

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES**

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGETAIRE 078

**« DEVELOPPEMENT DURABLE DES
PRODUCTIONS AGRICOLES »**

**PROJET D'URGENCE POUR LE
RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION
AGRICOLE AU BURKINA FASO (PURPA-
BF)**



BURKINA FASO

***La patrie ou la Mort, nous
Vaincrons***

PLAN DE GESTION DES PESTES (PGP)



RAPPORT FINAL

JUILLET 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE	ii
LISTE DES ACRONYMES	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
RÉSUMÉ EXECUTIF	viii
EXECUTIVE SUMMARY	ii
I. INTRODUCTION	1
II. DESCRIPTION DU PROJET ET SA ZONE D'INTERVENTION	6
III. APPERCU SYNTHETIQUE DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET	6
IV. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION DES PESTES	23
V. APPROCHES ACTUELLES DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE DANS LE SECTEUR DU PROJET DANS LE PAYS	45
VI. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS	58
VII. MESURES DE GESTION INTEGREE DES PESTES (MGIP) DANS LE CADRE DU PROJET	73
VIII. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES	96
CONCLUSION	111
BIBLIOGRAPHIE	I
Annexes	III

LISTE DES ACRONYMES

ANEVE	Agence Nationale des Évaluations Environnementales
AND	Autorités Nationales Désignées
ANESB	Association Nationale des Entreprises Semencières du Burkina
ANSSEAT	Agence Nationale pour la Sécurité Sanitaire, de l'Environnement, de l'Alimentation, du Travail et des produits de santé
APR	Analyse Préliminaire des Risques
BAD	Banque Africaine de Développement
CAIMA	Centrale d'Achat des Intrants et de la Mécanisation Agricole
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP	Champs-écoles producteurs
CILSS	Comités inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel
CNA	Chambre Nationale d'Agriculture
CNCP	Commission Nationale de Contrôle des Pesticides
CNCP	Comité National de Gestion des Pesticides
CNGP	Commission Nationale de Gestion des Pesticides
CNRFP	Centre National de Recherche et de Formation sur le Paludisme
COAHP	Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides
CPE	Champs-écoles des producteurs
CRA	Centre Régional d'Agriculture
CRTP	Centre Régional Toxicovigilance des Pesticides
CSP	Comité Sahélien des Pesticides
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DAJA	Dose Journalière Acceptable
DAR	Délais d'Attente avant Récolte
DGC	Direction Générale du Commerce
DGDT	Direction générale du Développement Territorial
DGEAP	Direction Générale des Espaces et des Aménagements Pastoraux
DGPE	Direction Générale de la Préservation de l'Environnement
DGPE	Direction Générale de la Préservation de l'Environnement
DGPV	Direction Générale des Productions Végétales
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DGRH	Direction Générale des Ressources Halieutiques
DGSV	Direction Générale des Services Vétérinaires
DPRE	Direction de la Prévention des Risques Environnementaux
DPVC	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
EPI	Equipement de Protection Individuelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIP	Gestion Intégrée de la Production
GIPD	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs
GIV	Gestion Intégrée des Vecteurs
IEC	Information – Education – Communication
INERA	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
IPM	Lutte intégrée contre les ravageurs

IRSS	Institut de Recherche en Sciences de la Santé,
LAQE	Laboratoire d'Analyse de la Qualité de l'Environnement
LMR	Limites Maximales de Résidus
LNSP	Laboratoire National de Santé Publique
MARAH	Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques
MEAA	Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MSHP	Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique
ODP	Objectif de Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PA-SD	Plan d'action pour la Stabilisation et le Développement
PCD	Plan Communal de Développement
PDS	Président de la Délégation Spéciale
PDS	Parcelles de démonstration
PGP	Plan de Gestion intégrée des pestes
PMP	Pest Management Plan
POP	Polluants Organiques Persistants
POS	Plan d'Occupation des Sols
PURPA-BF	Projet d'Urgence pour le Renforcement de la Production Agricole au Burkina Faso
SAPHYTO	Société Africaine de Produits Phytosanitaires et d'Insecticides
SE/CNMLF	Secrétariat exécutif du comité national de lutte contre les mouches des fruits et les autres nuisibles du mangue
SGES	Système de Gestion Environnemental et Social
SN-SOSUCO	Nouvelle Société Sucrière de la Comoé
SO	Sauvegarde Opérationnelle
SOFITEX	Société Burkinabé des Fibres et Textiles
SRI	Système de Riziculture Intensive
SSI	Système de Sauvegardes Intégré
TDR	Termes de Référence
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UGP	Unité de Gestion du Projet
UNPSB	Union Nationale des Producteurs Semenciers du Burkina
VBG/EAS	Violence Basée sur le Genre, Exploitation, et Abus Sexuel
ZATE	Zone d'Appui Technique en Elevage

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des consultations publiques	ii
Tableau 2 : catégories d'acteurs à consulter.....	1
Tableau 3 : détail de l'échantillonnage démographique par région	1
Tableau 4 : Détail des consultations par régions et par genre	3
Tableau 5 : Activités spécifiques induisant l'utilisation des pesticides dans le cadre de la mise en œuvre du projet.....	3
Tableau 6 : Proposition de collaboration entre le PURPA-BF et d'autres partenaires	22
Tableau 7 : Conventions/initiative Internationales relatives aux pesticides	27
Tableau 8 : Sauvegardes Opérationnelles E&S applicable au PGP	31
Tableau 9 : Synthèse des principaux ravageurs et problèmes associés	46
Tableau 10 : Définition des échelles de probabilité (P) et de gravité (G) des risques	58
Tableau 11 : Matrice de niveaux des risques	59
Tableau 12 : Définition des niveaux de dommage ou de gravité des dommages de l'APR	60
Tableau 13 : Tableau des intervalles de risque selon l'APR.....	60
Tableau 14 : Evaluation des risques liés à l'utilisation et à la gestion des pesticides et engrais	62
Tableau 15 : Principaux risques liés à la gestion des pesticides et d'engrais.....	64
Tableau 16 : Mesure de prévention et de gestion des risques	65
Tableau 17 : Impacts négatifs de l'utilisation non contrôlée des pesticides et engrais sur l'environnement	70
Tableau 18 : Impacts négatifs de l'utilisation non contrôlée des pesticides et engrais sur la santé.....	71
Tableau 19 : Récapitulatif du Plan de suivi.....	78
Tableau 20 : Mesures de surveillance environnementale.....	80
Tableau 21 : Thématiques de formation et acteurs ciblés	83
Tableau 22 : Cadre logique du plan d'action pour la gestion des pestes	85
Tableau 23 : Programme de gestion des risques	88
Tableau 24 : Programme de suivi et surveillance environnementale et sociale.....	89
Tableau 25 : Programme de renforcement de capacités.....	90
Tableau 26 : Synthèse du Budget prévisionnel global de mise en œuvre du PGP.....	91
Tableau 27 : Composition des CGP	93
Tableau 28: Synthèse des comptes rendus des consultations publiques réalisées par le Consultant.....	97

Liste des cartes

Carte 1 : échantillonnage spatial	1
Carte 2 : Présentation de la zone d'intervention du projet	1

Liste de figures

Figure 1 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Centre Nord	9
Figure 2 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Plateau Central	10
Figure 3 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Nord.....	11
Figure 4 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région des Hauts-Bassins.....	12
Figure 5 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région des Cascades.....	13

Figure 6 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Sud-Ouest	14
Figure 7 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région de l'Est.....	15
Figure 8 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Centre	16
Figure 9 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région de la Boucle du Mouhoun	17
Figure 10 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Centre Ouest.....	18
Figure 11 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Centre Est.....	19
Figure 12 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Centre Sud.....	20

Liste des photos

Photo 1: Réunion de cadrage de l'étude avec le projet	2
Photo 2 : Culture du maïs dans la plaine de Karfiguela	21
Photo 3: Culture du Riz dans la plaine de Bama.....	21
Photo 4 : Culture du blé à Bagré	21
Photo 5 : Culture du blé dans la plaine de Banzon.....	21
Photo 6:Ravageur de Riz.....	49
Photo 7 : Ravageur de Soja	49
Photo 8 : Ravageur de Niébé	49
Photo 9:Ravageur de Blé.....	49
Photo 10: Traitement phytosanitaire dans la plaine de Karfiguela	54
Photo 11 : Entrepôt d'engrais chimique	55
Photo 12 : Vente de Produits	55
Photo 13: Boite de produit phytosanitaire abandonné à Bama	56
Photo 14: Emballage abandonné sur le site de Banzon.....	56
Photo 15 : Entretien à les agents de la DGPV	109
Photo 16 : Entretien avec le DGPV	109
Photo 17 : Entretien avec Alliance &Eco.....	109
Photo 18 : <i>Entretien à la DRE-CASCADE</i>	109
Photo 19 : Entretien à la mairie de Banfora	109
Photo 20:Entretien à l'agence de l'eau des Cascades	109
Photo 21: Entretien avec les producteurs de Bama	110
Photo 22:Entretien avec la DRARAH Plateau Central	110
Photo 23 : <i>Entretien avec les producteurs de Banzon</i>	110
Photo 24 : Entretien avec DRARAH Centre Ouest.....	110
Photo 25: Entretien avec l'association des femmes à Bagré.....	110
Photo 26 : <i>Entretien avec la CPF-CENTRE Est</i>	110

Liste des annexes

Annexe 1 : TDR de la réalisation du PGP du Projet	III
Annexe 2 : plan d'action de mise en œuvre du PGP	
Annexe 3 : Exigences de la SO4 de la BAD applicable en matière de Santé, sûreté et sécurité communautaires	
Annexe 4: Fiche de collecte des données	I

Annexe 5 : Procès -verbal de consultation publique dans la Région du Plateau Central	VIII
Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées dans la Région du Plateau Central.....	XI
Annexe 7 : Procès -verbal de consultation publique dans la Région du Centre Nord.....	XIII
Annexe 8 : Liste des personnes rencontrées dans la Région du Centre Nord	XVI
Annexe 9 : Procès -verbal de consultation publique dans la Région du Nord	XIX
Annexe 10 : Liste des personnes rencontrées dans la Région du Nord.....	XXII
Annexe 11 : Procès -verbal de consultation publique dans la Région des Hauts-Bassin	XXIV
Annexe 12 : Liste des personnes rencontrées dans la Région des Hauts-Bassin.....	XXVII
Annexe 13 : liste des pesticides autorisés par le comité sahélien des pesticides au Burkina Faso.....	XXX
Annexe 14 : liste des participants à l'atelier national de validation	XXXVI
Annexe 15 : Photo de l'atelier national de validation.....	XXXVIII

RÉSUMÉ EXECUTIF

A. Contexte

Face aux répercussions de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, le Gouvernement du Burkina Faso a obtenu de l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) par un don et un prêt de 29,6 millions d'unités de compte approuvés le 8 décembre 2022, pour la formulation du Projet d'Urgence pour le Renforcement de la Production Agricole au Burkina Faso (PURPA-BF). Ce projet vise à accroître la production alimentaire en réponse aux difficultés d'approvisionnement en engrais et en blé. Il prévoit ainsi l'acquisition et la distribution de semences et d'intrants agricoles aux producteurs.

L'objectif du projet est de contribuer à l'augmentation des productions de maïs, riz, soja, niébé, sorgho et blé pour renforcer la sécurité alimentaire des populations face aux impacts l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ses objectifs sont de (i) fournir des semences certifiées de variétés adaptées au climat et des services de vulgarisation intégrant l'information climatique d'urgence aux producteurs agricoles, (ii) fournir des engrais aux producteurs afin de combler le déficit de l'offre ; et (iii) mettre en œuvre des réformes sectorielles pour une réponse durable aux défis rencontrés.

L'approvisionnement en semences et en engrais destiné aux producteurs n'est pas sans d'incidences sur l'environnement et la société. En effet, l'utilisation de ces intrants peut engendrer des répercussions sur la qualité des sols, la biodiversité, ainsi que sur la santé humaine et le bien-être des communautés locales. Dès lors, il apparaît impératif d'assurer une mise en œuvre conforme à la réglementation nationale en vigueur et aux exigences du Système de sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque, afin de prévenir toute dérive pouvant compromettre l'équilibre écologique et la cohésion sociale. Cette exigence de conformité vise non seulement à limiter les impacts négatifs, mais également à promouvoir des pratiques agricoles durables, en adéquation avec les objectifs de développement socio-économique et environnemental. Classé en Catégorie B selon la législation nationale et en Catégorie 2 selon le Système de Sauvegardes Intégré de la Banque, le projet requiert l'élaboration d'un Plan de Gestion des Pesticides (PGP) afin d'assurer une mise en œuvre respectueuse des normes environnementales et sociales. Conformément aux dispositions de la Facilité africaine de production alimentaire d'urgence (AEFPF), la préparation et la publication du Plan de Gestion des Pesticides (PGP) est différée après l'approbation du projet par le Conseil pour le PURPA-BF (projet d'urgence). Toutefois, conformément aux exigences des Systèmes de Sauvegarde Intégrés de la Banque Africaine de Développement (BAD), le PGP demeure une condition essentielle devant être élaborée et validée afin d'assurer la conformité du projet aux normes environnementales et sociales en vigueur.

B. DESCRIPTION DU PROJET ET DE LA ZONE DE COUVERTURE

Le Projet d'Urgence pour le Renforcement de la Production Agricole au Burkina Faso (PURPA-BF) est une initiative lancée en février 2024, visant à accroître la production de cultures essentielles telles que le maïs, le riz, le soja, le niébé, le sorgho et le blé, afin de renforcer la sécurité alimentaire face aux défis actuels. Il couvre l'ensemble du territoire national, avec une concentration des activités autour des grandes plaines irriguées (Bagrépole, Bama, Banzon, Karfiguéla, etc.), favorisant deux campagnes agricoles par an, ainsi que dans les autres communes du Burkina Faso. Ce projet, financé à hauteur de 29 899 700 UC par la Banque africaine de développement (BAD), prévoit la distribution de près de 9 000 tonnes de semences certifiées de variétés adaptées au climat et 36 000 tonnes d'engrais à 330 000 producteurs, dont plus de la moitié sont des femmes, des jeunes et des personnes déplacées internes. Le projet comporte 4 composantes :

- ❖ Composante 1 : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité en semences certifiées adaptées au climat
- ❖ Composante 2 : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des fertilisants agricoles et appui-conseil intégrant l'information climatique ;
- ❖ Composante 3 : Réformes sur la gouvernance du sous-secteur des intrants et du fonctionnement des chaînes de valeur des semences et engrains ;
- ❖ Composante 4 : Coordination et gestion du projet.

La mise en œuvre du PURPA-BF devrait permettre une augmentation significative des productions nationales, avec 430 000 tonnes supplémentaires de riz et 707 000 tonnes de maïs attendues, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et au renforcement de la résilience du secteur agricole face aux aléas climatiques et économiques.

Le Burkina Faso est un pays enclavé, caractérisé par des plateaux et plaines d'une altitude moyenne ne dépassant 400 mètres (INSD, 2019), un climat tropical alternant saisons pluvieuse et sèche, ainsi que des sols majoritairement ferrugineux tropicaux, souvent pauvres en matière organique. Sa végétation varie selon les zones climatiques sahélienne, soudano-sahélienne et soudanienne. Sur le plan démographique, en 2019, la population du Burkina Faso était estimée à 20 505 155 habitants en 2019, dont 51,7 % de femmes. L'agriculture constitue le pilier de l'économie nationale, représentant 30 % du PIB et employant près de 80 % de la population active.

C. ACTIVITES SPECIFIQUES INDUISANT LA GESTION INTEGREE DES PESTES

Les activités des Composantes 1.2.3. impliquent une gestion intégrée des pestes, nécessitant diverses techniques de lutte, y compris l'usage de pesticides chimiques de synthèse qui est la lutte ultime. Le lien entre les pesticides et le fonctionnement des chaînes de valeur du sous-secteur des intrants s'articule autour de plusieurs dimensions essentielles, à savoir la production et l'approvisionnement, la distribution et la commercialisation, l'utilisation et l'application des pesticides, ainsi que la gestion des déchets.

Les activités de production des cultures ciblées par le projet (riz, blé, soja, sorgho, maïs et niébé) engendrent des activités qui nécessitent une gestion intégrée des pestes d'où le recours à diverses techniques et approches de lutte, y compris les pesticides chimiques de synthèse afin de lutter contre les ravageurs spécifiques. Par ailleurs, la mise en œuvre du projet pourrait favoriser le recours à des mesures de protection phytosanitaire, notamment la lutte contre les nuisibles et le traitement des semences lors de leur transfert et de leur conditionnement.

Dans l'optique d'une maîtrise des aspects environnementaux et sociaux du projet, le présent Plan de Gestion des Pestes (PGP) est élaboré afin de traiter, de manière spécifique et détaillée, les problématiques liées à la lutte contre les nuisibles et au recours aux pesticides et de proposer des dispositions et des mesures de leur prévention et gestion.

D. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'élaboration du PGP s'est déroulée conformément aux termes de référence de l'étude, suivant une méthodologie articulée en trois phases. La phase préparatoire a englobé les activités préliminaires, dont l'échantillonnage, la revue documentaire et l'élaboration des outils techniques de collecte des données. La phase d'exécution a consisté en la collecte, l'analyse et le traitement des données. Enfin, la phase de finalisation vise à intégrer les observations des parties prenantes pour enrichir la version définitive du document.

E. APPROCHES ACTUELLES DE LA LUTTE ANTI PARASITAIRE DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

Au Burkina Faso, la gestion des ravageurs agricoles repose sur des stratégies préventives et curatives visant à protéger durablement les cultures tout en réduisant les risques environnementaux et sanitaires. Les méthodes employées incluent la lutte biologique, agronomique, génétique, l'usage de biopesticides, ainsi que des techniques physiques et prophylactiques. L'objectif est de limiter l'impact des parasites sur les productions agricoles tout en garantissant une approche durable et adaptée aux réalités locales.

Les stratégies préventives sont essentielles pour anticiper les infestations et réduire les risques avant qu'ils ne deviennent problématiques. Elles comprennent la lutte biologique, qui utilise des prédateurs naturels ou des méthodes comme la confusion sexuelle, la lutte agronomique, qui repose sur des rotations culturales et des associations de cultures, et la lutte génétique, qui favorise l'utilisation de variétés résistantes. D'autres méthodes, comme l'application de biopesticides, la lutte physique par destruction mécanique ou thermique des ravageurs, ainsi que les mesures prophylactiques telles que l'entretien sanitaire des cultures, renforcent cette approche préventive.

Lorsque les infestations surviennent, les stratégies curatives sont mises en œuvre pour limiter les pertes agricoles. Elles incluent des interventions nationales ou sous-régionales contre les invasions acridiennes, l'utilisation de variétés résistantes pour maintenir la productivité malgré les parasites, ainsi que l'application de traitements chimiques ou biologiques ciblés. La Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD) constitue une approche combinant plusieurs méthodes pour une lutte efficace, durable et respectueuse de l'environnement, en réduisant la dépendance aux pesticides tout en optimisant la gestion des cultures.

F. PROBLEMATIQUE ACTUELLE DE L'UTILISATION ET GESTION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES DANS LA ZONE DU PURPA-BF

Le Burkina Faso, pays à dominante agro-pastorale, fonde sa sécurité alimentaire et une grande part de son économie sur l'agriculture. Cependant, cette activité est durement affectée par les pertes dues aux ravageurs, ce qui justifie une forte dépendance à la lutte chimique à travers l'usage massif de pesticides. En 2022, les importations officielles de pesticides au Burkina Faso étaient estimées à 5000 tonnes par an, avec une prédominance d'insecticides, fongicides et herbicides (FAO, 2022). Malgré la procédure d'homologation exigée par le Comité sahélien des pesticides (CSP) et les dispositions nationales encadrant leur usage, une part importante des produits phytopharmaceutiques utilisés dans le pays entre de manière illicite, échappant ainsi aux circuits de contrôle et de traçabilité. Ces produits se retrouvent directement dans les marchés locaux et entre les mains de producteurs souvent mal informés, sans vérification préalable de leur conformité, de leur toxicité ni de leur efficacité.

Les circonstances d'utilisation de ces pesticides révèlent de sérieuses lacunes. La majorité des producteurs les appliquent sans encadrement technique approprié, avec une connaissance approximative des doses recommandées, des conditions météorologiques optimales ou encore des délais de sécurité avant récolte. Par ailleurs, peu d'entre eux disposent des compétences nécessaires pour manipuler ces substances de manière sécurisée. Le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) est rare voire inexistant, ce qui les expose à des risques importants d'intoxication aiguë (par contact, inhalation ou ingestion), ainsi qu'à des effets chroniques à long terme, notamment des affections neurologiques, endocrinianes ou cancérogènes.

L'évaluation des impacts révèle que cette situation constitue une menace sérieuse pour la santé humaine, la biodiversité, les ressources en eau et les sols, sans compter les résidus de pesticides qui persistent dans les aliments, compromettant la sécurité sanitaire et les opportunités d'exportation. À l'échelle économique, ces pratiques augmentent les coûts de production, entraînent des pertes de rendement et compromettent la durabilité des systèmes agricoles.

En matière de contrôle, la faiblesse des dispositifs de suivi de la distribution et de l'utilisation des pesticides est manifeste. Les inspections phytosanitaires sont insuffisamment dotées en ressources humaines et matérielles. De plus, l'offre de formation pour les distributeurs et les applicateurs est limitée, laissant place à une commercialisation anarchique par des vendeurs non agréés.

La problématique de la gestion des pesticides obsolètes et des emballages contaminés est également préoccupante. Les producteurs, mal informés, abandonnent souvent les contenants dans les champs ou les points d'eau, favorisant la pollution des écosystèmes et des risques d'exposition pour les communautés. Le pays ne dispose pas encore d'un mécanisme efficace de collecte, de stockage sécurisé et d'élimination de ces déchets dangereux.

Enfin, des faiblesses institutionnelles et réglementaires persistent. Le cadre juridique en vigueur souffre de chevauchements de compétences entre les ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement et de la santé. Le manque de coordination entre ces acteurs limite l'efficacité des actions de sensibilisation, de contrôle et de répression des pratiques illégales. Les ressources financières et techniques allouées à la régulation phytosanitaire sont insuffisantes, et la vulgarisation des alternatives durables comme la lutte intégrée reste embryonnaire dans les zones rurales.

Face à cette problématique, les zones d'intervention du PURPA-BF, caractérisées par une intensification progressive des cultures et une forte pression des bioagresseurs, nécessitent une action concertée. Il s'agit d'une part, de renforcer le cadre réglementaire et institutionnel, et d'autre part, de promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de la santé humaine et de l'environnement à travers la sensibilisation, la formation et la diffusion de solutions alternatives aux pesticides chimiques de synthèse.

L'analyse comparative des trois options de lutte contre les pestes dans le cadre du PURPA-BF met en évidence les avantages différenciés en termes de durabilité, de productivité et de conformité aux standards environnementaux. L'option 1, fondée sur l'utilisation exclusive de la Lutte Biologique contre les Vecteurs (LBV) et des Solutions Basées sur la Nature (SBN), repose sur des approches agroécologiques innovantes favorables à la biodiversité, à la santé des sols et à la résilience des écosystèmes. Bien que nécessitant des investissements initiaux importants et une bonne maîtrise technique, cette approche présente un fort potentiel de rentabilité à long terme, particulièrement adaptée aux zones sensibles. L'option 3, quant à elle, centrée sur l'usage exclusif de pesticides chimiques, offre des effets immédiats mais engendre d'importants impacts négatifs sur la santé humaine, les écosystèmes et la durabilité agricole, en contradiction avec les engagements du PURPA-BF et les exigences de la Banque Africaine de Développement.

Entre ces deux extrêmes, l'option 2, qui combine de manière équilibrée les Bonnes Pratiques Culturales/Non Chimiques, la LBV, les SBN et l'usage raisonné des pesticides, émerge comme le compromis optimal. S'inscrivant dans une logique de gestion intégrée des pestes (GIPD), cette approche permet de maintenir des rendements élevés tout en réduisant la pression chimique sur l'environnement. Elle favorise une transition agroécologique progressive, adaptée

aux réalités techniques et économiques du Burkina Faso. Recommandée par la Banque Africaine de Développement, cette stratégie constitue une voie réaliste vers une agriculture durable, sécurisant à la fois les objectifs de productivité, la protection de l'environnement et la santé des populations.

G. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION INTEGREE DES PESTES (GIP)

La gestion intégrée des pestes (GIP) au Burkina Faso s'inscrit dans un cadre politique et institutionnel multisectoriel, qui prend en compte à la fois les impératifs de sécurité alimentaire, de protection de la santé humaine, de préservation de l'environnement et de développement durable. Ce cadre s'appuie sur un ensemble cohérent de politiques, de stratégies et de réglementations.

Au plan stratégique, plusieurs documents de référence orientent les interventions du pays dans le domaine de la protection des végétaux et de la lutte antiparasitaire, notamment :

- le Plan d’Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) 2023-2025,
- le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES-II) 2021-2025,
- la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD),
- la Politique et stratégie nationale de l’eau,
- ainsi que des engagements internationaux en lien avec les conventions de Rotterdam, Stockholm, Bâle et le Codex Alimentarius.

Le système actuel de protection des végétaux et de lutte antivectorielle repose sur une coordination institutionnelle assurée par plusieurs ministères techniques, notamment ceux chargés de l’agriculture, de l’environnement, de la santé, et du commerce. À cet effet, le Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP), institué par la Loi n°026-2017/AN du 15 mai 2017, joue un rôle central dans l’encadrement de la production, de l’importation, de la distribution, de l’utilisation et de l’élimination des pesticides. Le CNGP est l’organe technique chargé de l’application rigoureuse des normes relatives aux pesticides, en lien avec le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) qui assure l’homologation sous-régionale.

Malgré ce dispositif, les capacités nationales et locales à mettre en œuvre efficacement la GIP demeurent limitées, en particulier dans les zones d’intervention du PURPA-BF. Ces limites concernent :

- l’insuffisance de ressources humaines qualifiées au niveau local (agents phytosanitaires, vulgarisateurs formés à la GIP),
- la faiblesse des moyens logistiques et financiers des services déconcentrés,
- l’accès restreint des producteurs à l’information technique et aux alternatives non chimiques,
- le manque de dispositifs de suivi-évaluation sur les pratiques phytosanitaires réelles sur le terrain.

La promotion de la lutte antiparasitaire intégrée (GIP), bien qu’énoncée dans les textes, reste peu opérationnelle face à la prégnance des pratiques actuelles basées sur la lutte chimique systématique. Les connaissances et l’adoption des principes de la GIP (utilisation combinée de

méthodes culturales, biologiques, génétiques, et chimiques raisonnées) restent embryonnaires. Cela s'explique notamment par la faible vulgarisation des techniques agroécologiques, l'inadéquation des outils de sensibilisation, ainsi que la difficulté d'accès aux intrants biologiques (extraits végétaux, biopesticides, auxiliaires de culture).

Dans le cadre du Plan de Gestion des Pesticides associé au PURPA-BF, six (06) sauvegardes environnementales et sociales de la Banque sont applicables et viennent renforcer le cadre normatif existant :

- SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- SO2 : Main d'œuvre et conditions de travail ;
- SO3 : Utilisation efficiente des ressources et prévention/gestion de la pollution ;
- SO4 : Santé, sûreté et sécurité des populations ;
- SO6 : Conservation des habitats et de la biodiversité, gestion durable des ressources naturelles ;
- SO10 : Engagement des parties prenantes et diffusion d'informations.

Ainsi, bien que le Burkina Faso dispose d'un cadre réglementaire structuré et conforme aux normes internationales, la réussite de la mise en œuvre de la GIP, notamment dans les zones cibles du PURPA-BF, nécessite un renforcement significatif des capacités locales, une meilleure coordination intersectorielle, et une intégration effective des pratiques agroécologiques dans les itinéraires techniques vulgarisés auprès des producteurs.

H. ANALYSE DES CAPACITES, AUX NIVEAUX NATIONAL ET LOCAL, DE MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION INTEGRÉE DE LA PRODUCTION (GIP)

La mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Production (GIP) repose sur un cadre législatif rigoureux et des initiatives visant à promouvoir des pratiques agricoles durables. Le Burkina Faso a renforcé son dispositif réglementaire en transformant, en 2017, la Commission Nationale de Contrôle des Pesticides (CNCP) en Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP), chargé du contrôle et de l'encadrement des pesticides au sein de l'espace du Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Parallèlement, la Gestion Intégrée de la production et des Déprédateurs des Cultures (GIPD), mise en œuvre via les champs-écoles des producteurs (CEP), vise à renforcer les capacités des agriculteurs en leur fournissant des outils d'analyse et de prise de décision adaptés à leur contexte. Depuis 2002, ce programme a permis de former plus de 27 000 agriculteurs, réduisant ainsi l'usage des pesticides et favorisant des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, notamment sur des cultures stratégiques telles que le riz, les légumes, le niébé, les fruits et le coton.

Dans le prolongement de ces efforts, une approche intégrée a été développée dans le domaine de la santé publique avec la Gestion Intégrée des Vecteurs (GIV), recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour lutter contre les maladies vectorielles tout en minimisant les impacts environnementaux. Cette stratégie repose sur une prise de décision rationnelle, prenant en compte les facteurs sociaux, culturels et écologiques influençant la transmission des maladies. Des initiatives locales, telles que celles du Centre National de Recherche et de Formation sur le Paludisme (CNRFP) et de l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS), privilégient des méthodes de Lutte Antivectorielle (LAV) à faible impact écologique. Un exemple marquant est le projet de lutte intégrée contre le paludisme mené dans

les bassins cotonniers d’Afrique de l’Ouest (2011-2013), qui a mis en évidence les effets de la culture du coton biologique sur la réduction de la toxicité des sols et des eaux. En intégrant des dimensions scientifiques, sociales et environnementales, la GIV constitue ainsi une réponse adaptée et durable aux défis actuels de la lutte contre les maladies vectorielles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Production (GIP), la Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) et l’Agence Nationale des Évaluations Environnementales (ANEVE) jouent un rôle central à travers leurs missions de régulation, de contrôle et d’appui technique. DGPV est l’organe technique chargé de la protection des cultures au Burkina Faso. Elle intervient activement dans la mise en place de stratégies visant à réduire l’impact des organismes nuisibles tout en minimisant l’usage des pesticides chimiques. Quant à l’ANEVE, elle assure le suivi et surveillance de actions environnementales et sociale du Plan de gestion Intégrée de Peste (PGP).

I. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS

Dans le cadre du **Projet d’Urgence pour la Résilience et la Production Agricole au Burkina Faso (PURPA-BF)**, l’**Analyse Préliminaire des Risques (APR)** a été utilisée pour évaluer les risques liés à l’utilisation des produits phytopharmaceutiques. Pendant la phase de mise en œuvre du projet, les principales sources de dangers sont liées aux activités susceptibles de présenter des risques potentiels pour l’environnement biophysique et humain, notamment :

- ÷ le transport des pesticides et engrais ;
- ÷ le stockage des pesticides et engrais ;
- ÷ l’utilisation des pesticides et engrais ;

Les risques inhérents aux activités du projet incluent :

- ÷ l’intoxication des utilisateurs et des animaux ;
- ÷ la contamination des sols et des cours d’eau ;
- ÷ le risque d’exposition accidentelle des pesticides et de l’engrais à l’organisme humain ;
- ÷ le risque d’ingestion involontaire de pesticides et d’engrais ;
- ÷ les accidents de circulation liés au transport des pesticides d’engrais et de semences ;
- ÷ le risque d’inhalation de pesticides et d’engrais par les voies respiratoires ;
- ÷ la contamination des denrées alimentaires et des produits vivriers ;
- ÷ la pollution des nappes phréatiques ;
- ÷ la mortalité des espèces aquatiques et de la faune terrestre.

J. MESURES DE GESTION INTEGRÉE DES VECTEURS (MGIP) DANS LE CADRE DU PROJET

Dans le cadre de la mise en œuvre du PURPA-BF, une attention particulière est accordée à l’intégration des mesures de gestion des pestes et vecteurs, conformément aux principes de la gestion intégrée des pestes (GIP) visant à réduire la dépendance aux pesticides chimiques, à limiter les risques sanitaires et environnementaux, et à promouvoir des alternatives durables.

❖ **Activités pertinentes proposées pour la gestion intégrée des pestes/vecteurs (y compris le renforcement de capacités pour les acteurs directs de la mise en œuvre du projet)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les actions suivantes sont proposées en vue d'assurer une gestion intégrée, efficace et durable des pestes et vecteurs :

- ✓ organiser des ateliers et des sessions de formation destinés aux producteurs et distributeurs sur les pratiques agricoles durables, l'utilisation rationnelle des intrants et les alternatives écologiques ;
- ✓ diffuser des messages de sensibilisation via les médias locaux (radios communautaires, télévisions, affiches et dépliants en langues locales) pour toucher un large public.
- ✓ mettre en place des démonstrations sur le terrain et des champs-écoles pour illustrer l'impact des bonnes pratiques agricoles et de la gestion intégrée des pestes.
- ✓ renforcer les capacités des relais communautaires et vulgarisateurs agricoles afin qu'ils puissent assurer une sensibilisation continue et adaptée aux réalités du terrain.
- ✓ Apporter un appui aux activités du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP).
- ✓ Renforcer les compétences des agents techniques intervenant dans la zone du projet en matière d'utilisation des équipements de traitement phytosanitaire.
- ✓ Appuyer la Direction Générale des Production végétales (DGPV) /Direction de la Protection des Végétaux et de Conditionnement (DPVC) dans l'actualisation du guide phytosanitaire.
- ✓ Former les distributeurs sur la gestion sécurisée des pesticides/engrais.
- ✓ Accompagner la mise en œuvre effective d'une brigade mobile de contrôle des intrants agricoles.
- ✓ Acquérir des kits destinés au suivi sanitaire des applicateurs de produits phytosanitaires.
- ✓ Réaliser des campagnes d'Information Education et Communication (IEC) envers les producteurs et les populations sur l'utilisation et la gestion judicieuse des pesticides, sur les dangers et les bonnes pratiques d'hygiène en matière d'utilisation des intrants agricoles
- ✓ Former et mettre à niveau les agents de santé des régions du projet à la prise en charge des cas d'intoxication liée au produits phytosanitaires

❖ **Suivi, évaluation et rapportage de la mise en œuvre du Plan d'action (du MGIP)**

Le suivi, l'évaluation et le rapportage de la mise en œuvre du Plan d'action du Plan de Gestion Intégrée des Pestes (PGP) constituent une composante essentielle du dispositif de gestion environnementale et sociale du PURPA-BF. L'objectif principal de ce mécanisme est d'apprécier l'efficacité des mesures déployées pour prévenir les affections et intoxications liées à l'usage des pesticides, tout en veillant à la sécurité sanitaire et environnementale sur les sites d'intervention. Ce processus repose sur un système structuré de collecte et d'analyse de données qualitatives et quantitatives, piloté par l'Unité de Gestion du Projet (UGP), en coordination étroite avec l'Unité Environnementale et Sociale et les autres parties prenantes concernées.

Le suivi stratégique assuré par la coordination du projet s'articule autour d'un dispositif de terrain visant à évaluer la pertinence des impacts identifiés et l'efficacité des mesures d'atténuation. Il s'agit d'une démarche dynamique, fondée sur l'élaboration d'un plan de suivi partagé avec tous les acteurs impliqués. Les indicateurs de performance suivis couvrent plusieurs aspects : désignation des répondants environnementaux et sociaux, organisation d'ateliers de dissémination, nombre d'acteurs formés, taux d'intoxications différencié par sexe,

et volume de plaintes enregistrées. Ce suivi, continu et adaptable, permet une réactivité accrue dans l'ajustement des actions en cas de besoin.

Parallèlement, la surveillance environnementale permet d'assurer le respect des engagements en matière de protection de l'environnement. Cette composante, menée en collaboration avec des institutions techniques telles que la DPVC, l'ANEVE et l'ANSSEAT, intègre dans les conventions de financement des clauses environnementales et sociales contraignantes. Les paramètres suivis concernent la qualité des eaux, l'état des sols, les conditions de stockage et d'utilisation des pesticides, ainsi que la gestion des déchets. Ces indicateurs servent à mesurer les progrès réalisés dans la réduction des risques sanitaires et environnementaux, garantissant ainsi une gestion durable et intégrée des pesticides.

Enfin, le dispositif prévoit deux évaluations complémentaires : une évaluation interne à mi-parcours confiée à un consultant, visant à apprécier l'état d'avancement du plan, et une évaluation externe à la clôture, orientée vers la mesure de l'impact global et l'identification des bonnes pratiques. Ces deux moments clés permettront non seulement de vérifier la conformité et la pertinence des interventions, mais aussi d'éclairer les choix futurs pour une meilleure résilience agricole et environnementale au Burkina Faso.

❖ Arrangements institutionnels (focalisés sur l'entité de mise en œuvre du projet, les services phytosanitaires ou de lutte contre les vecteurs) avec l'accent sur le niveau local (acteurs et partenaires)

La mise en œuvre du Plan de Gestion des Pesticides (PGP) repose sur une coordination institutionnelle rigoureuse et une coopération intersectorielle forte entre plusieurs acteurs nationaux. Compte tenu des enjeux liés à l'utilisation sûre des pesticides — notamment le contrôle de qualité et la gestion de la résistance, divers partenaires, issus tant du secteur public que privé, ainsi que les collectivités locales et les organisations de producteurs, sont mobilisés. L'efficacité du dispositif repose sur la mise en place de mécanismes de collaboration clairs et de protocoles d'intervention partagés. Le PURPA-BF prévoit ainsi des partenariats pour le renforcement des capacités, la prise en charge sanitaire des cas d'intoxication, la gestion des contenants vides et la surveillance environnementale.

❖ Estimations de coûts de mise en œuvre

N°	Item	Unité	Coût Total		Source de finance
			Local FCFA	US\$	
1	Sensibilisation des bénéficiaires	U	6500000	11148,27202	BAD
2	Appui aux services déconcentrés de protection des végétaux	U	7000000	12005,8314	BAD
3	Suivi de terrain	U	9500000	16293,62833	BAD
4	Renforcement des capacités	U	20000000	34302,37544	BAD
Total			43000000	73750,10719	

❖ Mécanisme de gestion des plaintes (se référer au MGP du projet)

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), mis en place dans le cadre du Plan de Gestion Intégrée des Pesticides (PGP), constitue un outil essentiel de dialogue et de redevabilité entre les parties prenantes du projet. Il vise à prévenir les conflits en offrant un cadre structuré, participatif et transparent pour le traitement équitable et rapide des plaintes et préoccupations exprimées par les populations affectées. Ce dispositif reflète la volonté du

projet de garantir une gouvernance inclusive, fondée sur la transparence, la responsabilité et l'amélioration continue.

Dans une optique de proximité et de respect des traditions locales, l'organisation du MGP repose sur trois niveaux institutionnels. À la base, des Comités communaux de gestion des plaintes sont institués dans chaque commune concernée par le projet PURPA-BF, suivis par des Comités régionaux pour les recours non résolus, et enfin, par un Comité central, au niveau de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), qui assure la coordination générale et le traitement des cas complexes. Ces comités sont composés de représentants de l'administration locale, des services techniques, des autorités coutumières et des organisations communautaires, assurant ainsi une représentativité équilibrée et légitime.

Le MGP prévoit une typologie détaillée des plaintes, allant des simples doléances jusqu'aux violations du code de conduite, en passant par les questions foncières, les litiges liés aux travaux ou à la gestion environnementale et sociale. Pour faciliter l'accès au mécanisme, plusieurs canaux de transmission sont mis à disposition : dépôts physiques, appels téléphoniques, SMS, WhatsApp ou par l'intermédiaire d'acteurs communautaires ou d'ONG. Les plaintes peuvent être formulées aussi bien oralement qu'à l'écrit, et des dispositifs de collecte adaptés au contexte local sont prévus.

Un système de suivi-évaluation rigoureux est intégré au MGP afin d'assurer son efficacité. Il permet de vérifier la réception, le traitement et la résolution des plaintes, d'analyser la performance des comités et de proposer des pistes d'amélioration. Il s'attarde également sur l'identification des types de plaintes, le profil des plaignants et l'impact des réponses apportées. Enfin, un plan d'action assorti d'un budget est prévu pour assurer l'opérationnalisation du mécanisme : ateliers d'appropriation, formation des comités, fourniture des outils de gestion, et financement du fonctionnement courant des structures concernées.

K. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

La consultation et la participation du public constituent un volet essentiel du processus d'élaboration du Plan de Gestion Intégrée des Pesticides (PGP). Dans le cadre de la mise en œuvre du PURPA-BF, les consultations des parties prenantes visaient à garantir l'implication effective des populations et des services concernés. Plus précisément, elles avaient pour objectifs de sensibiliser les parties prenantes aux enjeux du projet, de recueillir leurs attentes et préoccupations, et d'identifier les difficultés rencontrées dans les filières concernées, notamment en matière de gestion des pestes et des moyens de lutte. Elles ont également permis de collecter des données sur l'usage et la gestion des pesticides. Cette collecte a pris en compte les capacités des acteurs à lutter contre les pestes, les pratiques de stockage, l'encadrement technique et les risques associés à l'utilisation des pesticides. Enfin, ces échanges ont abouti à la formulation de recommandations pour une utilisation sécurisée des pesticides, en privilégiant des alternatives aux produits chimiques de synthèse, le renforcement des capacités et une meilleure gestion des risques sanitaires et environnementaux. La synthèse des consultations publiques sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Synthèse des consultations publiques

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupation et crainte	Suggestions/recommandations
1	Acteurs étatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet et de ses objectifs - Avantages, attentes et préoccupations - Difficultés de production - Gestion des pestes et des pesticides - Suggestions et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines qualifiées disponibles - Expérience dans des projets similaires - Potentiel en terres aménageables - Présence des chefs ZAT pour accompagner le projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de moyens financiers pour les sorties de terrain - Persistance des maladies fongiques - Attaques de pestes (chenilles, striga) - Manque de synergie entre structures - Méconnaissance des mesures de sécurité par les producteurs - Risques liés à une mauvaise manipulation des pesticides - Non-respect des dosages / conditions d'application - Port insuffisant d'EPI (équipements de protection individuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des brigadiers phytosanitaires et des producteurs - Former les agents à la manipulation des appareils phytosanitaires - Appuyer la DGPV pour l'actualisation du guide phytosanitaire - Former les distributeurs sur la gestion sécurisée des pesticides - Mettre en place une brigade mobile de contrôle des intrants - Renforcer les capacités du LAQE sur l'échantillonnage et les analyses - Fournir des équipements au LAQE - Former le personnel de santé sur la gestion des cas d'intoxication - Allouer un budget pour la sensibilisation des producteurs - Doter les CSPS en produits de prise en charge
2	Collectivités territoriales (mairies)	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet - Atouts, attentes et préoccupations - Difficultés 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel qualifié disponible pour accompagner les producteurs - Disponibilité de 	<ul style="list-style-type: none"> - Crainte d'un manque de coordination entre acteurs - Risques de malentendus liés à une communication insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les populations sur les bénéfices du projet - Réduire l'usage des pesticides chimiques au profit des bio - Impliquer les mairies dans le

		<p>rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des pesticides - Suggestions et recommandations 	<p>semences adaptées et d'intrants de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - Préoccupation sur la circulation de l'information - Dépendance excessive aux pesticides - Risques pour la santé et l'environnement - Manque d'alternatives viables aux pesticides 	<p>projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de récupération / destruction des emballages - Former les producteurs aux méthodes culturales - Aménager des retenues d'eau - Contrôler l'entrée des intrants dans les ZIP
3	Distributeurs et fournisseurs d'engrais	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet et de ses objectifs - Avantages, attentes et préoccupations - Difficultés de production - Gestion des pesticides - Suggestions et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> - Dotations en intrants favorisant la baisse des prix - Renforcement des capacités des producteurs - Débouchés commerciaux - Zones propices à la culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Ruptures de stock - Problèmes logistiques dans les zones d'insécurité - Absence de magasins de stockage - Distribution non adaptée au calendrier cultural - Retards et quantités insuffisantes - Intrants non adaptés aux spéculations - Qualité variable - Présence de contrefaçons sur le marché 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des magasins de stockage stratégiques - Respecter le calendrier agricole - Ouvrir des boutiques locales d'intrants homologués - Impliquer les organisations de producteurs dans la distribution - Adapter la distribution aux contraintes sécuritaires - Augmenter les quantités fournies - Adapter les produits aux spéculations locales - Sélectionner des fournisseurs expérimentés - Renforcer les mécanismes de contrôle qualité - Lutter contre les contrefaçons
4	Associations agricoles et contre les VBG	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet et des objectifs - Présentation des associations - Avantages, 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de terres pour la production - Spéculations cultivées similaires à celles du PURPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions climatiques défavorables - Insécurité affectant les activités - Choix difficile des semences adaptées 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement financier et matériel - Formations sur les bonnes pratiques agricoles - Promotion de l'agroécologie - Développement de la production

		<p>attentes et préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de production - Gestion des pesticides - Suggestions et recommandations 		<ul style="list-style-type: none"> - Présence de pesticides de contrefaçon - Manque de matériel et de moyens financiers 	<p>locale d'intrants et de compost</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation des résultats - Mise en place de relais et de plateformes de réseautage - Formations spécifiques en VBG/EAS/HS
5	Producteurs à la base	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet - Atouts, attentes et préoccupations - Difficultés de production - Utilisation et gestion des pesticides - Problèmes rencontrés - Suggestions et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> - Sites de production disponibles - Subvention des intrants agricoles - Détermination des producteurs - Disponibilité d'agents d'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> - Crainte de manquer d'intrants au moment crucial des cultures - Préoccupation sur la qualité insuffisante des intrants disponibles - Inquiétude concernant les ruptures de stock - Crainte d'un manque de matériel de production adéquat - Inquiétude sur les difficultés de transport des récoltes 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une boutique de produits homologués auprès des producteurs - Accélérer les travaux de réhabilitation des plaines - Sensibiliser les producteurs sur la reconnaissance des produits homologués et leurs utilisations - Aménager des retenues d'eaux suffisantes - Faire le choix des semences parmi les spéculations produit à notre niveau - La création d'un partenariat entre le projet et l'union des producteurs - Doter les producteurs des équipements de production et poste récolte <p>Construire des latrines dans les sites de production</p>

Sources: Consultant, Mai 2025

EXECUTIVE SUMMARY

A. BACKGROUND

In response to the repercussions of the war between Ukraine and Russia, the Government of Burkina Faso received support from the African Development Bank (AfDB) in the form of a grant and a loan totaling 29.6 million Units of Account, approved on December 8, 2022, for the formulation of the Emergency Project to Strengthen Agricultural Production in Burkina Faso (PURPA-BF). This project aims to increase food production in response to difficulties in the supply of fertilizers and wheat. It thus provides for the acquisition and distribution of seeds and agricultural inputs to producers. The objective of the project is to contribute to increasing production of maize, rice, soybeans, cowpeas, sorghum, and wheat to strengthen food security for populations facing the impacts of Russia's invasion of Ukraine. Its objectives are to (i) provide certified seeds of climate-adapted varieties and emergency climate information-integrated extension services to agricultural producers, (ii) provide fertilizers to producers to address supply deficits; and (iii) implement sectoral reforms for a sustainable response to the challenges encountered. The supply of seeds and fertilizers intended for producers is not without environmental and social impacts. Indeed, the use of these inputs, can have repercussions on soil quality, biodiversity, as well as on human health and the well-being of local communities. It is therefore imperative to ensure implementation in accordance with the national regulations in force and the requirements of the Bank's Integrated Safeguards System (ISS), in order to prevent any drift that could compromise the ecological balance and social cohesion. This compliance requirement aims not only to limit negative impacts, but also to promote sustainable agricultural practices, in line with socio-economic and environmental development objectives. Classified as Category B according to national legislation and Category 2 according to the Bank's Integrated Safeguards System, the project requires the development of a Pest Management Plan (PMP) to ensure implementation that respects environmental and social standards. In accordance with the provisions of the African Emergency Food Production Facility (AEFPF), the preparation and publication of the Pest Management Plan (PMP) is deferred until after the project has been approved by the Board for the PURPA-BF (emergency project).. However, in accordance with the requirements of the African Development Bank's (AfDB) Integrated Safeguards Systems, the PMP remains an essential condition that must be developed and validated to ensure the project's compliance with current environmental and social standards.

B. PROJECT DESCRIPTION AND COVERAGE AREA

The Emergency Project for Strengthening Agricultural Production in Burkina Faso (PURPA-BF) is an initiative launched in February 2024, aimed at increasing the production of essential crops such as maize, rice, soybeans, cowpeas, sorghum, and wheat to strengthen food security in the face of current challenges.

It covers the entire national territory, with a concentration of activities around the major irrigated plains (Bagrépole, Bama, Banzon, Karfiguéla, etc.), favoring two agricultural campaigns per year, as well as in other municipalities of Burkina Faso. This project, funded to the tune of 29 899 700 UC by the African Development Bank (AfDB), provides for the distribution of nearly 9,000 tons of certified seeds of climate-adapted varieties and 36,000 tons of fertilizer to 330,000 producers, more than half of whom are women, youth, and internally displaced persons. The project has 4 components:

- Component 1: Improving the availability and accessibility of certified climate-adapted seeds

- Component 2: Improving the availability and accessibility of agricultural fertilizers and advisory support integrating climate information;
- Component 3: Reforms on the governance of the inputs sub-sector and the functioning of seed and fertilizer value chains;
- Component 4: Project coordination and management.

The implementation of PURPA-BF should allow for a significant increase in national production, with an additional 430,000 tons of rice and 707,000 tons of maize expected, thus contributing to the improvement of living conditions for rural populations and strengthening the resilience of the agricultural sector in the face of climatic and economic hazards.

Burkina Faso is a landlocked country, characterized by plateaus and plains with an average altitude not exceeding 400 meters (INSD, 2019), a tropical climate alternating between rainy and dry seasons, as well as predominantly tropical ferruginous soils, often poor in organic matter. Its vegetation varies according to the Sahelian, Sudano-Sahelian, and Sudanian climatic zones. Demographically, in 2019, the population of Burkina Faso was estimated at 20,505,155 inhabitants, of whom 51.7% were women. Agriculture constitutes the pillar of the national economy, representing 30% of GDP and employing nearly 80% of the active population.

C. SPECIFIC ACTIVITIES INDUCING INTEGRATED PEST MANAGEMENT

The activities of Components 1.2.3. involve integrated pest management, requiring various control techniques, including the use of synthetic chemical pesticides, which is the ultimate control method. The link between pesticides and the functioning of input sub-sector value chains revolves around several essential dimensions, namely production and supply, distribution and marketing, use and application of pesticides, as well as waste management. The production activities of the crops targeted by the project (rice, wheat, soybeans, sorghum, maize, and cowpeas) give rise to activities that require integrated pest management, hence the use of various control techniques and approaches, including synthetic chemical pesticides to combat specific pests. Furthermore, the implementation of the project could favor the use of phytosanitary protection measures, particularly pest control and seed treatment during their transfer and conditioning.

With a view to effectively addressing the environmental and social aspects of the project, this Pest Management Plan (PMP) has been developed to specifically and thoroughly address issues related to pest control and the use of pesticides, and to propose appropriate provisions and measures for their prevention and management.

D. METHODOLOGICAL APPROACH

The development of the PMP was carried out in accordance with the terms of reference of the study, following a methodology articulated in three phases. The preparatory phase encompassed preliminary activities, including sampling, document review, and the development of technical tools for data collection. The execution phase consisted of the collection, analysis, and processing of data. Finally, the finalization phase aims to integrate the observations of stakeholders to enrich the final version of the document.

E. CURRENT APPROACHES TO PEST CONTROL IN THE PROJECT INTERVENTION AREA

In Burkina Faso, the management of agricultural pests is based on preventive and curative strategies aimed at sustainably protecting crops while reducing environmental and health risks.

The methods employed include biological, agronomic, genetic control, the use of biopesticides, as well as physical and prophylactic techniques. The objective is to limit the impact of parasites on agricultural production while ensuring a sustainable approach adapted to local realities.

Preventive strategies are essential to anticipate infestations and reduce risks before they become problematic. They include biological control, which uses natural predators or methods such as sexual confusion, agronomic control, which relies on crop rotations and crop associations, and genetic control, which favors the use of resistant varieties. Other methods, such as the application of biopesticides, physical control through mechanical or thermal destruction of pests, as well as prophylactic measures such as sanitary maintenance of crops, reinforce this preventive approach.

When infestations occur, curative strategies are implemented to limit agricultural losses. They include national or sub-regional interventions against locust invasions, the use of resistant varieties to maintain productivity despite parasites, as well as the application of targeted chemical or biological treatments. Integrated Production and Pest Management (IPPM) constitutes an approach combining several methods for effective, sustainable, and environmentally friendly control, reducing dependence on pesticides while optimizing crop management.

F. CURRENT ISSUES OF THE USE AND MANAGEMENT OF PLANT PROTECTION PRODUCTS IN THE PURPA-BF

Burkina Faso, a predominantly agro-pastoral country, relies heavily on agriculture for its food security and a significant portion of its economy. However, this sector is severely affected by losses caused by pests, which explains the country's strong dependence on chemical pest control, particularly through the widespread use of pesticides. In 2022, official pesticide imports into Burkina Faso were 5,000 tons per year (FAO, 2022), with a predominance of insecticides, fungicides, and herbicides.

Despite the registration procedure required by the Sahelian Pesticide Committee (CSP) and national regulations governing their use, a significant proportion of the plant protection products used in the country enter through illegal channels, thereby evading control and traceability mechanisms. These products are directly available in local markets and in the hands of farmers who are often poorly informed, with no prior verification of their compliance, toxicity, or efficacy.

The conditions under which these pesticides are used reveal serious shortcomings. Most producers apply them without appropriate technical guidance, with only a vague understanding of recommended dosages, suitable weather conditions, or pre-harvest safety intervals. Moreover, few possess the necessary skills to handle these substances safely. The use of Personal Protective Equipment (PPE) is rare or non-existent, exposing users to high risks of acute poisoning (through skin contact, inhalation, or ingestion), as well as long-term chronic effects, including neurological, endocrine, or carcinogenic disorders.

Impact assessments show that this situation poses a serious threat to human health, biodiversity, water resources, and soils, not to mention pesticide residues that remain in food, thereby compromising food safety and export opportunities. Economically, these practices increase production costs, cause yield losses, and jeopardize the sustainability of farming systems.

In terms of oversight, the monitoring mechanisms for pesticide distribution and use are notably weak. Phytosanitary inspections are inadequately staffed and equipped. Additionally, training

opportunities for distributors and applicators are limited, allowing unregulated sales by unlicensed vendors to flourish.

The issue of managing obsolete pesticides and contaminated packaging is also a major concern. Due to a lack of awareness, producers often abandon containers in fields or near water sources, leading to ecosystem pollution and exposure risks for communities. The country currently lacks an effective system for collecting, safely storing, and disposing of these hazardous wastes.

Finally, institutional and regulatory weaknesses persist. The existing legal framework suffers from overlapping responsibilities between the ministries responsible for agriculture, environment, and health. Poor coordination among these stakeholders hampers the effectiveness of awareness campaigns, control measures, and enforcement actions against illegal practices. Financial and technical resources allocated to phytosanitary regulation remain insufficient, and the promotion of sustainable alternatives, such as integrated pest management, is still in its infancy in rural areas.

Given these challenges, the PURPA-BF intervention zones—marked by increasingly intensive farming practices and high pest pressure—require concerted action. This entails, on the one hand, strengthening the regulatory and institutional framework, and on the other hand, promoting agricultural practices that protect human health and the environment through awareness-raising, training, and dissemination of alternatives to synthetic chemical pesticides.

The comparative analysis of the three pest management options under the PURPA-BF framework highlights their distinct advantages in terms of sustainability, productivity, and alignment with environmental standards. Option 1, which advocates the exclusive use of Biological Vector Control (BVC) and Nature-Based Solutions (NBS), is grounded in innovative agroecological approaches that enhance biodiversity, soil health, and the resilience of ecosystems. While it requires significant initial investment and sound technical expertise, this approach offers substantial long-term profitability and is particularly well-suited to ecologically sensitive areas. Option 3, on the other hand, based on the exclusive reliance on synthetic chemical pesticides, delivers immediate visible effects but is associated with considerable negative impacts on human health, ecological balance, and agricultural sustainability—clearly at odds with the commitments of PURPA-BF and the safeguard requirements of the African Development Bank.

Situated between these two extremes, Option 2—which integrates Good Agricultural and Non-Chemical Practices, BVC, NBS, and a judicious use of chemical pesticides—emerges as the most balanced and pragmatic solution. Anchored in the principles of Integrated Pest Management (IPM), this strategy ensures consistently high yields while reducing chemical pressure on the environment. It promotes a gradual agroecological transition that is responsive to the technical and economic contexts of Burkina Faso. Endorsed by the African Development Bank, this approach offers a realistic and effective pathway toward sustainable agriculture—one that safeguards productivity, preserves natural resources, and upholds public health standards.

G. POLITICAL, LEGAL, AND INSTITUTIONAL FRAMEWORK FOR INTEGRATED PEST MANAGEMENT (IPM)

Integrated Pest Management (IPM) in Burkina Faso falls within a multisectoral political and institutional framework that takes into account the imperatives of food security, human health

protection, environmental preservation, and sustainable development. This framework is supported by a coherent set of policies, strategies, and regulations.

At the strategic level, several key documents guide national interventions in plant protection and pest control, including:

- the 2023–2025 Action Plan for Stabilization and Development (PA-SD),
- the 2021–2025 National Economic and Social Development Plan (PNDES-II),
- the National Sustainable Development Policy (PNDD),
- the National Water Policy and Strategy,
- as well as international commitments under the Rotterdam, Stockholm, and Basel Conventions and the Codex Alimentarius.

The current plant protection and vector control system is coordinated institutionally by several technical ministries, notably those in charge of agriculture, environment, health, and trade. In this regard, the National Pesticide Management Committee (CNGP), established by Law No. 026-2017/AN of May 15, 2017, plays a central role in overseeing the production, importation, distribution, use, and disposal of pesticides. The CNGP is the technical body responsible for ensuring strict compliance with pesticide regulations, in coordination with the Sahelian Pesticide Committee (CSP), which handles sub-regional registration.

Despite this system, national and local capacities to effectively implement IPM remain limited, particularly in the intervention areas of the PURPA-BF project. These limitations include:

- a lack of qualified human resources at the local level (plant protection officers, extension agents trained in IPM),
- weak logistical and financial resources among decentralized services,
- limited access for farmers to technical information and non-chemical alternatives,
- the absence of monitoring and evaluation systems regarding actual phytosanitary practices in the field.

Although the promotion of Integrated Pest Management is stated in regulatory texts, its implementation remains marginal compared to the prevailing practices of systematic chemical control. Knowledge and adoption of IPM principles—such as the combined use of cultural, biological, genetic, and rational chemical methods—remain at a rudimentary stage. This is largely due to the weak dissemination of agroecological techniques, inadequate awareness-raising tools, and limited access to biological inputs (plant extracts, biopesticides, beneficial organisms).

Under the Pest Management Plan associated with PURPA-BF, six (06) of the World Bank's Environmental and Social Standards (ESS) apply, further strengthening the existing regulatory framework:

- ESS1: Assessment and management of environmental and social risks and impacts;
- ESS2: Labor and working conditions;
- ESS3: Resource efficiency and pollution prevention and management;
- ESS4: Community health and safety;

- ESS6: Biodiversity conservation and sustainable management of living natural resources;
- ESS10: Stakeholder engagement and information disclosure.

Thus, while Burkina Faso has a structured regulatory framework aligned with international standards, the successful implementation of IPM—particularly in the PURPA-BF target areas—requires a significant strengthening of local capacities, improved intersectoral coordination, and the effective integration of agroecological practices into the technical guidance disseminated to producers.

H. ANALYSIS OF CAPACITIES, AT NATIONAL AND LOCAL LEVELS, FOR THE IMPLEMENTATION OF INTEGRATED PRODUCTION MANAGEMENT (IPM)

The implementation of Integrated Production Management (IPM) is based on a rigorous legislative framework and initiatives aimed at promoting sustainable agricultural practices. Burkina Faso has strengthened its regulatory framework by transforming, in 2017, the National Pesticide Control Commission (CNCP) into the National Pesticide Management Committee (CNGP), responsible for the control and supervision of pesticides within the space of the Permanent Interstate Committee for Drought Control in the Sahel (CILSS). Concurrently, Integrated Production and Pest Management (IPPM), implemented via Farmer Field Schools (FFS), aims to strengthen the capacities of farmers by providing them with analysis and decision-making tools adapted to their context. Since 2002, this program has trained more than 27,000 farmers, thus reduced the use of pesticides and promoted more environmentally friendly agricultural practices, particularly on strategic crops such as rice, vegetables, cowpeas, fruits, and cotton.

In extension of these efforts, an integrated approach has been developed in the field of public health with Integrated Vector Management (IVM), recommended by the World Health Organization (WHO) to combat vector-borne diseases while minimizing environmental impacts. This strategy is based on rational decision-making, taking into account social, cultural, and ecological factors influencing disease transmission. Local initiatives, such as those of the National Center for Research and Training on Malaria (CNRFP) and the Research Institute in Health Sciences (IRSS), favor Vector Control Methods (LAV) with low ecological impact. A notable example is the integrated malaria control project conducted in the cotton basins of West Africa (2011-2013), which highlighted the effects of organic cotton cultivation on reducing soil and water toxicity. By integrating scientific, social, and environmental dimensions, IVM thus constitutes an adapted and sustainable response to the current challenges of vector-borne disease control.

In the framework of the implementation of Integrated Production Management (IPM), the General Directorate of Plant Protection (DGPV) and the National Agency for Environmental Assessments (ANEVE) play a central role through their missions of regulation, control, and technical support. DGPV is the technical body responsible for crop protection in Burkina Faso. It actively intervenes in the implementation of strategies aimed at reducing the impact of harmful organisms while minimizing the use of chemical pesticides. As for ANEVE, it ensures the monitoring and surveillance of environmental and social actions of the Integrated Pest Management Plan (PMP).

I. IDENTIFICATION AND ASSESSMENT OF POTENTIAL ENVIRONMENTAL AND SOCIAL RISKS AND IMPACTS

In the framework of the Emergency Project for Resilience and Agricultural Production in Burkina Faso (PURPA-BF), Preliminary Risk Analysis (PRA) was used to assess the risks related to the use of plant protection products. During the project implementation phase, the main sources of hazards are related to activities likely to present potential risks to the biophysical and human environment, notably:

- the transport of pesticides and fertilizers;
- the storage of pesticides and fertilizers;
- the use of pesticides and fertilizers;

The risks inherent to the project's activities include:

- intoxication of users and animals;
- contamination of soils and waterways;
- risk of accidental exposure of pesticides and fertilizer to the human organism;
- risk of involuntary ingestion of pesticides and fertilizer;
- traffic accidents related to the transport of pesticides, fertilizer, and seeds;
- risk of inhalation of pesticides and fertilizer through the respiratory tract;
- contamination of foodstuffs and food products;
- pollution of groundwater;
- mortality of aquatic species and terrestrial fauna.

J. INTEGRATED PEST MANAGEMENT MEASURES (IPMM) WITHIN THE FRAMEWORK OF THE PROJECT

As part of the implementation of PURPA-BF, special attention is given to the integration of pest and vector management measures, in accordance with the principles of Integrated Pest Management (IPM), with a view to reducing dependency on chemical pesticides, limiting health and environmental risks, and promoting sustainable alternatives.

❖ Proposed relevant activities for integrated pest/vector management (including capacity building for direct project implementation stakeholders)

Within the framework of the project implementation, the following actions are proposed to ensure an effective, integrated, and sustainable management of pests and vectors:

- Organize workshops and training sessions for producers and distributors on sustainable agricultural practices, rational use of inputs, and ecological alternatives;
- Disseminate awareness-raising messages through local media (community radios, television, posters, and leaflets in local languages) to reach a broad audience;
- Set up field demonstrations and farmer field schools to illustrate the impact of good agricultural practices and integrated pest management;
- Strengthen the capacities of community-based relays and agricultural extension agents to enable them to provide ongoing, context-specific awareness-raising;
- Support the activities of the National Pesticide Management Committee (CNGP);

- Enhance the technical skills of agents operating in the project area regarding the use of phytosanitary treatment equipment;
- Assist the Directorate-General for Plant Protection (DGPV) in updating the phytosanitary guide;
- Train distributors on the safe handling of pesticides;
- Support the effective establishment of a mobile unit for monitoring agricultural inputs;
- Acquire health monitoring kits for pesticide applicators;
- Conduct Information, Education, and Communication (IEC) campaigns targeting producers and communities on the responsible use and management of pesticides, associated risks, and best hygiene practices regarding agricultural inputs;
- Train and upgrade health workers in the project regions on the management of pesticide poisoning cases.

❖ Monitoring, evaluation, and reporting of the IPMP Action Plan implementation

Monitoring, evaluation, and reporting of the implementation of the Integrated Pest Management Plan (IPMP) Action Plan constitute a fundamental component of the PURPA-BF environmental and social management framework. The primary objective of this mechanism is to assess the effectiveness of measures deployed to prevent pesticide-related illnesses and poisonings, while ensuring health and environmental safety at intervention sites. This process relies on a structured system for the collection and analysis of qualitative and quantitative data, led by the Project Management Unit (PMU), in close coordination with the Environmental and Social Unit and other relevant stakeholders.

Strategic oversight by the project coordination is structured around a field-based mechanism designed to evaluate the relevance of identified impacts and the effectiveness of mitigation measures. It is a dynamic approach grounded in the development of a shared monitoring plan involving all key actors. Performance indicators monitored include: designation of environmental and social focal points, organization of dissemination workshops, number of stakeholders trained, gender-disaggregated poisoning rates, and the volume of complaints recorded. This continuous and adaptable monitoring ensures enhanced responsiveness in adjusting actions as needed.

In parallel, environmental surveillance ensures compliance with environmental protection commitments. This component, conducted in collaboration with technical institutions such as the DPVC, ANEVE, and ANSSEAT, integrates binding environmental and social clauses into financing agreements. Parameters monitored include water quality, soil conditions, pesticide storage and use, as well as waste management. These indicators serve to measure progress in reducing health and environmental risks, thereby ensuring a sustainable and integrated approach to pesticide management.

Finally, the mechanism provides for two complementary evaluations: a mid-term internal evaluation conducted by a consultant to assess the implementation status of the plan, and an external evaluation at project completion, aimed at measuring overall impact and identifying best practices. These two critical junctures will not only verify the compliance and relevance of interventions but also inform future decisions to enhance agricultural and environmental resilience in Burkina Faso.

❖ **Institutional arrangements (focused on the project implementation entity, phytosanitary or vector control services), with emphasis on the local level (actors and partners)**

The implementation of the Pest Management Plan (PMP) is based on a rigorous institutional coordination and strong intersectoral collaboration among various national actors. Given the stakes related to the safe use of pesticides—including quality control and resistance management—various partners from both the public and private sectors, as well as local governments and producer organizations, are mobilized. The effectiveness of the framework depends on the establishment of clear collaboration mechanisms and shared intervention protocols. Accordingly, PURPA-BF foresees partnerships for capacity building, healthcare support for poisoning cases, empty container management, and environmental monitoring.

❖ **Cost estimates for implementation**

No.	Item Description	Unit	Total (Local)	Total (US\$)	Source of Funding
1	Awareness-raising for beneficiaries	U	6,500,000	11,148.27	AfDB
2	Support to decentralized plant protection services	U	7,000,000	12,005.83	AfDB
3	Field monitoring	U	9,500,000	16,293.63	AfDB
4	Capacity building	U	20,000,000	34,302.38	AfDB
Total			43,000,000	73,750.11	

❖ **Grievance Redress Mechanism (refer to the project's GRM)**

The Grievance Redress Mechanism (GRM), established as part of the Integrated Pest Management Plan (IPMP), serves as a key tool for fostering dialogue and accountability among the project's stakeholders. It is designed to prevent conflicts by providing a structured, participatory, and transparent framework for the fair and prompt resolution of complaints and concerns raised by affected populations. This mechanism reflects the project's commitment to inclusive governance, grounded in transparency, responsibility, and continuous improvement.

With a view to proximity and respect for local traditions, the organization of the GRM is structured across three institutional levels. At the grassroots level, Communal Grievance Committees are established in each municipality affected by the PURPA-BF project, followed by Regional Committees to address unresolved appeals, and finally, a Central Committee at the level of the Project Implementation Unit (PIU), which oversees overall coordination and handles complex cases. These committees are composed of representatives from local government, technical services, traditional authorities, and community-based organizations, thereby ensuring balanced and legitimate representation.

The GRM provides a detailed typology of complaints, ranging from minor grievances to breaches of the code of conduct, including land-related issues, disputes linked to construction activities, or environmental and social management concerns. To facilitate access to the mechanism, multiple reporting channels are made available: physical submission, phone calls,

SMS, WhatsApp, or through community actors or NGOs. Complaints may be submitted either orally or in writing, and collection methods are tailored to the local context.

A robust monitoring and evaluation system is integrated into the GRM to ensure its effectiveness. It verifies the receipt, processing, and resolution of complaints, assesses the performance of the committees, and identifies avenues for improvement. It also focuses on categorizing complaints, profiling complainants, and evaluating the impact of the responses provided. Finally, an action plan accompanied by a budget is planned to support the operationalization of the mechanism, including awareness workshops, committee training, provision of management tools, and funding for the routine functioning of the relevant structures.

K. STAKEHOLDER CONSULTATION

Consultation and public participation constitute an essential component of the process of developing the Integrated Pest Management Plan (IPMP). In the context of the implementation of PURPA-BF, stakeholder consultations aimed to ensure the effective involvement of the populations and services concerned. More specifically, they aimed to sensitize stakeholders to the project's issues, gather their expectations and concerns, and identify difficulties encountered in the sectors concerned, particularly in terms of pest management and control methods. They also allowed for the collection of data on the use and management of pesticides. This collection took into account the capacities of actors to combat pests, storage practices, technical supervision, and risks associated with the use of pesticides. Finally, these exchanges led to the formulation of recommendations for the safe use of pesticides, favoring alternatives to synthetic chemical products, capacity building, and better management of health and environmental risks. The summary of the public consultations is presented in the table below:

Table 1: Summary of Public Consultations

Nº	Actors/Resource persons	Points discussed	Strengths	Concerns and fears	Suggestions/recommendations
1	State actors	<ul style="list-style-type: none"> -Presentation of the project and its objectives -Advantages, expectations and concerns -Production difficulties -Pest and pesticide management Suggestions and recommendations 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualified human resources available -Experience in similar projects -Potential in developable land Presence of ZAT chiefs to support the project 	<ul style="list-style-type: none"> -Insufficient financial resources for field visits -Persistence of fungal diseases -Pest attacks (caterpillars, striga) -Lack of synergy between structures -Lack of awareness of safety measures by producers -Risks related to improper handling of pesticides -Non-compliance with dosages/application conditions -Insufficient use of PPE (personal protective equipment) 	<ul style="list-style-type: none"> - Strengthen the capacities of phytosanitary brigadiers and producers -Train agents in handling phytosanitary equipment -Support DGPV in updating the phytosanitary guide -Train distributors on secure pesticide management Establish a mobile control brigade for agricultural inputs -Strengthen LAQE capabilities for sampling and analysis -Provide equipment to LAQE -Train health personnel on managing poisoning cases -Allocate a budget for producer awareness -Equip health centers with treatment products

2	Local authorities (town halls)	<ul style="list-style-type: none"> -Project presentation -Strengths, expectations and concerns -Difficulties encountered -Pesticide management -Suggestions and recommendations 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualified personnel available to support producers -Availability of adapted seeds and quality inputs -Land availability 	<ul style="list-style-type: none"> - Fear of lack of coordination between actors -Risks of misunderstandings due to insufficient communication -Concern about information flow -Excessive dependence on pesticides - Risks to health and environment -Lack of viable alternatives to pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> - Raise awareness about project benefits -Reduce use of chemical pesticides in favor of organic ones -Involve town halls in the project -Implement a system for collecting/destroying packaging -Train producers in cultivation methods -Develop water reservoirs -Control input entry in project intervention zones
3	Distributors and fertilizer suppliers	<ul style="list-style-type: none"> - Presentation of the project and its objectives -Advantages, expectations and concerns -Production difficulties -Pesticide management 	<ul style="list-style-type: none"> - Input provisions promoting price reduction -Capacity building of producers -Commercial outlets -Areas conducive to cultivation 	<ul style="list-style-type: none"> - Stock shortages -Logistical problems in insecure areas -Absence of storage warehouses -Distribution not adapted to agricultural calendar -Delays and insufficient quantities 	<ul style="list-style-type: none"> - Create strategic storage warehouses -Respect the agricultural calendar -Open local shops for approved inputs -Involve producer organizations in distribution -Adapt distribution to security constraints -Increase quantities supplied -Adapt products to local crop types

		-Suggestions and recommendations		-Inputs not adapted to crop types -Variable quality -Presence of counterfeits on the market	-Select experienced suppliers -Strengthen quality control mechanisms -Combat counterfeits
4	Agricultural associations and GBV prevention groups	- Presentation of project and objectives -Presentation of associations -Advantages, expectations and concerns -Production difficulties -Pesticide management -Suggestions and recommendations	- Availability of land for production -Similar crop types to those of PURPA	- Unfavorable climatic conditions -Insecurity affecting activities -Difficult choice of adapted seeds -Presence of counterfeit pesticides -Lack of equipment and financial resources	- Financial and material support -Training on good agricultural practices -Promotion of agroecology -Development of local input and compost production -Dissemination of results -Establishment of relay networks and networking platforms -Specific training in GBV/SEA/SH
5	Grassroots producers	- Project presentation -Strengths, expectations and concerns -Production difficulties	- Production sites available -Subsidization of agricultural inputs -Determination of producers	- Fear of lacking inputs at crucial moments of cultivation -Concern about insufficient quality of available inputs	- Create shops for approved products near producers -Accelerate plains rehabilitation work -Raise awareness among producers about recognizing approved products and their uses

	<ul style="list-style-type: none"> -Use management of pesticides -Problems encountered -Suggestions and recommendations 	<ul style="list-style-type: none"> -Availability of support agents 	<ul style="list-style-type: none"> -Worry about stock shortages -Fear of lack of adequate production equipment -Concern about difficulties in transporting harvests 	<ul style="list-style-type: none"> -Develop sufficient water reservoirs -Select seeds from crop types produced at local level -Create partnership between the project and producers' union -Equip producers with production and post-harvest equipment -Build latrines at production sites
--	--	---	--	---

Sources: Consultant, May 2025

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification du projet

Face aux répercussions de la guerre entre l’Ukraine et la Russie, le Gouvernement du Burkina Faso a obtenu de l’appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) par un don et un prêt de 29,6 millions d’unités de compte approuvés le 8 décembre 2022, pour la formulation du Projet d’Urgence pour le Renforcement de la Production Agricole au Burkina Faso (PURPA-BF). Ce projet vise à accroître la production alimentaire en réponse aux difficultés d’approvisionnement en engrais et en blé. Il prévoit ainsi l’acquisition et la distribution de semences et d’intrants agricoles aux producteurs.

L’objectif de développement du PURPA-BF est d’aider les agriculteurs du pays à accroître la production alimentaire pour atténuer l’impact de cette guerre sur l’approvisionnement du Burkina Faso en engrais et en blé. L’objectif sectoriel est de contribuer à l’augmentation des productions de maïs, riz, soja, niébé, sorgho et blé pour renforcer la sécurité alimentaire des populations.

Le PURPA-BF est placé sous la tutelle technique du Ministère de l’Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) et la tutelle financière du Ministère de l’Economie, des Finances et du Développement (MINEFID). Le suivi technique et financier ainsi que la coordination des activités du projet sont assurés par une Unité de Gestion du Projet (UGP).

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, des semences et engrais seront acquis et distribués aux producteurs. La mise à disposition de semences et d’engrais chimique aux producteurs peut induire l’utilisation inappropriée des intrants et la mauvaise gestion des emballages vides des engrais chimiques, générant des risques sanitaires et de pollution. Conformément au décret N°2015- 1187 /PRES-TRANS/PM/ MERH/MATD/MME/MS/ MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l’évaluation environnementale stratégique, de l’étude et de la notice d’impact environnemental et social, les activités du projet sont classées en **Catégorie B** selon la classification nationale. Cette catégorie correspond à la **Catégorie 2** selon les exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque.

Ainsi, pour se conformer aux exigences nationales et à la Politique de sauvegarde S04 sur la gestion des pesticides de la BAD, le présent Plan de Gestion des pestes (PGP) précise les approches de lutte intégrée et les mesures d’atténuation des impacts liés à la réalisation du projet afin d’éviter ou minimiser les effets négatifs des pestes sur la santé humaine, animale et environnementale et de proposer les actions nécessaires pour la mise en œuvre desdites mesures.

1.2. Objectif et les résultats attendus de l’étude

1.2.1. Objectifs du Plan de Gestion intégrée des Pestes (PGP)

L’objectif général de l’étude est d’élaborer définir des mesures en vue de prévenir ou d’atténuer les impacts de l’utilisation des pesticides, d’herbicides systémiques et leurs emballages sur l’environnement humain et de proposer un cadre de lutte antiparasitaire et de gestion des pestes.

De façon spécifique, il s’agit de :

- identifier l’ensemble des risques potentiels sur le plan environnemental au regard des interventions envisagées dans le cadre du Projet et relatifs à l’usage des produits phytopharmaceutiques ;

- définir des dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant et après la mise en œuvre du projet et la réalisation et la réalisation des activités pour supprimer ou atténuer les impacts environnementaux et sociaux
- décrire l'environnement initial des zones d'intervention en termes de pestes des cultures, d'usage des produits phytopharmaceutiques, de sensibilisation communautaire aux risques, de disponibilité du personnel technique et de capacités d'intervention en cas d'intoxication accidentelle.
- analyser le cadre politique, légal, réglementaire et institutionnel encadrant l'importation, la commercialisation, la distribution et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en conformité avec la législation nationale et les exigences de la BAD.
- identifier les mesures institutionnelles, techniques et opérationnelles pour une gestion sécurisée des intrants fournis par le projet, incluant la gestion des emballages vides et des stocks avariés au niveau communautaire.
- élaborer un plan de formation et de sensibilisation pour l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet.
- analyser les risques liés à la mauvaise gestion des produits phytopharmaceutiques dans la zone d'intervention du programme.
- élaborer un plan d'action de gestion des pestes et des produits phytopharmaceutiques, incluant l'identification et la budgétisation des mesures appropriées.

1.2.2. Résultats attendus

Un plan de Gestion des Pestes (PGP) est élaboré conformément à la réglementation burkinabè en la matière et aux exigences de la Sauvegarde opérationnelle (SO) 4 « la Santé, sûreté et sécurité des populations » du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD). Les principaux résultats attendus de l'étude sont les suivants :

- les risques environnementaux associés à l'usage des produits phytopharmaceutiques dans le cadre du projet sont clairement identifiés et documentés, permettant une meilleure anticipation et gestion des impacts.
- un cadre institutionnel de suivi et de surveillance est établi, avec des mécanismes et des mesures opérationnelles définis pour garantir la réduction et la maîtrise des impacts environnementaux et sociaux tout au long du projet.
- la description du projet de l'environnement initial des zones d'intervention du projet en termes de pestes des cultures connues et lutte anti-vectorielle, d'usage actuel de produits phytopharmaceutiques (gestion des produits phytopharmaceutiques) en nature et en volume, de niveau de connaissance des enjeux et risques au niveau communautaire, de niveau de déploiement du personnel technique d'encadrement existant, d'existence et de capacité d'intervention de structures d'assistance en cas d'intoxication aiguë accidentelle, est connue ;
- le cadre politique, légal, réglementaire et institutionnel de l'importation, de la commercialisation, de la distribution et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et assimilés, y compris le cadre régional auquel le pays a souscrit sont connus conformément à la législation nationale et aux exigences de la BAD;
- les mesures institutionnelles, techniques et opérationnelles (sensibilisation, formation, etc.) touchant le niveau communautaire pour la gestion sécurisée des acquisitions des intrants à fournir par le projet, ainsi que la gestion des emballages vides et les stocks avariés sont mises en exergue ;
- un plan de formation et de sensibilisation de tous les acteurs concernés par le projet est disponible ;

- les risques liés à la mauvaise gestion des produits phytopharmaceutiques sont analysés dans la zone d'intervention du programme ;
- Le plan d'action de gestion des pestes et des produits phytopharmaceutiques élaboré, et les mesures correspondantes sont identifiées et budgétisées.

1.3. Approche méthodologique

L'approche participative adoptée pour l'élaboration du PGP dans le cadre du PURPA BF est importante pour garantir la pertinence, la légitimité et l'efficacité de ce plan. Elle implique l'engagement actif et la collaboration de tous les acteurs et partenaires concernés par la gestion des pestes dans la zone d'intervention du projet. Pour atteindre les résultats de l'étude, il sera adopté l'approche suivante : une phase préparatoire, une phase d'exécution de la mission et une phase de finalisation.

1.3.1. Phase préparatoire

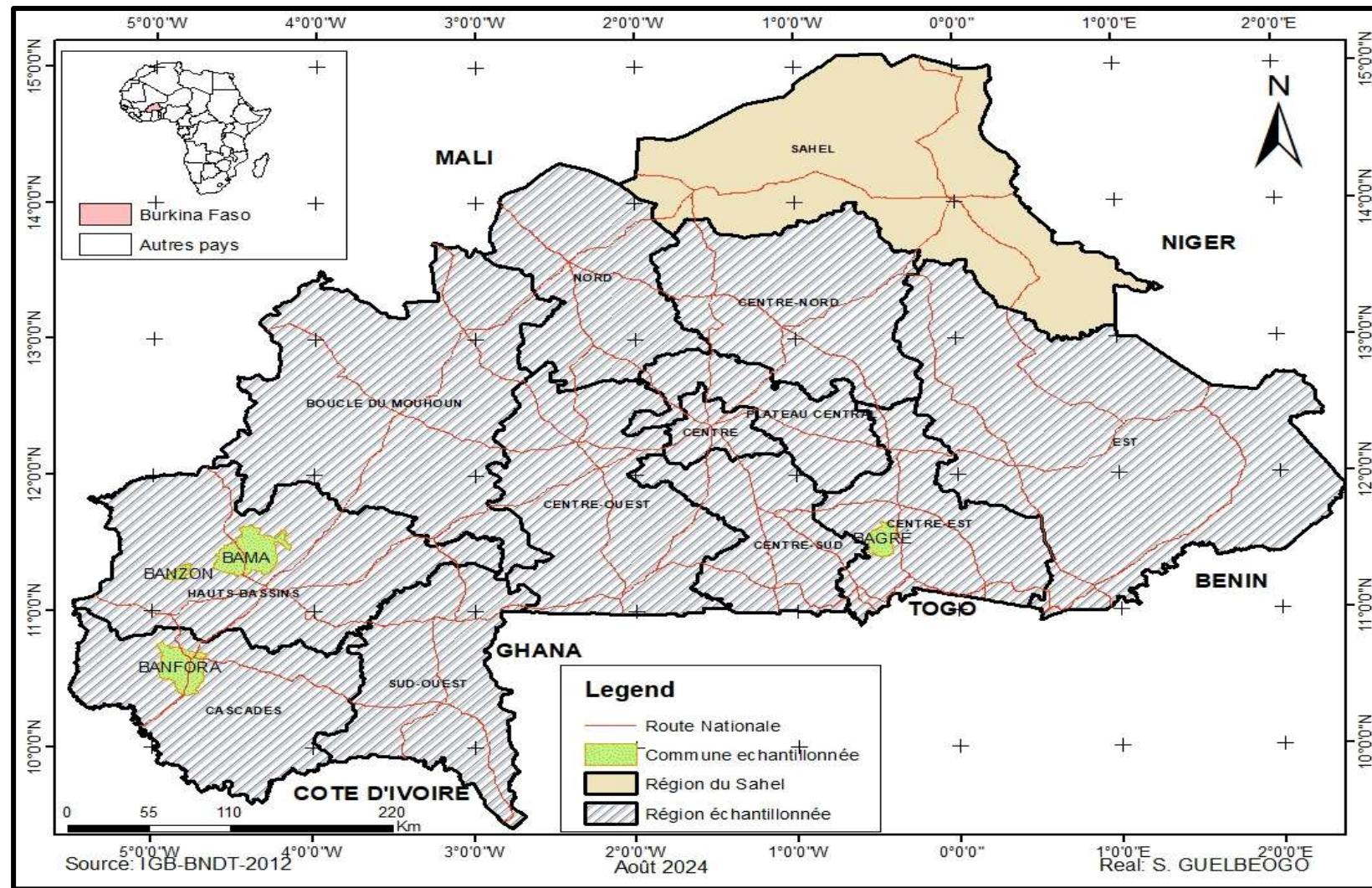
La phase préparatoire regroupe l'ensemble des activités qui ont été mises en œuvre dans le cadre de la préparation de la mission. Il s'agit de l'échantillonnage spatial et démographique, de la rencontre de cadrage, de la revue documentaire, de la conception des outils et supports techniques puis le cadrage et la rédaction du rapport de démarrage.

❖ Echantillonnage spatial

Dans le cadre de l'échantillonnage spatial de 12 des 13 régions du Burkina Faso a été fait. En outre, l'échantillonnage spatial a inclus tant les exploitants des hautes terres que ceux des bas-fonds et des plaines irriguées car ce sont les mêmes acteurs qui exploitent ces terres. Par souci de cohérence et afin d'ancrer notre intervention dans une logique sectorielle solide, nous avons accordé une attention particulière aux principales zones de production agricole du pays. Ce choix stratégique vise à maximiser la pertinence et l'impact des actions en ciblant des territoires à fort potentiel productif. Ainsi, les périmètres irrigués de Bama et Banzon (région des Hauts-Bassins), de Karfiguela (région des Cascades) et de Bagré (région du Centre-Est) ont été retenus. Ces zones se distinguent non seulement par leur importance dans la production saisonnière agricole, mais également parce qu'elles étaient déjà identifiées dans les termes de référence comme des pôles prioritaires d'intervention.

De plus, ces périmètres sont des zones d'intervention directes du PURPA-BF, ce qui renforce la cohérence entre notre ciblage et les dynamiques institutionnelles en cours. Cette articulation permet non seulement d'éviter une dispersion des efforts, mais aussi de favoriser une synergie entre les différents acteurs présents sur le terrain.

En revanche, la zone de Douna n'a pas été retenue, bien qu'elle présente également un potentiel agricole. Cette décision s'explique par le fait qu'un autre projet y intervient déjà activement, tandis que le PURPA-BF n'y est pas présent. L'objectif est donc d'éviter les doublons et de concentrer les ressources sur des zones où le PURPA-BF peut véritablement apporter une valeur ajoutée, en complémentarité avec les autres initiatives en cours.



Carte 1 : échantillonnage spatial

❖ Echantillonnage démographique

Pour garantir une représentativité optimale des données recueillies, une approche méthodologique intégrant deux méthodes complémentaires a été adoptée. D'une part, l'échantillonnage stratifié proportionnel a été mis en œuvre afin d'assurer une représentation équilibrée de l'ensemble des acteurs concernés par l'étude. Cette méthode a permis de capter la diversité des perspectives en fonction des différentes catégories socio-économiques, géographiques ou professionnelles. D'autre part, l'échantillonnage raisonné, fondé sur l'expertise, a été utilisé pour sélectionner des répondants clés. Ces derniers ont été choisis pour leur connaissance approfondie et leur expérience en lien avec les problématiques étudiées, enrichissant ainsi la profondeur analytique de nos résultats. Cette double approche garantit non seulement la rigueur scientifique de l'étude, mais aussi la pertinence des conclusions et recommandations formulées. Ainsi, la représentativité et l'expertise ont été les principaux critères définis pour la présente étude.

Tableau 2 : catégories d'acteurs à consulter

Catégorie	Nombre
Services techniques administratifs centraux, déconcentrés, décentralisés et de recherches	65
Entreprise d'acquisition et de distribution des produits phytosanitaires	32
OSC/VBG/EAS	12
Associations/faitières	12
Producteurs	80 (répartis sur les 4 communes (Bama, Banzon, Banfora, Bagré))
Total	201

Source : consultant, Février 2025

Le détail de l'échantillonnage démographique par région est consigné dans le tableau ci-après

Tableau 3 : détail de l'échantillonnage démographique par région

Région	Centre	Plat eau cen tral	Cen tre Nor d	No rd	Cen tre Oue st	Boucl e du Mouh oun	Su d- Ou est	Ha ut- Bas sin	Casc ade	Cen tre sud	Cen tre Est	E st	TOT AL
Nombre d'acteurs	12	9	8	8	8	10	8	56	32	8	33	9	201

Source : consultant, Février 2025

Au total 201 acteurs ont été consultés dans le cadre de cette étude.

❖ Rencontre de cadrage

La rencontre de cadrage s'est tenue le 30 janvier 2025 et a réuni les principaux responsables de l'UGP/PURPA-BF ainsi que le consultant de la BAD. Cette séance a permis de s'accorder sur les objectifs de la mission, de convenir de l'urgence et des enjeux majeurs liés à la préparation du Plan de Gestion intégrée des Pestes. Elle a offert également l'opportunité de mieux

appréhender les contours de la mission, de définir les attentes précises, et de déterminer l'approche pour les visites de terrain. Par ailleurs, une introduction aux différentes directions régionales de l'agriculture ainsi qu'aux acteurs impliqués dans la chaîne des produits phytopharmaceutiques a été effectuée. La photographie 1 présente la réunion de cadrage



Photo 1: Réunion de cadrage de l'étude avec le projet

Source : consultant, Février 2025

❖ Revue documentaire

À divers niveaux, une abondance de données relatives au projet est disponible. La tâche du consultant, à cette étape, a consisté à faire un état des lieux de la documentation existante (rapports et documents en relation avec la gestion des pestes). Cela inclut les informations sur le cadre politique et réglementaire, les conventions relatives à la gestion des pestes, les études ou enquêtes socio-économiques disponibles, ainsi que les documents cadres du projet. La revue des politiques de sauvegarde environnementale et sociale établies par la Banque Africaine de Développement effectuée, permet d'identifier les meilleures pratiques et les normes internationales en matière de gestion des pesticides et de l'environnement, et de les intégrer dans le PGP.

Ce travail a été effectué au sein de l'UGP/PURPA-BF, auprès des différents services, et au sein des structures déconcentrées et décentralisées. La revue documentaire a rythmé l'ensemble de la mission, s'effectuant avant, pendant, et après la phase de terrain.

Conception des outils et supports techniques

Des outils adaptés de collecte de données ont été élaborés, consolidés et finalisés pour permettre la collecte des données. Il s'est agi des :

- des guides d'entretien ;
- fiches d'enquêtes
- des procès-verbal de consultation du public ;
- liste des personnes rencontrées, etc.

- appareil photo.

Ces outils ont permis de collecter le maximum d'informations nécessaires à l'élaboration du Plan de Gestion intégrée des Pesticides (PGP).

1.3.2. Phase d'exécution de la mission

La phase d'exécution de la mission a permis de conduire les activités de la mission à proprement parler à travers la collecte, la synthèse, le traitement et l'analyse des données.

❖ Consultations et Concertations

L'approche participative implique des consultations et des concertations avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le PGP. Elle a permis de rencontrer les acteurs de terrain ainsi que certains bénéficiaires potentiels du PURPA-BF. À cet effet, la mission s'est déployée dans les 12 régions couvertes par le projet pour des rencontres avec les différents acteurs et des visites de sites témoins. Les sites témoins retenus englobent les plaines aménagées des communes de Bama, Banzon, Banfora et Bagré. Ce choix s'explique par le fait que ces zones constituent des pôles de production où les différentes filières ciblées par le projet sont largement développées, en particulier la culture du blé, qui s'inscrit dans le cadre de l'offensive agro-pastorale initiée par le gouvernement actuel.

Les rencontres avec les populations bénéficiaires dans les douze (12) régions retenues, les acteurs institutionnels du PURPA-BF, les autorités locales, ainsi que d'autres personnes ressources, auront pour objectif d'intégrer les préoccupations (notamment les impacts potentiels), les avis et les recommandations de ces différents acteurs dans le processus décisionnel, afin d'aligner le projet sur les attentes des bénéficiaires. Ces consultations, organisées avec les communautés bénéficiaires du projet, seront cruciales en ce qu'elles permettront de compléter les informations issues de l'analyse documentaire, de recueillir des données supplémentaires, et surtout de discuter des enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet en lien avec la gestion des pestes et des produits phytopharmaceutiques.

Les visites de sites témoins a permis d'évaluer l'état actuel de la gestion des pestes et des pesticides utilisés, ainsi que les impacts et risques associés aux pratiques observées, tant sur les plans biophysique qu'humain. Au total, 201 acteurs ont été consultés dont 149 hommes et 52 femmes. Le détail du nombre des personnes consultées est consigné dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Détail des consultations par régions et par genre

Nombre de personne consultées				
Nbre	REGION	Masculin	Féminin	Total
1	Plateau Central	8	1	9
2	Centre Nord	5	3	8
3	Nord	7	1	8
4	Hauts-Bassins	51	5	56
5	Centre	9	3	12
6	Cascade	23	9	32

7	Centre Est	13	20	33
8	Centre Sud	6	2	8
9	Boucle du Mouhoun	8	2	10
10	Centre Ouest	6	2	8
11	Sud-Ouest	6	2	8
12	Est	7	2	9
TOTAL		149	52	201

Source : consultant, Février 2025

❖ Traitement et analyse des données

Les données collectées à l'issue des enquêtes de terrain, investigations, réunions etc., ont été traitées avec les logiciels Excel et Word. Les données géographiques ont été traitées avec le logiciel ArcGIS10.3. Quant aux données socio-économiques qualitatives, elles ont fait l'objet d'une analyse thématique de contenu.

❖ Identification et description des impacts environnementaux et sanitaires

Cette phase repose sur l'identification des risques potentiels associés à la gestion des pestes, ainsi que sur la proposition de mesures d'atténuation et de suivi environnemental. Autrement dit, il s'est agi de recenser les situations à risque susceptibles de provoquer un transfert de pollution dans l'environnement.

❖ Elaboration du plan de gestion des pestes et d'utilisation des pesticides

L'élaboration des mesures d'atténuation s'est basée sur :

- l'identification des pestes et des prédateurs des spéculations ciblées par le projet ;
- l'identification des méthodes et stratégies de lutte contre les pestes ;
- le choix des méthodes alternatives à la lutte chimique, notamment celles développées par les centres de références ;
- les mesures de protection des eaux, des sols, de la faune, de la flore ;
- l'éducation environnementale des bénéficiaires ;
- la gestion communautaire et participative des riverains, des autorités communales.

❖ Elaboration des coûts des mesures d'atténuation

Les coûts des mesures d'atténuation ont été estimés à partir des mesures d'atténuations identifiées pour gérer les risques.

- Elaboration du mécanisme de gestion des plaintes

Cette partie a été documenté en collaboration avec le consultant du MGP.

1.3.3. Phase de finalisation

La phase de finalisation consistera à l'intégration des observations et les recommandations des différentes parties prenantes. Elles permettront d'enrichir la version définitive du document.

1.4. Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée au cours de l'exécution de la présente mission réside dans le contexte sécuritaire prévalant au Burkina Faso, en particulier dans la région du Sahel. Elle a donc été exclue de l'échantillon ce qui ne nous a pas permis d'y faire des collectes de données. Cette décision a été prise en commun accord avec le projet.

1.5. Structuration du rapport

IL comportera au minimum les rubriques suivantes :

RÉSUMÉ EXECUTIF

EXECUTIVE SUMMARY

I. INTRODUCTION

II. DESCRIPTION DU PROJET ET SA ZONE D'INTERVENTION

III. APPERCU SYNTHETIQUE DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

IV. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION DES PESTES

V. APPROCHES ACTUELLES DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE DANS LE SECTEUR
DU PROJET DANS LE PAYS

VI. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS
ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS

VII. MESURES DE GESTION INTEGREE DES PESTES (MGIP) DANS LE CADRE DU
PROJET

VIII. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

Annexes

II. DESCRIPTION DU PROJET ET SA ZONE D'INTERVENTION

2.1.Objectif général et les objectifs spécifique du projet

L'objectif de développement du PURPA-BF est d'aider les agriculteurs du pays à accroître la production alimentaire pour atténuer l'impact que l'invasion de la Russie en Ukraine a sur l'approvisionnement du Burkina Faso en engrais et en blé. L'objectif sectoriel est de contribuer à l'augmentation des productions de maïs, riz, soja, niébé, sorgho et blé pour renforcer la sécurité alimentaire des populations.

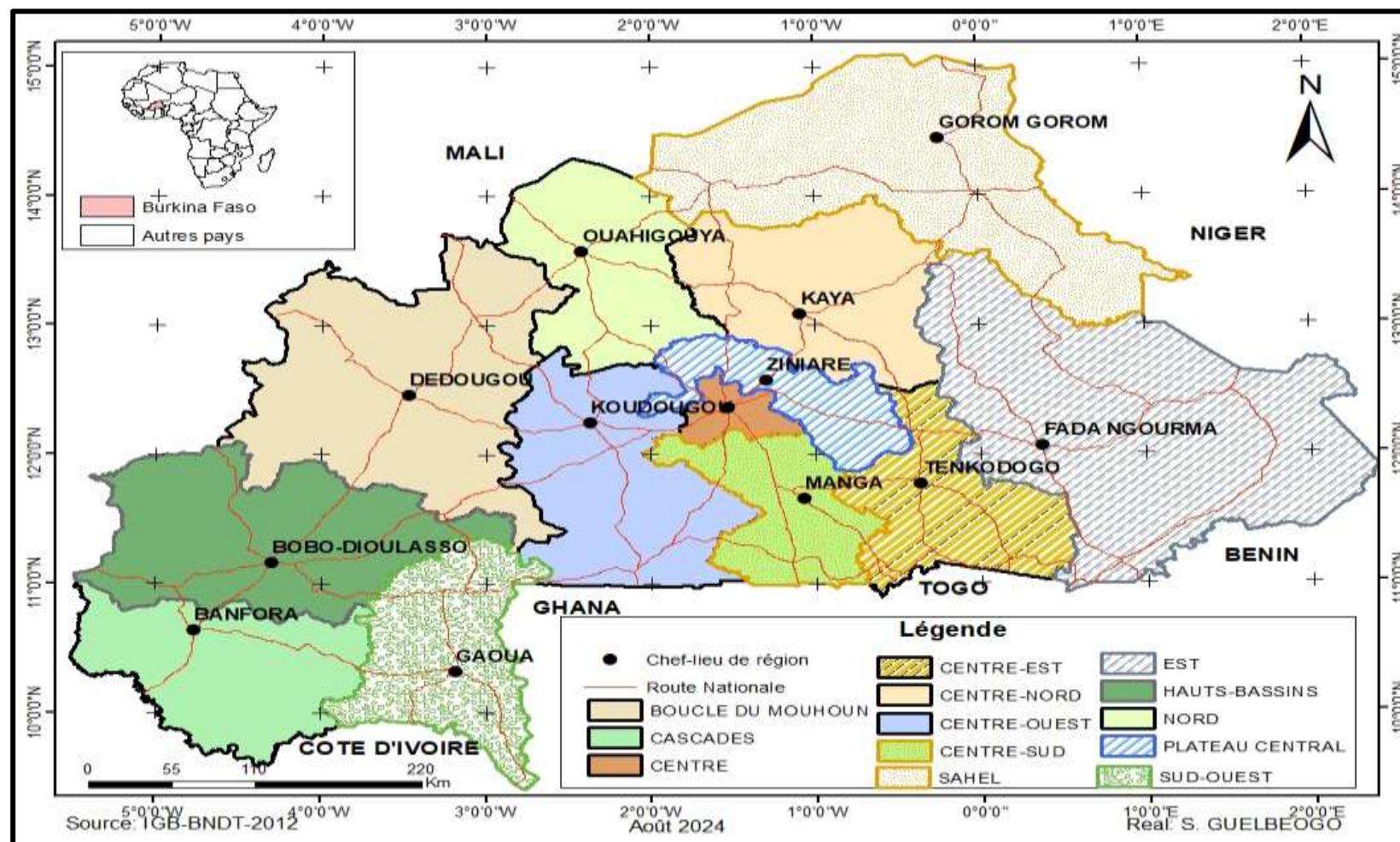
2.2.Résultats attendus du projet

Les résultats attendus du projet sont :

- ÷ les agriculteurs bénéficiaires auront accru leur capacité de production afin de répondre à la demande alimentaire croissante, en atténuant les effets indirects de la crise russo-ukrainienne sur les chaînes d'approvisionnement en intrants agricoles, notamment en engrais et en blé.
- ÷ les productions nationales de maïs, riz, soja, niébé, sorgho et blé connaîtront une augmentation, contribuant ainsi à une meilleure disponibilité alimentaire et à la résilience des populations face aux crises externes.

2.3.Zones d'intervention du Projet

Le projet couvre l'ensemble du territoire national, avec une concentration des activités autour des grandes plaines irriguées (Bagrépole, Bama, Banzon, Karfiguéla, etc.), favorisant deux campagnes agricoles par an, ainsi que dans les autres communes du Burkina Faso. Ces communes bénéficieront des synergies d'intervention entre l'appui en intrants fourni par le PURPA-BF, la DGPV et les autres projets de développement dans le domaine de l'agriculture au niveau national, tels que le machinisme agricole, la gestion des pestes, ainsi que la transformation et la commercialisation des produits. La carte ci-après donne une présentation des régions concernées par l'étude.



Carte 2 : Présentation de la zone d'intervention du projet

2.4.Composante du projet

Le projet comporte 4 composantes :

❖ Composante 1 : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité en semences certifiées adaptées au climat

Cette composante comporte deux (2) activités : (i) Acquisition des semences de variétés à haute performance et (ii) Mise à disposition des semences aux producteurs.

- Activité 1.1. Acquisition des semences de variétés à haute performance

Il s'agira d'acquérir au profit des productrices et producteurs de la zone d'intervention du projet 3 810 T de semences certifiées de riz, 3 200 T de semences certifiées de maïs composites, 335 T de semences certifiées de maïs hydride, 580 T de semences certifiées de soja, 480 tonnes de semences certifiées de niébé, 300 T de sorgho et 5 T de semences de base de blé.

- Activité 1.2. Mise à disposition des semences aux producteurs

Il s'agira de conduire les opérations suivantes (i) Assurer la réception technique des semences au niveau provincial par les autorités (commission multi-acteurs), (ii) Conduire l'opération de mise à disposition des semences au niveau communal par le distributeur agréé, (iii) Signer et mettre en œuvre une convention avec la téléphonie mobile Orange money pour la mise en œuvre de l'opération de distribution de semences, (iv) Signer et mettre en œuvre une convention avec chacune des 13 directions régionales en charge de l'agriculture pour le suivi-supervision, l'appui-conseil et le suivi évaluation de l'appui aux producteurs (volet 1: suivi et supervision de la distribution des engrains et semences), (v) Former les acteurs de la chaîne de distribution des semences et engrains à l'utilisation optimale du dispositif électronique de subvention des intrants, (vi) Paramétriser le réseau de distribution digitale agri voucher pour les opérations de distribution des semences et engrains. Le plan de gestion des risques liés à la manipulation des semences ainsi que le mécanisme de gestion des plaintes seront mises en œuvre une fois les rapports de PGP et de MGP approuvés par la Banque et la Burkina Faso.

❖ Composante 2 : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des fertilisants agricoles et appui-conseil intégrant l'information climatique ;

Au titre de cette composante, trois (03) activités seront conduites : (i) Acquisition d'engrais de qualité (ii) Mise à disposition des engrais aux producteurs, (iii) Appui conseil aux producteurs sur les bonnes pratiques agricoles.

- Activité 2.1. Acquisition d'engrais de qualité

Il s'agit d'acquérir au profit des producteurs / trices du NPK (21 125 T), de l'Urée (10 000 T), du Burkina Phosphate (2 000 T) et de la fumure organique (3 000 T) de bonne qualité.

- Activité 2.2. Mise à disposition des engrais aux producteurs

Pour assurer une bonne mise à disposition des engrais aux producteurs, il s'agira de conduire les opérations suivantes : (i) Assurer le contrôle qualité et de conformité des engrais, (ii) Assurer la réception technique des engrais au niveau régional par les autorités (commission multi-acteurs), (iii) Conduire l'opération de distribution des engrais au niveau communal par un distributeur agréé, (iv) signer et mettre en œuvre une convention avec orange money pour la mise en œuvre de l'opération de distribution d'engrais. Le plan de gestion des risques liés à la manipulation des fertilisants ainsi que le mécanisme de gestion des plaintes seront mises en œuvre une fois les rapports de PGP et de MGP approuvés par la Banque et la Burkina Faso.

- Activité 2.3. Appui-conseil aux producteurs sur les bonnes pratiques agricoles

L'appui-conseil aux producteurs sur les bonnes pratiques agricoles sera effectif à travers : (i) la mise en place de 200 champs-écoles producteurs (CEP) pour les spéculations ciblées du projet, (ii) la mise en place de 200 parcelles de démonstration (PD) pour les spéculations ciblées du projet, (iii) la formation des agents d'appui-conseil sur le Système de Riziculture Intensive (SRI), (iv) la formation des producteurs sur le Système de Riziculture Intensive (SRI) par les services d'appui-conseil, (v) la formation des producteurs sur les itinéraires techniques des spéculations ciblées (maïs, niébé, soja, sorgho et blé) par les services d'appui-conseil, (vi) la formation des producteurs sur les bonnes pratiques de récolte et post récolte du soja par les services d'appui-conseil, (vii) la signature et la mise en œuvre d'une convention avec chacune des 13 directions régionales en charge de l'agriculture pour le suivi-supervision, l'appui-conseil et le suivi évaluation de l'appui aux producteurs (Volet 2: appui-conseil pour les 2 campagnes).

❖ **Composante 3 : Réformes sur la gouvernance du sous-secteur des intrants et du fonctionnement des chaînes de valeur des semences et engrains ;**

Elle comporte deux (2) activités : (i) La gouvernance du sous-secteur des intrants et (ii) le fonctionnement des chaines de valeurs des intrants.

- Activité 3.1. Gouvernance du sous-secteur des intrants

Dans la perspective une meilleure performance de la gouvernance du sous-secteur des intrants, la projet d'attèlera à : (i) Conduire les réformes du cadre juridique et règlementaire sur les semences, (ii) Conduire les réformes du cadre juridique et règlementaire sur les engrais, (iii) Mettre en œuvre le plan d'actions du sous-secteur semencier, (iv) Assurer la tenue des sessions du Comité National des Semences, (v) Assurer la tenue des session du sous-comité d'homologation des variétés, (vi) Assurer la refonte de la base de données pour une intégration du numéro unique de lot de semence, (vii) Tenir un atelier de bilan et de programmation des activités semencières, (viii) Renforcer les capacités techniques des inspecteurs semenciers.

- Activité 3.2. Fonctionnement des chaînes de valeurs du sous-secteur des intrants

En vue d'assurer des réformes dans le fonctionnement des chaînes de valeurs des intrants, le projet va : (i) Conduire une étude pour évaluer le fonctionnement du dispositif agri voucher et proposer un plan d'action de renforcement du dispositif, (ii) Appuyer la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement du dispositif agri voucher, (iii) Appuyer le processus de contrôle et de certification des semences, (iv) Appuyer les laboratoires nationaux de semences en consommables pour les analyses des semences dans le cadre du contrôle de qualité, (v) Appuyer l'actualisation du catalogue national des variétés de semences, (vi) Digitaliser le système commun de gestion des stocks de semences de l'Union Nationale des Producteurs Semenciers du Burkina (UNPSB) et de l'Association Nationale des Entreprises Semencières du Burkina (ANESB).

❖ **Composante 4 : Coordination et gestion du projet.**

La composante 4 traitera les aspects suivants : (i) Acquérir des biens et services (véhicules, matériels informatiques, carburant, assurances), (ii) assurer le fonctionnement courant de l'UGP, (iii) Réaliser les études de sauvegarde environnementale et sociale (PGP et MGP), (iv) Mettre en œuvre le PGP et le MGP, (v) établir un accord de collaboration avec l'ANEVE pour la surveillance environnementale du projet (CPE), (vi) signer et mettre une convention avec chacune des 13 directions régionales en charge de l'agriculture pour le suivi-supervision, l'appui-conseil et le suivi évaluation de l'appui aux producteurs (Volet 3: suivi-évaluation des activités), (vii) Assurer la gestion du personnel du projet (salaires, indemnités, assurances), (viii) Assurer la tenue des comités de pilotage du projet, (ix) Assurer le suivi externe du projet

par la tutelle technique et financière, (x) Elaborer un manuel de procédures administrative, financière et comptable, (xi) Elaborer un manuel de suivi évaluation du projet, (xii) Réaliser l'audit annuel des comptes du projet, (xiii) Réaliser l'audit annuel des acquisitions du projet, (xiv) Réaliser l'audit annuel environnemental et social du projet (audit annuel de performance E&S), (xv) Renforcer les capacités des membres de l'UGP et des services techniques sur la gestion et la mise en œuvre des projets d'acquisition, d'approvisionnement et de distribution en intrants, (xvi) Renforcer les capacités des cadres de la DGESS sur des thématiques liées à la formulation des projets d'urgence, xvii) Assurer la communication pour une bonne visibilité des actions du projet.

2.5. Description des activités du projet soumises à la lutte antiparasitaire ou vectorielle

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, plusieurs activités nécessitent l'utilisation de pesticides pour une gestion efficace des pestes. Le tableau ci-après présente ces différentes activités ainsi que leur lien avec l'utilisation des pesticides.

Tableau 5 : Activités spécifiques induisant l'utilisation des pesticides dans le cadre de la mise en œuvre du projet

Composantes	Sous Composante/Activités	Liens avec les pesticides	Commentaires
Composante 1	Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité en semences certifiées adaptées au climat		
	Acquisition des semences de variétés à haute performance	Oui	La mise en œuvre du projet pourra favoriser le recours à la lutte contre les nuisibles ainsi qu'au traitement des semences durant leur transfert et leur conditionnement.
	Mise à disposition des semences aux producteurs		
Composante 2	Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des fertilisants agricoles et appui-conseil intégrant l'information climatique		
	Acquisition d'engrais de qualité	Oui	Certains engrais peuvent être combinés avec des produits phytosanitaires pour une meilleure efficacité
	Mise à disposition des engrais aux producteurs	Oui	Les activités de la production des spéculations cibles du projet (riz, blé, soja, sorgho, maïs et niébé) occasionneront l'utilisation des engrais et des pesticides contre les ravageurs associés
	Appui-conseil aux producteurs sur les bonnes pratiques agricoles	Non	Pas d'utilisation de pesticides

Composante 3	Réformes sur la gouvernance du sous-secteur des intrants et du fonctionnement des chaînes de valeur des semences et engrais		
	Gouvernance du sous-secteur des intrants	Non	Pas d'utilisation de pesticides
	Fonctionnement des chaînes de valeurs du sous-secteur des intrants	<u>Oui</u>	Le lien entre les pesticides et le fonctionnement des chaînes de valeurs du sous-secteur des intrants repose sur plusieurs aspects clés : Production et Approvisionnement des Intrants, distribution et Commercialisation, utilisation et application des pesticides, gestion des déchets
Composante 4	Coordination et gestion du projet.		
	Acquérir des biens et services (véhicules, matériels informatiques, carburant, assurances)	Non	Pas d'utilisation de pesticides
	Assurer le fonctionnement courant de l'UGP	Non	Pas d'utilisation de pesticides
	Réaliser les études de sauvegarde environnementale et sociale (PGP et MGP), (iv) Mettre en œuvre le PGP et le MGP	Oui	L'élaboration de ces instruments permettra de gérer les risques et impacts associés aux pesticides et peste
	Etablir un partenariat avec l'ANEVE pour la supervision du suivi et surveillance environnementale du projet (CPE)	Oui	Le rôle de l'ANEVE est le suivi de la mise en œuvre des actions du PGP, elle sera amenée à visiter les sites de production
	Signer et mettre une convention avec chacune des 13 directions régionales en charge de l'agriculture pour le suivi-supervision, l'appui-conseil et le suivi évaluation de l'appui aux producteurs (Volet 3 : suivi-évaluation des activités)	Oui	Utilisation probable des pesticides lors de l'appui-conseils

	Assurer la gestion du personnel du projet (salaires, indemnités, assurances)	Non	Pas d'utilisation de pesticides
	Assurer la tenue des comités de pilotage du projet	Non	Pas d'utilisation de pesticides
	Assurer le suivi externe du projet par la tutelle technique et financière	Non	Pas d'utilisation de pesticides
	Elaborer un manuel de procédures administrative, financière et comptable	Non	Pas d'utilisation de pesticides
	Elaborer un manuel de suivi évaluation du projet, (xii) Réaliser l'audit annuel des comptes du projet	Non	Pas d'utilisation de pesticides
	Réaliser l'audit annuel des acquisitions du projet	Non	Pas d'utilisation de pesticides
	Réaliser l'audit annuel environnemental et social du projet (audit annuel de performance E&S)	Non	Pas d'utilisation de pesticides
	Renforcer les capacités des membres de l'UGP et des services techniques sur la gestion et la mise en œuvre des projets d'acquisition, d'approvisionnement et de distribution en intrants	Non	Pas d'utilisation de pesticides
	Renforcer les capacités des cadres de la DGESS sur des thématiques liées à la formulation des projets d'urgence	Non	Pas d'utilisation de pesticides
	Assurer la communication pour une bonne visibilité des actions du projet.	Non	Pas d'utilisation de pesticides

Source : consultant, février 2025

III. APPERCU SYNTHETIQUE DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

Le projet s'étendant sur l'ensemble du territoire national du Burkina Faso, il convient d'en proposer une description synthétique en intégrant de manière méthodique les caractéristiques du milieu physique et humain. Cette approche permettra non seulement de mieux appréhender la diversité écologique et géographique du pays, mais également de mettre en lumière les spécificités socioculturelles, économiques et démographiques.

3.1. Milieu physique

❖ Relief

Le Burkina Faso se situe dans une vaste région de plateaux et de plaines dont l'altitude moyenne est d'environ **400 mètres**. Le pays est divisé en deux grandes zones géographiques :

- ÷ **Le plateau mossi** : Une vaste plaine légèrement ondulée située au centre du pays, dominée par des inselbergs et des collines résiduelles, témoins d'une ancienne érosion ;
- ÷ **Les massifs cristallins** : Ces formations granitiques et schisteuses se retrouvent dans les régions de l'ouest et du sud-ouest, notamment dans les massifs du Banfora, avec des reliefs atteignant jusqu'à **749 mètres** au mont Ténakourou, le point culminant du pays.

❖ Climat

Le climat du Burkina Faso est de type **tropical à deux saisons** principales :

- ÷ **Une saison sèche** : Elle dure de **novembre à mai**, caractérisée par l'harmattan, un vent sec et poussiéreux venant du Sahara ;
- ÷ **Une saison pluvieuse** : De **juin à octobre**, marquée par des précipitations irrégulières et des vents de mousson venant de l'océan Atlantique.

Les zones agroécologiques du pays :

Le pays se divise en trois zones climatiques :

- ÷ **Zone sahélienne** (nord) : Précipitations faibles (moins de 600 mm/an), végétation clairsemée ;
- ÷ **Zone soudanienne** (sud) : Précipitations plus importantes (plus de 900 mm/an), végétation plus dense ;
- ÷ **Zone soudano-sahélienne** (centre) : Zone de transition avec des précipitations intermédiaires (600 à 900 mm/an).

❖ Hydrographie

Le Burkina Faso est un pays enclavé, traversé par plusieurs bassins fluviaux :

- ÷ **Le bassin du Niger** (au nord et à l'est) : Avec ses affluents, tels que le Gorouol, le Sirba et le Tapoa ;
- ÷ **Le bassin de la Volta** (au centre et au sud) : Constitué des trois Volta (Volta Blanche, Volta Rouge, et Volta Noire) ;
- ÷ **Le bassin de la Comoé** (à l'ouest) : Alimenté par la Comoé et ses affluents. Les cours d'eau sont saisonniers et fortement dépendants des pluies. Les retenues d'eau artificielles (barrages) jouent un rôle crucial dans l'approvisionnement en eau.

Les ressources en eaux souterraines du Burkina Faso sont constituées principalement de nappes phréatiques et de réservoirs aquifères situés à différentes profondeurs sous la surface du sol. Ces ressources sont essentielles pour l'approvisionnement en eau potable, l'agriculture et l'industrie, notamment dans les zones rurales.

❖ Sol

Les sols du Burkina Faso sont majoritairement **ferrugineux tropicaux** et souvent pauvres en matière organique. On distingue :

- ÷ **Les sols sablonneux** : Dominants au nord, propices à la culture sous pluies irrégulières ;

- ÷ **Les sols argileux** : Plus présents au sud, favorisant l'agriculture ;
- ÷ **Les sols hydromorphes** : Situés dans les zones de bas-fonds, utilisés pour la riziculture. La forte érosion des sols due aux vents et à l'eau constitue une menace majeure

3.2 Milieu biologique

❖ Végétation

La végétation varie en fonction des zones climatiques :

- ÷ **Zone sahélienne** : Steppe arbustive dominée par des acacias, des épineux et des herbes clairsemées ;
- ÷ **Zone soudano-sahélienne** : Savane boisée avec des espèces telles que le karité, le néré, et le baobab ;
- ÷ **Zone soudanienne** : Savane arborée avec des forêts galeries le long des cours d'eau. La végétation subit une pression anthropique intense (déforestation, agriculture, surpâturage).

❖ Faune

Le Burkina Faso abrite une diversité faunique malgré la dégradation des habitats naturels :

- ÷ **Grandes espèces** : Éléphants, hippopotames, lions, antilopes et buffles, présents dans les parcs nationaux (Parc W-Arly-Pendjari, Parc de Pô).
- ÷ **Petits mammifères** : Singes, phacochères, et hyènes.
- ÷ **Oiseaux** : Grande diversité ornithologique avec des espèces migratrices et sédentaires.
- ÷ **Réserves de faune** : Le pays dispose de plusieurs aires protégées et parcs pour la conservation.

À cette faune s'ajoutent la microfaune et l'entomofaune, comprenant notamment les protozoaires et les insectes polliniseurs. Le Burkina Faso, bien que confronté à des défis environnementaux, reste riche en ressources naturelles et en biodiversité, ce qui en fait un territoire d'une grande diversité écologique.

3.3. Caractéristiques socio-économiques

❖ Démographie

Le Burkina Faso se distingue par une dynamique démographique soutenue, avec une population recensée à 20 505 155 habitants selon le RGPH de 2019. Celle-ci est constituée de 10 604 308 femmes, représentant 51,7 %, et de 9 900 847 hommes, soit 48,3 %. Par ailleurs, la population est majoritairement jeune, avec près de 65 % des habitants âgés de moins de 25 ans. Cette jeunesse constitue un potentiel humain considérable pour le développement du pays, bien qu'elle soulève également des défis en matière de création d'emplois, d'éducation et de services sociaux adaptés.

❖ Éducation

Le système éducatif burkinabè a connu des progrès notables au cours des dernières décennies, mais reste confronté à d'importants défis. Le taux de scolarisation au primaire a atteint environ 80 %, bien que des disparités subsistent entre les zones urbaines et rurales, et entre les sexes (MENAPLN, 2016). L'accès à l'éducation secondaire et supérieure est encore limité, avec des infrastructures souvent inadéquates et une insuffisance de personnel enseignant. L'analphabétisme demeure un obstacle majeur au développement, touchant environ 50 % de la population adulte (MENAPLN, 2022). Le gouvernement et ses partenaires travaillent à renforcer les investissements dans le secteur éducatif pour améliorer la qualité et l'accès à l'enseignement.

❖ Santé

Le secteur de la santé au Burkina Faso est confronté à des défis structurels liés au manque d'équipements, de personnel et de financement. Les principales maladies endémiques incluent le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques. L'espérance de vie, bien qu'en augmentation, reste relativement basse, avoisinant 63 ans. Les initiatives telles que l'assurance maladie universelle et la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans visent à améliorer l'accès aux soins de santé. Cependant, les inégalités régionales dans la disponibilité des services de santé demeurent préoccupantes.

❖ Agriculture

L'agriculture constitue le pilier de l'économie burkinabè, représentant environ 30 % du PIB et employant près de 80 % de la population active (BM, 2020). Elle est essentiellement de type vivrier, avec des cultures principales telles que le mil, le sorgho, le maïs, le riz, le niébé et les tubercules. Les cultures de rente, notamment le coton, jouent un rôle important dans les exportations du pays. Toutefois, le secteur agricole est vulnérable aux aléas climatiques, à la dégradation des sols et à la faible mécanisation, ce qui limite sa productivité. Le gouvernement promeut des initiatives telles que l'agroécologie et l'irrigation pour renforcer la résilience des systèmes agricoles.

❖ Élevage

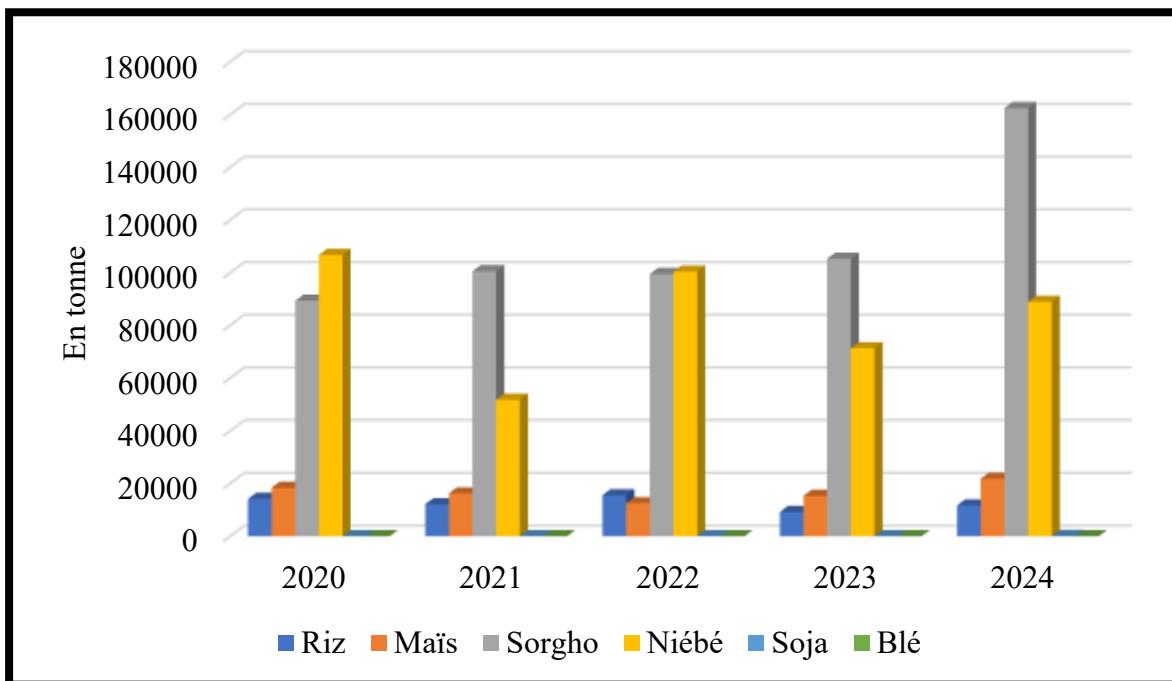
Le Burkina Faso est également une nation d'élevage, avec un cheptel important comprenant des bovins, des ovins, des caprins et des volailles. L'élevage contribue significativement à la sécurité alimentaire, aux revenus des ménages et aux exportations nationales. Toutefois, ce secteur fait face à des défis tels que les conflits liés à l'accès aux pâturages et aux points d'eau, les maladies animales, et les effets du changement climatique. Le développement des infrastructures pastorales, telles que les parcs de vaccination et les marchés à bétail, ainsi que la promotion de pratiques d'élevage modernes sont des priorités pour renforcer la compétitivité de ce secteur.

❖ Productions agricoles des filières cibles du projet

Les principales filières agricoles ciblées par le projet incluent le riz, le maïs, le soja, le niébé, le sorgho et le blé. La production annuelle de ces filières fluctue en fonction des spécificités des zones de culture.

❖ Région du Centre Nord

Figure 1 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Centre Nord



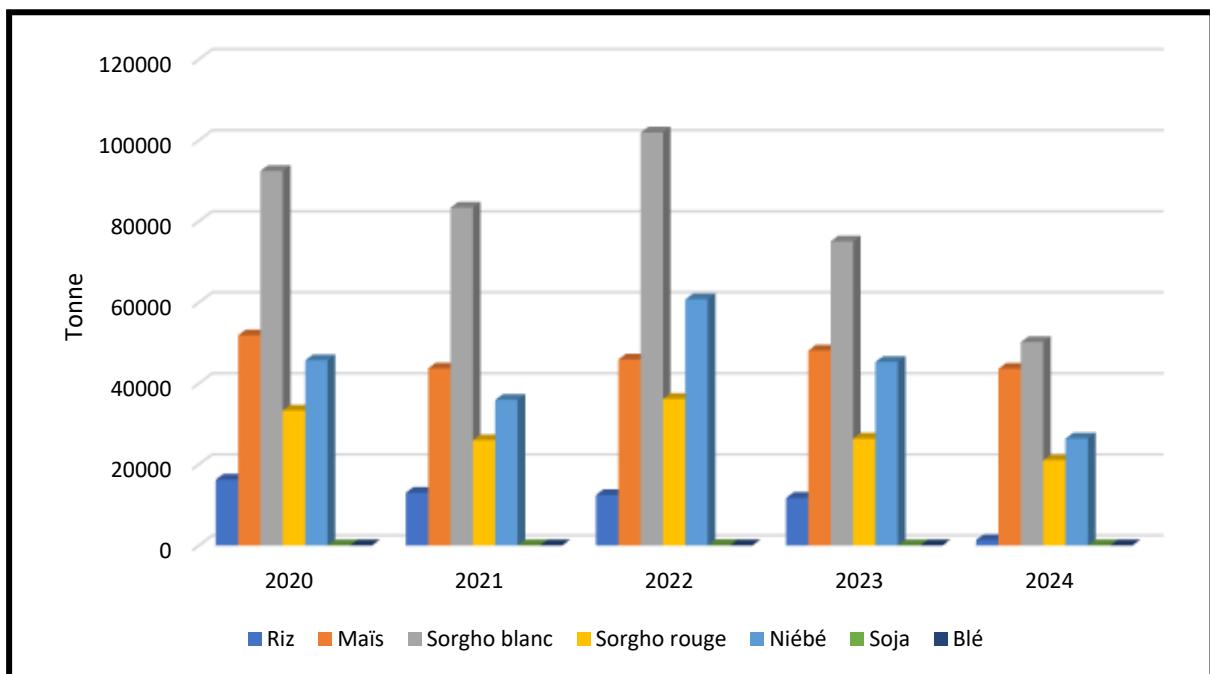
Source : DRARAH, 2025

L’analyse de la figure montre une nette dominance du sorgho et du niébé dans la production agricole de la région du Centre-Nord entre 2020 et 2024. La hausse spectaculaire du sorgho en 2024, atteignant 160 000 tonnes, s’explique par son rôle central dans les habitudes alimentaires locales. En revanche, le blé reste sous-exploité, ce qui souligne la nécessité d’initiatives stratégiques pour sa promotion.

Ces tendances peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment les conditions climatiques, l’accès aux intrants agricoles, et les politiques publiques de soutien aux cultures locales. En lien avec la gestion des pestes, l’augmentation de la production du sorgho et du niébé peut entraîner une pression accrue des ravageurs spécifiques à ces cultures, nécessitant des stratégies adaptées de lutte intégrée, telles que l’usage raisonné des pesticides et la diversification des cultures pour limiter les risques phytosanitaires.

❖ Région du Plateau Central

Figure 2 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Plateau Central



Source : DRARAH, 2025

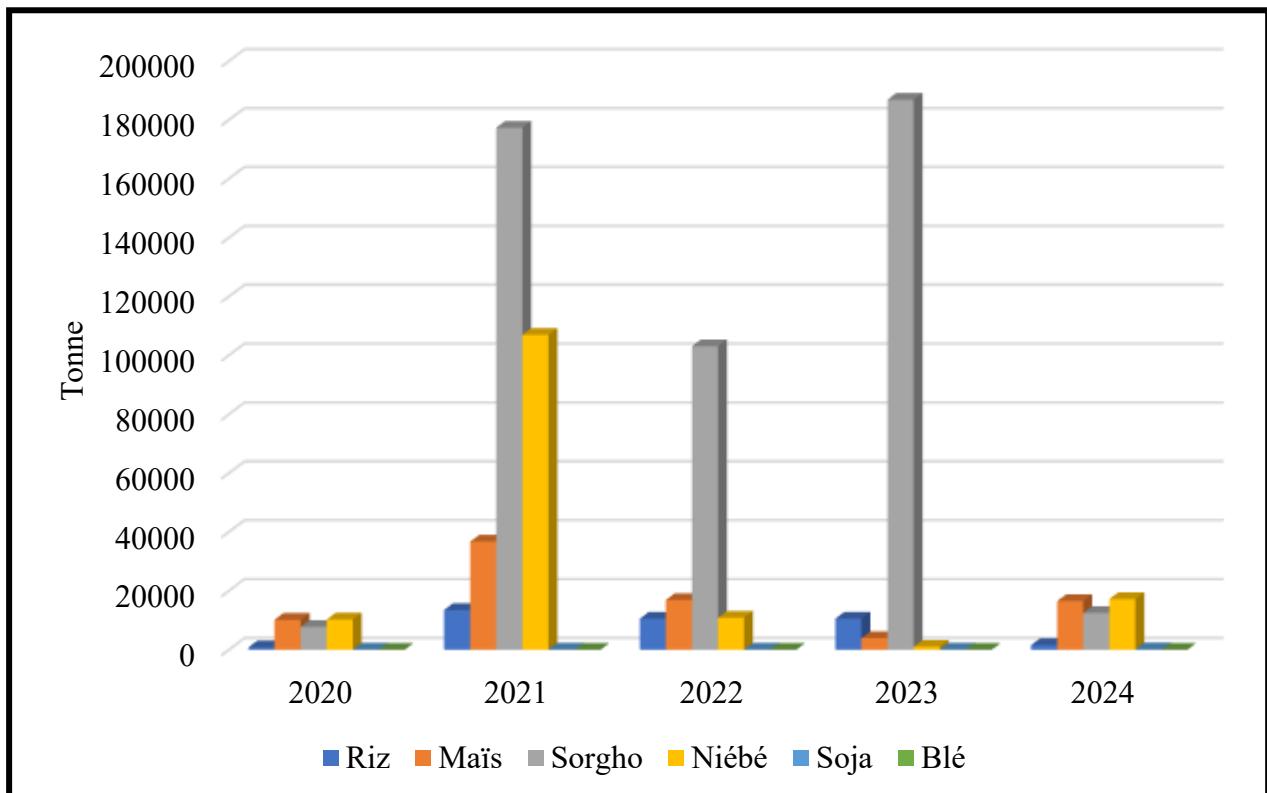
L’analyse de la figure montre que la production agricole dans la région du Plateau Central entre 2020 et 2024 est marquée par des fluctuations notables, notamment pour le sorgho blanc et le niébé, qui atteignent des pics en 2022 avant de décliner progressivement. Le maïs, en revanche, affiche une relative stabilité autour de 45 000 tonnes, tandis que le sorgho rouge et le riz enregistrent des productions plus faibles et constantes.

Ces tendances peuvent être expliquées par plusieurs facteurs, notamment les conditions climatiques, la disponibilité des intrants agricoles (semences, engrains), ainsi que l’incidence des ravageurs et maladies. L’année 2022, marquée par des pics de production, pourrait correspondre à des conditions climatiques favorables ou à une meilleure gestion des cultures.

En lien avec la gestion des pestes, ces variations soulignent l’impact potentiel des attaques de ravageurs sur les rendements agricoles. Une recrudescence de pestes après 2022 pourrait avoir contribué à la baisse de production observée pour le sorgho blanc et le niébé. Cela met en évidence l’importance de stratégies de gestion intégrée des pestes, incluant la surveillance, l’utilisation de pesticides biologiques et la diversification des cultures pour limiter les pertes agricoles.

❖ Région du Nord

Figure 3 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Nord



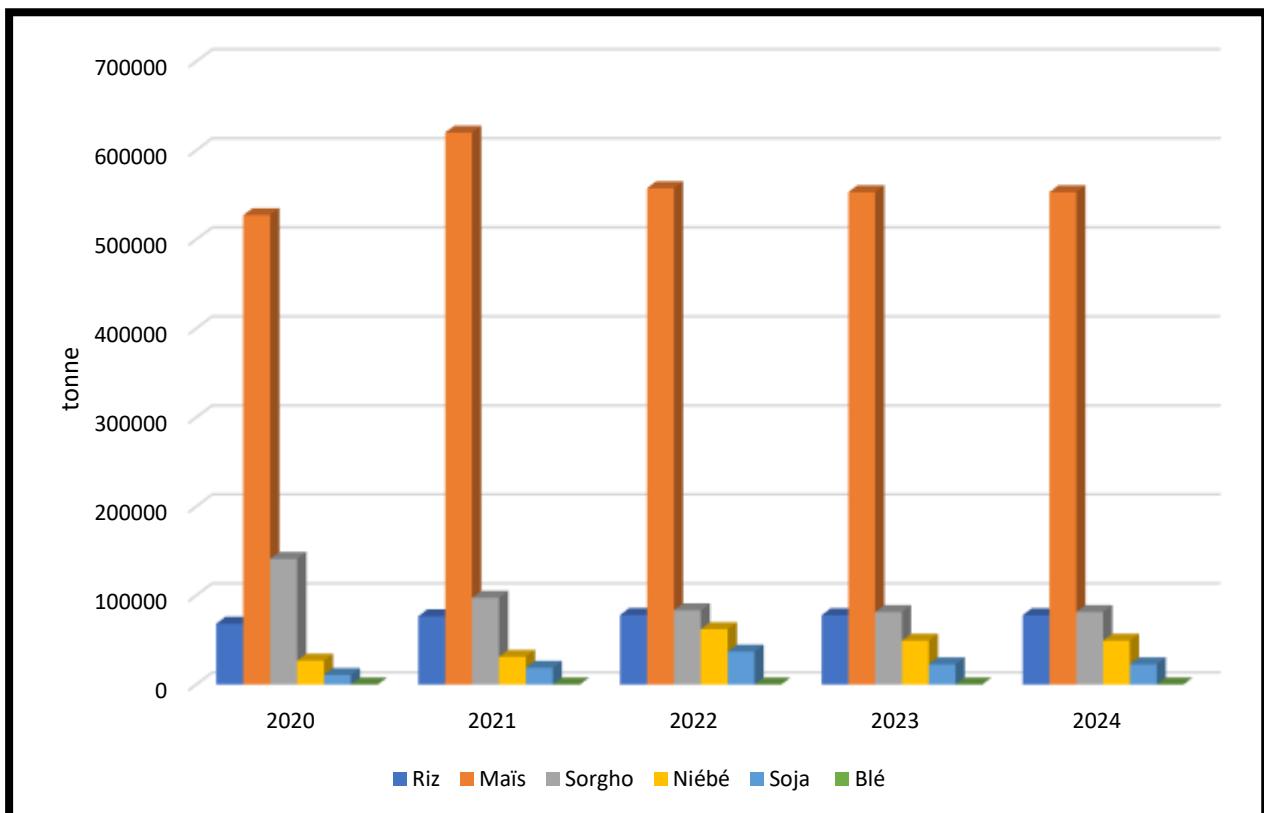
Source : DRARAH, 2025

L'analyse des tendances de production agricole entre 2020 et 2024 dans la région du Nord met en évidence des fluctuations notables pour le sorgho et le niébé. Le sorgho présente deux pics en 2021 et 2023 ($\approx 180\ 000$ tonnes), tandis que le niébé atteint un sommet en 2021 ($\approx 110\ 000$ tonnes) avant de décliner. Les autres cultures restent stables à des niveaux faibles ($< 40\ 000$ tonnes), et le blé est totalement absent.

Ces variations peuvent s'expliquer par des facteurs climatiques, des politiques agricoles et l'impact des ravageurs. La gestion des pestes joue un rôle clé : une pression parasitaire accrue pourrait justifier les baisses observées, tandis que des mesures de lutte efficaces pourraient expliquer les pics de production. Cela souligne l'importance d'une stratégie intégrée de gestion des ravageurs pour stabiliser et optimiser la production agricole.

❖ Région des Hauts-Bassins

Figure 4 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région des Hauts-Bassins

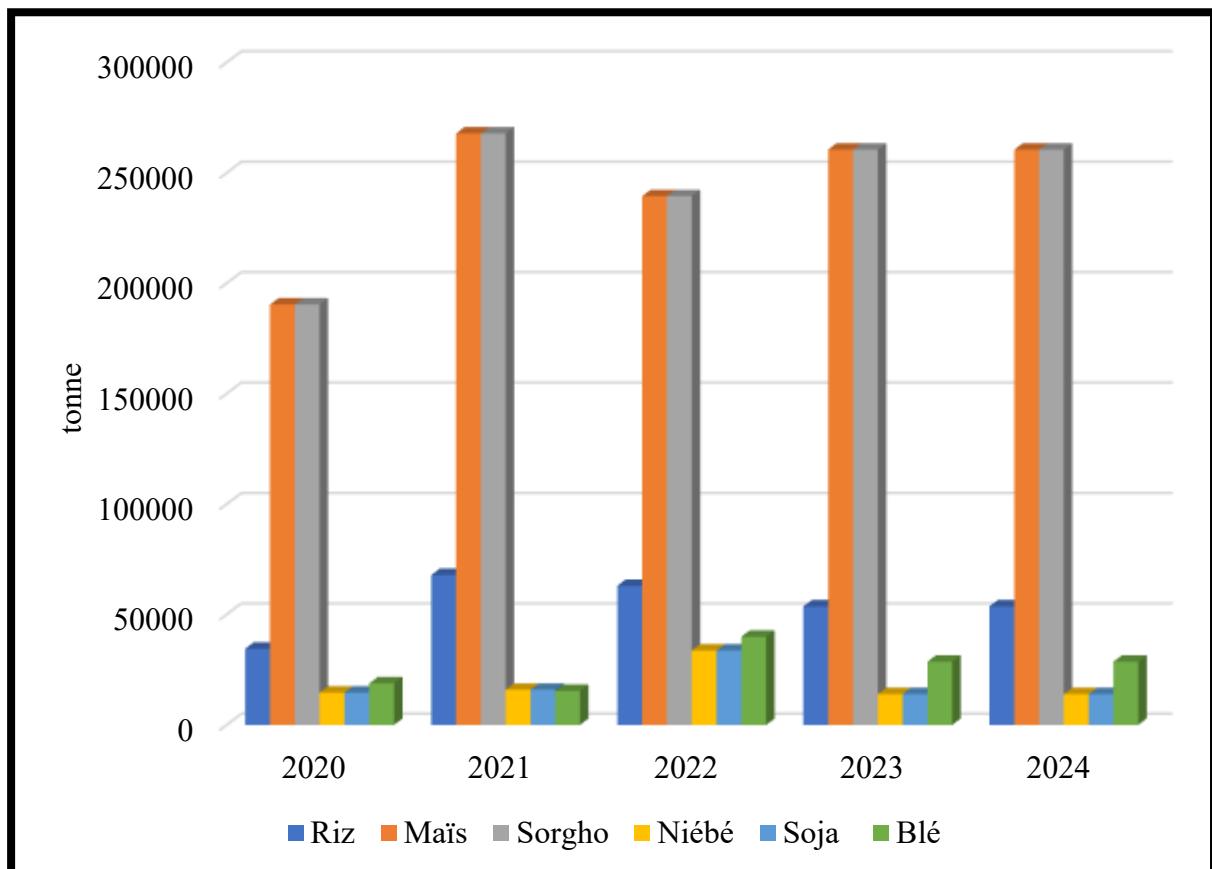


Source : DRARAH, 2025

L'analyse des tendances de production agricole dans les Hauts-Bassins (2020-2024) met en évidence la prédominance du maïs, dont les volumes dépassent largement ceux des autres cultures. Cette dominance pourrait s'expliquer par des conditions agro-climatiques favorables ou des politiques agricoles privilégiant cette culture. Ce déséquilibre dans la production peut avoir des implications sur la gestion des pestes, notamment par la concentration des ravageurs et maladies sur le maïs, nécessitant une stratégie spécifique de lutte et de rotation culturale pour limiter les risques phytosanitaires.

❖ Région des Cascades

Figure 5 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région des Cascades

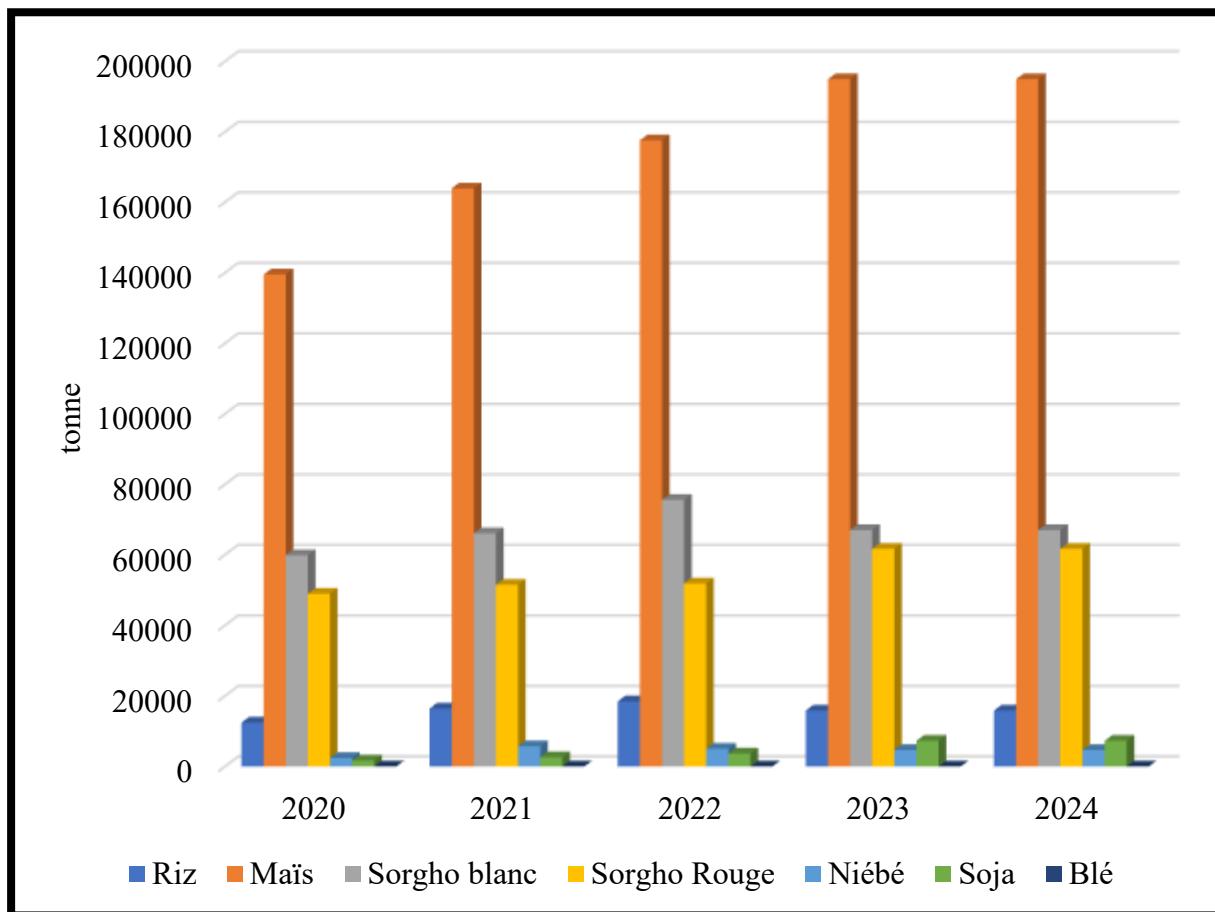


Source : DRARAH, 2025

L'analyse de la figure montre une prédominance du maïs et du sorgho, dont les productions restent élevées et stables autour de 250 000 tonnes après 2020. Le riz connaît une croissance progressive, tandis que les autres cultures (niébé, soja, blé) affichent des volumes plus faibles mais en légère hausse, notamment pour le blé. Cette tendance peut s'expliquer par des facteurs agro climatiques favorables aux céréales, des choix stratégiques des producteurs et des politiques de soutien à ces cultures. En lien avec la gestion des pestes, la dominance du maïs et du sorgho implique une pression accrue des ravageurs spécifiques à ces cultures, nécessitant des stratégies adaptées de lutte intégrée pour limiter les pertes.

❖ Région du Sud-Ouest

Figure 6 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Sud-Ouest

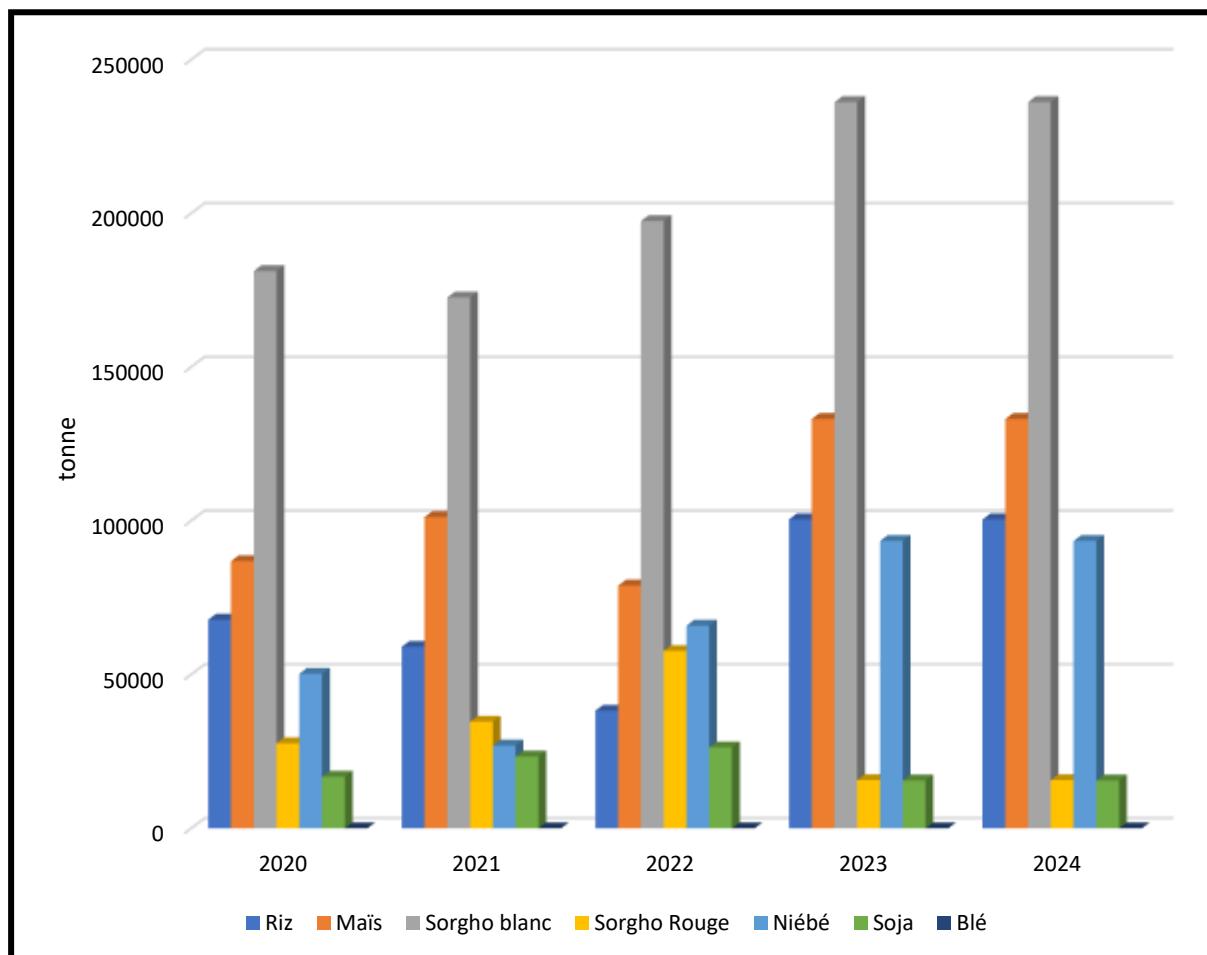


Source : DRARAH, 2025

Le graphique montre une nette dominance du maïs, dont la production a fortement augmenté entre 2020 et 2024, tandis que les autres cultures (sorgho, riz, niébé, soja) restent relativement stables. Cette tendance peut s'expliquer par des facteurs tels que l'amélioration des techniques agricoles, la demande croissante ou les conditions climatiques favorables au maïs. Concernant la gestion des pestes, l'augmentation de la monoculture du maïs peut accroître les risques de prolifération des ravageurs spécifiques à cette culture, nécessitant une stratégie de gestion intégrée des pestes pour limiter les pertes et préserver la durabilité du système agricole.

❖ Région de l'Est

Figure 7 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région de l'Est

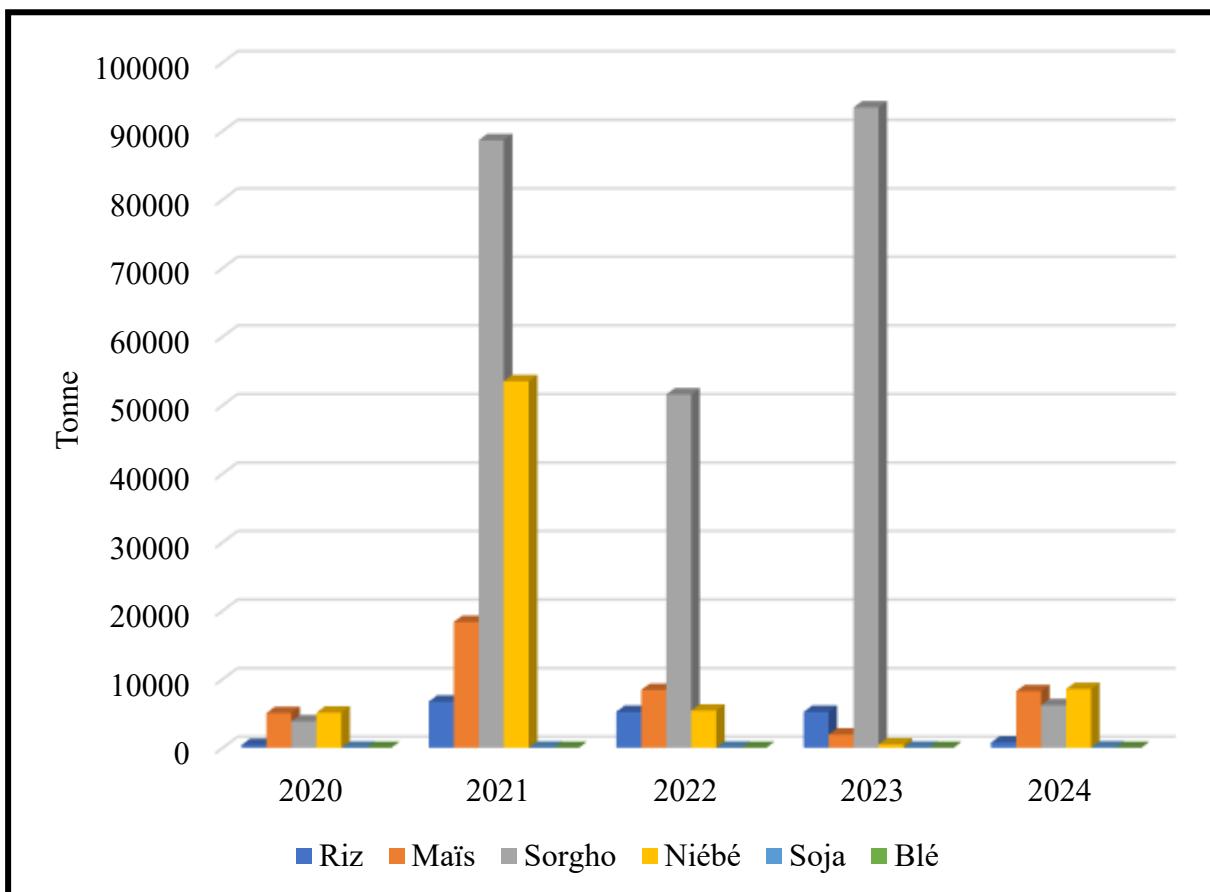


Source : DRARAH, 2025

Le graphique met en évidence la prédominance du sorgho blanc, suivi du maïs et du riz, avec une production relativement stable pour le niébé et une baisse du sorgho rouge et du soja. Ces tendances peuvent être expliquées par des facteurs tels que les politiques agricoles favorisant les cultures vivrières majeures, les conditions climatiques, et la demande du marché. En lien avec la gestion des pestes, la concentration sur certaines cultures peut accentuer la vulnérabilité aux ravageurs spécifiques, nécessitant une approche ciblée de lutte intégrée pour préserver les rendements.

❖ Région du Centre

Figure 8 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Centre

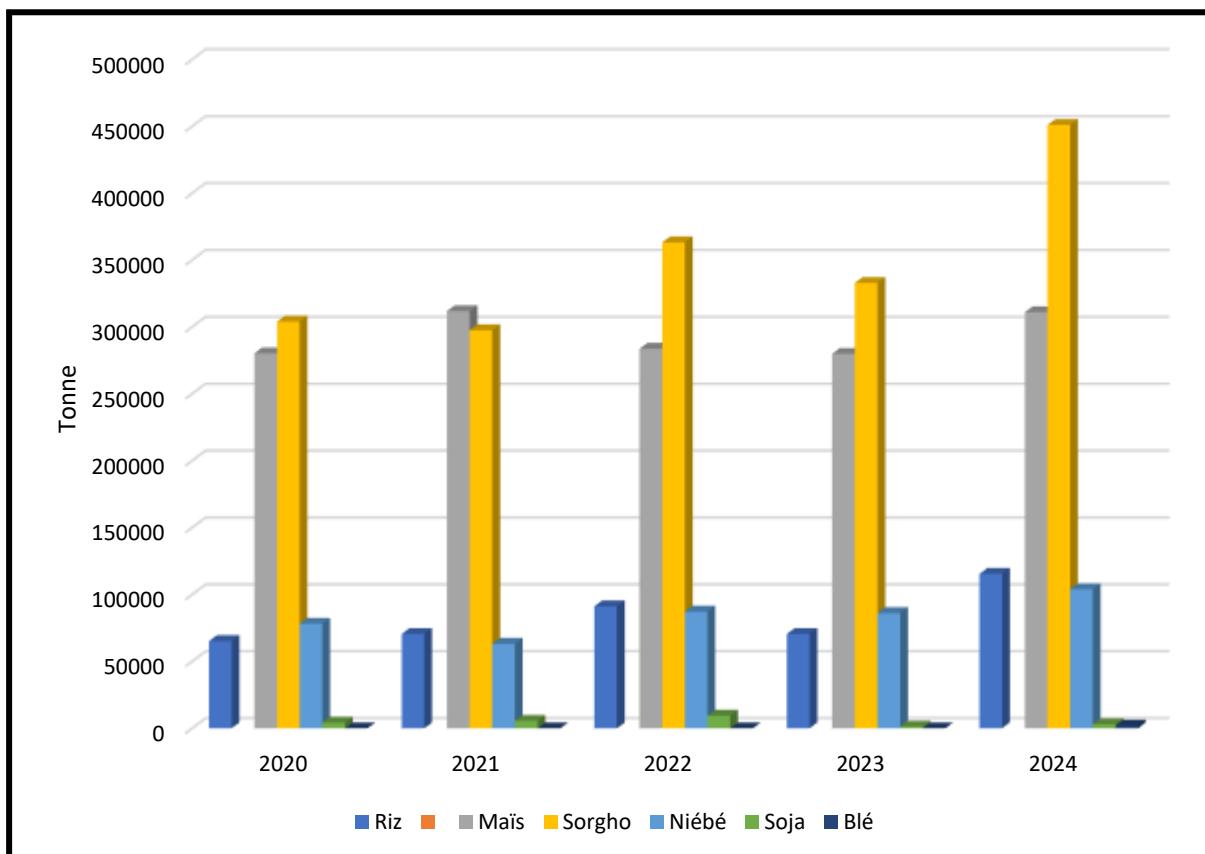


Source : DRARAH, 2025

L'analyse du graphique met en évidence une forte variabilité de la production du sorgho et du niébé entre 2020 et 2024, avec des pics en 2021 et 2023 suivis de baisses marquées. Cette irrégularité pourrait s'expliquer par des facteurs climatiques, des variations de pratiques agricoles ou des attaques de nuisibles. La stabilité relative des autres cultures suggère une moindre sensibilité à ces facteurs. En lien avec la gestion des pestes, ces fluctuations pourraient refléter l'impact des infestations sur les cultures dominantes, soulignant ainsi la nécessité d'une surveillance et d'une gestion adaptée des ravageurs pour stabiliser la production.

❖ Région de la Boucle du Mouhoun

Figure 9 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région de la Boucle du Mouhoun

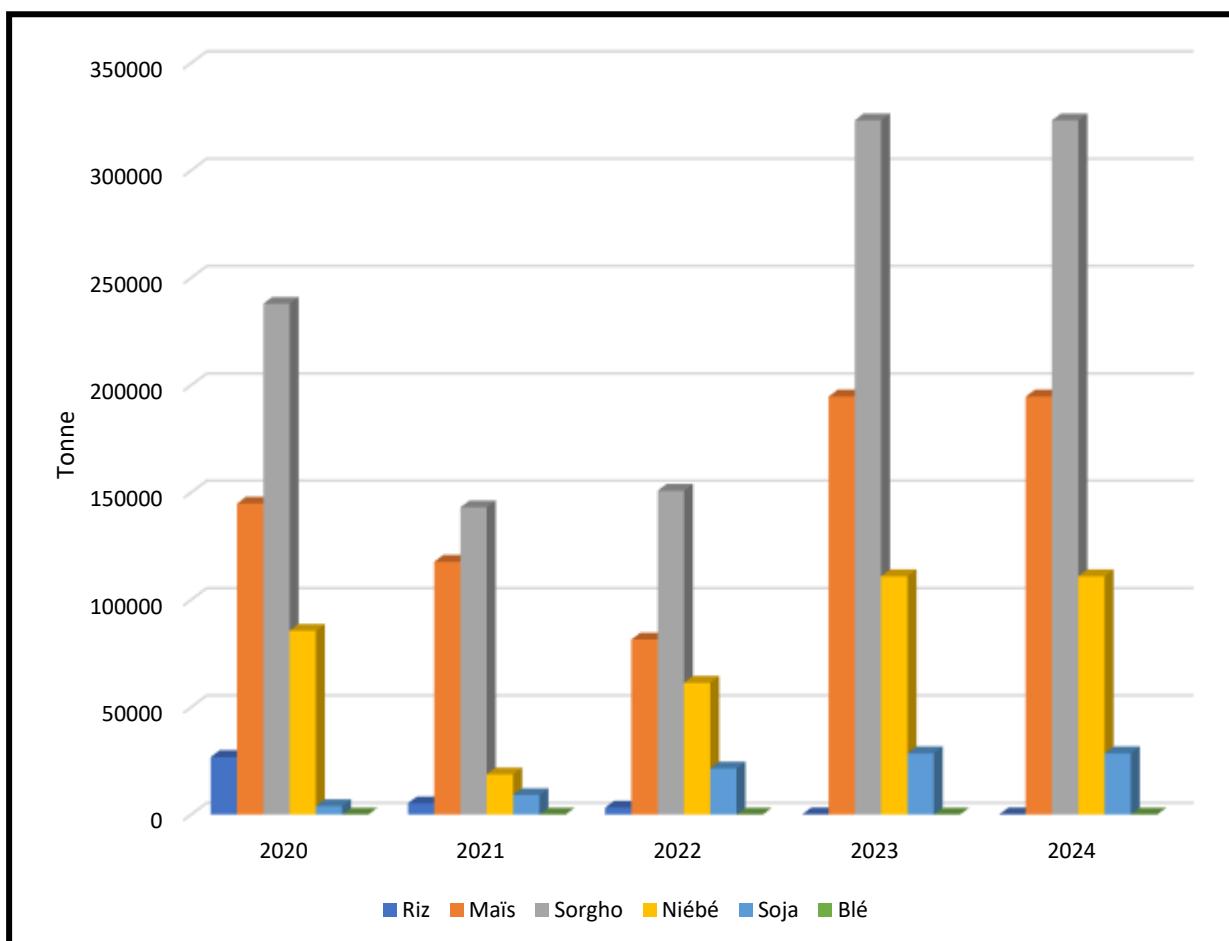


Source : DRARAH, 2025

L'analyse du graphique révèle une prédominance du sorgho, dont la production augmente fortement, notamment entre 2023 et 2024, tandis que le maïs reste stable et que le riz progresse régulièrement. Le niébé affiche une stabilité relative, alors que le soja et le blé restent marginaux. Cette dynamique pourrait s'expliquer par des facteurs climatiques favorables au sorgho, des politiques agricoles incitatives ou une demande accrue. En lien avec la gestion des pestes, la forte croissance du sorgho pourrait accroître les risques de ravageurs spécifiques, nécessitant une surveillance renforcée et des stratégies adaptées de lutte intégrée.

❖ Région du Centre Ouest

Figure 10 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Centre Ouest

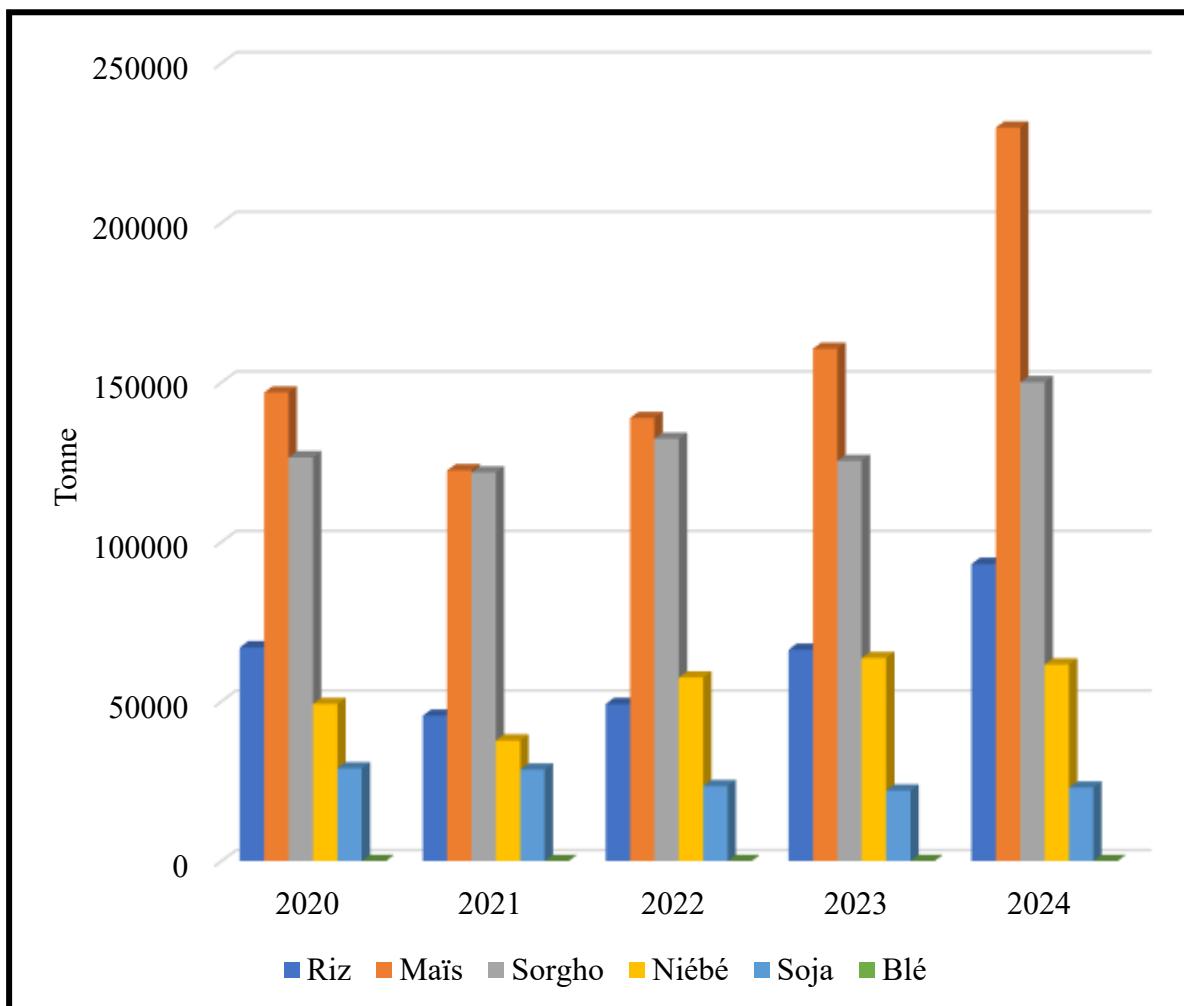


Source : DRARAH, 2025

Le graphique met en évidence une hausse marquée du sorgho et du maïs à partir de 2023, après une baisse entre 2020 et 2022. Le niébé suit une tendance similaire, tandis que le riz, le soja et le blé restent à des niveaux faibles et stables. Cette évolution peut être attribuée à des facteurs climatiques, aux politiques agricoles, ou encore aux pratiques de gestion des pestes. Une amélioration des stratégies de lutte contre les ravageurs pourrait avoir contribué à l'augmentation des rendements, en particulier pour les cultures majeures comme le sorgho et le maïs.

❖ Région du Centre Est

Figure 11 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Centre Est

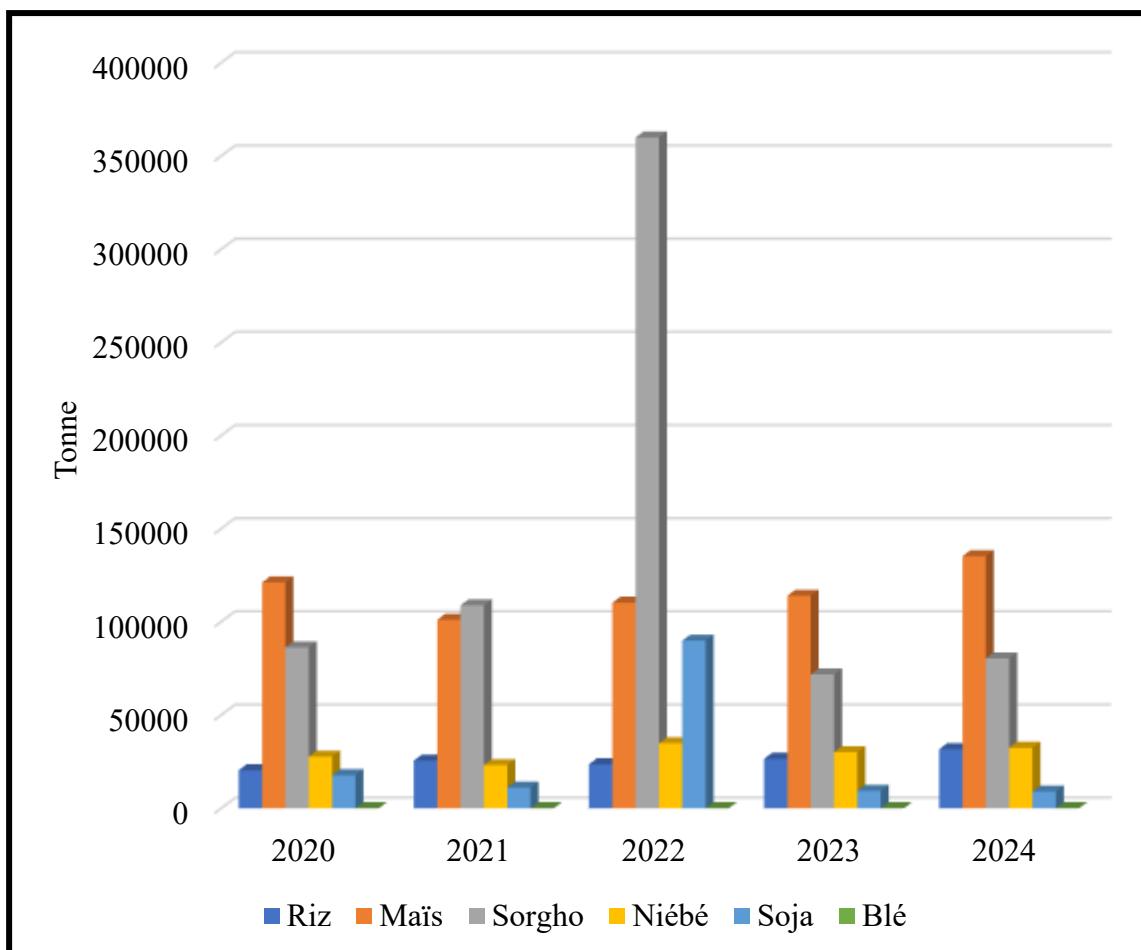


Source : DRARAH, 2025

Le graphique montre une nette augmentation de la production de maïs, qui devient la culture dominante, passant de 150 000 à plus de 200 000 tonnes entre 2020 et 2024. Le sorgho reste stable, tandis que le riz connaît une croissance régulière. Le niébé reste constant, et le soja affiche une légère baisse, tandis que le blé demeure marginal. Ces tendances pourraient être expliquées par des facteurs comme l'adaptation aux conditions climatiques, l'évolution des pratiques agricoles, ou l'impact des politiques agricoles. La gestion des pestes peut jouer un rôle clé dans cette évolution, notamment en réduisant les pertes et en améliorant les rendements des cultures comme le maïs et le riz.

❖ Région du Centre Sud

Figure 12 : évolution de la production annuelle des filières cibles de 2020 à 2024 dans la région du Centre Sud



Source : DRARAH, 2025

Le graphique montre une agriculture diversifiée, dominée par le maïs avec une production stable de 100 000-130 000 tonnes. Le sorgho a connu un pic exceptionnel en 2022, atteignant environ 350 000 tonnes, bien au-dessus de la production habituelle d'environ 100 000 tonnes. Le riz et le niébé affichent une production stable mais modeste, tandis que le soja a vu une forte poussée en 2022 avant de chuter. Le blé reste marginal. Le facteur expliquant la forte production de sorgho en 2022 pourrait être une réponse favorable aux conditions climatiques ou à des pratiques agricoles spécifiques. Cette tendance pourrait être liée à la gestion des pestes, car un pic de production peut induire des risques accrus de nuisances, nécessitant une surveillance accrue des risques phytosanitaires.

La planche photographique ci-après illustre la diversité des cultures observées lors de nos investigations sur le terrain dans les zones d'intervention du projet. Cette documentation visuelle est particulièrement pertinente car elle met en évidence les principales spéculations agricoles qui constituent le socle de l'agriculture locale. Ces cultures ont été documentées au cours de nos missions de terrain, reflétant ainsi la réalité agricole des zones ciblées par le projet.

Quelques cultures rencontrées dans la zone du projet



Photo 2 : Culture du maïs dans la plaine de Karfiguela



Photo 3: Culture du Riz dans la plaine de Bama



Photo 5 : Culture du blé dans la plaine de Banzon



Photo 4 : Culture du blé à Bagré

Source : Consultant, Février 2025

3.4. Arrangement institutionnel de mise en œuvre du PGP

La mise en œuvre de la stratégie de gestion des pestes et des pesticides constitue une préoccupation majeure pour de nombreux intervenants, exigeant l'implication active d'un large éventail d'organisations nationales. L'utilisation sûre et appropriée des insecticides, incluant le contrôle de la qualité et la gestion de la résistance, requiert une collaboration intersectorielle rigoureuse.

De nombreux acteurs, qu'ils agissent individuellement ou en partenariat, intervennent dans la mise en œuvre des actions prévues. La gestion efficace des pestes et des pesticides nécessite une coopération étroite et transparente entre le Projet, les services de santé, la population, l'ANEVE, la DGPV, l'ANSSEAT, le LAQE, les projets existants dans la zone, les collectivités locales, le secteur privé engagé dans l'importation et la distribution des pesticides, ainsi que les organisations de producteurs.

Il est impératif d'instaurer des mécanismes de communication fluides et une collaboration étroite entre les différentes parties prenantes afin d'assurer un appui optimal à la mise en œuvre des politiques et des stratégies, garantissant ainsi leur succès.

Tableau 6 : Proposition de collaboration entre le PURPA-BF et d'autres partenaires

Activités	Structures responsables	Modalités collaboration	Echéance
Renforcement des capacités des acteurs intermédiaires (revendeurs, contrôleurs aux postes de douane), des acteurs d'appui conseil et des producteurs	DRARAH, DPVC, INERA, DGHADI PURPA-BF	Protocole de collaboration pour l'encadrement des acteurs en gestion des pesticides, à établir avec la coordination du programme	3 ^e Trimestre 2025
Renforcement des capacités des formations sanitaires de la zone du projet	Ministère de la santé, IRSS, PURPA-BF	Le projet facilitera l'organisation de formation des agents de santé dans la zone du projet afin de faciliter la prise en charge des cas d'intoxication	3 ^e Trimestre 2025
Gestion des contenants vides de pesticides	DPVC, INERA, PURPA-BF, SAPHYTO	Signature d'un protocole de collaboration avec la coordination du projet pour la collecte et l'élimination des contenants vides	3 ^e Trimestre 2025
Suivi/Surveillance environnementale	LAQE, ANEVE, ANSSEAT	Ces structures travailleront ensemble, le ANSSEAT et le LAQE travailleront en étroite collaboration avec les structures régionales pour la détermination de résidus de pesticides.	Chaque trimestre

Source : Consultant, février 2025

IV. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION DES PESTES

4.1. Cadre politique

Le cadre politique applicable au projet et relatif à la gestion des pesticides comprend une série de référentiels élaborés au Burkina Faso. On peut retenir entre autres :

- **Plan d'action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) 2023-2025.** Adopté en Conseil des ministres le 25 janvier 2023, est un document opérationnel qui décline les priorités de la Transition en cours dans le pays. Il constitue l'instrument central de planification opérationnelle des priorités de la Transition. Les actions prioritaires à mener pour réaliser les missions de la Transition sont reparties dans quatre (04) piliers, à savoir : (i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) répondre à la crise humanitaire ; (iii) refonder l'État et améliorer la gouvernance et (iv) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale. Ainsi, ce sous projet s'inscrit dans la traduction dans le pilier 2 du PA-SD qui vise d'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité. Le projet s'inscrit dans les principes et les orientations stratégiques définis par le PA-SD.
- **Plan National de développement économique et Social 2021-2025 (PNDES-II).** Le PNDES II a été adopté en juillet 2021 avec pour objectif de « rétablir la sécurité et la paix, renforcer la résilience de la nation et transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, inclusive et durable ». Le PNDES-II est bâti autour des quatre axes stratégiques suivants : (i) Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ; (ii) Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique ; (iii) Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale ; (iv) Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. Ce deuxième Plan prévoit d'agir à tous les niveaux, pour renforcer la sécurité, prévenir et consolider la paix et la cohésion sociale. A ce titre, il prévoit de mieux intégrer la sécurité dans la conception et l'exécution et de renforcer l'implication des populations dans les processus de développement en impulsant davantage les instruments du développement endogène. Sur cette base, il prévoit de renforcer la transformation de l'économie en actionnant les leviers suivants : (i) le relèvement de la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral-halieutique et faunique ; (ii) le développement des petites et moyennes industries manufacturières, basé sur la transformation des produits locaux ; (iii) la diversification des exportations ; (iv) l'accélération de la transition démographique en vue de tirer rapidement profit du dividende démographique. Il s'appuie sur la vision « Burkina 2025 », les orientations du programme présidentiel et prend en compte les objectifs de développement durable (ODD) ainsi que les nouveaux domaines émergents. Le projet s'inscrit dans les principes et les orientations stratégiques définis par le PNDES II.
- **Politique Nationale de Développement Durable (PNDD).** Adoptée par le Gouvernement en septembre 2013, la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) définit les principes et les orientations stratégiques pour la planification du développement, c'est-à-dire l'élaboration des plans, stratégies, programmes et projets de développement. Son Principe de protection de l'environnement stipule que « la protection de l'environnement fait partie intégrante du processus de développement durable ». Le projet s'inscrit dans les principes et les orientations stratégiques définis par le PNDD en matière de planification du développement.

- **Politique et stratégie en matière d'eau.** Adopté par le décret N°98-365/PRES/PM/MEE du 10 septembre 1998, la politique nationale de l'eau qui y est définie ouvre des perspectives pour un développement durable à travers :
 - ✓ une mobilisation institutionnelle et financière concertée de l'État, des collectivités locales et des usagers ;
 - ✓ l'intégration du secteur dans le cadre général des ambitions de développement politique, social et économique du pays (décentralisation, genre, développement du secteur privé, création d'emplois et de revenus).
- **Politique Nationale d'Aménagement du Territoire.** La politique nationale d'aménagement du territoire du Burkina Faso adoptée par décret N° 2006-362/ PRES/ PM/ MEDEV/ MATD/ MFB/ MAHRH/ MID/ MECV du 20 juillet 2006 repose sur les 3 orientations fondamentales ci-après au centre desquelles la question se pose avec acuité : i) le développement économique, ii) l'intégration sociale, iii) la gestion durable du milieu naturel. La politique nationale d'aménagement du territoire précise le rôle des différents acteurs et décline les grands principes d'aménagement du territoire à prendre en compte dans le cadre du Projet.
- **Politique Nationale Genre (PNG) du Burkina Faso.** L'objectif général de la Politique Nationale Genre adoptée en 2009 est de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes (en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision) dans le respect de leurs droits fondamentaux. Le Projet dans sa conception et son exécution, est sensible aux conditions de vie des producteurs ruraux et notamment celles vulnérables pour la génération de revenus à partir des activités agricoles.
- **Profil national du Burkina Faso pour la gestion des produits chimiques.** Ce profil a été élaboré en 2008 pour permettre à l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des produits chimiques et à tous les différents partenaires au développement du pays de disposer d'un document de référence pour les différentes interventions. Le projet doit respecter les orientations contenues dans cette politique.
- **Cadre d'action pour l'investissement agricole au Burkina Faso.** Adopté en Mars 2011, ce cadre fait la promotion des dispositifs normatifs qui sont entre autres le code de l'environnement et la loi sur les pesticides. Aussi comme mesures d'incitation favorables aux investissements agricoles, ce cadre prône un comportement responsable des entreprises agricoles en encourageant un respect de l'environnement (ex. la loi sur les pesticides et la loi sur l'environnement qui applique le principe « pollueur payeur ») et initiatives de promotion de technologies moins polluantes. Le projet s'inscrit dans les principes et les orientations stratégiques définis par ce cadre.
- **Politique Nationale d'Environnement (PNE).** Adoptée par le Gouvernement en janvier 2007, la Politique Nationale d'Environnement (PNE) vise à créer un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement. Parmi les orientations qui y sont définies, on note : i) la gestion rationnelle des ressources naturelles, ii) l'assurance de la qualité de l'environnement aux populations afin de leur garantir un cadre de vie sain. Les activités du projet doivent se conformer aux objectifs d'adaptation de la PNE.
- **Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE).** Adopté en 1991 et révisé en 1994, il constitue l'agenda 21 national, avec pour objectif principal la recherche d'un

équilibre socio-écologique et socio-économique susceptible de contribuer à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire et d'offrir les meilleures conditions de vie aux populations. Les activités du projet doivent se conformer aux objectifs d'adaptation de la PANE

- **Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA).** Il a été adopté en juin 2015 et contient des PNA sectoriels avec des objectifs spécifiques qui impliquent une gestion adéquate des pesticides. Ces objectifs spécifiques sont entre autres : l'accroissement de la productivité et de la résilience des écosystèmes, l'amélioration de la conservation de la biodiversité, la restauration de la fertilité des terres dégradées. Les activités du projet doivent se conformer aux objectifs d'adaptation de la PNA.
- Politique agricole de la CEDEAO/ECOWAS : La Politique Agricole de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP), adoptée en janvier 2005, constitue le cadre régional de référence en matière de développement agricole et rural dans l'espace CEDEAO. Elle vise à contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires des populations, au développement économique et social, à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'à la résilience face aux aléas climatiques et économiques. L'ECOWAP repose sur la valorisation des ressources propres de la région, la modernisation des exploitations familiales, le renforcement des marchés agricoles, et l'harmonisation des politiques nationales en faveur d'un développement agricole inclusif et durable.
- Politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA- PCAE : La PCAE constitue le cadre stratégique adopté par l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) en vue de promouvoir une gestion durable de l'environnement dans l'espace communautaire. Cette politique vise à renforcer la gouvernance environnementale, à prévenir la dégradation des ressources naturelles, et à intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles des États membres. Elle s'articule autour de plusieurs axes prioritaires, notamment : la lutte contre la désertification, la préservation de la biodiversité, la gestion intégrée des ressources en eau, la prévention des risques liés aux changements climatiques, et la promotion de modes de production et de consommation durables. La PCAE s'inscrit dans une logique d'harmonisation des cadres législatifs et institutionnels, tout en favorisant la coopération régionale en matière d'environnement.
- Politique Agricole de l'UEMOA, Stratégie régionale de promotion des engrains en Afrique de l'Ouest : La Politique Agricole de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (PAU), adoptée en 2001, vise à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à accroître les revenus des producteurs et à favoriser l'intégration des marchés agricoles dans l'espace communautaire. Elle repose sur une vision d'un développement agricole durable, fondé sur la modernisation des systèmes de production, la valorisation des filières porteuses, l'accès équitable aux facteurs de production, ainsi que la protection de l'environnement. La PAU complète et s'articule avec l'ECOWAP de la CEDEAO pour une cohérence régionale en matière de politique agricole.
- Stratégie régionale de promotion des engrains en Afrique de l'Ouest : Adoptée à la suite du Sommet d'Abuja de 2006 sur les engrains pour une Révolution Verte en Afrique, cette stratégie vise à accroître l'usage efficace et durable des engrains dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, dans le but de renforcer la productivité agricole. Elle repose sur plusieurs piliers : l'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité des engrains, le renforcement de la qualité et de la réglementation, la mise en place de systèmes de distribution efficaces, ainsi que le développement de mécanismes de financement adaptés. Cette stratégie s'inscrit dans une logique de souveraineté alimentaire et de durabilité des systèmes agricoles.

- Programme Détailé de Développement de l’Agriculture Africaine : Le PDDAA est une initiative continentale lancée en 2003 dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique (NEPAD), avec pour objectif principal de stimuler une croissance agricole durable en Afrique afin de réduire la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et promouvoir le développement socioéconomique. Il repose sur quatre piliers stratégiques :
 - ÷ l’expansion des superficies et la durabilité des terres cultivables ;
 - ÷ le développement des infrastructures rurales et des marchés ;
 - ÷ la sécurité alimentaire et la gestion des risques ;
 - ÷ la recherche agricole, la diffusion des technologies et la formation.

4.2. Cadre juridique

Dans le domaine de la gestion des ravageurs et de l’utilisation responsable des pesticides, le Burkina Faso s’est engagé, tant sur le plan national qu’international, en adoptant et ratifiant divers textes législatifs et réglementaires. Ces dispositions phytosanitaires constituent des outils juridiques essentiels, visant à prévenir l’introduction de nouveaux ravageurs nuisibles aux cultures ainsi que de substances chimiques non homologuées, préjudiciables à la santé humaine, animale et à l’environnement.

4.2.1. Conventions/initiative Internationales relatives aux pesticides

Au niveau International, les Conventions internationales ratifiées et mises en œuvre par le Burkina, qui s'appliquent aux pesticides sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : Conventions/initiative Internationales relatives aux pesticides

Convention / Initiative	Date de ratification	Objectif	Pertinence avec le PGP
Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (FAO)	Engagement volontaire (mis à jour en 2014)	Promouvoir des pratiques responsables de gestion des pesticides tout au long de leur cycle de vie.	Sert de référence pour l'élaboration de politiques nationales sur l'utilisation sécuritaire des pesticides ; cadre normatif pour les bonnes pratiques phytosanitaires.
Convention de Rotterdam	2006 (pour le Burkina Faso)	Réguler le commerce international de certains produits chimiques dangereux, en instaurant un mécanisme de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).	Garantit que les pesticides interdits ou strictement réglementés soient utilisés avec précaution ; soutient la prise de décision éclairée sur l'importation de ces substances.
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs)	2006 (pour le Burkina Faso)	Éliminer ou restreindre la production et l'utilisation des POPs, dont certains pesticides dangereux.	Renforce la nécessité d'exclure l'usage des pesticides hautement toxiques dans le cadre du PGP ; encourage les alternatives respectueuses de l'environnement.

Conventions de Bâle et de Bamako	Bâle : 1999 / Bamako : 1998 (Burkina Faso)	Contrôler les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination (Bâle) ; interdiction en Afrique de l'importation de tels déchets (Bamako).	Encadrent la gestion sécurisée des déchets de pesticides et des emballages contaminés ; encouragent leur traitement écologique et réglementé.
Codex Alimentarius	Application continue via la FAO/OMS	Établir des normes internationales sur les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les denrées alimentaires.	Outil de référence pour garantir la sécurité sanitaire des produits agricoles traités avec des pesticides ; aligne le PGP sur les normes internationales de santé publique.
Actions entreprises par le CILSS	Depuis les années 1990	Harmoniser la gestion des pesticides au Sahel à travers le Comité Sahélien des Pesticides (CSP).	Assure un cadre sous-régional d'homologation, de contrôle et d'utilisation raisonnée des pesticides dans les pays membres, dont le Burkina Faso.
Actions entreprises par la CEDEAO	Depuis 2008	Mettre en place un cadre réglementaire régional harmonisé sur les pesticides (Règlement C/REG.3/06/08).	Favorise une gestion coordonnée des pesticides dans l'espace CEDEAO ; renforce les mécanismes de suivi et d'homologation dans le cadre du PGP.

Source : consultant, mai 2025

4.2.2 Législations nationales

La législation encadrant l'utilisation des pesticides au Burkina Faso a longtemps reposé sur la Loi n°041/96/ADP du 8 novembre 1996, instituant un cadre de contrôle des pesticides, ainsi que sur la Loi n°006-98/AN du 26 mars 1998, modifiant la précédente. Depuis 2017, un nouveau cadre législatif a été mis en place avec l'adoption de la Loi n°026-2017/AN du 15 mai 2017 relative au contrôle de la gestion des pesticides, ainsi que de la Loi n°025-2017/AN du 15 mai 2017 portant sur la protection des végétaux au Burkina Faso.

La Loi n°026-2017/AN met un accent particulier sur les conditions rigoureuses de distribution et de commercialisation des pesticides sur le marché national. Elle insiste également sur l'importance d'un usage conforme aux bonnes pratiques agricoles, notamment en milieu rural. En 2019, quatre (04) décrets d'application de cette loi, adoptés en Conseil des ministres, précisent les modalités suivantes :

- les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP) ;
- les conditions générales d'octroi des agréments relatifs aux pesticides ;
- les modalités de contrôle des pesticides sur le territoire burkinabè ;
- les procédures de destruction des pesticides obsolètes.

Ces textes visent à renforcer le contrôle et la gestion durable des pesticides tout en minimisant les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Loi n° 026-2007/AN du 20 novembre 2007 instituant un contrôle des engrains au Burkina Faso

Adoptée dans un contexte de croissance de l'utilisation des intrants agricoles, la **Loi n° 026-2007/AN du 20 novembre 2007** a pour objectif de garantir la qualité des engrains mis sur le marché national, de protéger les producteurs, l'environnement et la santé humaine, et de promouvoir une agriculture durable. La **Loi n° 026-2007/AN** vise à assurer la qualité des engrains utilisés au Burkina Faso en garantissant leur conformité aux normes établies. Elle a pour objectifs de lutter contre la fraude et la mise sur le marché de produits de mauvaise qualité, qui compromettent la productivité agricole et la santé des sols. Elle encadre également les différents acteurs de la chaîne (importateurs, fabricants, distributeurs) à travers un dispositif de contrôle et de régulation strict. Cette loi s'applique à **tous les types d'engrais**, qu'ils soient **minéraux ou organiques**, et qu'ils soient **importés ou produits localement**. Elle couvre l'ensemble des opérations liées à la chaîne des engrains : **production, importation, exportation, stockage, distribution, commercialisation et utilisation**, afin d'assurer une traçabilité complète et une sécurité optimale des intrants agricoles sur le territoire national. Plusieurs autres textes législatifs et réglementaires nationaux viennent compléter le dispositif de sécurisation de l'utilisation des pesticides au Burkina Faso. On peut citer :

- le KITI N° AN VII-0114/FP/AGRI-E-1989 portant réglementation de la santé publique vétérinaire au Burkina Faso ;
- la Loi N°022-2005/AN du 24 mai 2005 portant Code de l'hygiène publique au Burkina Faso ;
- le décret N° 2006- 588 /PRES/PM/MAHRH/MECV/MATD/MFB/MS du 6 décembre 2006 portant détermination des périmètres de protection des plans et cours d'eau ;
- le décret N° 2006- 590/PRES/PM/MAHRH/MECV/MRA du 6 décembre 2006 portant protection des écosystèmes aquatiques.
- le décret n°2001-185/PRE/PM/MEE du 07 mai 2001, portant fixation des normes de rejets des polluants dans l'air, l'eau et les sols ;
- le Décret N°2015- 1187 /PRES- TRANS /PM /MERH/MATD /MME /MS/ MARHASA /MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures

de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et sociale

- le Décret N°98-107/PRES/PM/MRA portant attribution et exercice du mandat sanitaire vétérinaire ;
- le Décret n°98-132/PRES/PM/MRA du 06/04/01998 portant règlement de la pharmacie vétérinaire.
- le Décret N°98-322/PRES/PM/MEE/MCIA/MEM/MS/MATS/METSS/MEF du 28 Juillet 1998 portant conditions d'ouverture et de fonctionnement des établissements dangereux, insalubres et incommodes ;
- le Décret N°99-377 PRES/PM/MS portant création du Laboratoire national de santé publique(LNSP) ;
- l'Arrêté conjoint N°2009-073/MECV/MAHRH du 27 août 2009 portant réglementation des défrichements agricoles au Burkina Faso ;
- l'Arrêté N°98-8/MEE/SG/DGEF/DP du 12/05/1998 portant définition des mesures de protection et de conservation des ressources halieutiques au Burkina Faso.

4.2.3. Sauvegardes Opérationnelles Environnementales et Sociales (E&S) de la BAD

Dans le cadre du présent Plan de Gestion des Pesticides, Six (6) SO sont applicables. Elles sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau 8 : Sauvegardes Opérationnelles E&S applicable au PGP

Sauvegarde E&S opérationnelle	Objectif	Pertinence avec le PGP
SO1 – Évaluation environnementale et sociale	Identifier, évaluer et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux liés aux projets.	Le PGP permet d'anticiper et de maîtriser les risques environnementaux et sanitaires liés à l'utilisation de pesticides dans le cadre du projet PURPA-BF.
SO2 – Main d'œuvre et conditions de travail	Garantir des conditions de travail sûres, prévenir les abus, respecter les droits des travailleurs et promouvoir la santé et la sécurité au travail.	Le PGP veille à la sécurité des travailleurs agricoles et des applicateurs de pesticides, notamment par la formation et la mise à disposition d'équipements de protection.
SO3 – Utilisation efficiente des ressources et gestion de la pollution	Optimiser l'usage des ressources naturelles, réduire la pollution et mettre en place des mesures de prévention et de gestion des déchets et polluants.	Le PGP propose des pratiques pour limiter la contamination des sols et des eaux par les pesticides et assurer une gestion appropriée des déchets chimiques.
SO4 – Santé, sûreté et sécurité des populations	Protéger les communautés contre les risques sanitaires et sécuritaires liés au projet, prévenir les nuisances et renforcer la résilience des populations.	Le PGP contribue à la réduction des risques pour la santé des utilisateurs et des populations riveraines exposées aux pesticides.

SO6 – Conservation des habitats et biodiversité	Préserver les habitats naturels, maintenir la biodiversité et encourager une exploitation durable des ressources naturelles vivantes.	Le PGP favorise l'usage raisonné des intrants chimiques et promeut des alternatives écologiquement viables pour protéger la faune, la flore et les écosystèmes.
SO10 – Engagement des parties prenantes	Impliquer les parties prenantes à chaque étape du projet, informer de manière transparente et favoriser la participation active des populations concernées.	Le PGP prévoit des campagnes de sensibilisation et des mécanismes de communication et de gestion des plaintes autour de la problématique de la lutte antiparasitaire.

Source : consultant, mai 2025

4.3. Cadre institutionnel

La gestion institutionnelle des pesticides au Burkina Faso repose sur un ensemble d'acteurs, principalement les ministères compétents et les membres du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP), institué par la Loi N°026-2017/AN du 15 mai 2017 relative au contrôle de la gestion des pesticides. Ce dispositif réglementaire encadre de manière rigoureuse l'ensemble des activités liées aux pesticides, notamment leur production, expérimentation, reconditionnement, importation, exportation, transit, transport, distribution, stockage, utilisation, destruction, ainsi que la publicité qui leur est associée. Il s'assure également de la conformité des pesticides en matière de qualité, d'étiquetage, d'emballage et de respect des procédures d'homologation en vigueur au Burkina Faso.

En complément de l'implication des parties prenantes nationales, des observateurs tels que la FAO, l'OMS et certaines ONG apportent leur concours au fonctionnement du CNGP. Par ailleurs, l'homologation des pesticides pour l'ensemble des pays membres du CILSS relève de la compétence du Comité Sahélien des Pesticides (CSP). Dans ce cadre, le Burkina Faso a mis en place, en août 2000, un Comité National de Contrôle des Pesticides (CNCP), chargé de mettre en œuvre à l'échelle nationale les décisions prises par le CSP lors de ses sessions. Ce comité opère sous la supervision du ministère en charge de l'agriculture.

En matière de gestion sécurisée des pesticides, le Gouvernement a adopté un ensemble de lois assorties de décrets d'application. Les dispositions régissant le contrôle et le stockage sécurisé des pesticides relèvent principalement de la compétence des ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, des ressources en eau, ainsi que de la santé humaine et animale. Les ministères concernés, ainsi que les directions techniques impliquées dans la mise en œuvre de ces mesures, sont détaillés dans les sections ci-après.

4.3.1. Ministères impliqués dans la mise en œuvre du PGP

❖ Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH)

Ce ministère exerce la tutelle technique du projet et figure parmi les principaux acteurs engagés dans sa mise en œuvre. Dans le domaine de la gestion des produits chimiques, son intervention s'articule autour des missions suivantes :

- ÷ l'analyse, le suivi et la protection phytosanitaire des filières végétales ;
- ÷ le contrôle de la qualité des intrants agricoles ainsi que des produits agricoles destinés à l'exportation ;
- ÷ la vérification de l'application de la réglementation en matière de protection phytosanitaire ;
- ÷ l'appui-conseil auprès des producteurs et des organisations professionnelles agricoles.

Les produits chimiques placés sous le contrôle spécifique du ministère en charge de l'agriculture incluent principalement les pesticides et les engrains. Leur gestion est confiée à la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC), qui relève de la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV).

- ***La Direction de la protection des végétaux et du conditionnement (DPVC)***

La Direction de la protection des végétaux et du conditionnement (DPVC) a été créée pour répondre à l'objectif stratégique de développement agricole durable et d'atteinte de la sécurité alimentaire. **L'Arrêté n°2025_006/MARAH/CAB** portant organisation et fonctionnement de la **Direction Générale des Productions Végétales (DGPV)** en son article 34, définit les missions de la DPVC. Celle-ci est chargée de:

- ÷ de promouvoir la gestion intégrée des nuisibles des végétaux et produits végétaux ;
- ÷ d'assurer la surveillance phytosanitaire en frontières et à l'intérieur du pays ;
- ÷ de coordonner la lutte contre les fléaux et autres nuisibles des cultures et des récoltes ;
- ÷ d'assurer le secrétariat et le point de contact du Codex Alimentarius ;
- ÷ d'assurer le Secrétariat permanent du comité National de gestion des pesticides (SP/CNGP) et le Secrétariat exécutif du comité national de lutte contre les mouches des fruits et les autres nuisibles du manguier (SE/CNMLF) ;

Dans le cadre de l'élaboration du présent PGP, des responsables de la DPVC ont été rencontrés afin d'échanger sur la gestion des pesticides.

- ***La Direction générale des aménagements et du développement de l'irrigation (DGADI)***

Elle a pour mission principale de concevoir, coordonner et suivre la mise en œuvre de la politique en matière d'aménagements hydrauliques, de développement de l'irrigation et de gestion durable des terres agricoles. A ce titre, elle dispose entre autres les attributions suivantes :

- ÷ contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'aménagements hydrauliques et d'irrigation ;
- ÷ contribuer à la formulation et au suivi de la mise en œuvre des projets et des programmes d'aménagements hydrauliques et de développement de la culture irriguée;
- ÷ mener toute étude de recherche-développement en matière d'aménagements hydrauliques et de l'irrigation;
- ÷ apporter l'appui-conseil aux collectivités territoriales et démembrements de l'Etat en matière de planification, de réalisation, d'entretien des aménagements hydrauliques et de maintenance des ouvrages et équipements d'irrigation;
- ÷ promouvoir l'utilisation des techniques et technologies d'irrigation;
- ÷ promouvoir la réalisation des petits ouvrages de mobilisation de l'eau à usage agricole;
- ÷ exécuter toute autre mission commandée par l'autorité compétente.

Par ailleurs, les activités envisagées dans le cadre du projet se dérouleront essentiellement en milieu rural où est pratiqué l'élevage. Les directions générales du MRAH pouvant être impliquées dans la mise en œuvre du projet sont : la Direction Générale des Espaces et des Aménagements Pastoraux (DGEAP), la Direction Générale des Productions Animales (DGPA), la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) et la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH).

Au niveau déconcentré, les directions régionales et provinciales ainsi que les ZATE dans les départements concernés, sont chargés chacun en ce qui concerne son niveau de compétence de traduire en réalité, la politique du pays dans ce domaine.

❖ ***Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA)***

Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique gouvernementale relative à l'environnement, l'eau et à l'assainissement du cadre de vie. Ce ministère s'appuie sur les

directions et agences compétentes qui seront mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

- Direction Générale de la Préservation de l'Environnement (DGPE)

Elle a pour mission de coordonner la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale en matière d'amélioration du cadre de vie, de promotion de l'éducation environnementale, de lutte contre les pollutions et nuisances, ainsi que d'aménagement paysager. En matière de gestion des conventions internationales, la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement (DGPE) joue un rôle d'ancrage administratif pour la mise en œuvre des engagements suivants :

- ÷ la Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants (POP) ;
- ÷ la Convention de Rotterdam portant sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC), applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux faisant l'objet d'échanges internationaux ;
- ÷ la Convention de Bâle, qui encadre le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination ;
- ÷ le Protocole de Montréal, consacré aux substances responsables de l'appauvrissement de la couche d'ozone.

La DGPE est dotée d'une structure organisationnelle comprenant un laboratoire d'analyse de la qualité de l'environnement (LAQE) ainsi qu'une Direction de la Prévention des Risques Environnementaux (DPRE), chargée des missions liées à la lutte contre les pollutions.

- Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE)

Elle est chargée de l'examen et de l'approbation de la classification environnementale des projets et programmes. Elle intervient également dans l'approbation des études environnementales et participe activement à la surveillance des impacts, notamment en matière de pollutions, de nuisances, d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Par ailleurs, l'ANEVE est responsable de la validation des rapports environnementaux ainsi que du suivi des aspects liés à la conformité environnementale.

- Direction générale des ressources en eau (DGRE)

Elle a pour mission principale de concevoir et de coordonner la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales relatives à l'eau, en collaboration avec les structures du département, les autres ministères, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et les divers acteurs concernés. À ce titre, ses attributions incluent, entre autres :

- ÷ contribuer à l'élaboration et à l'application de la politique nationale de l'eau ainsi que des politiques sectorielles liées à la gestion intégrée des ressources en eau, tant au niveau national qu'au niveau transfrontalier, à la mobilisation des ressources en eau et à l'approvisionnement en eau potable ;
- ÷ mettre en place et promouvoir un système national d'information et de suivi concernant l'eau, ses usages, les risques qui y sont associés et les besoins environnementaux en eau ;
- ÷ assurer la mobilisation des ressources en eau pour répondre aux besoins de tous les usages ;
- ÷ superviser et suivre les travaux de réalisation, d'entretien et de réhabilitation des infrastructures hydrauliques ;
- ÷ veiller au contrôle et au suivi de la qualité des ressources en eau ;

- ÷ collecter, harmoniser et valoriser les données et informations nécessaires au suivi et à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau ;
- ÷ mettre en place et assurer le fonctionnement de la police de l'eau ;
- ÷ élaborer les bases d'un cadre juridique, économique, financier et fiscal propice à la promotion des usages durables de l'eau et à sa préservation ;
- ÷ participer à la conception et au suivi des projets et programmes nationaux dédiés au développement des ressources en eau ;
- ÷ exécuter toute autre mission qui pourrait lui être confiée par la hiérarchie.

- **Direction Générale de l'Hydraulique Agricole (DGHA)**

Elle est investie de la responsabilité de définir et de garantir la mise en œuvre de la politique nationale relative à la valorisation des ressources en eau pour les besoins de la production agricole, pastorale, halieutique, énergétique et environnementale. À ce titre, ses missions incluent :

- ÷ réaliser toutes les études nécessaires à l'orientation ou à la révision de la politique nationale en matière d'hydraulique agricole ;
- ÷ concevoir, exécuter et gérer les aménagements hydrauliques ;
- ÷ évaluer et suivre les performances de l'agriculture irriguée, des aménagements hydro-agricoles, des équipements et infrastructures connexes, ainsi que leur impact sur la lutte contre la pauvreté ;
- ÷ procéder à l'évaluation et au suivi des potentiels aménageables et irrigables, en termes de ressources en terres et en eau, et examiner leur adéquation ;
- ÷ élaborer et gérer les aménagements hydro-agricoles ;
- ÷ préparer, suivre et accompagner l'application de la législation, des réglementations et des normes en matière d'hydraulique agricole.

❖ **Ministre de la Santé**

Dans le domaine de la gestion des pesticides, ce ministère est notamment responsable du contrôle et de l'analyse des formulations et des résidus de pesticides, tant dans l'environnement que dans les aliments. Le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP), initialement créé par le décret n°99-377/PRES/PM/MS du 28 octobre 1999 et modifié par le décret n°2003-478/PRES/PM/MS, a été transformé en **Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Environnement, de l'Alimentation, du Travail et des Produits de Santé (ANSSEAT)** par le décret n°2021-0932/PRES/PM/MINEFID/MAAHM/MEA. Établissement public de santé (EPS) non hospitalier placé sous la tutelle du ministère concerné, il est chargé du contrôle de la qualité des produits ainsi que de l'analyse des résidus présents dans l'environnement et les denrées alimentaires. Par ailleurs, les formations sanitaires jouent également un rôle dans la gestion des effets des pesticides sur la santé humaine.

❖ **Ministère l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRI)**

Ce ministère joue un rôle crucial dans la mise en œuvre du projet, en s'appuyant sur ses structures de recherche de référence, qui collaborent avec les producteurs et/ou transformateurs dans les secteurs agro-sylvopastoraux (technologies de production et de transformation des produits, etc.) à l'échelle nationale. Il s'agit de l'**Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA)** ainsi que de l'**Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT)**, qui sont en mesure de fournir au projet des variétés plus performantes

et productives, ainsi que des technologies adaptées à la production et à la transformation des produits.

❖ **Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA)**

Il exerce un rôle fondamental dans la régulation et le suivi des activités commerciales et industrielles du pays. Parmi ses missions, il veille à l'application stricte de la réglementation en vigueur, assurant ainsi la conformité des pratiques commerciales avec les normes établies. Dans le cadre de la commercialisation ou l'importation des pesticides, ce ministère à travers la direction générale du Commerce (DGC), la direction générale du contrôle économique et de la répression des fraudes (DGCRF) et l'ABNORM contribue au :

- ÷ suivi de l'application de la réglementation ;
- ÷ délivrance d'agrément et d'autorisation, certificat national de conformité ;
- ÷ autorisation d'implantation des usines de formulations ;
- ÷ élaboration des normes.

❖ **Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)**

Ministère de la tutelle financière du projet, il assure pour le compte de l'Etat toutes les opérations financières dans les différents secteurs de développement national. Dans le cadre de ce Projet, ce ministère assure la caution du financement des différents sous-projets. Il interviendra ainsi dans la mobilisation et la mise à la disposition des fonds nécessaires pour l'exécution du présent projet. Dans ce ministère, la direction générale du Développement Territorial (DGDT), et la Direction générale de l'Economie et de la planification (DGEP) sont impliquées dans la gestion des pesticides. Elles assurent entre autres chacune dans son domaine de compétence les missions de :

- ÷ ✓ Suivi de l'application de la réglementation notamment la taxe d'ajustement à l'importation sur certains insecticides destinés à l'agriculture;
- ÷ ✓ Contrôle des produits;
- ÷ ✓ Procédures d'importation/exportation;
- ÷ ✓ Tarification des prestations;
- ÷ ✓ Subvention pour le fonctionnement des acteurs;
- ÷ ✓ Lutte contre la fraude.

4.3.2. Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, en fonction des zones couvertes par le projet, seront associées à la mise en œuvre des sous-projets de PURPA-BF. Leur collaboration sera sollicitée pour l'exécution des tâches suivantes sur le terrain :

- ÷ Mise en place et application de procédures formelles concernant l'acquisition et l'occupation des terrains par les sous-projets ;
- ÷ Diffusion de l'information relative au projet, ainsi que des mesures de sauvegarde environnementales et sociales (PGP, MGP, etc.) ;
- ÷ Mobilisation sociale afin d'assurer la contribution effective et l'engagement des populations ;
- ÷ Identification des bénéficiaires des parcelles irriguées ;
- ÷ Gestion des plaintes ;
- ÷ Suivi et évaluation ;
- ÷ Collecte et résolution des plaintes via les structures compétentes.

En plus de la sécurisation foncière, les collectivités territoriales seront également impliquées dans les instances de gouvernance du projet.

4.3.3. Chambres d'Agricultures, Organisations Faîtières et Organisations des Producteurs

Le rôle principal de ces structures réside dans l'accompagnement, le conseil et le renforcement des capacités des acteurs du milieu rural, dans le but d'optimiser l'efficacité de la mise en œuvre des projets et programmes. Elles occupent ainsi une place stratégique au sein du dispositif institutionnel du projet. Organisées à la fois au niveau national et local, et présentes dans tous les secteurs d'activité, les structures représentatives des producteurs jouent également un rôle essentiel dans la mobilisation, l'organisation en filières, l'évaluation des activités et la protection des producteurs.

Au niveau national, la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA) assure cette fonction, tandis qu'au niveau déconcentré, les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) exercent un rôle de maître d'ouvrage délégué dans la mise en œuvre des activités de conseil dans le cadre du Projet. Par ailleurs, les organisations de producteurs jouent un rôle actif dans le transfert de technologies et la commercialisation des produits agricoles. Le Projet s'appuiera, au niveau local, sur les organisations professionnelles des producteurs, notamment les groupements créés pour la production agrosylvopastorale.

4.3.4. La Commission Nationale de Gestion des Pesticides (CNGP)

Avec l'adoption le 15 mai 2017 par l'assemblée nationale de la loi N°026-2017/AN portant contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso et créant en son article 4 le comité national de gestion des pesticides (CNGP), la CNCP a cédé sa place à la CNGP, et cela conformément aux engagements pris vis-à-vis de la CEDEAO. En juillet 2016, il a été procédé à l'installation de treize (13) centres régionaux de toxicovigilance des pesticides (CRTP), soit une par région administrative du Burkina Faso. Chaque CRTP est présidé par le Secrétaire Général de la Région, avec des démembrements jusqu'au niveau village pour une couverture nationale.

La CNGP tient deux sessions ordinaires chaque année, le premier en juin et le second en décembre.

En plus de ces sessions ordinaires, des sessions extraordinaires peuvent être tenues en cas de besoin. Le PURPA-BF, pourrait appuyer la CNGP lors des sessions ou chaque fois que de besoin.

4.3.5. Les acteurs privés

Les principales entreprises agro pharmaceutiques, regroupées au sein de CROPLIFE-Burkina (telles que SAPHYTO, AFRIQUE PHYTO, AGRIDIS, LDC, SOPHYCOM, FASO CHEM, SOPAGRI, LCD, SENEFURA SAHEL, MONSANTO, SUMITOMO, ALM, BAYER, BASF), se partagent le marché phytosanitaire. Toutefois, on y recense également plus d'une trentaine de distributeurs agréés, ainsi que des distributeurs non agréés et ambulants. Ces acteurs privés sont généralement implantés dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. En matière d'importation de pesticides, les principaux acteurs privés du Burkina Faso sont la Société Africaine de Produits Phytosanitaires (SAPHYTO) et la SN-SOSUCO. Par ailleurs, les organisations non gouvernementales (ONG) apportent également leur contribution dans le secteur des pesticides, notamment en octroyant des crédits pour l'utilisation des pesticides dans les projets qu'elles supervisent.

4.4. Analyse du système actuel de protection des végétaux et lutte contre les vecteurs

L'analyse du système actuel de protection des végétaux et de lutte contre les vecteurs au Burkina Faso, sur les plans politique, institutionnel et juridique, révèle plusieurs facteurs qui contribuent à une gestion complexe et parfois inefficace des menaces phytosanitaires, malgré certains efforts d'amélioration.

Le système de protection des végétaux et de lutte contre les vecteurs au Burkina Faso repose sur trois grands axes : politique, institutionnel et juridique, mais rencontre plusieurs défis majeurs.

- Sur le plan politique, le pays a intégré des stratégies agricoles comme le Programme National de Développement Agricole (PNDA), mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et la lutte contre les ravageurs. Cependant, la priorité accordée à la productivité peut nuire à une gestion adéquate des menaces phytosanitaires. De plus, la coordination entre les différents ministères et programmes reste insuffisante, et bien que le pays bénéficie de l'appui technique de partenaires internationaux comme la FAO et les institutions financières internationales, cette dépendance nuit à l'autonomie à long terme.
- Au niveau institutionnel, la Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) joue un rôle central dans la gestion des ravageurs, mais souffre de ressources humaines et financières limitées, ce qui impacte sa capacité d'action. Les services phytosanitaires manquent également de moyens logistiques pour assurer une surveillance efficace, surtout en milieu rural, où la formation des producteurs reste insuffisante. Les associations agricoles et les acteurs privés commencent à s'impliquer davantage, mais leur participation est encore émergente.
- Enfin, sur le plan juridique, bien que des lois existent pour régir l'usage des pesticides et la protection des végétaux, leur application est entravée par des mécanismes de contrôle inefficaces et la lenteur administrative. Le marché informel des pesticides, avec des produits non homologués, représente un problème majeur pour la santé publique et l'environnement. De plus, le cadre juridique pour encourager l'utilisation de méthodes alternatives, comme la lutte biologique, reste insuffisant. Le manque d'information et de contrôle dans les zones rurales complique encore l'application effective de ces lois.

4.5. Contraintes institutionnelles dans la gestion des pestes

La gestion efficace des pestes au Burkina Faso est fortement entravée par une coordination institutionnelle déficiente. En effet, les différentes structures impliquées notamment les ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche opèrent souvent de manière cloisonnée, sans réelle synergie. Cette fragmentation des interventions limite la cohérence et l'efficacité des actions sur le terrain. De plus, l'absence d'un cadre formel de concertation multi-acteurs consacré à la gestion intégrée des pestes empêche l'élaboration de stratégies concertées et partagées, indispensables pour faire face à l'ampleur et à la complexité du phénomène.

Le cadre juridique et réglementaire encadrant l'utilisation des pesticides et autres méthodes de lutte contre les pestes présente également des faiblesses. Les textes relatifs à l'homologation, à la distribution, à l'usage et à l'élimination des pesticides peinent à être appliqués de manière rigoureuse, faute de dispositifs de suivi et de sanction efficaces. Par ailleurs, le corpus réglementaire demeure lacunaire en ce qui concerne la reconnaissance et l'encadrement des produits alternatifs tels que les biopesticides ou les méthodes de lutte biologique, limitant ainsi les possibilités de recours à des approches plus durables et moins nocives pour la santé humaine et l'environnement.

Les capacités institutionnelles constituent un autre facteur limitant. Les services techniques déconcentrés souffrent d'un déficit en ressources humaines qualifiées, ce qui affecte leur capacité à accompagner efficacement les producteurs et à assurer un suivi des interventions. À cette faiblesse s'ajoute une insuffisance de moyens logistiques et financiers, compromettant l'exécution des missions essentielles telles que le contrôle, la surveillance, la sensibilisation ou encore l'appui-conseil aux agriculteurs.

Le dispositif de surveillance et de contrôle en matière de gestion des pestes reste rudimentaire, voire inexistant. Les systèmes de veille phytosanitaire et d'alerte précoce, lorsqu'ils existent, sont peu fonctionnels et ne permettent pas d'anticiper les infestations à grande échelle. En outre, le contrôle du marché des pesticides demeure très limité, facilitant la prolifération de produits non homologués, souvent de mauvaise qualité, dont l'usage incontrôlé engendre de graves risques pour la santé humaine, animale et pour l'environnement.

L'accès à l'information technique et aux innovations reste, par ailleurs, restreint. Les résultats de la recherche, les données issues des expérimentations locales ainsi que les bonnes pratiques éprouvées en matière de gestion intégrée des pestes ne sont que faiblement diffusés auprès des acteurs de terrain. Cette faiblesse communicationnelle se double d'un décalage manifeste entre les technologies proposées et les capacités réelles d'adoption des producteurs, du fait notamment d'un déficit de vulgarisation adaptée aux contextes locaux.

Enfin, l'encadrement des producteurs demeure insuffisant pour garantir une gestion durable et sécurisée des pestes. L'accompagnement technique, en matière de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de lutte intégrée, reste sporadique et limité dans sa portée géographique. De plus, l'absence de programmes de formation continue destinés aux agriculteurs freine l'appropriation des techniques innovantes et des solutions alternatives aux pesticides chimiques, contribuant ainsi au maintien de pratiques agricoles peu durables.

4.6. Pratiques existantes en matière de lutte biologique contre les vecteurs et de solutions basées sur la nature

Au Burkina Faso, plusieurs pratiques de lutte biologique contre les vecteurs nuisibles à l'agriculture ont été progressivement introduites ou expérimentées, bien que leur vulgarisation à grande échelle demeure encore limitée. Ces approches, qui s'inscrivent dans une dynamique de durabilité environnementale, visent à réduire la dépendance aux pesticides chimiques et à minimiser les effets néfastes sur les écosystèmes.

Parmi les pratiques les plus répandues, l'utilisation d'ennemis naturels tels que les parasitoïdes, les prédateurs et les agents pathogènes d'insectes (champignons entomopathogènes, bactéries comme *Bacillus thuringiensis*, ou virus spécifiques) est encouragée dans certains systèmes de culture. Des projets pilotes ont notamment été mis en œuvre pour contrôler les populations de ravageurs du cotonnier, du maïs et du niébé à travers l'introduction d'agents de lutte biologique dans les champs.

Par ailleurs, l'adoption progressive de produits phytosanitaires d'origine naturelle (biopesticides) à base d'extraits végétaux (neem, piment, ail, etc.) ou de micro-organismes constitue une alternative prometteuse. Ces produits sont souvent élaborés de manière artisanale ou semi-industrielle et sont bien tolérés par les producteurs, en raison de leur accessibilité, de leur coût relativement faible et de leur moindre toxicité.

Les solutions basées sur la nature (SbN) sont également mises en œuvre à travers des techniques agroécologiques telles que les associations culturales, la rotation des cultures, la gestion écologique des habitats ou encore l'aménagement de haies vives et de bandes fleuries pour favoriser les auxiliaires de culture. Ces pratiques, qui visent à restaurer les équilibres biologiques naturels, contribuent à la régulation durable des populations de ravageurs.

Cependant, malgré les avancées observées, la mise en œuvre effective de ces pratiques se heurte à plusieurs défis, notamment le manque de formation technique, l'insuffisance des dispositifs de vulgarisation, ainsi que la faible disponibilité des intrants biologiques certifiés. Il apparaît donc nécessaire de renforcer les capacités des acteurs, de soutenir la recherche appliquée et de promouvoir une gouvernance inclusive en matière de gestion écologique des pestes.

4.7. Analyse de la capacité, aux niveaux national et local, à mettre en œuvre la Gestion Intégrée de la Production (GIP)

La mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Production (GIP) à l'échelle nationale repose à la fois sur l'adoption d'une législation encadrant la gestion des pesticides et sur le déploiement d'initiatives promouvant les bonnes pratiques agricoles, telles que les programmes de Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD).

À cet effet, le pays s'est doté, par le décret n° 98-472/PRES/PM/AGRI du 2 décembre 1998, d'une Commission Nationale de Contrôle des Pesticides (CNCP), transformée en 2017 en Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP). Ce comité est chargé, entre autres, de veiller au contrôle de l'utilisation des pesticides autorisés dans l'espace du Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Il œuvre également au renforcement des cadres réglementaires relatifs à la commercialisation, aux normes et à l'usage des pesticides.

Dans ce cadre, les acteurs membres du CNGP sont systématiquement associés aux processus de révision ou d'élaboration de nouveaux textes législatifs, garantissant ainsi une concertation inclusive et une harmonisation des pratiques au niveau national.

La Gestion Intégrée des Déprédateurs des Cultures (GIPD), mise en œuvre via les champs-écoles des producteurs (CEP), constitue une méthode participative visant à transformer les pratiques agricoles. Elle ambitionne d'encourager une gestion durable des ressources naturelles et des intrants agricoles, tout en développant les capacités des agriculteurs à analyser leurs systèmes de production et à prendre des décisions éclairées. Plutôt que d'introduire des technologies étrangères à leur contexte, les CEP équipent les producteurs d'outils pour évaluer leurs pratiques et identifier des solutions adaptées à leurs défis, notamment en matière de gestion des pestes.

Depuis 2002, le programme GIPD au Burkina Faso s'aligne sur les politiques nationales pour renforcer la sécurité alimentaire, augmenter les revenus ruraux et préserver les ressources naturelles. En formant 27 000 agriculteurs, dont 14 % de femmes, à travers un réseau national de CEP couvrant les 13 régions, le programme a promu des pratiques agronomiques durables, réduit l'usage de pesticides, sensibilisé aux risques environnementaux et sanitaires, et encouragé une fertilisation équilibrée. Les cultures ciblées incluent le riz, les légumes, le niébé, les fruits et le coton. Le modèle des CEP est désormais intégré aux outils nationaux de développement agricole.

La FAO collabore avec divers partenaires pour appuyer la GIPD, notamment la Direction de la Protection des Végétaux, la Direction de la Vulgarisation et de la Recherche-Développement, des ONG, des organisations de producteurs, et l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso. Par ailleurs, une approche intégrée de gestion des vecteurs de santé publique (GIV), adoptée en 2017 par l'Assemblée mondiale de la santé, complète ces efforts, en cohérence avec l'Action mondiale pour lutter contre les vecteurs 2017-2030.

La lutte intégrée des vecteurs (LIV), initialement développée dans l'agriculture pour combattre les ravageurs, a été adaptée au domaine médical pour gérer les vecteurs de maladies. Avec les préoccupations écologiques croissantes, cette approche a évolué vers la Gestion Intégrée des Vecteurs (GIV), privilégiée par l'OMS pour optimiser l'efficacité des interventions tout en réduisant leur impact environnemental.

La GIV repose sur une stratégie de prise de décision rationnelle visant à utiliser de manière synergique les outils disponibles, en tenant compte des multiples déterminants sociaux, culturels et écologiques de la transmission des maladies. Son objectif est d'améliorer l'efficience des interventions tout en favorisant leur adoption par les populations cibles.

Des initiatives locales, portées par le Centre National de Recherche et de Formation sur le Paludisme (CNRFP) et l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS), se concentrent sur des méthodes de Lutte Antivectorielle (LAV) à faible impact écologique.

Ainsi, la GIV, en intégrant les dimensions scientifiques, sociales et environnementales, s'impose comme une réponse durable et adaptée aux enjeux actuels de lutte contre les maladies vectorielles.

4.8. Promotion de la lutte antiparasitaire intégrée dans le contexte des pratiques actuelles de lutte antiparasitaire

La composante 1 du Projet d'Urgence pour le Renforcement de la Production Agricole au Burkina Faso (PURPA-BF) vise à renforcer la disponibilité et l'accessibilité des semences certifiées adaptées aux contraintes climatiques. Toutefois, l'infestation des cultures constitue un obstacle majeur à la productivité agricole, motivant l'usage de pesticides pour limiter les risques liés aux bioagresseurs tels que les adventices, les maladies fongiques ou les insectes ravageurs.

Dans ce contexte, et conformément aux exigences de sauvegarde opérationnelle SO4 de la Banque Africaine de Développement (BAD), il devient impératif d'adopter des approches de lutte respectueuses de la santé humaine et de l'environnement. Ces démarches s'inscrivent dans une vision d'agriculture durable fondée sur une gestion intégrée des pestes, qui privilégie des méthodes alternatives à la lutte chimique.

Nous faisons donc une analyse et évaluation approfondie des avantages comparés des trois grandes options de lutte contre les pestes dans le cadre du PURPA-BF, en lien avec la promotion de la lutte intégrée (SO4 – BAD) et les objectifs de productivité et de durabilité :

- ❖ **Option 1 : Utilisation exclusive de la Lutte Biologique contre les Vecteurs (LBV) et des Solutions Basées sur la Nature (SBN)**

L'adoption exclusive de la LBV et des SBN repose sur des approches agroécologiques novatrices. Elle inclut l'introduction d'organismes utiles tels que les prédateurs ou parasitoïdes naturels, l'utilisation de biopesticides d'origine naturelle, l'aménagement des paysages agricoles pour favoriser les auxiliaires de culture, ainsi qu'une diversification judicieuse des systèmes de production. Ces stratégies permettent de minimiser considérablement l'empreinte écologique des activités agricoles tout en réduisant l'exposition des producteurs et des consommateurs aux substances chimiques toxiques.

En termes de productivité, cette approche présente des résultats modérés à élevés à moyen et long terme. Elle exige néanmoins une bonne maîtrise technique et demeure tributaire des conditions agroécologiques locales. Contrairement aux pesticides chimiques, ses effets sont moins rapides, mais bien plus stables dans le temps. Sur le plan de la durabilité, l'impact est remarquable : elle contribue à la préservation de la biodiversité, à l'amélioration de la santé des sols, au renforcement de la résilience des agroécosystèmes, tout en limitant l'apparition de résistances chez les pestes. Si les coûts initiaux peuvent sembler élevés – en raison notamment

des besoins en formation et en aménagements écologiques –, cette approche devient économiquement rentable à plus long terme.

Cette option se révèle particulièrement pertinente pour les zones écologiquement sensibles, telles que les périmètres maraîchers, les zones à forte biodiversité ou les bassins versants. Elle constitue un socle essentiel d'une agriculture climato-intelligente et résiliente.

❖ **Option 2 : Combinaison équilibrée entre Bonnes Pratiques Culturales/Non Chimiques (BCP/N), LBV/SBN/BS et Pesticides Chimiques Proportionnés**

La seconde option s'inscrit dans le cadre de la gestion intégrée des pestes (GIPD), approche privilégiée par la Banque Africaine de Développement et largement promue par les politiques agricoles modernes. Elle repose sur une combinaison rationnelle de méthodes préventives et curatives, telles que la rotation culturelle, la sélection variétale, l'utilisation de biopesticides, la surveillance phytosanitaire régulière, et une intervention chimique ciblée uniquement en dernier recours.

Du point de vue de la productivité, cette approche se distingue par des rendements élevés et stables. Elle permet un contrôle efficace des pestes tout en limitant les pertes agricoles, et contribue à une gestion optimisée des intrants agricoles. En matière de durabilité, cette stratégie présente également des avantages considérables. Elle réduit la pression des produits chimiques sur l'environnement, ralentit le développement de résistances chez les ravageurs et constitue une voie réaliste vers une transition agroécologique progressive. Les coûts, bien que modérément élevés à court terme, sont équilibrés par une meilleure efficience économique à travers la réduction des pertes et la rationalisation des intrants.

Dans le contexte actuel du Burkina Faso, cette option apparaît comme la plus pragmatique et opérationnelle. Elle permet une montée en compétences progressive des producteurs tout en s'adaptant aux contraintes économiques et aux exigences environnementales.

❖ **Option 3 : Utilisation exclusive de Pesticides Chimiques**

Cette dernière option repose sur un recours quasi systématique et parfois non réglementé aux produits phytosanitaires de synthèse. Si elle offre une réponse immédiate et visible aux infestations, elle est malheureusement associée à de nombreux effets délétères sur le long terme. En effet, elle induit des risques élevés de toxicité pour les espèces non cibles, favorise l'apparition de résistances, génère des pollutions diffuses, et compromet tant la santé humaine que la qualité des sols et des eaux.

Si les rendements peuvent être élevés à court terme, ils tendent à décroître avec le temps en raison de la dégradation des écosystèmes agricoles et de la baisse d'efficacité des produits chimiques face aux ravageurs. En termes de durabilité, cette approche s'avère faible : les conséquences environnementales, sanitaires et socio-économiques sont lourdes. De plus, les coûts deviennent croissants, tant sur le plan direct (achat de produits) qu'indirect (prise en charge des impacts sanitaires, remédiation environnementale, perte de fertilité des sols).

Par conséquent, cette stratégie ne répond ni aux exigences de sauvegarde opérationnelle (SO4) de la Banque Africaine de Développement, ni aux engagements environnementaux du Burkina Faso. Elle s'oppose également aux objectifs du PURPA-BF qui promeut une agriculture durable, résiliente et respectueuse de l'environnement.

À la lumière de cette analyse comparative, il apparaît clairement que l'option fondée sur la gestion intégrée des pestes, combinant LBV, SBN et un usage raisonné des pesticides chimiques, constitue le meilleur compromis entre exigences de productivité et impératifs de

durabilité. Elle permet à la fois de sécuriser les rendements, de protéger les ressources naturelles, de respecter les normes de santé publique et de s'aligner sur les standards des partenaires techniques et financiers.

Pour garantir le succès de cette approche, plusieurs mesures d'accompagnement s'imposent : le renforcement de la formation des producteurs, en particulier sur le diagnostic phytosanitaire et l'usage rationnel des intrants ; l'amélioration de la disponibilité et de la certification des biopesticides et alternatives écologiques ; la mise en place d'un dispositif national de surveillance phytosanitaire efficace ; et enfin, le soutien à la recherche appliquée et à la vulgarisation des innovations en matière de lutte intégrée. Ces actions permettront d'ancrer durablement une gestion agroécologique des pestes dans les pratiques agricoles au Burkina Faso.

V.APPROCHES ACTUELLES DE LA LUTTE ANTI PARASITAIRE DANS LE SECTEUR DES PROJETS DANS LE PAYS

Les cultures agricoles jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et l'économie de nombreux pays, y compris au Burkina Faso, où la diversification des productions est essentielle. Cependant, ces cultures sont confrontées à divers problèmes liés aux ravageurs, menaçant leur rendement et la durabilité des systèmes agricoles.

5.1. Aperçu des cultures cibles et des problèmes de ravageurs associés

5.1.1. Types de ravageurs (parasites ou nuisibles)

Les cultures agricoles au Burkina Faso sont confrontées à divers ravageurs qui impactent non seulement leur rendement, mais aussi la qualité des récoltes. Ces nuisibles, bien qu'ils soient spécifiques à chaque type de culture, partagent des caractéristiques communes telles que leur capacité à détruire rapidement les plantes ou à compromettre leur viabilité sur le long terme. Les principaux ravageurs qui affectent les cultures de maïs, riz, sorgho, soja, niébé et blé sont :

❖ Le maïs

Culture de première importance au Burkina Faso, le maïs subit l'attaque de plusieurs insectes nuisibles. Les foreurs de tiges tels que *Busseola fusca* et *Sesamia calamistis* pénètrent les tiges pour y pondre leurs œufs, entraînant une dégradation progressive de la plante. La chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) est particulièrement destructrice, car elle consomme en grande quantité les feuilles, les tiges et les épis, affectant sévèrement la productivité. Les pucerons (*Rhopalosiphum maidis*) et les termites, qui attaquent les racines, viennent aggraver la situation. Après récolte, le charançon du maïs (*Sitophilus zeamais*) est également un problème majeur, notamment en raison de sa capacité à détruire les grains stockés.

❖ Le riz

Les foreurs de tiges comme *Chilo zacconius* et *Maliarpha separatella* endommagent les tiges et les racines, compromettant ainsi la croissance de la plante. La cécidomyie du riz (*Orseolia oryzivora*) forme des galles sur les jeunes pousses, perturbant leur développement. Le hispide du riz (*Trichispa sericea*) cause des dommages par sa consommation des feuilles, tandis que les punaises (*Stenocoris spp.*) piquent et sucent la sève des plantes. En plus de ces nuisibles, les rats et les oiseaux granivores constituent une menace importante en riziculture, car ils se nourrissent des graines et des épis, réduisant ainsi la récolte.

❖ Le sorgho

La cécidomyie du sorgho (*Contarinia sorghicola*) provoque des déformations et des chutes prématuées des panicules. Les foreurs de tiges comme *Busseola fusca* et *Sesamia spp.* attaquent les tiges, ce qui entraîne une diminution de la croissance et de la productivité. La punaise des panicules (*Euryystylus oldi*) est un autre ravageur majeur, en particulier pour sa capacité à détruire les panicules avant la récolte. La mouche des pousses (*Atherigona soccata*) et les chenilles défoliatrices participent également à l'affaiblissement de la culture en détruisant les feuilles et les jeunes pousses.

❖ le soja

Les menaces sont nombreuses et variées. Les mouches blanches (*Bemisia tabaci*) véhiculent des virus et déforment les feuilles en se nourrissant de leur sève. Les chenilles défoliatrices (*Spodoptera spp.*) consomment massivement les feuilles, réduisant ainsi la capacité photosynthétique de la plante. Les punaises vertes (*Nezara viridula*) et les thrips (*Megalurothrips sjostedti*) attaquent également les feuilles, tandis que les tétranyques (*Tetranychus urticae*) affaiblissent la plante par leur succion de la sève.

❖ Le niébé

Une légumineuse cultivée pour ses graines riches en protéines, est également vulnérable à plusieurs ravageurs. Le thrips des fleurs (*Megalurothrips sjostedti*) provoque des déformations des fleurs, réduisant ainsi les rendements. Les punaises comme *Anoplocnemis curvipes* et *Clavigralla tomentosicollis* endommagent les gousses et les graines. Après récolte, la bruche (*Callosobruchus maculatus*) constitue un véritable fléau dans le stockage des grains. Les foreurs de gousses (*Maruca vitrata*) attaquent directement les gousses, et les pucerons (*Aphis craccivora*) affaiblissent les plantes en suçant leur sève.

❖ Le blé

Il est affecté par des ravageurs tels que les pucerons (*Rhopalosiphum padi* et *Sitobion avenae*) qui sucent la sève des plantes, affaiblissant ainsi leur croissance. La cécidomyie (*Mayetiola destructor*) et les vers gris (*Agrotis spp.*) attaquent les racines et les jeunes pousses, tandis que la mouche de Hesse (*Mayetiola destructor*) endommage les tiges. Les charançons des grains (*Sitophilus spp.*) représentent un danger majeur après récolte, affectant les grains stockés et réduisant la qualité du produit final.

5.1.2. Problèmes de ravageurs associés

Les cultures céréalières et légumineuses sont fréquemment confrontées à divers ravageurs qui compromettent leur rendement et leur qualité. Ces nuisibles, qu'il s'agisse d'insectes, d'acariens ou d'oiseaux granivores, causent des dommages variés allant de la destruction des feuilles et des tiges à la perforation des grains. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des principaux ravageurs affectant les spéculations cibles du projet et les problèmes qu'ils engendrent. Le tableau ci-dessous présente la synthèse des principaux ravageurs et les problèmes associés.

Tableau 9 : Synthèse des principaux ravageurs et problèmes associés

N°	Spéculation	Nom scientifique	Pathogène	Problèmes associés
1	Riz	<i>Oryza sativa</i>	Les coléoptères (<i>Heteronychus spp.</i> , <i>Heteroligus spp.</i> , <i>Trichispa sericea</i>) la cécidomyie (<i>Orseolia oryzivora</i>), les termites, les foreurs des tiges (<i>Chilo zacconius Blesz</i> , <i>Diopsis thoracica</i> , <i>Maliarpha separatella</i>), les Punaises des panicules (<i>Spilostethus pandurus</i> , <i>Dysdercus voelkeri</i>), les mylabres, les cantharides (<i>Psalydolytta vestita</i>), les sauteriaux (<i>Oedaleus senegalensis</i> , <i>Zonocerus variegatus</i> , <i>Hieroglyphus daganensis</i>), <i>Leptocoris oratorius</i> , les oiseaux granivores	-Destruction des jeunes plants et racines par les coléoptères - Formation de galles en forme de "tubes" sur les tiges (cécidomyie) - Affaiblissement structural des plants (termites) - Dessèchement du cœur mort et panicules blanches (foreurs) - Grains vides ou malformés (punaises) - Destruction des fleurs et grains laiteux (mylabres) - Défoliation sévère (sauteriaux) - Pertes directes de récolte (oiseaux)

2	Maïs	<i>Zea mays</i>	La Pyrale du maïs (<i>Ostrinia nubilalis</i>), la Chenille Légionnaire d'Automne (<i>Spodotera frugiperda</i>), les pucerons du maïs (<i>Rhopalosiphum maidis</i>), les termites, les cicadelles (<i>Empoasca fabae</i>), les oiseaux granivores	-Galeries dans les tiges causant la verse (pyrale) - Destruction massive du feuillage et des épis (chenille) -Transmission de maladies virales (pucerons) -Affaiblissement des plants (termites) - Jaunissement des feuilles (cicadelles) - Dégâts directs sur épis (oiseaux)
3	Sorgho	<i>Sorghum bicolor</i>	La cécidomyie du sorgho (<i>Contarinia sorghicola</i>), les punaises des panicules (<i>Spilostethus pandurus</i> , <i>Dysdercus voelkeri</i>), les pucerons, la Cicadelle du sorgho (<i>Poophilus costalis</i>), la chenille légionnaire d'automne (<i>Spodoptera frugiperda</i>), les foreurs de tige, les vers blancs, les vers fil de fer	-Avortement des grains (cécidomyie) - Grains vides et décolorés (punaises) -Miellat et développement de fumagine (pucerons) - Transmission de maladies (cicadelles) -Destruction du feuillage (chenille) - Verse des plants (foreurs) -Destruction du système racinaire (vers)
4	Niébé	<i>Vigna unguiculata</i>	Les termites, la mouche des semis (<i>Phorbia platura</i>), les iules (<i>Peridontopyge conani</i>), Pucerons (<i>Aphis craccivora Koch</i>), la chenille défoliatrice (<i>Amsacta moloneyi Druce</i>), les cicadelles (<i>Empoasca fabae</i>), les thrips, les foreuses de gousses (<i>Maruca vitrata Fabricius</i>), <i>Helicoverpa armigera</i> , les punaises (<i>Clavigralla tomentosicollis</i>), <i>Callosobruchus maculatus</i>	-Destruction des plants à la base (termites) -Pourriture des semences (mouche) -Attaque des jeunes plants (iules) -Transmission de virus (pucerons) -Perte de surface foliaire (chenilles) -Jaunissement et rabougrissement (cicadelles) -Déformation des fleurs (thrips)

				-Perforation des gousses (foreuses) -Avortement des graines (punaises)
5	Blé	<i>Triticum aestivum</i>	Les foreurs de tiges, les coléoptères, les punaises, les termites	-Verse des plants (foreurs) -Destruction des feuilles et épis (coléoptères) -Grains chétifs (punaises) -Affaiblissement des plants (termites)
6	Soja	<i>Glycine max</i>	Les chenilles défoliarices, les coléoptères défoliateurs, les punaises, les pucerons du soja (<i>Aphis glycines</i>), mouches blanches (<i>Bemisia tabaci</i>), les cicadelles (<i>Empoasca spp.</i>), les charançons du soja	-Réduction de la surface foliaire (chenilles) -Pertes de rendement par défoliation (coléoptères) - Déformation des gousses (punaises) -Transmission de viroses (pucerons/mouches) -Jaunissement des feuilles (cicadelles) -Dégâts sur graines (charançons)

Source : Consultant, février 2025

Quelques ravageurs des filières cibles du projet



Source : <https://images.app.goo.gl/JqDMbV1r8Te7Waej7>

5.2. Approches actuelles de la lutte antiparasitaire dans le secteur du projet et du pays

Au Burkina Faso, la gestion des ravageurs agricoles repose sur une combinaison de stratégies préventives et curatives, visant à assurer la durabilité des cultures tout en réduisant les risques liés aux parasites. Ces stratégies incluent des méthodes biologiques, agronomiques, génétiques, ainsi que l'utilisation de biopesticides, de techniques physiques et de mesures prophylactiques. Elles peuvent être regroupées en deux volets : préventives et curatives.

5.2.1. Stratégies de lutte préventive

❖ Lutte biologique

La lutte biologique repose sur l'utilisation d'organismes vivants ou de leurs dérivés pour maîtriser les populations d'organismes nuisibles. Elle implique l'utilisation de prédateurs naturels tels que les coccinelles, qui régulent efficacement les populations de pucerons, ou encore le Phonoctonus, prédateur du Dysdercus. Cette méthode s'étend aussi à la confusion sexuelle et à la lutte autocide, consistant à introduire des mâles stériles dans les populations nuisibles. Cependant, son application reste limitée en raison de la complexité de mise en œuvre et du manque de suivi technique et de moyens chez les producteurs locaux. La lutte biologique s'inscrit dans les orientations du PURPA-BF à travers l'introduction de moyens écologiques et durables de gestion des nuisibles. En favorisant l'usage de prédateurs naturels tels que les coccinelles contre les pucerons ou le Phonoctonus contre le Dysdercus, le projet contribue à la réduction de la dépendance aux pesticides chimiques. Le PURPA-BF appuie également la vulgarisation de techniques telles que la lutte autocide et la confusion sexuelle, bien que leur application à large échelle reste encore limitée par le déficit d'encadrement technique et de capacités locales.

❖ Lutte agronomique

La lutte agronomique consiste à utiliser des techniques culturales pour limiter l'impact des ravageurs. Cette approche inclut la rotation des cultures, l'association de cultures, et l'ajustement des périodes de semis et de récolte pour éviter la multiplication des parasites. Elle favorise également l'agriculture durable en harmonisant les cycles biologiques des ravageurs avec ceux des cultures. Le PURPA-BF encourage fortement la promotion des bonnes pratiques culturelles, notamment la rotation des cultures, les associations culturales intelligentes, et l'adaptation des calendriers agricoles en fonction des dynamiques des ravageurs. Ces pratiques permettent non seulement de limiter les infestations, mais aussi de renforcer la durabilité des systèmes agricoles. Elles sont intégrées dans les activités de formation et de sensibilisation des producteurs soutenus par le projet.

❖ Lutte génétique

Cette stratégie repose sur l'utilisation de variétés végétales résistantes aux ravageurs et aux maladies. Des exemples incluent la variété de sorgho FRAMIDA, résistante au Striga, et la variété de maïs FBC6, tolérante aux viroses. Ces variétés contribuent à la résilience des cultures, en permettant une meilleure productivité malgré les pressions parasitaires. Dans une logique de résilience des systèmes de production, le projet appuie la diffusion de variétés améliorées résistantes aux principaux ravageurs et maladies. Ainsi, l'introduction de variétés comme le sorgho FRAMIDA (résistant au Striga) et le maïs FBC6 (tolérant aux viroses) constitue une réponse adaptée aux contraintes phytosanitaires locales, tout en améliorant les rendements agricoles.

❖ Biopesticides

Les biopesticides utilisent des plantes et des micro-organismes pour lutter contre les insectes ravageurs. Par exemple, le *Bacillus thuringiensis* produit des toxines qui affectent les chenilles, et le champignon *Metarhizium anisopliae* est utilisé contre les acridiens. Cependant, bien que les biopesticides montrent un grand potentiel, leur utilisation reste limitée en raison de leur coût et de leur conservation à court terme. Le PURPA-BF appuie l'utilisation de biopesticides d'origine naturelle, notamment à travers des démonstrations sur le terrain et des campagnes d'information. Des produits tels que le *Bacillus thuringiensis*, actif contre les chenilles, ou *Metarhizium anisopliae* contre les acridiens, sont intégrés progressivement dans les itinéraires techniques. Toutefois, leur accessibilité reste entravée par des défis logistiques liés au coût et aux conditions de conservation.

En complément de l'utilisation des biopesticides, l'emploi des extraits naturels de plantes constitue une méthode alternative et durable de lutte contre les ravageurs agricoles au Burkina Faso. Cette approche repose sur l'usage de préparations artisanales ou semi-industrielles à base de plantes locales aux propriétés insecticides, fongicides ou répulsives avérées. Des espèces telles que *Azadirachta indica* (neem), *Capsicum frutescens* (piment), *Ocimum gratissimum* (basilic africain), ou encore *Lippia multiflora* sont couramment utilisées par les producteurs pour protéger les cultures sans recourir aux produits chimiques de synthèse.

L'attrait pour ces extraits végétaux s'explique par plusieurs avantages : ils sont peu coûteux, accessibles localement, biodégradables, et présentent une faible toxicité pour les humains, les animaux et l'environnement. De plus, leur utilisation favorise l'autonomie des agriculteurs et s'inscrit dans une logique de valorisation des savoirs endogènes. Dans de nombreuses zones rurales du pays, ces pratiques sont transmises de manière empirique mais tendent à être renforcées par des initiatives de vulgarisation agricole et de recherche participative.

Cependant, bien que leur efficacité soit reconnue pour certaines espèces de ravageurs, leur action peut être limitée dans le temps ou selon les conditions climatiques. C'est pourquoi ils sont souvent utilisés en association avec d'autres méthodes agroécologiques dans une stratégie de lutte intégrée. Leur développement à plus grande échelle nécessite un appui technique, une normalisation des procédés de préparation, et une meilleure documentation scientifique pour renforcer leur crédibilité et leur efficacité sur le terrain.

Ainsi, les extraits naturels de plantes apparaissent comme une ressource précieuse dans la panoplie des méthodes de lutte écologique contre les ravageurs au Burkina Faso, et méritent d'être davantage soutenus dans les politiques agricoles et les programmes de recherche.

❖ Lutte physique

La lutte physique comprend la lutte mécanique et thermique. La lutte mécanique utilise des outils comme des sarclieurs pour détruire les adventices et améliorer les caractéristiques du sol. La lutte thermique, quant à elle, utilise des variations de température (comme l'usage de la flamme) pour éliminer les organismes nuisibles. Bien que la lutte thermique soit efficace, elle reste surtout utilisée après la récolte pour éliminer les résidus végétaux. Le projet encourage l'utilisation de techniques physiques simples, en particulier la lutte mécanique (sarclage, désherbage manuel) pour améliorer la qualité des parcelles. Par ailleurs, des démonstrations de lutte thermique sont parfois conduites pour promouvoir l'élimination sécurisée des résidus végétaux porteurs de maladies. Ces méthodes sont peu coûteuses et adaptées aux petites exploitations.

❖ Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques visent à prévenir l'apparition des maladies et des ravageurs. Elles comprennent l'entretien sanitaire des cultures, l'élimination des résidus infectés, le **choix de** variétés résistantes, et la rotation des cultures pour limiter le développement des parasites. Ces pratiques sont particulièrement importantes dans les zones agricoles sensibles et contribuent à la durabilité des exploitations agricoles. Les actions du PURPA-BF mettent un accent particulier sur les bonnes pratiques prophylactiques : entretien régulier des cultures, destruction des résidus infectés, utilisation de semences saines, et diversification culturale. Ces pratiques sont systématiquement intégrées aux formations techniques destinées aux producteurs, dans le but de renforcer l'adoption de mesures de prévention en milieu rural.

❖ Utilisation de variétés résistantes

Les variétés résistantes sont utilisées pour maintenir une productivité satisfaisante malgré la présence de ravageurs et de maladies. Des variétés de maïs, de riz, de niébé et d'arachide ont été sélectionnées pour leur résistance à des maladies spécifiques comme la pyriculariose ou la cercosporiose, et pour leur tolérance aux viroses et aux parasites. Ces variétés représentent une solution curative importante pour renforcer la résistance des cultures face aux menaces phytosanitaires.

5.2.2. Stratégies de lutte Curative

❖ Lutte curative

La lutte curative intervient lorsque les ravageurs sont déjà présents et ont causé des dégâts. Les invasions acridiennes, par exemple, sont prises en charge à l'échelle nationale ou sous-régionale, avec l'aide de services spécialisés pour identifier et traiter les zones infestées. Pour

d'autres ravageurs, les producteurs se tournent vers les services compétents pour obtenir des conseils sur les méthodes à adopter, telles que l'application de traitements chimiques ou biologiques appropriés.

❖ Gestion intégrée de la production et des déprédateurs (GIPD)

La Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD) constitue une approche qui combine différentes méthodes de lutte de manière rationnelle, en s'assurant que les producteurs disposent des connaissances et des pratiques nécessaires pour surveiller et gérer les ravageurs. Cette approche vise à minimiser l'utilisation de pesticides tout en favorisant une meilleure gestion des cultures, à moindre coût, et en préservant l'environnement. Dans le cadre du Projet d'Urgence pour le Renforcement de la Production Agricole au Burkina Faso (PURPA-BF), les moyens de lutte curative mobilisés visent à limiter les dégâts une fois les ravageurs installés, tout en tenant compte de la faible couverture en formation des producteurs à l'usage sécurisé des pesticides. Ainsi, la lutte repose principalement sur l'appui ponctuel des services techniques spécialisés, notamment lors des invasions acridiennes ou d'attaques massives localisées, à travers des campagnes de traitement ciblées. En parallèle, le projet encourage l'utilisation de variétés résistantes (maïs, riz, niébé, arachide) pour réduire les pertes en période d'infestation. La Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD) est également promue comme approche curative rationnelle, alliant observation, intervention raisonnée et alternatives écologiques, même si sa mise en œuvre reste limitée par l'insuffisance de renforcement des capacités des producteurs. Les traitements chimiques, bien que parfois nécessaires, sont utilisés de manière restreinte en raison du manque de formation sur leur manipulation sécurisée.

5.3. Expérience pratique de gestion intégrée dans le pays et dans le secteur d'activité

Dans la zone d'intervention du projet, la gestion intégrée appliquée aux filières cibles, notamment le riz, le maïs, le sorgho, le soja et le niébé, repose sur un ensemble de mesures concertées. Ces dernières englobent la sensibilisation et la formation des producteurs, une gestion des déchets, l'adaptation des infrastructures, ainsi que l'entretien des cultures. Par ailleurs, le recours à des méthodes de lutte biologique, génétique, physique ou mécanique est privilégié, en complément d'une utilisation raisonnée des pesticides. Cette approche vise à maîtriser les ravageurs, maladies et adventices, tout en réduisant le recours aux pesticides, en limitant la présence de résidus chimiques dans les récoltes et en maintenant les nuisibles à un seuil tolérable, dans une perspective d'agriculture durable.

De plus, au cours de nos entretiens avec les techniciens, il est apparu que l'expérience pratique en matière de gestion intégrée des nuisibles dans les cultures maraîchères, notamment la lutte intégrée contre la chenille légionnaire, est largement répandue. Toutefois, l'approche prédominante demeure la lutte intégrée contre les ravageurs (Integrated Pest Management - IPM). Cette dernière vise principalement à résoudre les problématiques liées aux nuisibles tout en réduisant au maximum les effets indésirables sur l'environnement et la santé humaine.

La lutte intégrée contre les ravageurs repose sur la combinaison de diverses méthodes biologiques, chimiques, physiques et culturelles favorisant ainsi des cultures saines tout en minimisant l'usage des pesticides. La réduction de ces substances contribue à limiter les risques sanitaires et environnementaux. Dès lors, cette approche constitue une stratégie durable de lutte antiparasitaire, poursuivant les objectifs suivants :

- gérer les dommages causés par les nuisibles de manière économiquement viable ;
- réduire les effets négatifs sur la santé humaine, les biens et l'environnement ;
- préserver les intérêts économiques des agriculteurs ;

- favoriser la biodiversité et la conservation des écosystèmes ;
- garantir le droit fondamental à l'alimentation.

Dans la mise en œuvre d'un programme de lutte intégrée contre les ravageurs, les producteurs adoptent généralement une démarche structurée en cinq étapes essentielles :

- identification des ravageurs : reconnaissance des espèces nuisibles et évaluation de leur impact ;
- définition d'un seuil d'intervention : détermination du niveau de nuisibilité justifiant une action ;
- surveillance (monitoring) : observation régulière des populations de ravageurs et des conditions environnementales ;
- prévention : mise en place de pratiques agricoles réduisant le développement des nuisibles ;
- contrôle : application de mesures adaptées (biologiques, mécaniques, chimiques raisonnées) pour maîtriser les infestations.

Cette approche intégrée, fondée sur une gestion raisonnée des nuisibles, s'impose comme un levier essentiel pour une agriculture durable et respectueuse des équilibres écologiques.

5.4. Problématique actuelle de l'utilisation et gestion des pesticides dans la zone du projet

5.4.1. Utilisation de pesticides au Burkina Faso

L'agriculture demeure l'un des piliers essentiels de l'économie du Burkina Faso. Toutefois, les ravageurs des cultures engendrent des pertes considérables sur les productions agricoles. Pour faire face à cette menace, la lutte chimique est couramment employée, entraînant une importation massive de pesticides. Celle-ci est soumise à une autorisation spéciale, permettant ainsi de réguler les flux de ces substances. Cependant, comme l'ont souligné les acteurs consultés dans le cadre de cette étude, une part significative de pesticides pénètre illicitement sur le territoire et se retrouve entre les mains des producteurs.

Au Burkina Faso, l'utilisation des pesticides concerne principalement trois grandes filières agricoles : les cultures de rente (coton, canne à sucre), les cultures vivrières (céréales, tubercules, etc.) et les cultures maraîchères. Selon leur importance, les produits les plus employés sont les herbicides, suivis des insecticides, puis d'autres catégories telles que les nematicides et les acaricides. Les principaux acteurs impliqués dans cette utilisation sont les producteurs agricoles, qu'ils soient individuels ou regroupés au sein de coopératives. Par ailleurs, les régions couvertes par le projet se caractérisent par une production agricole confrontée à de nombreuses attaques de ravageurs, rendant l'usage des pesticides indispensable pour limiter les pertes et préserver les rendements.

La photographie ci-après présente un producteur traitant son champ.



Source : Consultant, février 2025

Photo 10: Traitement phytosanitaire dans la plaine de Karfiguela

Cette photographie illustre un agriculteur en pleine application de traitements phytosanitaires dans son champ, sans le port d'un Equipement de Protection Individuelle (EPI) adéquat. Cette pratique, bien que largement répandue, expose directement les producteurs à des risques sanitaires majeurs. L'absence de protection favorise l'inhalation des vapeurs toxiques, le contact cutané avec les substances chimiques et même leur ingestion accidentelle, entraînant des effets aigus tels que des irritations, des maux de tête, voire des intoxications graves. À long terme, cette exposition répétée peut être à l'origine de maladies chroniques, notamment des troubles respiratoires, neurologiques ou hormonaux. Ainsi, l'absence de mesures de protection ne constitue pas seulement un enjeu de sécurité individuelle, mais soulève également une problématique de santé publique nécessitant des actions de sensibilisation et de formation auprès des producteurs.

5.4.2. Production de pesticides

L'offre en pesticides au Burkina Faso demeure limitée et essentiellement orientée vers le marché intérieur. La Société Africaine de Produits Phytosanitaires et d'Insecticides (SAPHYTO) constitue la principale unité de formulation du pays. Elle importe les matières actives nécessaires à l'élaboration des pesticides, lesquels se présentent principalement sous forme de concentrés émulsifiables, de poudres, de granulés, ainsi que de produits destinés à un usage domestique. Par ailleurs, la Société Louis Dreyfus Commodities (LDC), bien qu'elle dispose d'une unité industrielle, est considérée comme une structure de reconditionnement plutôt que de formulation.

5.4.3. Contrôle de la distribution et de l'utilisation des pesticides

La distribution des pesticides à l'échelle nationale repose sur un réseau de circuits de commercialisation dont la répartition demeure inégale et, dans certains cas, spécifique à une filière agricole donnée. Cette organisation s'appuie sur la structuration des groupements villageois, bénéficiant du soutien des Directions Régionales en charge de l'Agriculture. Les principales sources d'approvisionnement du ministère en charge de l'Agriculture en pesticides se répartissent comme suit : SAPHYTO, AGRODIA pour l'échelle nationale, et SUMITOMO, ALM ainsi que BAYER pour les fournisseurs internationaux.

Quelques photos des produits phytosanitaires de la zone du projet



Photo 12 : Vente de Produits



Photo 11 : Entrepôt d'engrais chimique

Source : Consultant, février 2025

5.4.4. Capacité de gestion/élimination des pesticides obsolètes et des emballages

Au Burkina Faso, la gestion sécurisée des produits phytopharmaceutiques repose sur un cadre normatif et institutionnel articulé autour de la loi N°026-2017/AN portant régime de sécurité sanitaire des végétaux, complétée par ses décrets d'application. Cette législation vise à réglementer l'importation, la distribution, l'utilisation, et l'élimination des pesticides, en mettant l'accent sur la protection de la santé humaine et de l'environnement. Toutefois, la mise en œuvre effective de ces normes reste entravée par plusieurs contraintes structurelles et fonctionnelles. Sur le plan institutionnel, la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) est l'entité nationale chargée de la réglementation et du contrôle des produits phytosanitaires. Elle assure l'homologation des pesticides via le Comité Sahélien des Pesticides (CSP), en collaboration avec l'Autorité nationale de régulation (ANR) et les laboratoires d'analyse agréés.

Malgré ces dispositions, les capacités opérationnelles des services phytosanitaires sont limitées. Les inspections sur le terrain sont sporadiques et souffrent d'un manque de moyens logistiques, humains et financiers. De plus, les mécanismes de contrôle de la qualité des pesticides commercialisés restent peu efficaces, ce qui favorise l'usage de produits non homologués ou contrefaçons. En matière de vulgarisation agricole, les agents techniques (ATE, ATAE) peinent à couvrir l'ensemble des exploitants en raison de leur effectif réduit et du manque de ressources pour mener des campagnes de sensibilisation régulières sur les bonnes pratiques phytosanitaires. Cela explique en partie le faible taux de formation des producteurs à l'utilisation sécurisée des pesticides chimiques, comme mis en évidence dans l'évaluation du PURPA-BF.

Par ailleurs, le dispositif de gestion des emballages vides et des pesticides obsolètes, bien qu'encadré par un décret et doté d'un circuit institutionnel (notamment via SAPHYTO),

demeure insuffisamment intégré dans les pratiques paysannes. L'abandon des contenants dans les champs est encore courant, faute de sensibilisation, de points de collecte accessibles, et de sanctions dissuasives. Des initiatives complémentaires, telles que le **Label Bas Volume (LBV)** et le **Système de Bonnes Pratiques de Nébulisation (SBN)**, sont promues dans certaines zones pilotes, mais leur vulgarisation reste marginale à l'échelle nationale.

En somme, malgré l'existence d'un cadre réglementaire et de structures dédiées, la capacité des services phytopharmaceutiques et de vulgarisation à assurer une gestion sécurisée et durable des pesticides reste limitée. Elle nécessite un renforcement institutionnel, logistique et humain, ainsi qu'une meilleure coordination entre les acteurs publics et privés, et une intensification des campagnes de formation/sensibilisation à l'endroit des producteurs.

La photo ci-après en est une illustration.

Emballages vides abandonnés



Photo 13: Boîte de produit phytosanitaire abandonné à Bama



Photo 14: Emballage abandonné sur le site de Banzon

Source : Consultant, février 2025

5.4.5. État de référence de la gestion intégrée des pestes

Dans la zone du projet, la gestion des pestes repose principalement sur l'usage de pesticides chimiques, souvent appliqués sans un cadre strict de gestion intégrée des pestes (GIP). Plusieurs observations caractérisent l'état initial de la gestion des pestes et des pesticides :

- Pratiques actuelles : L'utilisation des pesticides demeure largement empirique, avec une faible adoption des principes de lutte intégrée (alternance des méthodes biologiques, culturales et chimiques). La majorité des producteurs et acteurs agricoles utilisent des pesticides de manière conventionnelle, sans diagnostic préalable ni stratégies d'alternatives non chimiques.
- Encadrement réglementaire et institutionnel : La réglementation en vigueur impose certaines exigences en matière d'homologation, d'importation et d'utilisation des pesticides, mais son application reste limitée par un manque de contrôle et de suivi des usages sur le terrain.
- Connaissances et sensibilisation des acteurs : Le niveau de connaissance des producteurs sur les bonnes pratiques de gestion des pesticides, les risques pour la santé et l'environnement, ainsi que sur les techniques alternatives reste faible. Les sessions de formation et de sensibilisation sont rares et limitées en portée.

- Infrastructure et équipements : La disponibilité d'équipements de protection individuelle (EPI) et d'installations de stockage sécurisées est insuffisante, exposant les applicateurs à des risques sanitaires et environnementaux. Le stockage et l'élimination des emballages de pesticides ne suivent pas toujours les normes requises, entraînant des contaminations des sols et des eaux.
- Impacts environnementaux et sanitaires : L'usage non contrôlé des pesticides engendre une contamination des ressources en eau et une exposition accrue des populations aux résidus chimiques. Les écosystèmes aquatiques et la biodiversité locale subissent les effets des substances chimiques.

5.4.6. Impact attendu du projet sur la gestion des pesticides

L'intervention du projet vise à améliorer la gestion des pestes par la promotion de la GIP, réduisant ainsi la dépendance aux pesticides chimiques et atténuant leurs impacts négatifs. Les actions du projet incluent :

- La formation des producteurs et des acteurs agricoles sur les pratiques de lutte intégrée,
- Le renforcement des capacités institutionnelles en suivi et contrôle de l'usage des pesticides,
- L'encouragement de l'usage de biopesticides et d'alternatives agroécologiques.

VI. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS

Les activités de production agricole font appel à l’usage des engrais et pesticides pour accroître les rendements. Cette pratique est génératrice de risques pour la santé et la sécurité des producteurs, de la population et de l’environnement. En effet pendant les phases d’application de ces intrants, les risques sur l’Homme et son environnement sont omniprésents. L’analyse des risques vise à recenser de façon exhaustive les situations dangereuses dans l’optique de maîtriser ou de prévenir les accidents potentiels aux conséquences significatives.

6.1. Méthodologie d’identification et d’analyse des dangers et des risques

Un risque est un danger possible ou l’éventualité d’un préjudice, d’un évènement malheureux. Il existe plusieurs méthodes d’analyse des risques. Ainsi, dans notre cas, nous avons utilisé l’Analyse Préliminaire des Risques qui est une méthode relativement simple.

L’estimation du niveau du risque (NR) est le produit de deux facteurs : la probabilité d’occurrence (P) et l’importance de la gravité (G). La combinaison de ces deux facteurs (PxG) permet d’obtenir une matrice des risques. Le tableau ci-après définit les échelles de gravité (G) et de Probabilité (P).

Tableau 10 : Définition des échelles de probabilité (P) et de gravité (G) des risques

Échelle de probabilité (P)		Échelle de gravité (G)	
Quantification	Signification	Quantification	Signification
P1: Improbable	- Presque impossible/ une fois par nature de projet	G1: Négligeable	- Effet mineur/égratignure - Pas d’arrêt de travail - Faibles effets sur l’environnement
P2: Rare	- Possible mais rare/une fois durant le projet	G2: Mineur	- Dommage mineur (accident ou maladie sans arrêt de travail) - Effets mineurs sur l’environnement
P3: Occasionnel	- Peut arriver quelques fois/une fois par mois	G3: Important	- Dommage important (accident ou maladie avec arrêt prolongé de travail) - Effets importants sur l’environnement
P4: Fréquent	Peut arriver quelques fois/une fois par semaine	G4: Critique	- Blessures handicapantes (accidents ou maladies avec incapacité permanente) - Effets importants sur l’environnement
P5: Constant	Arrive plusieurs fois/Peut se	G5: Catastrophique	- Accident mortel

	produire à plusieurs reprises/Exposition quotidienne		- Maladie mortelle
--	--	--	--------------------

Source : Consultant, Février 2025

Ainsi en faisant référence au tableau ci-dessus, il est constaté que les niveaux de probabilité d'apparition peuvent aller d'improbable à constant et les niveaux de gravité de négligeable à catastrophique.

En combinant les deux niveaux (P, G), nous formons une matrice des risques considérés comme acceptables ou non, en leur attribuant un code de couleurs allant du vert au rouge en passant par le jaune, comme indique le tableau ci-après.

Tableau 11 : Matrice de niveaux des risques

	G5	G4	G3	G2	G1
P5	25	20	15	10	5
P4	20	16	12	8	4
P3	15	12	9	6	3
P2	10	8	6	4	2
P1	5	4	1	2	1

Source : Consultant, Février 2025

En faisant référence au tableau ci-dessus, un risque faible, très limité et tolérable sera considéré comme acceptable et sera représenté par une couleur verte. Dans ce cas, aucune action n'est requise. Quant à la couleur jaune, elle matérialise un risque moyen. Dans ce cas un plan de réduction doit être mis en œuvre à court, moyen et long terme.

Enfin, la couleur rouge représente un risque important ou élevé inacceptable. Le sous-projet doit prendre des mesures de réduction immédiates ou d'évitement en mettant en place des moyens de prévention et de protection.

6.2. Identification et analyse des dangers et des risques

Dans l'optique d'identifier les risques potentiels liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la mise en œuvre du PURPA-BF, nous avons utilisé l'Analyse Préliminaire du Risque (APR) pour évaluer le danger.

L'APR est décrite en trois étapes :

- ÷ Première étape : La description des événements et leurs probabilités d'occurrences ;
- ÷ Deuxième étape : Elle consiste à évaluer les conséquences dommageables de l'événement concerné au moyen de la classification suivante ;
- ÷ Troisième étape : Elle consiste à croiser la probabilité et la gravité.

Tableau 12 : Définition des niveaux de dommage ou de gravité des dommages de l'APR

Niveaux	Scores	Définitions
Conséquences mineures	1	- Pas de blessure de personnes -Inconfort dans le travail -Destruction de biens ne mettant pas en cause l'intégrité du système
Conséquences significatives	2	- Blessure légère ou intoxication limitée d'individus par un produit peu毒ique -Contamination ou irradiation de l'ordre de la dose annuelle -Destruction de matériel entraînant l'arrêt du système -Exposition à des nuisances de niveau élevé (bruit, vibration)
Conséquences critiques ou graves	3	- 1 ou plusieurs individus blessés ou intoxication limitée d'individus par un produit peu毒ique -Contamination ou irradiation par une dose entraînant des traitements médicaux -Pollution de l'environnement par un produit faiblement毒ique ou en faible quantité d'un produit毒ique -Perte irréversible d'informations
Conséquences critiques ou graves	4	- Plusieurs personnes blessées grièvement ou mortes -Pollution de l'environnement par émission importante de... -Destruction complète du système

Source : APR

Tableau 13 : Tableau des intervalles de risque selon l'APR

Risque acceptable	$1 < R < 4$	R mineur
Risque critique	$4 < R < 12$	R moyen
Risque inacceptable	$12 < R < 25$	R Majeur

Source : APR

6.2.1. Activités sources de dangers et de menaces

Pendant la phase de mise en œuvre du projet, les principales sources de dangers sont liées aux activités susceptibles de présenter des risques potentiels pour l'environnement biophysique et humain, notamment :

- ÷ le transport des pesticides et engrains ;
- ÷ le stockage des pesticides et engrains ;
- ÷ l'utilisation des pesticides et engrains ;
- ÷ la gestion des pesticides obsolètes et des résidus.

❖ Définition des Risques

Les risques inhérents aux activités du projet incluent :

- ÷ l'intoxication des utilisateurs et des animaux ;
- ÷ la contamination des sols et des cours d'eau ;
- ÷ les déversements accidentels de pesticides et de l'engrais dans l'environnement ;
- ÷ le risque d'exposition accidentelle des pesticides et de l'engrais à l'organisme humain ;

- ÷ le risque d'ingestion involontaire de pesticides et d'engrais ;
- ÷ les accidents de circulation liés au transport des pesticides d'engrais et de semences;
- ÷ le risque d'inhalation de pesticides et d'engrais par les voies respiratoires ;
- ÷ la contamination des denrées alimentaires et des produits vivriers ;
- ÷ la pollution des nappes phréatiques ;
- ÷ la mortalité des espèces aquatiques et de la faune terrestre.

6.2.2. Risques pour les utilisateurs de pesticides et engrais

Les risques d'intoxication des utilisateurs de pesticides dépendent essentiellement du type de produit utilisé (son degré de toxicité) et des conditions dans lesquelles il est manipulé. Ces conditions incluent notamment : le port d'équipements de protection individuelle (EPI), le respect des mesures d'hygiène recommandées, la prise en compte des conditions climatiques appropriées au moment du traitement, l'utilisation d'équipements adaptés, ainsi que l'observance rigoureuse des règles de manipulation.

Les producteurs non formés, qui appliquent eux-mêmes les pesticides, sont particulièrement vulnérables. Cela est aggravé par une utilisation croissante d'herbicides, l'absence d'EPI, et le non-respect des mesures d'hygiène élémentaires telles que : se laver après chaque traitement, changer de vêtements, et éviter de manger ou de boire pendant les opérations de traitement. Certains reconnaissent même pulvériser les produits sans tenir compte des conditions météorologiques.

6.2.3. Risques pour les consommateurs

Les risques liés à des taux élevés de résidus de pesticides sur les récoltes peuvent résulter de plusieurs facteurs, tels que :

- le non-respect des doses recommandées pour l'application des pesticides ;
- le non-respect des délais d'attente avant récolte (DAR) ;
- le non-respect du nombre de traitements préconisés ;
- l'utilisation de produits inappropriés pour les cultures ou pour leur conservation.

D'autres risques pour le consommateur peuvent survenir en raison de la contamination des aliments dans les points de vente. Par ailleurs, l'utilisation incontrôlée des pesticides peut intoxiquer les animaux, et dans certains cas, entraîner leur mort, notamment en raison de l'usage accru des herbicides. L'utilisation des flacons et sachets vides de pesticides accentue les risques de contamination des populations. Enfin, l'application de produits non adaptés aux cultures augmente la probabilité de présence de résidus dans les produits finis.

6.2.4. Risques pour l'environnement

Les risques environnementaux associés à l'utilisation des pesticides dépendent principalement des facteurs suivants :

- les caractéristiques intrinsèques des pesticides, notamment leur demi-vie, qui constitue un élément clé ;
- l'utilisation de pesticides non sélectifs ;

- des conditions inadéquates d'application des pesticides et engrais ;
- des conditions défaillantes de stockage et de transport ;
- des méthodes inappropriées d'élimination des emballages vides ou des produits non utilisés ou périmés (tels que l'abandon des emballages vides dans les champs) ;
- la proximité insuffisante entre les champs traités et les cours d'eau.

Le dépôt d'emballages vides de pesticides dans les champs, souvent non biodégradables et contenant des résidus de produits chimiques, représente un danger pour le sol, la faune, les cours d'eau, ainsi que pour la santé humaine. Par ailleurs, le non-respect des distances réglementaires entre les points d'eau et les champs intensifie les risques de contamination des ressources hydriques.

Tableau 14 : Evaluation des risques liés à l'utilisation et à la gestion des pesticides et engrais

Risques	Probabilité d'occurrence	Gravité	Criticité	Appréciation du niveau de risque
Risques durant le transport				
Déversement accidentel de pesticides et d'engrais sur le sol et dans les eaux	3	3	9	Risque Majeur
Contamination accidentelle des personnes chargées du transport	4	4	16	Risque Majeur
Contamination de la faune aquatique, terrestre et animaux domestiques	4	4	16	Risque Majeur
Risques de stockage				
Pollution du sol et des eaux de surface et souterraines	3	4	12	Risque Majeur
Inhalation et déversement des pesticides et d'engrais sur le corps (la peau et les yeux et bouche)	2	4	8	Risque Moyen
Contamination des eaux de boissons et les produits vivriers	3	4	12	Risque Majeur
Utilisation des pesticides et engrais				
Contamination accidentelle des usagers (la peau, les yeux, la bouche et la peau)	3	4	12	Risque Majeur
Déversement accidentel des pesticides et d'engrais dans l'environnement (eau, sol, etc.)	3	4	12	Risque Majeur
Risques durant la gestion des pesticides obsolètes et lavage des contenants				
Ingestion des pesticides, des engrais et contamination et intoxication aigüe et chronique	1	4	4	Risque Mineur
Contamination des eaux et des sols par les pesticides obsolètes	4	4	16	Risque Majeur

Contamination alimentaire et vivriers	4	4	16	Risque Majeur
Intoxication de la faune aquatique et sauvage	4	5	20	Risque Majeur

Source : Consultant, février 2025

Tableau 15 : Principaux risques liés à la gestion des pesticides et d'engrais

Etapes	Déterminants	Risques		
		Santé publique	Environnement	Personnel en charge
Transport des pesticides et engrais	Déficit d'information/sensibilisation sur les dangers	<ul style="list-style-type: none"> - Contamination accidentelle, gêne, nuisance des transporteurs -Contamination accidentelle des populations à proximité 	<ul style="list-style-type: none"> -Déversement accidentel, pollution de la nappe 	<ul style="list-style-type: none"> -Contamination accidentelle des personnes chargées du transport -Inhalation de produits, vapeur, poussière, contact dermique avec la peau
Stockage des pesticides et engrais	<ul style="list-style-type: none"> -Lieu de stockage/conservation non approprié -Déficit de personnel formé sur la gestion des pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> -Contamination accidentelle des personnes en contact des produits, gêne, nuisance -Contamination de la nappe phréatique sur les sites 	<ul style="list-style-type: none"> -Contamination des aires de boxons et des rivières -Pollution du sol 	<ul style="list-style-type: none"> -Contamination à travers contact avec la peau par renversement -Inhalation et gênes respiratoires pour les revendeurs et gérants des magasins à cause du manque d'aération -Contamination du sol
Utilisation	Déficit de formation et sensibilisation sur les dangers	Contamination des sources d'eau par le lavage des contenants vides	Déversement accidentel ou intentionnel, pollution de la nappe	<ul style="list-style-type: none"> -Inhalation vapeur, contact dermique par éclaboussures lors de la préparation ou transvasement par les applicateurs -Contact avec la peau par renversement -Contamination accidentelle des animaux
Gestion des contenants vides	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit de formation, d'information/sensibilisation sur la gestion des contenants vides 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingestion des produits par le biais de la réutilisation des contenants 	<ul style="list-style-type: none"> -Contamination du sol par la nappe -Contamination accidentelle des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> -Contamination lors des destructions des emballages par contact dermique ou inhalation

	-Manque d'équipements appropriés	-Intoxication des personnes		
Lavage des contenants vides	Déficit de formation, d'information/sensibilisation et d'équipement approprié	Contact dermique et contamination des puits	Intoxication aiguë des poissons et autres crustacés, pollution des puits et mares, nappe	Contamination par contact dermique
Gestion des emballages vides	Déficit de formation, d'information/sensibilisation sur la gestion des emballages vides	Intoxication des personnes par des réutilisation emballages		Contamination lors des destructions des emballages

Source : Consultant, février 2025

Le tableau ci-après présente les mesures de prévention et de gestion des risques

Tableau 16 : Mesure de prévention et de gestion des risques

Étapes	Risques identifiés	Mesures de prévention	Mesures de gestion des risques	Responsables	Indicateurs de suivi
Transport des pesticides et engrains	<ul style="list-style-type: none"> - Contamination accidentelle, gêne, nuisance des transporteurs -Contamination accidentelle des populations à proximité -Déversement accidentel, pollution de la nappe -Contamination accidentelle des personnes chargées du transport 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation obligatoire des transporteurs sur les dangers des produits - Utilisation de véhicules adaptés et en bon état - Emballage sécurisé et étiquetage conforme - Limitation de la vitesse des véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> - Kits de décontamination dans chaque véhicule -Protocole d'intervention d'urgence en cas de déversement -Système d'alerte rapide et numéro d'urgence -Équipement de premiers secours dans les véhicules 	PURPA DPVC ANEVE Direction du Transport Comités villageois	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de transporteurs formés - Nombre de contrôles effectués

	<ul style="list-style-type: none"> -Inhalation de produits, vapeur, poussière, contact dermique 	<ul style="list-style-type: none"> -Fourniture d'EPI aux transporteurs - Interdiction de transport avec denrées alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôle médical périodique des transporteurs 		
Stockage des pesticides et engrais	<ul style="list-style-type: none"> - Contamination accidentelle des personnes en contact des produits -Contamination de la nappe phréatique -Contamination des aires de boxons et des rivières -Pollution du sol -Inhalation et gênes respiratoires pour les revendeurs et gérants 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de magasins aux normes (ventilation, sécurité) -Formation des gestionnaires de stocks -Séparation des produits selon leur compatibilité -Installation de systèmes de détection des fuites - Dalles imperméables et bacs de rétention - Approvisionnement en EPI adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'évacuation d'urgence affiché -Équipements de lutte contre l'incendie -Neutralisants chimiques disponibles sur site -Dispositif de confinement des déversements -Contrôle régulier de l'étanchéité des installations 	DPVC PURPA ANEVE Services de santé Gestionnaires de magasins	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'installations conformes -Fréquence des inspections -Nombre d'incidents signalés -Personnel formé par installation
Utilisation des pesticides et engrais	<ul style="list-style-type: none"> - Contamination des sources d'eau -Déversement accidentel ou intentionnel -Pollution de la nappe -Inhalation vapeur, contact dermique 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation systématique des applicateurs -Respect des zones tampons près des points d'eau -Calibrage des équipements d'application 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'eau pour décontamination -Douches et stations de lavage oculaire -Trousse de premiers secours -Système de surveillance des intoxications 	DPVC Services agricoles ANEVE Producteurs Agents de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'applicateurs formés -Taux d'utilisation des EPI -Incidents d'intoxication signalés

	<ul style="list-style-type: none"> - Contamination accidentelle des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> -Fourniture d'EPI complets aux applicateurs -Choix de produits moins toxiques quand possible -Sensibilisation sur les délais de réentrée 	<ul style="list-style-type: none"> -Procédures de nettoyage des déversements 	Comités villageois	<ul style="list-style-type: none"> -Résidus dans les sources d'eau
Gestion des contenants vides	<ul style="list-style-type: none"> - Ingestion des produits par réutilisation des contenants Intoxication des personnes Contamination du sol et de la nappe Contamination accidentelle des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur les dangers de réutilisation -Système de collecte des contenants au niveau local -Encouragement au triple rinçage -Perforation systématique des contenants -Points de collecte identifiés et sécurisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Élimination sécurisée des contenants collectés -Suivi des taux de récupération -Mécanismes incitatifs pour la restitution -Sanctions pour réutilisation illégale -Partenariats avec fabricants pour reprise 	DPVC ANEVE Collectivités locales Comités villageois Distributeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de récupération des contenants -Nombre de points de collecte -Quantité de contenants éliminés -Cas de réutilisation signalés
Lavage des contenants vides	<ul style="list-style-type: none"> - Contact dermique -Contamination des puits -Intoxication aiguë des poissons et crustacés -Pollution des puits, mares et nappes 	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de stations de rinçage sécurisées -Formation aux techniques de triple rinçage -Fourniture d'EPI spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des eaux de rinçage -Neutralisation des résidus chimiques -Surveillance de la qualité des eaux souterraines -Protocole en cas de contamination accidentelle 	-DPVC -ANEVE -Services hydrauliques -Producteurs -Associations villageoises	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stations de rinçage -Qualité des eaux environnantes -Conformité des procédures -Personnel utilisant les EPI

		<ul style="list-style-type: none"> -Choix de sites éloignés des points d'eau -Récupération des eaux de rinçage 			
Gestion des emballages vides	<ul style="list-style-type: none"> - Intoxication des personnes par réutilisation des emballages -Contamination lors des destructions des emballages 	<ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de sensibilisation spécifiques -Marquage des emballages comme dangereux -Systèmes d'incitation au retour -Formation aux techniques de destruction sécurisées -Centres de destruction agréés 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des filières de recyclage -Audits des centres de destruction -Alternatives pour remplacer les contenants dangereux -Traçabilité des emballages depuis la distribution 	DPVC -ANEVE Importateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité d'emballages récupérés -Taux de destruction conforme -Incidents liés aux emballages -Emballages réutilisés détectés

Source : Consultant, février 2025

6.3. Identification des Impacts environnementaux et sociaux liés aux pesticides et engrais

6.3.1. Impacts positifs

Les pesticides et les engrais ont des impacts positifs importants dans le domaine agricole, bien qu'ils soient souvent au centre de débats sur leurs effets négatifs potentiels. Voici une analyse des impacts positifs associés à leur utilisation :

❖ Amélioration des rendements agricoles

Les engrais chimiques, en particulier les engrais azotés, phosphatés et potassiques, sont utilisés pour améliorer la fertilité des sols et augmenter la productivité des cultures. En fournissant des nutriments essentiels, les engrais favorisent une croissance végétale plus rapide et plus robuste, ce qui conduit à des rendements plus élevés par hectare. Cela est particulièrement crucial pour répondre à la demande croissante de nourriture à l'échelle mondiale, en particulier dans les régions à forte densité démographique.

❖ Réduction des pertes de récoltes

Les pesticides, quant à eux, jouent un rôle clé dans la protection des cultures contre les ravageurs, les maladies et les mauvaises herbes. En réduisant les pertes de récoltes dues à ces menaces biologiques, les pesticides assurent une meilleure qualité des récoltes et permettent aux agriculteurs de maintenir une production constante et prévisible. Cela est particulièrement important dans les régions où les ravageurs et les maladies peuvent dévaster rapidement des cultures entières, affectant la sécurité alimentaire et les revenus agricoles.

❖ Extension des zones cultivées

L'utilisation d'engrais et de pesticides permet d'augmenter les rendements sur des terres agricoles limitées, ce qui signifie qu'il n'est pas toujours nécessaire d'étendre les surfaces cultivées pour satisfaire la demande alimentaire croissante. Cela peut contribuer à la préservation des écosystèmes naturels en limitant la déforestation et la perte de biodiversité, car les terres déjà cultivées sont utilisées de manière plus intensive.

❖ Amélioration de la compétitivité agricole

Les agriculteurs qui utilisent des engrais et des pesticides de manière judicieuse peuvent améliorer la compétitivité de leurs produits sur les marchés locaux et internationaux. Des rendements plus élevés et des récoltes de meilleure qualité augmentent leur rentabilité, et la capacité à répondre à la demande du marché renforce leur position dans l'économie agricole.

❖ Réduction de la main-d'œuvre nécessaire

Les pesticides et les engrais peuvent également réduire la dépendance à une main-d'œuvre abondante et coûteuse, en réduisant la nécessité de traiter manuellement les cultures contre les ravageurs et les maladies. Cela permet aux agriculteurs de se concentrer davantage sur la gestion générale de leur exploitation et d'améliorer leur efficacité.

❖ Conservation de la biodiversité des cultures

L'utilisation raisonnée de pesticides et d'engrais permet de contrôler des parasites spécifiques qui pourraient autrement nuire à des variétés de plantes cultivées spécifiques. De cette manière, les agriculteurs peuvent maintenir la diversité des cultures en protégeant des plantes plus vulnérables à certaines maladies ou insectes nuisibles.

❖ Apport de la fumure organique dans la restauration des sols

L'apport de fumure organique améliore durablement la structure des sols, augmente leur capacité de rétention d'eau et favorise l'activité microbienne. Il contribue ainsi à la restauration de la fertilité et à la productivité agricole.

6.3.2. Impacts négatifs

6.3.2.1. Impacts négatifs sur l'environnement

L'utilisation des pesticides engendre de nombreux inconvénients et effets secondaires, notamment la pollution environnementale et les risques d'intoxication, justifiant parfois l'abandon de cette méthode au profit de solutions de protection naturelles. Les pesticides contaminent l'eau et l'air, détruisent la faune et perturbent gravement les équilibres écologiques. Leurs impacts néfastes se manifestent de plusieurs manières : (i) la mortalité des espèces non ciblées, essentielles pour l'écosystème, telles que les pollinisateurs et les régulateurs naturels des nuisibles (parasites, prédateurs, pathogènes) ; (ii) la pollution des parcs, réserves naturelles, zones de pêche et d'élevage, entraînant la contamination de la faune et de la flore ; (iii) la contamination des ressources en eau, directement ou par les eaux de ruissellement ; (iv) le développement de résistances chez les populations d'insectes. Ces différents effets illustrent l'urgence de maîtriser l'utilisation des pesticides pour limiter leurs répercussions sur l'environnement.

Tableau 17 : Impacts négatifs de l'utilisation non contrôlée des pesticides et engrains sur l'environnement

Milieu récepteur	Nature de l'impact
Sol	- Baisse de la fertilité - Acidification - Alcalisation - Salinisation
Eaux de surface (plans, bas-fonds)	- Perte de la qualité (contamination) - Modification du pH (Potentiel Hydrogène)
-Eau de puits ou de forage -Nappe phréatique	- Contamination - Modification du pH
Biodiversité	- Chimiorésistance des ravageurs - Intoxication de la faune - Empoisonnement et mortalité - Réduction des effectifs et/ou des biomasses - Disparition d'espèces ou de groupes d'espèces - Rupture de l'équilibre écologique - Érosion de la biodiversité - Perte des habitats naturels ou des espèces utiles
Air	- Contamination de l'air - Nuisances olfactives

Source : Consultant, février 2025

6.3.2.2. Impacts négatifs sur la santé

Les produits phytopharmaceutiques, initialement conçus pour prévenir et combattre les ravageurs ainsi que les maladies affectant la production agricole, se sont progressivement révélés préjudiciables à l'homme et à son environnement. À cet égard, il a été constaté que les entrepôts de stockage de ces produits présentent de nombreuses lacunes : ils sont souvent

implantés dans des zones géographiques inappropriées, notamment au sein des agglomérations ; leur construction ne respecte pas les normes conventionnelles, notamment l'absence de cuve de rétention, de puisards et de dispositifs de protection contre les incendies ; de surcroît, ils sont mal ventilés et insuffisamment éclairés.

En outre, les mesures de protection individuelle ainsi que les doses recommandées sont fréquemment négligées. Cette situation entraîne, particulièrement dans les zones rurales et les régions de production cotonnière, de graves conséquences, telles que des brûlures, des intoxications humaines (nausées, vomissements, vertiges, comas, voire décès) et des intoxications animales.

Le tableau ci-dessous met en évidence les impacts négatifs résultant d'une utilisation incontrôlée des pesticides sur la santé.

Tableau 18 : Impacts négatifs de l'utilisation non contrôlée des pesticides et engrains sur la santé

Milieu récepteur	Nature de l'impact
Santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> • Intoxications aigues • Maux de tête, vertiges, nausées, douleurs thoraciques, vomissements • Éruptions cutanées, douleurs musculaires, transpiration excessive, crampes • Diarrhée et difficultés respiratoires, coloration et chute des ongles, Empoisonnement, Décès • Intoxications chroniques • Baisse du taux de cholinestérase • Effets sur le système nerveux (neurotoxines) • Effets sur le foie • Effets sur l'estomac • Baisse du système immunitaire • Perturbation de l'équilibre hormonal (cerveau, thyroïde, parathyroïdes, reins, surrénales, testicules et ovaires) • Risque d'avortement (embryotoxines) • Mortalité à la naissance (foetotoxines) • Stérilité chez l'homme (spermatoxines)
Santé animale	<ul style="list-style-type: none"> • intoxications aiguës ou chroniques chez les animaux • perturbe leur système reproducteur • mortalité des animaux

Source : Consultant, février 2025

6.4. Analyse des impacts liés à l'utilisation des pesticides et engrains

L'utilisation des pesticides et des engrains joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la productivité agricole, mais elle présente également des impacts environnementaux et sanitaires.

Sur le plan **positif**, ces intrants permettent d'augmenter les rendements agricoles en améliorant la fertilité des sols et en protégeant les cultures contre les ravageurs et maladies. Ils réduisent ainsi les pertes de récoltes et contribuent à la sécurité alimentaire. De plus, leur usage permet d'optimiser l'exploitation des terres existantes, limitant ainsi la nécessité d'étendre les surfaces cultivées et réduisant la pression sur les écosystèmes naturels. L'efficacité accrue de la

production agricole favorise également la compétitivité des agriculteurs sur les marchés et diminue la dépendance à une main-d'œuvre abondante.

Cependant, sur le plan **négatif**, une mauvaise utilisation des pesticides a un impact sur la santé humaine (intoxications, maladies chroniques) et pour l'environnement (pollution des sols et des ressources en eau, atteinte à la biodiversité). De même, l'usage excessif d'engrais peut provoquer une dégradation des sols et favoriser l'eutrophisation des cours d'eau.

Ainsi, une gestion raisonnée et réglementée de ces produits est essentielle pour maximiser leurs bénéfices tout en minimisant leurs impacts négatifs sur la santé et l'environnement.

VII. MESURES DE GESTION INTEGREE DES PESTES (MGIP) DANS LE CADRE DU PROJET

7.1. Activités pertinentes proposées pour la gestion intégrée des pestes/vecteurs

Afin de formuler des activités pertinentes pour une gestion intégrée des pestes et des vecteurs dans le cadre de ce projet, un diagnostic a été réalisé englobant les dimensions institutionnelle, organisationnelle, technique ainsi que les mécanismes de suivi et de contrôle relatifs à la gestion des pestes et des pesticides. Les insuffisances identifiées à l'issue de cette évaluation ont servi de fondement pour élaborer des mesures correctives, lesquelles se sont traduites en activités pour améliorer efficacement la gestion des pestes et des pesticides.

7.1.1. Synthèse des contraintes majeures dans l'utilisation et la gestion des pesticides

❖ Au plan institutionnel

- ÷ insuffisance de coordination dans les interventions des acteurs ;
- ÷ non-respect de la réglementation ;
- ÷ porosité des frontières nationales ;
- ÷ insuffisance de coordination entre les différentes structures impliquées dans la gestion des pestes, notamment le ministère de l'Agriculture, la Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) et les services vétérinaires ;
- ÷ insuffisance des cadres législatifs et réglementaires pour assurer une gestion efficace des pestes, notamment en matière d'usage des produits biologiques et alternatifs ;
- ÷ faible application des lois existantes, souvent due à l'absence de moyens de contrôle et de suivi efficaces.

❖ Au niveau organisationnel

Le développement croissant des groupements dédiés à la défense des intérêts de leurs membres dans le domaine agricole constitue une opportunité stratégique pour le renforcement des capacités, soutenue par divers programmes et projets. Ces structures peuvent servir de courroie de transmission du message et pour l'appui aux bénéficiaires du projet. Cependant, des défis persistent :

- ÷ l'absence de mise en œuvre de cahiers des charges pour la fourniture de pesticides et d'appareils de pulvérisation, entraînant des difficultés d'approvisionnement et l'usage de produits illicites ou inadaptés ;
- ÷ le recours limité à des professionnels pour l'application des pesticides, malgré l'existence de brigadiers phytosanitaires, laissant place à des pratiques inappropriées de producteurs insuffisamment formés ;
- ÷ la réticence des producteurs à acheter des produits homologués, souvent en raison de leur coût élevé ;
- ÷ l'insuffisance de formation du personnel de santé dans la prévention et la prise en charge des intoxications liées aux pesticides, particulièrement au niveau des CSPS ;
- ÷ l'absence de programmes robustes pour le contrôle de la qualité des pesticides et l'analyse des résidus dans les eaux, les sols et les aliments par les laboratoires ;
- ÷ les difficultés liées au retrait des pesticides non homologués et disponibles sur le marché.
- ÷ insuffisance de synergie entre les acteurs publics et privés pour une gestion concertée des pestes ;
- ÷ faiblesse des mécanismes de surveillance et d'alerte précoce, ce qui empêche une intervention rapide et efficace contre les ravageurs ;

- ÷ difficulté à structurer les chaînes d'approvisionnement en pesticides homologués, laissant place à des circuits informels et à l'utilisation de produits dangereux.

÷

❖ *Au plan des capacités des acteurs et de la conscientisation des populations*

En dépit, de la présence de personnel compétent bénéficiant de formations dans le cadre des initiatives de renforcement des capacités appuyées par divers projets, les structures du ministère en charge de l'agriculture, responsables de l'encadrement des producteurs, se heurtent fréquemment à un effectif limité et, dans la majorité des cas, à une insuffisance voire une absence de moyens logistiques. Ces contraintes compromettent la capacité d'assurer un accompagnement efficace des bénéficiaires sur le terrain, en particulier dans le cadre de l'utilisation des pesticides. Les principales limitations peuvent ainsi être résumées comme suit :

- ÷ le déficit de formation des producteurs agricoles concernant l'utilisation appropriée des pesticides ;
- ÷ l'insuffisance d'information des populations sur les dangers et les effets néfastes liés à l'usage des pesticides ;
- ÷ la connaissance insuffisante des ravageurs des cultures et des pertes qu'ils engendrent, combinée à la méconnaissance des principes de la lutte intégrée, conduit parfois à des traitements non ciblés visant à éradiquer tous les ravageurs potentiels ;
- ÷ l'ignorance, par certains producteurs, des délais d'attente avant récolte (DAR), également appelés intervalles de récolte, nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire des produits agricoles ;
- ÷ insuffisance de formation et de qualification des acteurs, notamment les agriculteurs et les agents phytosanitaires, dans la gestion intégrée des pestes.
- ÷ faiblesse des ressources financières et logistiques des structures en charge du suivi et de la lutte contre les ravageurs.
- ÷ dépendance aux financements et appuis extérieurs pour la mise en œuvre des stratégies phytosanitaires, rendant la gestion des pestes vulnérable à la disponibilité des fonds internationaux.

❖ *Au plan de la gestion technique des pesticides*

- ÷ inexistance de données fiables sur les pesticides ;
- ÷ vulgarisation insuffisante des méthodes alternatives aux pesticides et de lutte intégrée ;
- ÷ inexistance de systèmes performants de traitement et d'élimination des déchets ;
- ÷ indisponibilité des pesticides homologués à proximité des producteurs.

❖ *Au niveau du contrôle et du suivi :*

- ÷ insuffisance du contrôle de l'utilisation des produits (personnel et matériel) ;
- ÷ insuffisance du contrôle et du suivi des impacts négatifs liés aux pesticides (pollution, intoxication, etc.) ;
- ÷ faible sensibilisation des producteurs aux bonnes pratiques agricoles, notamment en matière d'utilisation des pesticides et d'alternatives écologiques.
- ÷ perception limitée des risques liés à l'usage excessif ou inapproprié des pesticides, entraînant des impacts négatifs sur la santé et l'environnement.

÷

7.1.2. Mesures de gestion intégrée des pestes (MGIP)

L'usage des pesticides, bien qu'indispensable à l'amélioration des rendements agricoles, constitue une menace pour l'environnement, la santé humaine et animale. Face à ces enjeux, plusieurs mesures doivent être mises en place pour garantir une utilisation rationnelle et minimiser les risques liés à ces substances. Ces mesures peuvent être regroupées en quatre grandes catégories : la préservation de l'environnement, la protection de la santé humaine et animale, l'adoption de bonnes pratiques agricoles et la formation des acteurs.

7.1.2.1. Mesures destinées à la préservation de l'environnement contre les pollutions liées aux pesticides

L'application non contrôlée des pesticides entraîne une contamination des sols, de l'eau et de l'air, compromettant ainsi la biodiversité et les écosystèmes. Pour limiter ces effets néfastes, il est nécessaire de mettre en place :

- un cadre réglementaire strict encadrant la fabrication, l'importation, la distribution et l'usage des pesticides afin de garantir le respect des normes environnementales ;
- des contrôles renforcés visant à interdire l'usage des substances interdites ou hautement toxiques et à sanctionner leur commerce illicite ;
- le développement de solutions alternatives telles que la lutte biologique et l'agriculture agroécologique, réduisant ainsi la dépendance aux pesticides de synthèse ;
- des infrastructures de gestion des déchets phytosanitaires, y compris des dispositifs de collecte et de traitement des emballages et résidus de pesticides pour éviter la pollution des sols et des eaux souterraines.

7.1.2.2. Mesures destinées à la préservation de la santé de l'homme et des animaux

Les pesticides constituent un risque majeur pour la santé humaine et animale, notamment par contamination directe lors de leur manipulation ou indirecte par la chaîne alimentaire. Ainsi, plusieurs actions doivent être entreprises pour protéger les populations et les écosystèmes :

- l'interdiction des substances les plus toxiques, dont certaines sont reconnues pour leurs effets cancérogènes, mutagènes ou perturbateurs endocriniens.
- l'instauration de protocoles de sécurité stricts pour la manipulation, l'entreposage et l'application des pesticides afin de réduire l'exposition des agriculteurs et des consommateurs.
- un suivi sanitaire et vétérinaire rigoureux, en particulier pour les zones rurales où l'usage excessif des pesticides peut affecter la qualité des produits alimentaires et la santé du bétail.
- le renforcement des dispositifs de contrôle des résidus de pesticides dans les produits agricoles mis sur le marché afin de garantir leur conformité aux normes sanitaires internationales.

7.1.2.3. Mesures liées aux bonnes pratiques agricoles

L'adoption de bonnes pratiques agricoles est essentielle pour limiter l'utilisation abusive des pesticides et promouvoir une agriculture durable. Parmi les actions à privilégier, on peut citer :

- la rotation et l'association des cultures, qui permettent de réduire naturellement la prolifération des ravageurs et d'atténuer la nécessité d'un recours systématique aux produits chimiques ;

- l'usage raisonné des pesticides, en respectant les doses prescrites et les périodes d'application pour minimiser l'impact environnemental et sanitaire ;
- le recours aux techniques de lutte intégrée, combinant plusieurs méthodes de protection des cultures (biologique, mécanique, chimique et culturelle) pour limiter les infestations de manière durable ;
- l'amélioration des infrastructures de stockage, évitant ainsi la contamination accidentelle des sols, des sources d'eau et des produits alimentaires destinés à la consommation humaine et animale.

7.1.2.4. Formations et sensibilisation des acteurs

La lutte contre les risques liés aux pesticides repose en grande partie sur la sensibilisation et la formation des différents acteurs du secteur agricole. Plusieurs initiatives peuvent être développées pour garantir une meilleure gestion des intrants phytosanitaires :

- Le renforcement des capacités des agriculteurs et techniciens agricoles à travers des formations sur l'usage responsable des pesticides, la reconnaissance des risques et l'application des mesures de prévention ;
- des campagnes de sensibilisation à grande échelle, mettant en avant les dangers des pesticides mal utilisés et promouvant des alternatives durables adaptées aux réalités locales ;
- la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles par le biais de programmes de formation continue, de supports pédagogiques adaptés et de plateformes d'échange entre agriculteurs ;
- l'implication des autorités locales et des organisations paysannes pour assurer un suivi de proximité et encourager l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé.

7.1.2.5. Mesures de Bonifications

Les mesures de bonifications qui peuvent être adoptées sont entre autres :

- l'appui aux producteurs agricoles : subventions ou aides financières pour l'achat de pesticides biologiques ou éco-certifiés ;
- l'encouragement de l'agriculture biologique : octroi de labels et primes aux producteurs adoptant des pratiques agroécologiques ;
- la bonification des intrants alternatifs : distribution de biopesticides ou de semences résistantes aux maladies et aux ravageurs ;
- le systèmes d'incitation financière : récompenses pour les exploitations agricoles adoptant des pratiques de lutte intégrée contre les pestes (exonérations fiscales, crédits verts, etc.) ;
- la certification et la valorisation des produits : encouragement des filières agricoles utilisant des méthodes respectueuses de l'environnement, avec un accès facilité aux marchés locaux et internationaux.

7.1.2.6. Mesures de prévention et curatives

Les mesures de prévention visent à limiter les conditions propices à l'apparition et à la propagation des pestes en favorisant des pratiques agricoles durables et respectueuses de

l'environnement. L'adoption de techniques telles que la rotation des cultures, la diversification des espèces cultivées et l'association culturelle permet de réduire les infestations. L'utilisation de variétés résistantes, adaptées aux conditions locales, constitue également une approche efficace pour limiter l'impact des ravageurs et des maladies.

Par ailleurs, le contrôle biologique joue un rôle clé dans la régulation naturelle des pestes en introduisant des prédateurs, des parasitoïdes ou des agents pathogènes spécifiques. Une gestion écologique des sols, combinant des amendements organiques et des techniques de conservation, contribue à renforcer la résilience des cultures face aux menaces phytosanitaires. La mise en place de systèmes de surveillance et de détection précoce permet d'identifier rapidement les foyers d'infestation et d'intervenir de manière ciblée.

Enfin, une réglementation rigoureuse et un contrôle strict des intrants garantissent une utilisation responsable des pesticides, limitant ainsi les risques liés aux produits à forte toxicité environnementale et sanitaire.

Une fois les pestes détectées, diverses mesures curatives peuvent être mises en œuvre pour limiter leur impact. La lutte biologique ciblée, basée sur l'utilisation de biopesticides ou d'organismes antagonistes, permet de réguler naturellement les populations nuisibles. L'application raisonnée de pesticides, quant à elle, peut se faire de manière sélective et uniquement aux périodes critiques afin de minimiser les effets environnementaux.

7.2. Suivi, évaluation et rapportage de la mise en œuvre du Plan d'action (du MGIP)

Afin d'évaluer l'efficacité du Plan de Gestion intégrée des Pestes (PGP) en matière de réduction des affections et des intoxications parmi les populations concernées, en particulier dans le cadre de la sécurité sur les sites de traitement, il est impératif que les actions préconisées fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation rigoureuse. À ce titre, toutes les activités liées à l'acquisition et à l'utilisation des pesticides, nécessitant des données quantitatives et qualitatives sur les impacts ainsi que les bénéfices environnementaux et sociaux du PURPA-BF, devront également être supervisées par l'Unité Environnementale et Sociale du projet.

7.2.1. *Suivi « stratégique » par la coordination du Projet*

Le suivi global du Plan de Gestion intégrée des Pestes (PGP) sera assuré par l'UGP du projet, à travers l'organisation de visites régulières sur le terrain. Un plan de suivi exhaustif sera élaboré et mis à la disposition des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre, lesquelles seront interpellées, chacune en fonction de ses responsabilités, dans le cadre du suivi.

Ce dispositif permettra de vérifier sur le terrain la pertinence de l'évaluation de certains impacts ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation prévues par le PGP, notamment dans les cas où subsiste une incertitude. Ce suivi repose sur la collecte et l'analyse des données, afin de s'assurer que la mise en œuvre des activités est conforme aux prévisions et de procéder, si nécessaire, à des ajustements immédiats. Il s'agit ainsi d'une démarche d'évaluation à court terme, orientée vers une réactivité en temps réel. La fréquence des activités de suivi dépendra des informations requises, mais le processus sera continu tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions.

Les indicateurs stratégiques à suivre par l'UGP du projet incluent :

- ÷ la désignation des Répondants Environnementaux et Sociaux Régionaux au sein des structures impliquées dans la mise en œuvre du projet ;

- ÷ la tenue d'ateliers régionaux et d'un atelier national de partage et de dissémination du PGP;
- ÷ le nombre d'acteurs formés et sensibilisés, par sexe, aux bonnes pratiques de gestion des pesticides et de leurs emballages ;
- ÷ le nombre de personnes intoxiquées, ventilé par sexe ;
- ÷ le nombre de plaintes enregistrées.

Le tableau suivant présente une synthèse des éléments de suivi, des indicateurs associés, de la périodicité et des responsabilités de suivi.

Tableau 19 : Récapitulatif du plan de suivi

Composante	Éléments de suivi	Indicateurs et éléments à collecter	Périodicité	Responsables de suivi
Eaux	État de pollution / Contamination des eaux de surface et des ressources souterraines (puits)	Paramètres physico-chimiques et bactériologiques des plans d'eau (Taux de présence des organochlorés, résidus de pesticides, etc.)	Deux fois par an (Début et fin de campagnes)	PURPA, LAQE, ANEVE, ANSSEAT
Sols	État de pollution des sites de stockage des pesticides	Typologie et quantité des rejets (solides et liquides)	Une fois par an	PURPA, LAQE, ANEVE, ANSSEAT
Environnement humain	Hygiène et santé ; Pollution et nuisances ; Protection et Sécurité lors des opérations	- Types et qualité des pesticides utilisés - Nombre d'accidents / intoxications - Gestion des déchets (résidus de pesticides et emballages vides) - Respect du port des équipements de protection - Respect des mesures de stockage et d'utilisation des pesticides - Nombre de producteurs sensibilisés sur l'utilisation des pesticides - Niveau du suivi effectué par les	Une fois par an	PURPA, ANEVE, ANSSEAT

		agents de la protection des végétaux		
--	--	--------------------------------------	--	--

Source : Consultant, février 2025

7.2.2. La surveillance environnementale

La surveillance environnementale a pour objectif de garantir que le projet, en collaboration avec la DPVC et l'ANEVE, respecte pleinement ses engagements et obligations en matière de protection de l'environnement tout au long de son cycle de mise en œuvre. Il incombe à chaque producteur de s'engager activement dans la réalisation des activités identifiées à cet effet.

Les actions de surveillance seront explicitement inscrites sous forme de conditions et d'engagements relatifs aux questions E&S dans les accords de financement du Projet assurant ainsi leur prise en compte et leur suivi rigoureux. Cette analyse initiale permettra de déterminer les niveaux de base des indicateurs à suivre tout au long de la mise en œuvre.

Ces indicateurs permettront d'évaluer les progrès réalisés dans la gestion des pesticides, en vue d'assurer une protection durable et efficace des différentes composantes de l'environnement biophysique et humain, incluant les êtres humains, la faune, la flore ainsi que les écosystèmes.

7.2.3. Evaluation du plan

Deux évaluations seront réalisées au cours de la mise en œuvre du Plan de Gestion des Pesticides (PGP). Il s'agit, d'une part, d'une évaluation interne à mi-parcours, et d'autre part, d'une évaluation externe menée dans le mois suivant la fin de la mise en œuvre, afin de garantir l'atteinte des objectifs fixés dans le plan d'actions.

L'évaluation à mi-parcours sera confiée à un consultant, qu'il soit international ou local. Elle aura pour objectif d'apprécier l'avancement du plan de gestion, d'évaluer les résultats obtenus à mi-parcours et de vérifier la conformité des actions entreprises. Cette évaluation impliquera pleinement les partenaires financiers, les bénéficiaires du projet ainsi que l'ensemble des parties prenantes associées.

Quant à l'évaluation externe, elle visera à mesurer l'efficacité et la performance globale du projet tout en identifiant les enseignements tirés de sa mise en œuvre. Cette évaluation sera intégrée au processus global d'évaluation des actions du Programme d'Urgence pour la Résilience et la Productivité Agricole au Burkina Faso (PURPA-BF).

Tableau 20 : Mesures de surveillance environnementale

Étape	Tâches/Atténuation	Responsables de l'application	Responsables surveillance
Le transport des engrais	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le respect de la limitation de vitesse -Garantir le contrôle technique des véhicules de transport et bonne disposition des produits pour éviter les accidents et le déversement des pesticides -Interdire le transport des pesticides avec les aliments, les animaux et les personnes, -Former les chauffeurs sur les risques et les procédures d'urgence en cas d'accident -Équiper les véhicules de transport avec des kits de déversement d'urgence -Établir un système de traçabilité pour le transport des pesticides -Vérifier l'étiquetage et l'emballage adéquat avant le transport - Installer des équipements de sécurité dans les véhicules (extincteurs, trousse de premiers secours) -Mettre en place un système d'alerte rapide en cas d'accident 	<p>PURPA DPVC Direction du Transport Fournisseurs et distributeurs agréés</p>	<p>ANEVE DPVC Producteurs (signalement des infractions) Comités villageois de développement (CVD)</p>
Le stockage des engrais	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les normes de stockage afin d'éviter des déversements accidentels -exiger le port des équipements de protection individuelle adapter aux conditions de travail pour éviter une contamination ou intoxication des travailleurs (manutentionneurs) et des usagers 	<p>DPVC PURPA Distributeurs agréés Coopératives agricoles</p>	<p>ANEVE DPVC Services de santé et sécurité au travail Producteurs (signalement des non-conformités)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> -Construire des magasins de stockage conformes aux normes (ventilation, isolation, protection contre l'humidité) -Installer des systèmes de détection d'incendie et des équipements de lutte contre l'incendie -Séparer les produits selon leur compatibilité chimique -Établir un système d'inventaire rigoureux et régulier -règlementer l'accès aux entrepôts au personnel autorisé et formé -Mettre en place un système de gestion des stocks selon le principe "premier entré, premier sorti" -Afficher les fiches de données de sécurité et les procédures d'urgence -Réaliser des audits réguliers des installations de stockage 		Comités villageois de développement (CVD)
Utilisation des engrains	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter strictement les conditions d'utilisation -Former les utilisateurs aux bonnes pratiques phytosanitaires -Calibrer correctement les équipements d'application -Porter systématiquement les équipements de protection individuelle adaptés -Respecter les doses recommandées et les périodes d'application -Observer les délais avant récolte et les délais de réentrée -Éviter les applications par temps venteux ou avant des pluies -Privilégier les méthodes alternatives (lutte biologique, pratiques culturales) quand possible -Établir des zones tampons près des points d'eau et zones sensibles 	DPVC Services vulgarisation agricole Coopératives agricoles	ANEVE DPVC Services de santé Producteurs (autosurveilance et signalement) Comités villageois de développement (CVD)

	-Mettre en place un système de rotation des substances actives pour limiter les résistances		
La gestion des contenants vides et des pesticides obsolètes	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les conditions et les normes de ramassage -Mettre en place un système de collecte des emballages vides au niveau local -Pratiquer le triple rinçage des contenants avant leur élimination -Percer les contenants pour éviter leur réutilisation -Établir des points de collecte centralisés dans chaque région ; -Organiser des campagnes périodiques de récupération des stocks obsolètes -Mettre en œuvre des techniques d'élimination respectueuses de l'environnement -Sensibiliser les producteurs sur les dangers de la réutilisation des contenants -Former les agents de collecte aux procédures sécurisées ; -Développer des partenariats avec les fabricants pour la reprise des emballages 	DPVC PURPA Service technique environnement Collectivités locales Distributeurs agréés	ANEVE DPVC Services d'hygiène Producteurs (participation aux systèmes de collecte Comités villageois de développement (CVD)

Source : consultant, février 2025

7.3. Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des pestes et des Pesticides

7.3.1. Formation des acteurs

Le programme de renforcement des capacités ciblera principalement les services techniques et administratifs au niveau départemental, provincial ou régional, ainsi que les services techniques municipaux. Il s'adressera également aux associations de femmes et de jeunes, ainsi qu'aux associations/coopératives d'agriculteurs et d'éleveurs.

Tableau 21 : Thématiques de formation et acteurs ciblés

Objectif	Thématiques proposées	Acteurs ciblés
3 : Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des pestes et pesticides	Apporter un appui aux activités du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP).	- Services Techniques et administratifs départementaux et provinciaux
	Renforcer les compétences des agents techniques intervenant dans la zone du projet en matière d'utilisation des équipements de traitement phytosanitaire.	-Services techniques municipaux et de santé
	Appuyer la Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) dans l'actualisation du guide phytosanitaire.	- Associations de femmes et des jeunes
	Former les distributeurs sur la gestion sécurisée des pesticides.	-PME (Petites et moyennes entreprises), CRA
	Accompagner la mise en œuvre effective d'une brigade mobile de contrôle des intrants agricoles.	-Associations des agriculteurs et ONG
	Acquérir des kits destinés au suivi sanitaire des applicateurs de produits phytosanitaires.	
	Réaliser des campagnes d'Information Education et Communication (IEC) envers les producteurs et les populations sur l'utilisation et la gestion judicieuse des pesticides, sur les dangers et les bonnes pratiques d'hygiène en matière d'utilisation des intrants agricoles	
	Former et mettre à niveau les agents de santé des régions du projet à la prise en charge des cas d'intoxication liée au produits phytosanitaires	

Source : Consultant, février 2025

7.3.2. Campagnes de sensibilisation sur la gestion des pesticides

La mise en œuvre d'une campagne d'Information, d'Éducation et de Communication (IEC) au profit des acteurs impliqués dans l'utilisation des fertilisants (fournisseurs, distributeurs, applicateurs) doit tenir compte des spécificités socio-économiques et environnementales de la zone de couverture du projet. L'objectif est d'assurer une gestion rationnelle et durable des pestes en minimisant les impacts sur la santé humaine et l'environnement. Ainsi, les activités de sensibilisation sont :

- ✓ organiser des ateliers et des sessions de formation destinés aux producteurs et distributeurs sur les pratiques agricoles durables, l'utilisation rationnelle des intrants et les alternatives écologiques ;
- ✓ diffuser des messages de sensibilisation via les médias locaux (radios communautaires, télévisions, affiches et dépliants en langues locales) pour toucher un large public.
- ✓ mettre en place des démonstrations sur le terrain et des champs-écoles pour illustrer l'impact des bonnes pratiques agricoles et de la gestion intégrée des pestes.
- ✓ renforcer les capacités des relais communautaires et vulgarisateurs agricoles afin qu'ils puissent assurer une sensibilisation continue et adaptée aux réalités du terrain.

7.3.3. Programme de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation des risques et impacts

Le programme des mesures d'atténuation des impacts et risques potentiels liés à la gestion des pestes et à l'utilisation des pesticides et engrains chimique proposé dans le cadre du projet, présente un ensemble d'actions destinées à limiter les effets négatifs. Ces mesures visent principalement à préserver l'environnement biophysique et humain en promouvant des stratégies alternatives de lutte, en renforçant les capacités des producteurs, en procédant à l'élimination des stocks obsolètes, et en évaluant les impacts environnementaux des sous-projets d'aménagement agricole susceptibles d'utiliser une quantité significative de pesticides. Par ailleurs, elles incluent la gestion des contenants vides ainsi que la fourniture d'équipements de protection et de pulvérisation adaptés aux producteurs.

Tableau 22 : Cadre logique du plan d'action pour la gestion des pestes

Objectifs	Activités	Cibles	Indicateurs	Sources de vérification	Responsabilités	Période mise en œuvre des activités
1 : Renforcer le cadre institutionnel de gestion intégrée des pestes	Réaliser un atelier national de partage du PGP	25	Nbre d'ateliers organisés	PV d'organisation des ateliers	PURPA DPVC ANEVE	2 ^e trimestre 2025
2 : Renforcer les mesures techniques et organisationnelle pour la gestion des pestes	Vulgariser périodiquement les techniques de lutte intégrée, la liste des pesticides homologués et mettre à disposition des producteurs les résultats de la recherche.	100/trimestre	nbre de séances de vulgarisation réalisées ; nbre de publication réalisées dans les radios locales et à la télé nbre de brochure Nombre de plaquette réalisée	PV Rapport d'activités du projet	DRARAH INERA	Chaque trimestre et pendant toute la durée du projet
3 : Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des pestes	Apporter un appui aux activités du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP).	4	Nombre de réunions tenues	PV de réunions, rapports d'activités	PURPA DRARAH DGPV	Chaque trimestre
	Renforcer les compétences des agents techniques intervenant dans la zone du projet en matière d'utilisation des équipements de traitement phytosanitaire.	25	Nombre d'agents formés	Rapports de formation, listes de présence	PURPA DRARAH DGPV	3 ^e trimestre 2025

	Soutenir la Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) dans l'actualisation du guide phytosanitaire.	1	Nombre de guide	Guide actualisé, bordereau de livraison	PURPA DRARAH DGPV	3 ^e Trimestre 2025
	Former les distributeurs à la gestion sécurisée des engrais et des pesticides.	20	Nombre d'agents formés	Rapports de formation, fiches d'évaluation	PURPA DRARAH DGPV	3 ^e trimestre 2025
	Diffuser des messages de sensibilisation via les médias locaux (radios communautaires, télévisions, affiches et dépliants en langues locales) pour toucher un large public.	100/trimestre	Nbre d'émission	Rapport d'activités	DRARAH DPVC ANEVE	3e Trimestre 2025
	Former et mettre à niveau les agents de santé des régions du projet à la prise en charge des cas d'intoxication liée aux produits phytosanitaires	25	Nombre d'agents de santé formés	PV de formation	PURPA Consultant	3 ^e Trimestre 2025
4 : Assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation de la gestion des pestes et pesticides	Suivi permanent de la mise en œuvre du PGP par le spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	1	Nombre de contrôles et analyses effectués	Rapport d'activité	PURPA Laboratoires ANEVE	Chaque trimestre et pendant toute la durée du projet

	Suivi permanent de la mise en œuvre du PGP par les services techniques, des communes et de la ANEVE	1	Nombre de missions de suivi-évaluation	Rapport d'activité du projet	ANEVE Communes Services techniques régionaux	Chaque trimestre et pendant toute la durée du projet
--	---	---	--	------------------------------	--	--

Source : consultant, février 2025

7.4. Estimations de coûts de mise en œuvre du Plan d'action

Le budget prévisionnel des activités à réaliser dans le cadre de ce Plan de Gestion des Pesticides (PGP), a pour objectif principal de réduire les contraintes et les risques identifiés. Il découle directement du programme de mise en œuvre du Manuel de Gestion Intégrée des Pesticides (MGIP). Ce budget est structuré en fonction des besoins de financement des différentes activités prévues dans le plan. Il se décline en trois (03) programmes : gestions des risques, suivi et surveillance environnementale et sociale et en renforcement de capacité

7.4.1. Programme de gestion des risques

Les activités du programme de gestion des risques sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau 23 : **Programme de gestion des risques**

Risque	Activités	Cible	Acteurs de mise en œuvre	Acteurs de suivi	Indicateurs de suivi	Quantité	Coût (FCFA)	Échéance		
								2e Trimestre 2025	3e trimestre 2025	4e trimestre 2025
Transport des semences et engrains	Former les distributeurs sur la sécurité et la responsabilité dans la distribution et le Transport des intrants agricoles	Distributeurs du projet	PURPA-BF, DGPV	PURPA-BF, DGPV, ANEV, DRARAH	- Nombre de distributeurs formés	1	2 000 000		X	
Stockage des pesticides et engrains	Former les gestionnaires des stocks sur la gestion sécurisée des stocks de pesticides et de fertilisants : infrastructures, stockage et protection des acteurs"	Gestionnaires des stocks	DRARAH, PURPA-BF, DGPV	DPVC, PURPA-BF, ANEVE, Santé, DRARAH	- Nombre de gestionnaires formés	13	13 000 000		X	

Utilisation des pesticides et engrais	Renforcer les capacités des producteurs pour une utilisation responsable et sécurisée des produits phytosanitaires"	Producteurs	PURPA-BF, DRARAH, DGPV	PURPA-BF, DGPV, DRARAH, ANEVE	- Nombre de d'acteurs formés			X	
Gestion des contenants et emballages vides	Former les applicateurs à une gestion sûre et responsable des produits phytosanitaires et de leurs emballages vides.	Producteurs	PURPA-BF, DRARAH, DGPV	PURPA-BF, DGPV, ANEVE, DRARAH	- Nombre d'acteurs formés			X	
TOTAL							15 000 000		

Source : Consultant, février 2024

7.4.2. Programme de suivi et surveillance environnementale et sociale

Les activités du programme de suivi et surveillance environnementale et sociale sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau 24 : Programme de suivi et surveillance environnementale et sociale

Rubriques	Acteurs de mise en œuvre	Acteur de suivi	Indicateurs de suivi	Quantité	Coût (FCFA)	Échéance		
						2e Trimestre 2025	3e trimestre 2025	4e trimestre 2025
Suivi permanent de la mise en œuvre du PGP par le spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	PURPA-BF, DRARAH	PURPA-BF, DRARAH, ANEVE, DGPV	Nbre de rapport de suivi	3	1 500 000		X	X

Suivi permanent de la mise en œuvre du PGP par les services techniques, des communes et l'ANEVE	ANEVE, PURPA-BF,	PURPA-BF, DRARAH, ANEVE, DGPV	Nbre de rapport de suivi	3	3 000 000		X	X
Audit avant-clôture de la performance PGP	Consultant	PURPA-BF, DRARAH, ANEVE, DGPV	Rapport d'audit	1	5 000 000			X
TOTAL					9 500 000			

Source : Consultant, février 2024

7.4.3. Programme de renforcement de capacités

Les activités du programme de suivi et surveillance environnementale et sociale sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau 25 : Programme de renforcement de capacités

Rubrique	Acteurs de mise en œuvre	Acteur de suivi	Indicateurs de suivi	Quantité	Coût (FCFA)	Échéance		
						2e Trimestre 2025	3e trimestre 2025	4e trimestre 2025
Atelier national de partage du PGP	PURPA-BF	PURPA-BF, DGPV	Rapport d'atelier	1	2 500 000		X	
Apporter un appui aux activités du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP).	PURPA-BF	PURPA-BF	Rapport d'activités	1	1 000 000		X	
Renforcer les compétences des agents techniques intervenant dans la zone du projet en matière d'utilisation des	DGPV, PURPA-BF	PURPA-BF, ANEVE	Nbre d'acteurs formés	13	2 500 000			X

équipements de traitement phytosanitaire.							
Soutenir la Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) dans l'actualisation du guide phytosanitaire.	PURPA-BF	PURPA-BF, ANEVE	Guide actualisé	1	1 000 000		X
Diffuser des messages de sensibilisation via les médias locaux (radios communautaires, télévisions, affiches et dépliants en langues locales) pour toucher un large public.	PURPA-BF, DRARAH	PURPA-BF, DGPV, ANEVE	Nbre de sensibilisation	13	6 500 000		X
Former et mettre à niveau les agents de santé des régions du projet à la prise en charge des cas d'intoxication liée aux produits phytosanitaires	Consultant	PURPA-BF, ANEVE, DGPV	Nbre d'acteurs formés	13	5 000 000		X
TOTAL					18 500 000		

Source : Consultant, février 2024

7.4.4. Synthèse du Budget prévisionnel global de mise en œuvre du PGP

La synthèse du budget est consignée dans le tableau ci-après :

Tableau 26 : Synthèse du Budget prévisionnel global de mise en œuvre du PGP

Rubrique	Coût FCFA
Programme de gestion des risques	15 000 000
Programmes de suivi et surveillance environnementale et sociale	9 500 000
Programme de renforcement de capacité	18 500 000
Total	43 000 000

Source : Consultant, février 2024

Le budget global du PGP est estimé à : **Quarante-trois millions (43 000 000) Franc CFA.**

7.5. Mécanisme de gestion des plaintes

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans le cadre du Plan de Gestion Intégrée des Pesticides (PGP) constitue un dispositif structuré et participatif permettant de recueillir, traiter et résoudre de manière transparente, équitable et rapide les plaintes, doléances ou préoccupations exprimées par les parties prenantes du projet. Ce mécanisme vise non seulement à prévenir les conflits, mais également à favoriser un dialogue constant et constructif entre les bénéficiaires et les acteurs de mise en œuvre. Il reflète ainsi l'engagement du projet à garantir la redevabilité, l'inclusivité et la transparence tout au long de son exécution.

❖ Organisation du MGP

Dans le souci de rester dans la logique endogène, traditionnelle qui vise à concilier les antagonistes pour garder les liens et l'harmonie du tissu social et communautaire et pour une gestion de proximité des plaintes/réclamations, les Comités de Gestion de plaintes du présent MGP s'appuieront sur un dispositif institutionnel de gestion des plaintes qui se déclinent en Cinq (05) niveaux :

- ÷ Niveau 1 : il s'agit des Comités locaux de Gestion des Plaintes (CLGP), qui seront installés dans les localités bénéficiaires des investissements du projet. Ils seront présidés par le CVD, le chef de village ou de chefs de quartier.
 - ÷ Niveau 2 : Comité communal de gestion des plaintes : un comité communal sera mis en place à l'aide d'un arrêté au niveau de chaque commune concernée par le PURPA-BF.
 - ÷ Niveau 3 : les Comités Régionaux de Gestion des Plaintes (CRGP) qui seront installés au niveau des régions bénéficiaires du projet, Ils seront présidés par les secrétaires généraux des régions (SG).
 - ÷ Niveau 4 : le Comité National de Gestion des Plaintes du Projet (CNGP) qui sera installé au siège du projet. Il sera responsable du pilotage du MGP. Il est l'organe suprême de résolution des cas de plaintes à l'amiable et de recours non réglés par les Comités installés aux niveaux 1,2 et 3.
 - ÷ Niveau 5 : le tribunal de grande instance. La saisine des tribunaux par le plaignant se fera selon le choix du plaignant. Le MGP devra être attractif et efficient pour éviter la saisine des tribunaux
- ÷

❖ Typologie des plaintes et recours

Les plaintes peuvent prendre la forme de doléances, de réclamations ou de dénonciations.

Une doléance sert à exprimer une insatisfaction par rapport au non-respect de ce qui a été convenu ou à une injustice sur la qualité ou la non-conformité des services fournis par le projet et son personnel, les prestataires (fournisseurs, distributeurs ...) et sur le processus de mise en œuvre, l'effet ou l'impact des activités du projet ;

la réclamation est une demande pour obtenir ce à quoi l'on pense avoir droit sur le paiement des salaires du personnel ou des ouvriers et de la rémunération de la main d'œuvre; paiement des impenses des PAP ;

la dénonciation est le signalement de la culpabilité d'autrui par rapport au non-respect de droit humain ou à une injustice sur le comportement, la corruption, la malversation, le vol, la violence, le harcèlement sexuel...

En général, les plaintes et conflits découlent de ces trois situations et peuvent être classés en trois catégories, notamment (i) les plaintes relatives à la gouvernance du projet, (ii) celles liées aux non-respects des procédures et enfin, (iii) les plaintes liées aux pesanteurs socio-

culturelles, aux non respects des droits humains et préoccupations liées aux genres ; (iv) les plaintes liées aux conditions de travail ; et enfin (v) les plaintes liées aux désagréments et nuisances (préjudices environnementaux ou sociaux causés aux communautés par les interventions des projets).

Les types de plaintes et réclamations peuvent concerner les différentes étapes du projet évoqués plus haut. A ce titre, une typologie non exhaustive des plaintes a été dressée en lien avec les activités du PURPA-BF

❖ Organes de gestion des plaintes et composition

Les organes de gestion des plaintes et leur composition sont consignés ci-après :

Tableau 27 : Composition des CGP

Niveaux	Organes/Structures	Rôles/Responsabilités
Niveau 1	Comités Locaux de Gestion des Plaintes (CLGP)	Réception et enregistrement des plaintes au niveau local, médiation de premier niveau, transmission des plaintes non résolues aux échelons supérieurs.
Niveau 2	Comité Communal de Gestion des Plaintes	Analyse des plaintes non résolues au niveau local, coordination avec les structures techniques, appui à la médiation, suivi de la mise en œuvre des solutions proposées.
Niveau 3	Comités Régionaux de Gestion des Plaintes (CRGP)	Appui technique aux comités communaux, traitement des cas complexes ou sensibles, arbitrage régional, centralisation des rapports communaux.
Niveau 4	Comité National de Gestion des Plaintes du Projet (CNGP)	Supervision générale du mécanisme de gestion des plaintes, réception des cas non résolus en région, validation des solutions proposées, reporting aux bailleurs et au comité de pilotage.
Niveau 5	Tribunal de Grande Instance	Statuer de manière juridique sur les litiges non résolus par les mécanismes non judiciaires, rendre des décisions contraignantes, garantir les droits des parties conformément à la loi.

Source : MGP/PURPA-BF, 2025

❖ Réception et enregistrement de plainte des plaintes

Les communautés, les personnes (physiques ou morales) affectées et tout acteur concerné par le PURPA-BF peuvent accéder au MGP via les canaux mis à disposition pour introduire les plaintes (Voir section 4.5: Canaux de transmission). En effet les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit et les points de recueil des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel et sécuritaire des différentes zones d'intervention du Projet. Les lieux de dépôts des plaintes sont les suivants :

- ❖ au niveau du Président du Comité de Veille et de Développement (COVED)/CVD ;
- ❖ au niveau des Mairies des communes concernées par le Projet ;
- ❖ au niveau des Directions régionales en charge de l'agriculture;
- ❖ au niveau de l'UGP du Projet.

Le mode de réception des plaintes sera également diversifié :

- ☞ boîtes de suggestions et plaintes ;
- ☞ appel téléphonique ;
- ☞ par envoi d'un SMS, d'un texto WhatsApp aux numéros de téléphone disponibles ;
- ☞ saisine du comité par voie orale ou par écrit ;
- ☞ saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales ; ONG spécialisée en VBG association de défense des droits humains, etc.).

❖ **Suivi-évaluation du MGP**

L'objectif du Suivi et Evaluation dans le cadre du présent MGP est d'améliorer la performance du projet dans le processus de gestion des plaintes. De façon spécifique, il s'agira de :

- assurer que toutes les plaintes sont reçues et traitées ;
- vérifier que la qualité et la quantité des résultats escomptés sont obtenues dans les délais prescrits par le MGP ;
- identifier les difficultés rencontrées par les acteurs de mise en œuvre du mécanisme ;
- vérifier que les plaintes émises sont réellement traitées dans les comités ;
- vérifier que tous les acteurs de la mise en œuvre du PURPA-BF sont au courant des procédures du MGP existantes ;
- identifier les objets des plaintes ;
- analyser l'efficacité du dispositif de communication sur le retour de la réponse proposée aux plaignants ;
- proposer des solutions d'amélioration de la performance du MGP.

En général, le Suivi et Evaluation permettra de répondre aux questions suivantes :

- (i) tous les acteurs de la mise en œuvre du PURPA-BF sont-ils au courant des procédures du MGP existantes ?
- (ii) combien de plaintes ont été reçus et par qui?
- (iii) quels niveaux ont reçus et gérés les plaintes ?
- (iv) quel est le profil des plaignants (répartition par âge, sexe, niveau d'instruction, etc.) ?;
- (v) quels sont les objets de plaintes?
- (vi) quand et comment les Comités de gestion des plaintes ont-t-ils géré les plaintes ?
- (vii) comment les réponses proposées ont-elles été communiquées aux plaignants ? Etc.

❖ **Plan d'action et budget de mise en œuvre du MGP**

Le plan d'actions et le budget de mise en œuvre du MGP comprennent les principales activités suivantes :

i) Appropriation du MGP :

- Organisation d'ateliers régionaux d'appropriation du MGP.

ii) Opérationnalisation du MGP et renforcement des capacités des comités de gestion

:

- constitution et mise en place des comités de gestion des plaintes ;
- formation des membres des comités de gestion des plaintes sur les procédures et outils de gestion des plaintes (prise en charge des rencontres et location de salle pour les formations) ;
- acquisition et fourniture des outils de gestion des plaintes (registre, stylos ; règle, fiches de plaintes; boites à suggestions, etc.)
- fonctionnement des comités de gestion des plaintes (déplacement des membres des comités, frais de communication).
- mise en place d'un système en ligne de collecte des données (Kobo tolbox
-

iii) Vulgarisation du MGP

- Publier le MGP sur le site web du Ministère en charge de l'Agriculture ;
- Sensibilisation de la population au MGP (à travers des rencontres de sensibilisation et les media locaux,).
- Élaboration de guide du MGP et reproduction du document de MGP ;
-

iv) Suivi évaluation du MGP

- Sorties terrains de suivi- supervision ;
- Élaboration des rapports du MGP

Le coût de mise en œuvre du MGP s'élève à **cent douze mille cinq cent mille (112 500 000) francs CFA**

VIII. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

La consultation du public ainsi que sa participation fait partie intégrante du processus de conduite du Plan de Gestion des Pesticides (PGP). En effet, le décret N° 2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015, portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social stipule, en son article 12, stipule que « *tout initiateur de politiques, plans, projets, programmes, travaux, ouvrages, aménagements, activités ou toute autre initiative susceptible d'avoir des impacts significatifs sur l'environnement informe par tout moyen approprié, l'autorité administrative locale et la population du lieu d'implantation du projet envisagé de la réalisation de l'évaluation environnementale et sociale* ». A cela, il convient d'ajouter la Sauvegarde environnementale et sociale opérationnelle 10 (SO 10) de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La participation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'acceptation des projets et contribuer de manière significative au succès de leur conception et de leur mise en œuvre. Ainsi, les groupes concernés ainsi que les ONG locales doivent être informées et consultées d'une manière réelle lors de la préparation et la mise en œuvre des projets.

Les consultations des parties prenantes avaient pour finalité d'assurer l'implication effective des populations et des services concernés dans la mise en œuvre du PURPA-BF. Plus précisément, elles visaient à :

- ÷ sensibiliser les parties prenantes sur le projet, ses objectifs, les activités prévues, les stratégies d'intervention et les résultats escomptés ;
- ÷ recueillir leurs préoccupations et attentes à l'égard du projet ;
- ÷ identifier les difficultés rencontrées dans les filières concernées, notamment en matière de gestion des pestes, des moyens de lutte, et des défis organisationnels ;
- ÷ collecter des données sur l'usage et la gestion des pesticides, incluant les capacités, les pratiques de stockage, la gestion des emballages, l'encadrement technique, ainsi que les problèmes liés à leur utilisation (intoxications, pollutions environnementales, etc.) ;
- ÷ proposer des recommandations et solutions pour une utilisation sécurisée des pesticides, en explorant des alternatives aux produits chimiques de synthèse, des pratiques de production responsables, le renforcement des capacités, et une meilleure gestion des risques sanitaires et environnementaux.

Les acteurs visés par la consultation comprennent les institutions publiques aux niveaux central et régional des ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, les chambres régionales d'agriculture, les organisations faîtières impliquées dans la production agricole (notamment pour le riz, le maïs, le soja, le niébé, le sorgho et le blé).

Cette consultation a été conduite dans 12 régions du Burkina Faso, du 03 au 14 Février 2024, à l'exception de la région du Sahel en raison des contraintes liées à la situation sécuritaire. Par ailleurs, en complément des consultations, des groupes de discussion ciblés ont été organisés avec les producteurs des principales plaines irriguées, telles que celles de Bagrépole, Bama, Banzon et Karfiguéla. La synthèse des consultations publiques est consignée dans le tableau ci-après :

Tableau 28: Synthèse des comptes rendus des consultations publiques réalisées par le Consultant

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions / Recommandations faites par les personnes rencontrées
1	Acteurs administratifs centraux (DGPV, DGPE, LAQE, ANSEAT...)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation du projet et objectifs ✓ Des avantages, attentes et préoccupations ✓ Difficultés de production ✓ Gestion de pestes et pesticides et les problèmes ✓ Suggestions et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> ► Disponibilité d'une ressource humaine qualifiée ► Expérience des projets similaires ► Existence du potentiel en matière de terre aménageable ► Existence des chefs ZAT pour accompagner le projet 	<ul style="list-style-type: none"> ► insuffisance de moyens financier pour les sorties de terrain, ► persistance des maladies fongicides ► les attaques de pestes(chenille, striga,) ► Le manque de synergie d'action entre les structures 	<ul style="list-style-type: none"> ► Renforcer les capacités des Brigadiers phytosanitaire et des producteurs ► Renforcer les capacités des agents sur la manipulation des appareils de traitement phytosanitaire ► Appuyer la DGPV pour l'actualisation du guide phytosanitaire ► Former les distributeurs sur la gestion sécuriser des pesticides ► Accompagner l'opérationnalisation d'une Brigade mobile de contrôle des intrants agricoles ► Former les agents du LAQE sur les techniques d'échantillonnage et d'analyse des eaux et des sols ► Appuyer le LAQE à acquérir des équipements de terrain et de laboratoire
2	DRARAH	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation du projet et objectifs ✓ Des avantages, attentes et préoccupations ✓ Difficultés de production ✓ Gestion de pestes et pesticides et les problèmes 	<ul style="list-style-type: none"> ► Disponibilité de ressources humaines et des terres agricoles ; ► Zone agricole, disponibilité de basfonds aménageables ; et 	<ul style="list-style-type: none"> ► Disponibilité des intrants et semences à temps ; ► La faible dotation en intrant, ► insuffisance des spéculations, le retard des livraisons ; 	<ul style="list-style-type: none"> ► Réorganisation des acteurs par filière. ► La récupération des terres dégradées, dotation en phosphate, en matériels agricoles et intrants, ► augmenter le nombre de visites commentées, ► disponibiliser des pesticides pour chaque spéulation,

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions / Recommandations faites par les personnes rencontrées
		✓ Suggestions et recommandations	<ul style="list-style-type: none"> des outils de vulgarisations ; ► Existence des filières, ► Sécurisation des zones de cultures par les FDS et VDP 	<ul style="list-style-type: none"> ► insuffisance de moyens financier pour les sorties de terrain, ► l'irrégularité des pluies, la pauvreté des sols, les pressions foncières, l'abandon des champs au profit de l'orpaillage, ► la non maîtrise des itinéraires techniques, méconnaissances des risques de pesticides par les producteurs, ► les attaques de pestes(chenille, striga,) ► la forte présence de produit non homologués sur le marché, ► les cas d'intoxication et de pollution ; ► les pestes développent des résistances aux pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> ► aménager des sites pour la culture sèche ; faire des forage et des systèmes d'irrigations ; ► renforcer les capacités des acteurs (producteurs, agents) dans la gestion des pestes et pesticides ; ► dotation en équipement de protection (cache-nez, gan, bottes), combinaison, ► vulgariser les résultats, ► Disponibiliser les semences adaptées a chaque région, ► utilisation des biopesticides et promouvoir l'agroécologie

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions / Recommandations faites par les personnes rencontrées
3	DREA/DPEA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation du projet et objectifs ✓ Des avantages, attentes et préoccupations ✓ Difficultés de production ✓ Gestion de pestes et pesticides et les problèmes ✓ Suggestions et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> ► Disponibilité de retenues d'eau ; et personnes ressources ; ► Existence de cahier de charge, de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, 	<ul style="list-style-type: none"> ► La pollution et contamination des eaux par les pesticides, ► l'utilisation des zones de servitude par les producteurs, ► non-respect des cahiers de charge, ► les pressions foncières ; ► la dégradation de ouvrages hydrauliques, ► l'ensablement, la mise en place des tranchés accentue aggrave le problème d'ensablement ; ► les risques de contamination ► le non-respect des fiches techniques par les producteurs, ► les pesticides tuent les populations aquatiques, 	<ul style="list-style-type: none"> ► Renforcer les capacités des agents et des producteurs, ► Les structures décentralisées doivent être en étroite collaboration, ► réduire les effets des pesticides sur la qualité de l'eau en construisant des diguettes de 40 à 50 cm ou mettre une grille, baliser les zones de servitudes, ► former les producteurs à la production de biopesticides, ► réduire l'utilisation des pesticides, sensibiliser les producteurs ► Installer des comités de gestion des eaux sur chaque retenue d'eau ou forage ► Matérialiser les zones de servitude, une distribution appropriée des terres aux producteurs ► Sensibiliser et protéger les retenues d'eau

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions / Recommandations faites par les personnes rencontrées
				► pollution de la nappe souterraine	
4	Agences de l'Eau du Burkina (AEB)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation du projet et objectifs ✓ Des avantages, attentes et préoccupations ✓ Difficultés de production ✓ Gestion de pestes et pesticides et les problèmes ✓ Suggestions et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> ► Disponibilité de la ressource en eau souterraine et de surface ► Mise en place de comité de gestion et utilisation de l'eau ► La réduction de l'insécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ► Les normes ne sont pas appliquées ► L'utilisation des produits chimiques, ► Les faibles pluviométries jouent sur la disponibilité en eau ► la pauvreté des sols, les conflits autour des retenues d'eau surtout en saison sèche ► La mauvaise gestion des emballages ► Menace de la faune aquatique ► Des cas de perte de poissons ont été observés 	<ul style="list-style-type: none"> ► Réduire l'utilisation des intrants chimiques ► Former, sensibiliser, accompagner les producteurs sur l'utilisation et la gestion des pesticides ► Délimiter les ressources en eaux, matérialiser les zones de servitude (100m) par des balises ► Sensibiliser les effets des pesticides ► Un encadrement et suivi régulier des productions ► Promouvoir l'utilisation des biopesticides et de la fumure organique et aller vers l'agroécologie, ► Respecter les bandes de servitudes ► Réaliser des Bassin de Collecte des eaux de Ruissellement (BCR) et des puits maraîchers, réduire l'utilisation abusive des eaux de surfaces
5	DREF/DPEF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation du projet et objectifs ✓ Des avantages, attentes et préoccupations 	<ul style="list-style-type: none"> ► Renforcement des capacités agricoles, 	<ul style="list-style-type: none"> ► Le manque de synergie d'action entre les structures ; 	<ul style="list-style-type: none"> ► Renforcer le suivi des pesticides pour les structures concernées (saphyto), ► Mettre des centres d'enfouissement pour la gestion des emballages, ► Réguler le marché des pesticides

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions / Recommandations faites par les personnes rencontrées
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Difficultés de production ✓ Gestion de pestes et pesticides et les problèmes ✓ Suggestions et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ lutte contre les pestes et protection des spéculation, la fertilisation des terres, ▶ accroissement des rendements agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ la production ne respecte pas les normes environnementales, ▶ les pollutions de l'environnement et des cas d'intoxication alimentaire, gestion des emballages, ▶ la prolifération des produits non - homologués sur le marché, ▶ Méconnaissance des risques et le manque de suivi sur le terrain, appauvrissement des sols 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Respecter les itinéraires techniques ▶ Production de compost ▶ Sensibiliser, former, les acteurs sur l'utilisation des pesticides ▶ Les structures doivent interagir ensemble pour une meilleure gestion du projet ; ▶ Accompagner les producteurs à tous les niveaux, prendre la santé environnementale en considération ▶ Contrôler le marché des pesticides
6	Centre Régional d'Agriculture (CRA)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation du projet et objectifs ✓ Des avantages, attentes et préoccupations ✓ Difficultés de production ✓ Gestion de pestes et pesticides et les problèmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Existence de marché, la proximité à la capitale, moins affectées par l'insécurité ▶ Un potentiel agricole existant 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La mauvaise qualité des terres agricoles, les conditions climatiques difficiles, ▶ Les pestes ; manque de pluie ▶ La non maîtrise des itinéraires techniques 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Être à l'écoute des producteurs, renforcer les capacités des producteurs et des agents de terrain ▶ Promouvoir les bio-intrants et l'agroécologie ▶ Contrôler le marché des pesticides ▶ Equiper les acteurs ; former des équipes qui serviront de relais après le projet ▶ Disponibiliser les semences et intrants à cout partagé

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions / Recommandations faites par les personnes rencontrées
		✓ Suggestions et recommandations	<ul style="list-style-type: none"> (culture pluviale ou maraîcher) ▶ Présence de retenues d'eau ▶ La dotation en semence et intrants agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Utilisation des produits non homologués, l'importation des produits de contre façons et des pesticides non adaptées ▶ Pauvreté des sols, pollution et santé publique et environnementale 	
7	Collectivités territoriales (mairies)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation du projet ▶ Les atouts du projet ▶ Les attentes et préoccupations vis-à -vis du projet ▶ Les difficultés rencontrées dans la production ▶ Les informations sur l'utilisation t la gestion s pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La disponibilité de personnels qualifié pour accompagner les producteurs ▶ La disponibilité des semences adaptés au condition climatique du pays et les intrants de qualités ▶ La disponibilité foncière dans le pays 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Crainte d'un manque de coordination entre les différents acteurs du projet ▶ Peur des malentendus et des conflits dus à une communication insuffisante ▶ Préoccupation concernant la circulation des informations importantes ▶ Inquiétude concernant la dépendance aux pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibiliser les populations sur les avantages que le projet apporte aux populations ▶ Réduire l'utilisation des pesticides modernes et encourager l'utilisation des pesticides bio ▶ Impliquer les mairies dans les activités du projet ▶ Mettre un système de récupération des emballages après utilisation ▶ Former les producteurs sur les méthodes culturale afin d'améliorer les rendements ▶ Former les producteurs sur l'utilisation des pesticides

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions / Recommandations faites par les personnes rencontrées
		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les problèmes rencontrés dans la gestion des pesticides ▶ Les suggestions et recommandations 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Crainte des impacts sur la santé et l'environnement ▶ Préoccupation sur la difficulté à trouver des alternatives viables aux pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévoir un système de récupération et la destruction emballages ▶ Aménager des retenues d'eaux suffisantes pour les producteurs ▶ Mettre en place un moyen de contrôle des entrées des intrants agricoles dans la ZIP
8	Services de santé dans les zones de production	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation du projet ▶ Les atouts du projet ▶ Les attentes et préoccupations vis-à -vis du projet ▶ Les difficultés rencontrées dans la production ▶ Les informations sur l'utilisation t la gestion s pesticides ▶ Les problèmes rencontrés dans la gestion des pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La disponibilité de personnels qualifier pour l'encadrement des producteurs ▶ L'abondance des pluies 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Crainte que les producteurs ne comprennent pas les mesures de sécurité essentielles ▶ Inquiétude sur le non-respect des dosages et des conditions d'application ▶ Peur d'accidents dus à une manipulation incorrecte des produits ▶ Préoccupation sur le port insuffisant des équipements de protection ▶ Inquiétude sur le manque de produits de première nécessité dans les CSPS 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les capacités des agents de santé sur la prise en charge des cas d'intoxication et les infections causés par les pesticides ▶ Prévoir un budget pour faciliter la sensibilisation des producteurs ▶ Doter les CSPS en produits de prise en charge ▶ Communiquer suffisamment aux producteurs les dangers liés à la mauvaise manipulation des pesticides

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions / Recommandations faites par les personnes rencontrées
		✓ Les suggestions et recommandations		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Préoccupation sur la capacité à traiter les urgences ▶ Crainte de ruptures de stock en médicaments essentiels ▶ Peur que les centres de santé ne puissent pas assurer les premiers soins 	
9	Distributeurs et fournisseur d'engrais (AGRODIA, COGEA, Alliance & Eco/démembrements.)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation du projet et objectifs ✓ Des avantages, attentes et préoccupations ✓ Difficultés de production ✓ Gestion de pestes et pesticides et les problèmes ✓ Suggestions et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les dotations en intrants et en semence ont favorisé la baisse des prix de ces produits sur le marché ▶ Renforcement des capacités des producteurs ▶ On arrive à écouler nos produits ▶ Ce sont des zones de cultures 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ruptures de stock ▶ Difficultés logistiques dans zones d'insécurité ▶ Manque de magasins de stockage ▶ Distribution inadaptée aux calendriers cultureaux ▶ Retards de livraison ▶ Quantités insuffisantes ▶ Produits non adaptés aux spéculations ▶ Qualité variable ▶ Contrefaçons sur le marché 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre à disposition des magasins de stockage stratégiques ▶ Respecter les calendriers agricoles pour les distributions ▶ Créer des boutiques locales d'intrants homologués ▶ Impliquer les organisations de producteurs dans la distribution ▶ Adapter les stratégies de distribution aux contraintes sécuritaires ▶ Augmenter les quantités d'intrants fournis ▶ Adapter les intrants aux spéculations locales ▶ Sélectionner des fournisseurs expérimentés ▶ Prévoir des mécanismes de contrôle qualité

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions / Recommandations faites par les personnes rencontrées
					<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place un système de lutte contre les contrefaçons ▶
10	Producteurs semenciers (UNPCB et démembrements)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation du projet ▶ Les atouts du projet ▶ Les attentes et préoccupations vis-à -vis du projet ▶ Les difficultés rencontrées dans la production ▶ Les informations sur l'utilisation t la gestion s pesticides ▶ Les problèmes rencontrés dans la gestion des pesticides ✓ Les suggestions et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La disponibilité des semences et intrants homologué ▶ La disponibilité des terres propices à l'agriculture La présence d'agents d'encadrement auprès des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Crainte d'une mauvaise utilisation des intrants par manque de formation ▶ Inquiétude sur le gaspillage des ressources dû à une utilisation non rationnelle ▶ Préoccupation sur les impacts économiques d'une mauvaise gestion des intrants ▶ Inquiétude sur l'accessibilité financière des kits de protection ▶ Crainte d'une utilisation inadéquate ou du non-usage des équipements de protection ▶ Préoccupation sur l'efficacité du contrôle du port des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Former les producteurs à une meilleur connaissance et utilisation des produits ▶ Déployer le maximum d'agents d'encadrement pour mieux encadrer les producteurs ▶ Mettre en œuvre un programme d'intensification de la fumure organique pour améliorer les productions ▶ Aménager des pistes d'accès aux sites de productions ▶ Renforcer les capacités des producteurs sur le traitement des ravageurs ▶ Former les producteurs sur les itinéraires techniques de production des spéculations
11	Associations œuvrant dans le domaine de l'agriculture et VBG	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation du projet et Objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'ensemble des associations ont 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les conditions climatiques défavorable 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Besoins d'accompagnement financier et matériel

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions / Recommandations faites par les personnes rencontrées
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation des associations : ✓ Des avantages, attentes et préoccupations ✓ Difficultés de production ✓ Gestion de pestes et pesticides et les problèmes ✓ Suggestions et recommandations 	<p>des terrains à leurs disposition.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Produisent les mêmes spéculations que le projet PURPA 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'insécurité joue sur les activités ▶ Le choix des semences adaptées ▶ La gestion de pestes, les pesticides de contrefaçon inondent les marchés ▶ Le manque de matériel agricole, de moyen financier 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formation sur les bonnes pratiques agricoles ▶ Promouvoir l'agroécologie ▶ Renforcer nos capacités en production d'intrants et de compost ▶ Vulgariser les résultats ▶ Former des antennes relais et mettre en place des plateformes ou des systèmes de réseautage ▶ Former les associations en VBG/EAS/HS
12	Producteurs à la base	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation du projet ▶ Les atouts du projet ▶ Les attentes et préoccupations vis-à -vis du projet ▶ Les difficultés rencontrées dans la production ▶ Les informations sur l'utilisation t la gestion s pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La disponibilité des sites de production ▶ La subvention des intrants agricoles ▶ La détermination des producteurs dans les travaux ▶ La disponibilité des agents d'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Crainte de manquer d'intrants au moment crucial des cultures ▶ Préoccupation sur la qualité insuffisante des intrants disponibles ▶ Inquiétude concernant les ruptures de stock ▶ Crainte d'un manque de matériel de production adéquat ▶ Inquiétude sur les difficultés de transport des récoltes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Crée une boutique de produits homologués auprès des producteurs ▶ Accéléré les travaux de réhabilitation des plaines ▶ Sensibiliser les producteurs sur la reconnaissance des produits homologués et leurs utilisations ▶ Aménager des retenues d'eaux suffisantes ▶ Faire le choix des semences parmi les spéculations produit à notre niveau ▶ La création d'un partenariat entre le projet et l'union des producteurs ▶ Doté les producteurs des équipements de production et poste récolte

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions / Recommandations faites par les personnes rencontrées
		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les problèmes rencontrés dans la gestion des pesticides ▶ Les suggestions et recommandations 			<ul style="list-style-type: none"> ▶ Construire des latrines dans les sites de production
13	SAPHYTO	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation du projet ▶ Les atouts du projet ▶ Les attentes et préoccupations vis-à -vis du projet ▶ Les difficultés rencontrées dans la production ▶ Les informations sur l'utilisation t la gestion s pesticides ▶ Les problèmes rencontrés dans la gestion des pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La disponibilité des intrants de bonne qualité ▶ La disponibilité des semences de qualité ▶ La disponibilité des produits de traitement pour la protection phytosanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Préoccupations sur l'organisation en faitière : ▶ Crainte d'un manque de cohésion entre les producteurs ▶ Préoccupation sur la coordination des commandes entre différents producteurs ▶ Crainte de ne pas pouvoir satisfaire les besoins spécifiques de chaque producteur ▶ Inquiétude sur la gestion financière des achats groupés ▶ Peur de retards dans l'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Obliger les fournisseurs à récupérer les emballages ▶ Organiser les producteurs par filière ▶ Obliger les fournisseurs à former les producteurs sur l'utilisation des produits acheté ▶ Renforcer la lutte contre les produits non homologués ▶ Prévoir un financement pour la récupération et la destruction des emballages déjà existants

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions / Recommandations faites par les personnes rencontrées
		► Les suggestions et recommandations			
14	SOFITEX	<ul style="list-style-type: none"> ► Présentation du projet ► Les atouts du projet ► Les attentes et préoccupations vis-à -vis du projet ► Les difficultés rencontrées dans la production ► Les informations sur l'utilisation t la gestion s pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> ► La disponibilité d'engrais da qualité ► La disponibilité des terres propice à l'agriculture ► 	<ul style="list-style-type: none"> ► Inquiétude sur la maîtrise des techniques de production du soja, blé et niébé ► Préoccupation sur l'adaptation des producteurs à ces nouvelles cultures ► Crainte d'un accompagnement technique insuffisant ► Peur de l'échec des cultures par manque d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> ► Former les producteurs n production de la fumure organique ► Sensibiliser et insister sur le respect des règles et conditions d'utilisation des produits ► Mette en place une politique de gestion des emballages ► L'accompagnement des producteurs dans la réalisation des sites antiérosifs ► Renforcer les capacités des producteurs sur les techniques de production des nouvelles spéculations (blé, soja et niébé)

Source : Consultant, février 2024

Quelques photos de la consultation publique



Photo 15 : Entretien à les agents de la DGPV



Photo 16 : Entretien avec le DGPV



Photo 17 : Entretien avec Alliance &Eco



Photo 18 : Entretien à la DRE-CASCADE



Photo 19 : Entretien à la mairie de Banfora



Photo 20:Entretien à l'agence de l'eau des Cascades



Photo 21: Entretien avec les producteurs de Bama



Photo 22: Entretien avec la DRARAH Plateau Central



Photo 23 : Entretien avec les producteurs de Banzon



Photo 24 : Entretien avec DRARAH Centre Ouest



Photo 25: Entretien avec l'association des femmes à Bagré



Photo 26 : Entretien avec la CPF-CENTRE Est

Source : Consultant, février 2025

CONCLUSION

Les pesticides représentent une préoccupation majeure pour la santé humaine et la préservation de l'environnement. Leur usage et leur manipulation exigent une vigilance particulière, d'autant que l'état des lieux phytosanitaire révèle une présence significative de ravageurs et de maladies affectant les cultures et plantations dans la zone d'intervention du projet.

L'évaluation de l'état actuel de l'utilisation des pesticides dans la zone d'intervention du projet met en évidence une situation préoccupante, tant sur le plan environnemental que sanitaire. En effet, les producteurs locaux sont confrontés à une forte pression phytosanitaire liée à la prolifération de ravageurs et de maladies affectant les cultures. Toutefois, leur capacité à identifier avec précision les problèmes phytosanitaires reste limitée, de même que leur accès à des solutions adaptées, sûres et homologuées.

L'usage répandu de pesticides non homologués, souvent achetés sur les marchés informels en raison de leur faible coût et de leur disponibilité, accentue les risques de contamination des sols, de l'eau, des aliments et expose les utilisateurs à de graves dangers pour la santé. Ce constat met en lumière la faiblesse de l'encadrement technique, le manque de sensibilisation des producteurs aux bonnes pratiques agricoles et la quasi-absence de dispositifs de contrôle efficaces sur le terrain.

Pour répondre à ces enjeux, le Plan de Gestion Intégrée des Pesticides (PGP) prévoit des mesures d'atténuation spécifiques, articulées autour de trois axes principaux :

- Le renforcement du cadre institutionnel, à travers une meilleure coordination entre les structures en charge de la gestion des pesticides et un contrôle plus strict de leur commercialisation ;
- La mise en œuvre de solutions techniques et organisationnelles, notamment l'adoption de pratiques de lutte intégrée, la promotion de méthodes alternatives (biopesticides, rotations culturales, variétés résistantes) et l'amélioration des dispositifs de suivi environnemental ;
- Le développement des capacités des acteurs, par des campagnes de sensibilisation, des formations ciblées et la diffusion de supports pédagogiques pour un usage raisonné des intrants phytosanitaires.

Ces actions, portées par l'Unité de Gestion du Projet en synergie avec la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC), ses antennes régionales, les organisations de producteurs et les partenaires techniques, visent à limiter les risques sanitaires et environnementaux liés aux pesticides tout en assurant une production agricole durable.

Au regard des constats établis et des enjeux identifiés, il est fortement recommandé de :

- ÷ Renforcer les dispositifs de contrôle et de régulation du marché des pesticides afin de limiter l'accès aux produits non homologués et lutter contre la contrefaçon ;
- ÷ Mettre en œuvre un programme structuré de formation continue à destination des producteurs, encadreurs et vendeurs de pesticides, sur les bonnes pratiques phytosanitaires ;
- ÷ Développer des partenariats techniques avec les instituts de recherche et les ONG spécialisées pour promouvoir des alternatives écologiquement viables à la lutte chimique ;
- ÷ Assurer une large diffusion du PGP et de ses outils, en impliquant les leaders communautaires et les médias locaux pour une meilleure appropriation ;

- ÷ Instituer un mécanisme de suivi-évaluation indépendant, capable de mesurer régulièrement les résultats obtenus et de réajuster les actions en fonction des défis rencontrés.

Ainsi, le succès du PGP dépendra de la capacité collective des acteurs à instaurer une dynamique de changement, fondée sur la prévention, la responsabilisation et l'innovation au service d'une agriculture plus saine et durable. Le **coût global de mise en œuvre du PGP** est estimé à **quarante-trois millions (43 000 000) de Francs CFA**.

BIBLIOGRAPHIE

Boisclair J. et Estevez B., 2006. Lutter contre les insectes nuisibles en agriculture biologique : intervenir en harmonie face à la complexité. Phytoprotection, vol. 87, n° 2, p. 83-90. <http://id.erudit.org/iderudit/013977ar>.

CEDEAO, 2008. Règlement C/REG.3/05/2008 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO ; Soixantième session ordinaire du conseil des ministres, Abuja 17 – 18 mai 2008

CEDEAO, 2012. Règlement d'exécution 02/06/12 relatif aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du comité Ouest Africain d'homologation des pesticides

CILSS, 1999. Réglementation commune aux Etats membres du CILSS sur l'homologation des pesticides, Version révisée décembre, 27 pp.

CILSS, décembre 1999 -Réglementation commune aux Etats membres du CILSS sur l'homologation des pesticides /Version révisée

CNRST, 2007. Gestion intégrée de la production et des déprédateurs des cultures. Bilan et perspectives au Burkina Faso. Eurêka spécial, n°49.

COLEACP, 2007. La lutte régionale contre les mouches des fruits et légumes en Afrique de l'Ouest

Conseil Régional du Centre-Nord, 2014. Plan Régional de Développement de la région du Centre-Nord 2015-2019, pp. 21-30.

Conseil Régional du Nord, 2018. Plan Régional de Développement de la région du Nord 2018-2022, pp. 20-31.

Déhou DAKUO, 2012. Un exemple de développement : la culture du coton Bt au Burkina Faso, 2ième colloque de l'Association Française des Biologies Végétales (AFBV), Paris, 4 octobre 2012

PADA novembre 2010 : Plan de gestion des pestes et pesticides du Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA), 99P+annexes

PPAAO Janvier 2007 : Plan de Gestion des Pesticides du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO), 125p+annexes

PACR Aout 2010 : Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du Projet d'Appui aux Communautés Rurales (PACR) Version provisoire – Août 2010 (Actualisation de la version publiée en mai 2005) 132p+annexes ;

PPAAO/WAAPP 2A Février 2012 ; Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP 2A) (Ghana, Mali, Sénégal) actualisation du rapport final, 147p+annexes ;

PGIRED B Senegal janvier 2006 : Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du programme de gestion intégrée des ressources en eau et de développement des usages à buts multiples dans le bassin du fleuve Sénégal (PGIRED B Senegal), version définitive 186p+annexes ;

PSAC octobre 2011 : Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du projet d'appui au secteur de l'agriculture de côte d'ivoire (PSAC), rapport final 102p+annexes ;

PNIASA mars 2011 : Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA), rapport final 98p+annexes ;

PPCB janvier 2011 : Plan de lutte anti parasitaire et de gestion des pesticides du projet pole de croissance de Bagre (PPCB) : rapport final, 128p+annexes ;

PAPSA mars 2009 : Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du projet d'amélioration de la productivité et de la sécurité alimentaire (PAPSA), rapport final 142p+annexes.

Banque mondiale,2017 : Cadre environnemental et social

Annexes

Annexe 1 : TDR de la réalisation du PGP du Projet

<p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES</p> <p>*****</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>*****</p> <p>PROGRAMME BUDGETAIRE 078</p> <p>« DEVELOPPEMENT DURABLE DES PRODUCTIONS AGRICOLES »</p> <p>*****</p> <p>PROJET D'URGENCE POUR LE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE AU BURKINA FASO (PURPA-BF)</p>	 The logo of Burkina Faso features a central shield with a red band across it. Above the shield are two crossed arrows pointing upwards. The shield itself contains a green field with a white border, flanked by two white lions. Below the shield is a blue base with a white border. The entire emblem is surrounded by a circular border containing the text "REPUBLIQUE DU BURKINA FASO" and "1960".	<p>BURKINA FASO</p> <p>*****</p> <p><i>La patrie ou la mort nous vaincrons</i></p>
--	--	---

TERMES DE REFERENCE POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION INTEGRE DES PESTES (PGP) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PURPA-BF

I. Contexte et justification

Le Groupe de la Banque africaine de développement (la Banque) appuie le Gouvernement du Burkina Faso dans ses efforts de développement depuis 1970. Ainsi, dans le cadre de l’atténuation des effets de l’invasion de la Russie en Ukraine sur l’économie des pays en voie de développement, la Banque a accompagné le Burkina à formuler un projet d’urgence pour renforcer la production agricole. Un protocole de Don et un accord de Prêt de vingt-neuf-millions-six-cent-mille unités de compte (29 600 000 UC) ont été approuvés le 08 décembre 2022 pour financer le Projet d’Urgence pour le Renforcement de la Production Agricole au Burkina Faso (PURPA-BF).

L’objectif de développement du PURPA-BF est d’aider les agriculteurs du pays à accroître la production alimentaire pour atténuer l’impact que l’invasion de la Russie en Ukraine a sur l’approvisionnement du Burkina Faso en engrais et en blé. L’objectif sectoriel est de contribuer à l’augmentation des productions de maïs, riz, soja, niébé, sorgho et blé pour renforcer la sécurité alimentaire des populations.

Le PURPA-BF est placé sous la tutelle technique du Ministère de l’Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) et la tutelle financière du Ministère de l’Economie, des Finances et du Développement (MINEFID). Le suivi technique et financier ainsi que la coordination des activités du projet sont assurés par une Unité de Gestion du Projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, des semences et engrais seront acquis et distribués aux producteurs. Pour ce faire, des risques environnementaux et sociaux négatifs existent quoique de niveau faible à modéré : (i) des risques de pollution des eaux et des sols suite à une utilisation accrue des engrais ; (ii) des risques sanitaires d’intoxication humaine suite à la consommation de l’eau ou des produits végétaux contaminés ou par la mauvaise manipulation de l’engrais ; (iii) des risques de Violences y compris basées sur le genre lors de la vente/cession à prix subventionnés des intrants ; et (iv) des risques de plaintes/conflicts d’intérêts autour de la distribution des intrants ou du choix des bénéficiaires. La mise à disposition de semences et d’engrais chimique aux producteurs peut induire l’utilisation inappropriée des intrants et la mauvaise gestion des emballages vides des engrais chimiques, générant des risques sanitaires et de pollution.

Ainsi, conformément au décret N°2015- 1187 /PRES-TRANS/PM/ MERH/MATD/MME/MS/ MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l’évaluation environnementale stratégique, de l’étude et de la notice d’impact environnemental et social, les activités du projet sont classées en **Catégorie B selon la classification nationale, correspondant à la Catégorie 2** selon les exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque.

Au regard de cette classification et considérant les activités à mener par le projet en termes d’acquisition et de manipulation des intrants (semences et engrais) il est justifié d’élaborer un Plan de Gestion des Pesticides (PGP) ; ce qui mettra le projet en cohérence avec les dispositions nationales et de la BAD sur les exigences en matière de sauvegardes environnementales et sociales. Pour ce faire, une partie des ressources allouées au projet sera consacrée à ces études.

Les présents termes de référence sont élaborés pour d’une part préciser les conditions de recrutement de ce consultant individuel pour la réalisation du PGP suivant la réglementation nationale en vigueur au Burkina Faso ainsi que suivant le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD et d’autre part préciser les résultats attendus de cette étude.

II. Présentation du Projet

II.1. Zones d'intervention du Projet

Le projet couvre le territoire national avec une concentration des activités (i) autour des grandes plaines irriguées (Bagrépole, Bama, Banzon, Karfiguéla) offrant deux (2) campagnes par an et (ii) sur les trente-trois (33) communes d'intervention du P2-P2RS dont le démarrage sera concomitant au PURPA-BF. Ces communes bénéficieront des synergies d'intervention entre l'appui en intrants du PURPA-BF et les sous-projets à la demande des communautés du P2-P2RS (machinisme agricole, gestion des pestes, transformation et commercialisation des produits). 250 communes où la situation sécuritaire est sous contrôle bénéficieront des interventions du projet.

II.2. Composantes du projet

Le projet qui sera exécuté en 2 ans est structuré en 4 composantes :

II.2.1. Composante 1 : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité en semences certifiées adaptées au climat

Cette composante comporte deux (2) activités : (i) Acquisition des semences de variétés à haute performance et (ii) Mise à disposition des semences aux producteurs

- Activité 1.1. Acquisition des semences de variétés à haute performance

Il s'agira d'acquérir au profit des productrices et producteurs de la zone d'intervention du projet 3 810 T de semences certifiées de riz, 3 200 T de semences certifiées de maïs composites, 335 T de semences certifiées de maïs hydride, 580 T de semences certifiées de soja, 480 tonnes de semences certifiées de niébé, 300 T de sorgho et 5 T de semences de base de blé.

- Activité 1.2. Mise à disposition des semences aux producteurs

Il s'agira de conduire les opérations suivantes (i) Assurer la réception technique des semences au niveau provincial par les autorités (commission multi-acteurs), (ii) Conduire l'opération de mise à disposition des semences au niveau communal par le distributeur agréé, (iii) Signer et mettre en œuvre une convention avec la téléphonie mobile Orange money pour la mise en œuvre de l'opération de distribution de semences, (iv) Signer et mettre en œuvre une convention avec chacune des 13 directions régionales en charge de l'agriculture pour le suivi-supervision, l'appui-conseil et le suivi évaluation de l'appui aux producteurs (volet 1: suivi et supervision de la distribution des engrains et semences), (v) Former les acteurs de la chaîne de distribution des semences et engrains à l'utilisation optimale du dispositif électronique de subvention des intrants, (vi) Paramétriser le réseau de distribution digitale agri voucher pour les opérations de distribution des semences et engrains. Le plan de gestion des risques liés à la manipulation des semences ainsi que le mécanisme de gestion des plaintes seront mises en œuvre une fois les rapports de PGP et de MGP approuvés par la Banque et la Burkina Faso.

II.2.2. Composante 2 : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des fertilisants agricoles et appui-conseil intégrant l'information climatique ;

Au titre de cette composante, trois (03) activités seront conduites : (i) Acquisition d'engrais de qualité (ii) Mise à disposition des engrains aux producteurs, (iii) Appui conseil aux producteurs sur les bonnes pratiques agricoles.

- Activité 2.1. Acquisition d'engrais de qualité

Il s'agit d'acquérir au profit des producteurs / trices du NPK (21 125 T), de l'Urée (10 000 T), du Burkina Phosphate (2 000 T) et de la fumure organique (3 000 T) de bonne qualité.

- Activité 2.2. Mise à disposition des engrais aux producteurs

Pour assurer une bonne mise à disposition des engrais aux producteurs, il s'agira de conduire les opérations suivantes : (i) Assurer le contrôle qualité et de conformité des engrais, (ii) Assurer la réception technique des engrais au niveau régional par les autorités (commission multi-acteurs), (iii) Conduire l'opération de distribution des engrais au niveau communal par un distributeur agréé, (iv) signer et mettre en œuvre une convention avec orange money pour la mise en œuvre de l'opération de distribution d'engrais. Le plan de gestion des risques liés à la manipulation des fertilisants ainsi que le mécanisme de gestion des plaintes seront mises en œuvre une fois les rapports de PGP et de MGP approuvés par la Banque et la Burkina Faso.

- Activité 2.3. Appui-conseil aux producteurs sur les bonnes pratiques agricoles

L'appui-conseil aux producteurs sur les bonnes pratiques agricoles sera effectif à travers : (i) la mise en place de 100 champs-écoles producteurs (CEP) pour les spéculations ciblées du projet, (ii) la mise en place de 100 parcelles de démonstration (PD) pour les spéculations ciblées du projet, (iii) la formation des agents d'appui-conseil sur le Système de Riziculture Intensive (SRI), (iv) la formation des producteurs sur le Système de Riziculture Intensive (SRI) par les services d'appui-conseil, (v) la formation des producteurs sur les itinéraires techniques des spéculations ciblées (maïs, niébé, soja, sorgho et blé) par les services d'appui-conseil, (vi) la formation des producteurs sur les bonnes pratiques de récolte et post récolte du soja par les services d'appui-conseil, (vii) la signature et la mise en œuvre d'une convention avec chacune des 13 directions régionales en charge de l'agriculture pour le suivi-supervision, l'appui-conseil et le suivi évaluation de l'appui aux producteurs (Volet 2: appui-conseil pour les 2 campagnes).

II.2.3. Composante 3 : Réformes sur la gouvernance du sous-secteur des intrants et du fonctionnement des chaînes de valeur des semences et engrais ;

Elle comporte deux (2) activités : (i) La gouvernance du sous-secteur des intrants et (ii) le fonctionnement des chaines de valeurs des intrants.

- Activité 3.1. Gouvernance du sous-secteur des intrants

Dans la perspective une meilleure performance de la gouvernance du sous-secteur des intrants, la projet d'attèlera à : (i) Conduire les réformes du cadre juridique et règlementaire sur les semences, (ii) Conduire les réformes du cadre juridique et règlementaire sur les engrais, (iii) Mettre en œuvre le plan d'actions du sous-secteur semencier, (iv) Assurer la tenue des sessions du Comité National des Semences, (v) Assurer la tenue des session du sous-comité d'homologation des variétés, (vi) Assurer la refonte de la base de données pour une intégration du numéro unique de lot de semence, (vii) Tenir un atelier de bilan et de programmation des activités semencières, (viii) Actualiser l'étude de faisabilité du gisement de Kotchari pour la mise en place du Complexe Industriel et (ix) Renforcer les capacités techniques des inspecteurs semenciers.

- Activité 3.2. Fonctionnement des chaînes de valeurs du sous-secteur des intrants

En vue d'assurer des réformes dans le fonctionnement des chaînes de valeurs des intrants, le projet va : (i) Conduire une étude pour évaluer le fonctionnement du dispositif agri voucher et proposer un plan d'action de renforcement du dispositif, (ii) Appuyer la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement du dispositif agri voucher, (iii) Appuyer le processus de contrôle et de certification des semences, (iv) Appuyer les laboratoires nationaux de semences en consommables pour les analyses des semences dans le cadre du contrôle de qualité, (v) Appuyer l'actualisation du catalogue national des variétés de semences, (vi) Former les cadres de la Centrale d'Achat des Intrants et de la Mécanisation Agricole (CAIMA) sur le suivi-évaluation digitalisé, (vii) Former les cadres de la CAIMA sur la passation des marchés, (viii) Former les cadres de la CAIMA sur l'assurance qualité des engrains, (ix) Digitaliser le processus de commande de la CAIMA, (x) Digitaliser le système de gestion des stocks de la CAIMA, (xi) Digitaliser le système commun de gestion des stocks de semences de l'Union Nationale des Producteurs Semenciers du Burkina (UNPSB) et de l'Association Nationale des Entreprises Semencières du Burkina (ANESB).

II.2.4. Composante 4 : Coordination et gestion du projet.

La composante 4 traitera les aspects suivants : (i) Acquérir des biens et services (véhicules, matériels informatiques, carburant, assurances), (ii) assurer le fonctionnement courant de l'UGP, (iii) Réaliser les études de sauvegarde environnementale et sociale (PGP et MGP), (iv) Mettre en œuvre le PGP et le MGP, (v) signer et mettre en œuvre une convention avec l'ANEVE pour la surveillance environnementale du projet (CPE), (vi) signer et mettre une convention avec chacune des 13 directions régionales en charge de l'agriculture pour le suivi-supervision, l'appui-conseil et le suivi évaluation de l'appui aux producteurs (Volet 3: suivi-évaluation des activités), (vii) Assurer la gestion du personnel du projet (salaires, indemnités, assurances), (viii) Assurer la tenue des comités de pilotage du projet, (ix) Assurer le suivi externe du projet par la tutelle technique et financière, (x) Elaborer un manuel de procédures administrative, financière et comptable, (xi) Elaborer un manuel de suivi évaluation du projet, (xii) Réaliser l'audit annuel des comptes du projet, (xiii) Réaliser l'audit annuel des acquisitions du projet, (xiv) Réaliser l'audit annuel environnemental et social du projet (audit annuel de performance E&S), (xv) Renforcer les capacités des membres de l'UGP et des services techniques sur la gestion et la mise en œuvre des projets d'acquisition, d'approvisionnement et de distribution en intrants, (xvi) Renforcer les capacités des cadres de la DGESS sur des thématiques liées à la formulation des projets d'urgence, xvii) Assurer la communication pour une bonne visibilité des actions du projet.

III. Objectifs du Plan de Gestion intégrée des Pestes (PGP)

L'objectif général de l'étude est d'élaborer le PGP en vue de prévenir ou atténuer les effets des pestes sur l'environnement humain et de proposer un cadre de lutte antiparasitaire et de gestion des pestes.

❖ Objectifs spécifiques

Il s'agit spécifiquement :

- D'identifier l'ensemble des risques potentiels sur le plan environnemental au regard des interventions envisagées dans le cadre du Projet et relatifs à l'usage des produits phytopharmaceutiques ;
- de proposer un Plan d'action de gestion intégrée des produits phytopharmaceutiques et des pestes, y compris des méthodes de lutte biologique applicables et accessibles aux communautés ;

- De définir des dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant et après la mise en œuvre du projet et la réalisation et la réalisation des activités pour supprimer ou atténuer les impacts environnementaux et sociaux.

IV. Résultats attendus

Un plan de Gestion des Pesticides (PGP) est élaboré conformément à la réglementation burkinabè en la matière et aux exigences de la Sauvegarde opérationnelle (OS) 4 « Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficace des ressources » du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD). Les principaux résultats attendus de l'étude sont les suivants :

- la description du projet de l'environnement initial des zones d'intervention du projet en termes de pestes des cultures connues et lutte anti-vectorielle, d'usage actuel de produits phytopharmaceutiques (gestion des produits phytopharmaceutiques) en nature et en volume, de niveau de connaissance des enjeux et risques au niveau communautaire, de niveau de déploiement du personnel technique d'encadrement existant, d'existence et de capacité d'intervention de structures d'assistance en cas d'intoxication aiguë accidentelle, est connue ;
- le cadre politique, légal, règlementaire et institutionnel de l'importation, de la commercialisation, de la distribution et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et assimilés, y compris le cadre régional auquel le pays a souscrit sont connus conformément à la législation nationale et aux exigences de la BAD;
- les mesures institutionnelles, techniques et opérationnelles (sensibilisation, formation, etc.) touchant le niveau communautaire pour la gestion sécurisée des acquisitions des intrants à fournir par le projet, ainsi que la gestion des emballages vides et les stocks avariés sont mises en exergue ;
- un plan de formation et de sensibilisation de tous les acteurs concernés par le projet est disponible ;
- les risques liés à la mauvaise gestion des produits phytopharmaceutiques sont analysés dans la zone d'intervention du programme ;

Le plan de gestion des pesticides et des produits phytopharmaceutiques élaboré, et les mesures correspondantes sont identifiées et budgétisées.

V. Tâches spécifiques pour le consultant

Le plan de gestion des pesticides qui est un rapport qui consistera à élucider les principaux aspects suivants, à savoir :

- les approches de gestion des pesticides dans l'agriculture (identification des pesticides principales) ;
- la gestion et l'usage des produits dangereux et non homologués ;
- le programme de renforcement des capacités ;
- le Plan de réponses aux crises et situations d'urgence ;
- le cadre réglementaire et de politique et capacités institutionnelles ;
- le suivi évaluation ;
- le coût du PGP.

Les principales tâches du consultant sont décrites ci-après :

- collecter toutes les données et informations nécessaires à l'atteinte des résultats susvisés ;
- discuter avec les services de protection des végétaux et les services de santé publique spécialisés dans les luttes antiparasitaires, à propos notamment des produits utilisés et des

- expériences d'intoxications accidentelle, aiguë et chronique connues dans les zones du projet ;
- analyser le cadre institutionnel, la législation pertinente et les pratiques de gestion connues ;
- évaluer les capacités des organismes centraux et locaux de l'administration associés à la mise en œuvre du projet ;
- proposer une stratégie de lutte intégrée contre les principales pestes agricoles ;
- proposer un plan de renforcement des capacités (formation, information, communication, de sensibilisation des usagers/bénéficiaires des produits phytopharmaceutiques notamment l'utilisation des emballages et la gestion des stocks périmés) ;
- discuter avec les fabricants, les utilisateurs et les distributeurs.

VI. Approche méthodologique générale d'élaboration du PGP

L'étude sera conduite sous la supervision de l'UGP du PURPA-BF qui assurera le cadrage avec la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV) du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques et en étroite collaboration des ministères en charge l'environnement à travers l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales, de la santé, de la recherche ainsi qu'avec les institutions d'appui-conseil agricole, les organisations de producteurs agricoles et des opérateurs privés concernés par le développement rural.

Le format et la méthodologie de l'étude devront s'inscrire dans les orientations fixées par le Système de Sauvegarde Intégré de la BAD. Les résultats de l'étude devront faire l'objet d'une restitution publique, puis donner lieu à un rapport détaillé incluant l'analyse des risques, les mesures à mettre en œuvre et leurs coûts à intégrer dans la future opération, ainsi que le cadre institutionnel de suivi des recommandations et de mise en œuvre des mesures d'atténuation.

Le PGP sera élaboré à travers les quatre (4) principales approches que sont :

- la réunion de démarrage de l'étude : elle permettra de clarifier et de s'accorder sur les attentes et les approches méthodologiques d'exécution de la mission. A cette étape, la documentation relative au projet sera mise à la disposition du consultant ;
- la revue documentaire et la préparation des missions de terrain : les documents fournis au consultant permettront d'affiner les données à collecter lors des investigations de terrain, de mieux cibler les parties prenantes à consulter et d'entamer la rédaction du rapport de l'étude. La préparation des missions portera également sur l'élaboration du formulaire de collecte de données, ainsi que le guide d'entretien ;
- les investigations de terrain et les consultations des parties prenantes : elles se dérouleront sur toute l'étendue du territoire national, à travers une méthodologie d'échantillonnage basée sur des critères de représentativité et qui sont statistiquement fiables. Les investigations porteront principalement sur les lieux de commercialisation des produits agro-pharmaceutiques (engrais, fongicides, etc.) et les parcelles de leurs utilisations. Ces investigations devront permettre à travers des interviews et des constats, de prendre connaissance des types de produits et des conditions de commercialisation.
- Quant aux consultations, des séances restreintes et publiques devront se tenir avec les parties prenantes, afin (i) de les informer sur le projet et le PGP, (ii) de collecter des données complémentaires auprès d'elles et (iii) de recueillir les avis, les préoccupations et les recommandations/doléances sur la problématique de lutte contre les nuisibles ;
- l'analyse et le traitement des données : sur la base des étapes précédentes, le rapport du PGP sera élaboré avec une attention particulière portée sur les préoccupations et les recommandations de toutes les parties prenantes rencontrées.

La réalisation de la mission sera confiée à un consultant individuel sur la base d'une proposition technique et financière. Toutefois, la méthodologie devra être axée sur :

- Une revue documentaire ;
- Une mission de terrain ;
- Des rencontres institutionnelles ;
- La rédaction d'un rapport provisoire qui sera restitué lors d'un atelier en présence des services techniques compétents.

Le rapport du PGP sera autant que possible concis. Les éventuels détails seront développés en annexe du rapport. Le rapport du PGP comportera au minimum les rubriques suivantes :

- 1°) Une liste des acronymes ;
- 2°) Un sommaire ;
- 3°) Un résumé analytique en français et anglais.
- 4°) Description du Projet

- Objectifs, composantes, activités et résultats attendus ;
- Objectifs et Activités spécifiques induisant la gestion intégrée des pestes.

5°) Approches actuelles de la lutte antiparasitaire dans le secteur du projet dans le pays

- Aperçu des cultures cibles et des problèmes de ravageurs associés ;
- Approches actuelles de la lutte antiparasitaire ;
- Expérience pratique de gestion intégrée dans le pays et dans le secteur d'activité.

6°) Cadre politique, juridique et institutionnel de gestion intégrée des pestes (GIP)

- Système actuel de protection des végétaux / lutte contre les vecteurs (politique, institution, etc.) ;
- Analyse de la capacité, aux niveaux national et local, à mettre en œuvre la GIP notamment dans la zone/secteur d'intervention du projet ;
- Promotion de la lutte antiparasitaire intégrée dans le contexte des pratiques actuelles de lutte antiparasitaire.

7°) Mesures de gestion intégrée des pestes (MGIP) dans le cadre du projet

- Activités pertinentes proposées pour la gestion intégrée des pestes/vecteurs (y compris le renforcement de capacités pour les acteurs directs de la mise en œuvre du projet) ;
- Suivi, évaluation et rapportage de la mise en œuvre du Plan d'action (du MGIP) ;
- Arrangements institutionnels (focalisés sur l'entité de mise en œuvre du projet, les services phytosanitaires ou de lutte contre les vecteurs) avec l'accent sur le niveau local (acteurs et partenaires) ;
- Estimations de coûts de mise en œuvre ;
- Mécanisme de gestion des plaintes (se référer au MGP du projet) ;
- Renforcement des capacités nationales (facultatif).

Annexes

Annexe 1 : TDR de la réalisation du PGP du Projet

Annexe 2 : Exigences de la SO4 de la BAD applicable en matière de santé et sécurité des populations

Annexe 3 : Comptes rendus des consultations avec les parties prenantes et liste des parties prenantes consultées

Annexe 4 : éléments techniques

Annexe 5 : Fiche de collecte des données

VII. Durée et déroulement de l'étude

Le temps de travail pour l'élaboration du PGP est estimé à 30 hommes/jours répartis comme suit :

Préparation méthodologie	:	02 jours
Conduite de la mission sur le terrain	:	12 jours
Rédaction du rapport provisoire :		14 jours
Rédaction du rapport définitif et validation par l'ANEVE :		02 jours

La durée calendaire entre le démarrage effectif et le dépôt du rapport final n'excèdera pas 30 jours.

Le format et la méthodologie devront s'inscrire dans les orientations fixées par le système intégré de sauvegardes environnementale et sociale de la BAD.

VIII. Profil du consultant

Le consultant doit :

Le Consultant individuel qui sera sélectionné devra le profil suivant :

- Être titulaire au moins d'un BAC+5 en agronomie, gestion de l'environnement, chimie, phytopathologie, sciences de la nature, éco-toxicologie ou domaine équivalent ;
- Justifier d'une expérience avérée d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle le domaine des sauvegardes environnementales, notamment dans le domaine de la gestion des pestes ou la gestion des produits phytosanitaires ;
- Avoir réalisé au moins trois (03) missions d'élaboration des instruments de sauvegardes environnementales de projets financés par les Banques multilatérales de développement (Banque africaine de développement, Banque mondiale, Banque islamique de développement) ;
- Avoir réalisé au moins une (01) mission d'élaboration d'un Plan de Gestion intégrée des Pesticides (PGP) dans le cadre de projets financés par les Banques multilatérales de développement (Banque africaine de développement, Banque mondiale, Banque islamique de développement) ;
- Avoir une bonne connaissance du Système de sauvegarde intégré (SSI) de la BAD ou des politiques opérationnelles de sauvegardes environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- Avoir une bonne connaissance des risques environnementaux liés aux domaines clés d'intervention du projet à savoir l'acquisition et distribution des intrants à prix subventionnés, intensification agricole dans les basfonds et sur les plateaux ;
- Avoir une connaissance pratique du français (à l'écrit et à l'oral).

IX. Livrables

Le consultant soumettra à l'UGP un rapport en français avec un résumé non technique en français et anglais dans la version finale. Le rapport devra être remis en 10 exemplaires copies dures et en version électronique sur clé USB.

Annexe 2 : plan d'action de mise en œuvre du PGP

Programme de gestion des risques

Risque	Activités	Cible	Acteurs de mise en œuvre	acteurs de suivi	Indicateurs de suivi	Quantité	Coût (FCFA)	Échéanc e	2 ^e trimestre 2025	3 ^e trimestre 2025	4 ^e trimestre
Transport des pesticides et engrais	Former les distributeurs sur la sécurité et la responsabilité dans la distribution et le Transport des intrants agricoles	Distributeur s du projet	PURPA-BF, DGPV	PURPA-BF,DGPV,ANEV,DRARAH	- Nombre de distributeur s formés	1	2 000 000	X			
Stockage des pesticides et engrais	Former les gestionnaires des stocks sur la gestion sécurisée des stocks de pesticides et de fertilisants : infrastructures , stockage et	Gestionnaire s des stocks	DRARA H, PURPA-BF, DGPV	DPVC, BF,ANEVE, DRARAH	PURPA-Santé,	- Nombre de gestionnair es formés	13	13 000 000	X		

	protection des acteurs"								
Utilisation des pesticides et engrais	Renforcer les capacités des producteurs pour une utilisation responsable et sécurisée des produits phytosanitaires"	Producteurs	PURPA-BF, DRARA H, DGPV	PURPA-BF, DGPV, DRARAH, ANEVE	- Nombre de d'acteurs formés			X	
Gestion des contenants et emballages vides	Former les applicateurs à une gestion sûre et responsable des produits phytosanitaire s et de leurs emballages vides.	Producteurs	PURPA-BF, DRARA H, DGPV	PURPA-BF, DGPV, ANEVE, DRARAH	- Nombre d'acteurs formés			X	
TOTAL							15 000 000		

Programme de suivi et surveillance E&S

Rubriques	Acteurs de mise en œuvre	Acteur de suivi	Indicateur s de suivi	Quantité	Coût (FCFA)	Échéance		
						2 ^e trimestre 2025	3 ^e trimestre 2025	4 ^e trimestre
Suivi permanent de la mise en œuvre du PGP par le spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	PURPA-BF, DRARAH	PURPA-BF, DRARAH , ANEVE, DGPV	Nbre de rapportde suivi	3	1 500 000	X	X	X
Suivi permanent de la mise en œuvre du PGP par les services techniques, des communes et l'ANEVE	ANEVE, PURPA-BF,	PURPA-BF, DRARAH , ANEVE, DGPV	Nbre de rapportde suivi	3	3 000 000	X	X	X
Audit avant-clôture de la performance PGP	Consultant	PURPA-BF, DRARAH , ANEVE, DGPV	rapport d'audit	1	5 000 000			X
TOTAL					9 500 000			

Programme de renforcement de capacité

Rubrique	Acteurs de mise en œuvre	Acteur de suivi	Indicateurs de suivi	Quantité	Coût (FCFA)	Échéance		
						2 ^e trimestre 2025	3 ^e trimestre 2025	4 ^e trimestre
Atelier national de partage du PGP	PURPA-BF	PURPA-BF, DGPV	Rapport d'atelier	1	2 500 000	X		
Apporter un appui aux activités du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP).	PURPA-BF	PURPA-BF	Rapport d'activités	1	1 000 000	X		
Renforcer les compétences des agents techniques intervenant dans la zone du projet en matière d'utilisation des équipements de traitement phytosanitaire.	DGPV, PURPA-BF	PURPA-BF, ANEVE	Nbre d'acteurs formés	13	2 500 000		X	
Soutenir la Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) dans l'actualisation du guide phytosanitaire.	PURPA-BF	PURPA-BF, ANEVE	Guide actualisé	1	1 000 000	X		
Diffuser des messages de sensibilisation via les médias locaux (radios communautaires, télévisions, affiches et dépliants en langues	PURPA-BF, DRARAH	PURPA-BF, DGPV, ANEVE	Nbre de sensibilisation	13	6 500 000		X	

locales) pour toucher un large public.							
Former et mettre à niveau les agents de santé des régions du projet à la prise en charge des cas d'intoxication liée aux produits phytosanitaires	Consultant	PURPA-BF, ANEVE, DGPV	Nbre d'acteurs formés	13	5 000 000	X	
TOTAL					18 500 000		

Annexe 3 : Exigences de la SO4 de la BAD applicable en matière de Santé, sûreté et sécurité communautaires

Sauvegarde opérationnelle environnementale et sociale 4: Santé, sûreté et sécurité communautaires

La SO4 reconnaît que les projets, les activités, les équipements et les infrastructures peuvent augmenter l'exposition des communautés à des risques et impacts. De plus, les communautés qui subissent déjà les impacts des changements climatiques peuvent également subir une accélération ou une intensification des impacts découlant d'un projet ou d'activités dans le cadre d'un projet.

La SO4 vise les risques et les impacts sur la santé, la sûreté et la sécurité des communautés affectées par les projets ainsi que la responsabilité correspondante de l'emprunteur d'éviter ou de réduire de tels risques et impacts, avec un accent particulier sur les personnes qui, à cause de leurs conditions particulières, peuvent y être vulnérables.

Les objectifs de la S4 sont les suivants :

Anticiper et éviter les impacts défavorables sur la santé et la sécurité des communautés affectées par les projets au cours du cycle de vie du projet ou de l'opération dans les circonstances normales et exceptionnelles.

- ✓ contribuer à promouvoir la santé et la sécurité dans toute la zone d'influence du projet en favorisant et en appuyant les programmes, entre autres, qui visent à prévenir la propagation de grandes maladies contagieuses.
- ✓ promouvoir la qualité et la sécurité, et la problématique des changements climatiques, dans la conception et la construction d'infrastructures, y compris les barrages. •
- ✓ éviter ou réduire l'exposition des communautés à la circulation, aux risques routiers, aux maladies et aux matières dangereuses liés aux projets
- ✓ mettre en place des mesures efficaces de riposte d'urgence.
- ✓ faire en sorte que la protection du personnel et des biens à travers la fourniture de la sécurité publique ou privée soit assurée d'une manière qui évite ou réduit les risques aux communautés affectées par les projets et qui est conforme aux normes et principes internationaux de protection des droits de la personne¹⁸¹. •
- ✓ contribuer à prévenir l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels des membres de la communauté par les travailleurs des projets.

Champ d'application 4

L'applicabilité de la présente SO est établie au cours de l'évaluation environnementale et sociale décrite à la SO1 a présente S se penche sur les risques et impacts éventuels sur les communautés qui peuvent être affectées par les activités dans le cadre de projets. Les exigences de santé et sécurité au travail pour les travailleurs des projets ont été énoncées dans la SO2, et des mesures visant à éviter ou à réduire les impacts sur la santé humaine et l'environnement découlant de la pollution ambiante ou potentielle sont énoncées dans la SO3.

Annexe 4: Fiche de collecte des données

liste des autorités à rencontrer

Burkina Faso

Unité-Progrès-Justice

Région :

Province :

Commune :

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Objet
.....
.....
.....
.....
.....

Date :
du.....au.....
.....202.....

Lieu.....
.....

N	NOM	SEXAGE	FONCTI	STRUCTU	Télépho	Ema	SIGNATU
°	ET	H F	Moi 35	ON	RE	ne	il RE
	PRENO		ns de et				
	M (S)		35	Plu			
				s			

1

2

Liste des consultations publiques

Burkina Faso

Unité-Progrès-Justice

Région :

Province :

Commune :

Village :

Site :

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION PUBLIQUE

Objet
.....
.....
.....
.....
.....

Date :
du.....au.....
.....202.....

Lieu.....
.....

N°	NOM	SEXAGE	FONCTION	STRUCTURE	Téléphone	E-mail	SIGNATURE	
°	ET	H F	MOI 35	ON	RE	ne	il	RE
	PRENOM		ns de et					
	M (S)		35	Plu				
			s					

PV de consultation publique

REGION

BURKINA FASO

PROVINCE

Unité-Progrès-Justice

COMMUNE DE

PROJET D'URGENCE POUR LE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE AU BURKINA FASO (PURPA-BF)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'an deux mil vingt et cinq et le.....s'est tenue
à.....partir.....de.....h.....mn,
à....., sous la présidence
de....., une séance d'information et de consultation
publique dans le cadre de l'élaboration du ***Plan de Gestion intégrée des Pestes (PGP) dans le
cadre de la mise en œuvre du PURPA-BF.***

Etaient présents à cette réunion :

- ✓
 - ✓
 - ✓
 - ✓

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

Au titre des atouts :

[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#)

.....
.....
.....
.....
.....

Les attentes et préoccupations vis-à-vis du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Au titre des difficultés rencontrées dans la production des spéculations :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Au titre des informations sur l'utilisation et la gestion des pestes et pesticides dans la ZIP:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Au titre des types de problèmes rencontrés dans l'utilisation des pesticides et gestion des pestes :
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
...
.....
...

Au titre des suggestions et recommandations pour l'amélioration de la production dans les filières concernées :

.....
.....
.....
...
.....
...
.....
...
.....

La séance fut levée à

Fait à,le.....202..

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

Pour l'Autorité (cachet)

Production des filières cibles du projet par région

N°	Spéculation/ Production en tonne	2020	2021	2022	2023	2024
1	Riz					
2	Maïs					
3	Sorgho					
4	Niébé					
5	Blé					
6	Soja					

Source :

- Décrivez-nous les approches actuelles de la lutte antiparasitaire dans votre région ;

- Pouvez-vous nous donner des expériences pratiques de gestion intégrée des pestes et pesticides au Burkina Faso

Fiche des ravageurs des filières cibles du projet par région

N°	Spéculation/ Production en tonne	Ravageurs
1	Riz	
2	Maïs	
3	Sorgho	
4	Niébé	
5	Blé	

6	Soja	
---	------	--

Source :

Annexe 5 : Procès -verbal de consultation publique dans la Région du Plateau Central

REGIONPlateau Central
PROVINCEOuahigouya
COMMUNE DE Ziniaré....

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**PROJET D'URGENCE POUR LE RENFORCEMENT DE LA
PRODUCTION AGRICOLE AU BURKINA FASO (PURPA-BF)**

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'an deux mil vingt-cinq et le...lundi...23...fevrier...à Ziniaré.....s'est tenue à partir de ...16...h.40.mn, à...la...D.R.D.R.H.....sous la présidence de...M. OUMAYA L.A. Sowélé...élu enfin., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du *Plan de Gestion intégrée des Pesticides (PGP)* dans le cadre de la mise en œuvre du PURPA-BF.

Etaient présents à cette réunion :

--

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- Présentation du projet et objectifs.....
- Atouts, obstacles et préoccupations.....
- Difficultés de productions.....
- Gestion des pesticides et pesticides.....
- Endommagés, pesticides.....
- Suggestions et recommandations.....

Au titre des atouts :

Le potentiel agricole disponible, mise à disposition des intérêts, donc à la commune avec les communes, n'a pas de départ. Des renforcements des capacités des producteurs. Le projet a fait une grande donation aux producteurs.

Les attentes et préoccupations vis-à-vis du projet :

Vérité de fertilisants et de déchets pour la campagne sèche. Réduire la quantité mise à disposition des producteurs, élargir la couverture spatiale du projet pour la collecte de données. Recommander le projet. Besoins de matériels agricoles. Renforcer les capacités des producteurs (sur le soja, le blé, la soja, des pesticides et herbicides). L'importance des outils d'organisation.

Au titre des difficultés rencontrées dans la production des spéculations :

Les peuples jouent sur la production agricole. La main d'œuvre est courante... Il ya abandon des champs au profit de l'urbanisation. L'insécurité qui augmente les pressions sur les terres arables et en plus la proximité avec la capitale est également une source de pression car les propriétaires ont vendre les terres. L'irrigation des prairies et la prouesse des sols.

Au titre des informations sur l'utilisation et la gestion des pestes et pesticides dans la ZIP :

La manutention des fiches techniques, je connais mal le risque pour les producteurs, l'analphabétisme, le manque ou insuffisance des renforcements des capacités. La présence de produits non homologués et à bas prix sur le marché est dangereux pour l'homme et pour l'environnement

Au titre des types de problèmes rencontrés dans l'utilisation des pesticides et gestion des pestes :

L'utilisation abusif... font que les producteurs ne respectent pas les doses... et les délais de seuils... (délais de revente...) L'inhalation... alimentaire... l'exposition du producteur aux... les... ne... produisent... pas... avant... de... pour... le... champ... pollution... de... l'environnement... par... les... producteur... et... les... emballage...

Au titre des suggestions et recommandations pour l'amélioration de la production dans les filières concernées : augmenter le nombre de visite commentée (commune, prévues, ^{reg. en}) Réorganiser les producteurs des filières ; mais le maillon de la production (producteur à la vente)... Disponibiliser le matériel agricole... aménager des sites de production de saison secche, faire des jardins et d'irrigation... complémentaire entre les D.C.A., surtout des fourrages... à fort débit... traire... sur... système de... réutilisation des emballages... tenir l'importance des outils de régulation

La séance fut levée à 17h30

Fait à Zinder... le 03/02/2025

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

Pour l'Autorité (cachet)

--

Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées dans la Région du Plateau Central

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Région : Ouagadougou

Province : Ouhama

Commune : Ziniaré

Burkina Faso
La Patrie ou la Mort nous vaincra

LISTE DES AUTORITÉS RENCONTRÉES

Objet : Sélectionation du plateau nigérien des prêts C.R.A.C./demande d'aide de la partie communale du village C.U.B. A.R. B.F.

Date : du... 27... 2022

Heu.....

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE/ÂGE		FONCTION	STRUCTURE	Téléphone	Email	SIGNATURE (date)
		H	F	Moins de 35	35 et plus			
01	[REDACTED]			X	Chef SR PV PCL	0334000000	0334000000	03/02/2022
02	[REDACTED]			X	Responsable VIP CL	0334000000	0334000000	03/02/2022
03	Kassoum D. I.			X	Responsable Budget Nigérien C.R.A.C./PCL	0334000000	0334000000	03/02/2022
04	[REDACTED]	X		X	Chef SR PV PCL	0334000000	0334000000	03/02/2022



Scanné avec CamScanner

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE/AGE	FONCTION	STRUCTURE	Téléphone	Email	SIGNATURE (date)
65	TRAKHT	M F Moins de 35	35 et plus	CORPO	DRE-PCL		1. Tchatch 09/01/2015
66	DR M	X	SRPE/ Alain President	DRÉ-PCL		ak.com elpho212025	
67	DR X	X	URB/PCL				
68	X	X	Secrétaire et	URAPS/PCL			
69	X	X	Agent SRPE	DREA-PCL			
70	X	X	Agent SRPE	DREA-PCL			
71	X	X	Agent SRPE	DREA-PCL			
72	X	X	SRPE	DREG-PCL			
73	X	X	PTEL/DR				
74	X	X	SR/CHG	CART			
75	X	X	SR/ABRARD	DRAP			

N°	NOM ET PRÉNOM (S)		FONCTION	STRUCTURE	Téléphone	Email	SIGNATURE (date)
	M	F					
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
31							
32							
33							
34							
35							
36							
37							
38							
39							
40							
41							
42							
43							
44							
45							
46							
47							
48							
49							
50							
51							
52							
53							
54							
55							
56							
57							
58							
59							
60							
61							
62							
63							
64							
65							
66							
67							
68							
69							
70							
71							
72							
73							
74							
75							
76							
77							
78							
79							
80							
81							
82							
83							
84							
85							
86							
87							
88							
89							
90							
91							
92							
93							
94							
95							
96							
97							
98							
99							
100							
101							
102							
103							
104							
105							
106							
107							
108							
109							
110							
111							
112							
113							
114							
115							
116							
117							
118							
119							
120							
121							
122							
123							
124							
125							
126							
127							
128							
129							
130							
131							
132							
133							
134							
135							
136							
137							
138							
139							
140							
141							
142							
143							
144							
145							
146							
147							
148							
149							
150							
151							
152							
153							
154							
155							
156							
157							
158							
159							
160							
161							
162							
163							
164							
165							
166							
167							
168							
169							
170							
171							
172							
173							
174							
175							
176							
177							
178							
179							
180							
181							
182							
183							
184							
185							
186							
187							
188							
189							
190							
191							
192							
193							
194							
195							
196							
197							
198							
199							
200							
201							
202							
203							
204							
205							
206							
207							
208							
209							
210							
211							
212							
213							
214							
215							
216							
217							
218							
219							
220							
221							
222							
223							
224							
225							
226							
227							
228							
229							
230							
231							
232							
233							
234							
235							
236							
237							
238							
239							
240							
241							
242							
243							
244							
245							
246							
247							
248							
249							
250							
251							
252							
253							
254							
255							
256							
257							
258							
259							
260							
261							
262							
263							
264							
265							
266							
267							
268							
269							
270							
271							
272							
273							
274							
275							
276							
277							
278							
279							
280							
281							
282							
283							
284							
285							
286							
287							
288							
289							
290							
291							
292							
293							
294							
295							
296							
297							
298							
299							
300							

REGION ...Centre...nord.
PROVINCE ...Savanes...
COMMUNE DE ...Manga.....

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**PROJET D'URGENCE POUR LE RENFORCEMENT DE LA
PRODUCTION AGRICOLE AU BURKINA FASO (PURPA-BF)**

.....
PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'an deux mil vingt-cinq et le...mercredi...05...février...à...Manga...s'est tenue à partir de...15...h..50..mn,...à...la boutique...Agri...Sénéq...distributeurs...) sous la présidence de...[redacted]....., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du *Plan de Gestion intégrée des Pesticides (PGP)* dans le cadre de la mise en œuvre du PURPA-BF.

Etaient présents à cette réunion :

[redacted]

✓
✓

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- ...Présentation...et...objectifs...du...projet...PURPA-BF
 - ...atouts...et...attentes...
 - ...Difficultés...de...Production...
 - ...Gestion...des...pestes...et...pesticides...
 - ...Problèmes...des...pesticides...
 - ...Suggestions...et...recommandations...
-

Au titre des atouts :

on gagne avec les vendeurs ventes, et ceci réduit les coûts des intrants pour les producteurs.....
on arrive à ce que nos produits sont facilement achetés et vendus.....

Les attentes et préoccupations vis-à-vis du projet :

durabilité du projet, augmenter les zones de couvertures du projet afin que de toucher plus de producteurs peuvent les quantités ne sont pas suffisante.....

Au titre des difficultés rencontrées dans la production des spéculations :

les maradiés des spéculations sur le miel, il est très difficile de lutter contre les pêcheurs car elles ont développé des régularité à nos produits en plus des conditions climatiques difficiles, les pêcheurs jouent sur la productivité.

Au titre des informations sur l'utilisation et la gestion des pestes et pesticides dans la ZIP:

la mauvaise utilisation occasionne des problèmes les producteurs utilisent les produits les produits qui ne sont pas propres à la culture, les produits non homologués monde les marchés.....

Au titre des types de problèmes rencontrés dans l'utilisation des pesticides et gestion des pestes :

les maladies, les intoxications, pollutions
l'arrivée tardive des produits, les infections agriales sont
liées en retard le plus souvent

Au titre des suggestions et recommandations pour l'amélioration de la production dans les filières concernées :

créer des marchés pour permettre aux producteurs d'acheter leurs marchandises à échelle des produits, responsabiliser les producteurs ou associations, enfants à temps pour permettre de une bonne gestion de la campagne, sensibiliser davantage et former les utilisateurs aux meilleures pratiques pesticides.

La séance fut levée à 11h15mn

Fait à....Mopti.....le 25.02.2025

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

Pour l'Autorité (cachet)



**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

Région : Centre - Nord

Province : Sammatenga

Commune : Mayo

Burkina Faso
La Patrie ou la Mort nous Vaincrons

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Objet ...
Etablissem... du plan de gestion... Négoçier des... cotés... (PGR) dans le...
...cadre de la... mise en... œuvre du... projet... PUP-BF...
.....

Date : du 20.3. au 27.3. 2025

Lieu : ... Sammatenga... La commune de... Mayo...

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEX/AGE		FONCTION	STRUCTURE	Telephone	Email	SIGNATURE (date)
		H	F					
1				X	X	Punkt focal PURPA	DRARAH (Centre - Nord)	70
2				X	X	SAP. relais	DRARAH CNR	65
3				X	X	Chief. Sénégal	DRARAH-CNR	56
4				X	X	Agent-SRSES	DRARAH-CNR	66

Annexe 9 : Procès -verbal de consultation publique dans la Région du Nord

REGION ..Nord.....
PROVINCE ...Lambaré.....
COMMUNE DEYaxa.....

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**PROJET D'URGENCE POUR LE RENFORCEMENT DE LA
PRODUCTION AGRICOLE AU BURKINA FASO (PURPA-BF)**

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIQUE

L'an deux mil vingt-cinq et le 11 septembre 2012 s'est tenue à partir de 8h.30mn, à Zagmada yanaoma, sous la présidence de ..., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du *Plan de Gestion intégrée des Pestes (PGP) dans le cadre de la mise en œuvre du PURPA-BF*.

Etaient présents à cette réunion :

.....
.....
.....

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- ✓ Présentation du projet
- objectifs du projets
- les atouts et difficultés
- la gestion des peates et pesticides
- problèmes de production et problème de gestion des peates et pesticides
- suggestions et recommandations

Au titre des atouts :

bénéfique pour la production ; les produits permettent de lutter contre les pannes ainsi que le bactérit et arachide, pour utiliser les produits bio dans le jardin et sauver

Les attentes et préoccupations vis-à-vis du projet :

les attentes sont nombreuses : on peut donner les semences et les autres ingrants sera bénéfique pour nous les enseigner pour le renforcement des capacités

Au titre des difficultés rencontrées dans la production des spéculations :

l'absence d'eau, des nouvelles, des arachides, flétris, des difficultés, le manque de matériel, matériels de culture... manque de suie ou rareté, les pâches de pesticides

Au titre des informations sur l'utilisation et la gestion des pestes et pesticides dans la ZIP :

avant on utilisait un produit chimique pour prévenir nos champs mais l'an passé avec la formation au biopesticides j'ai utilisé le nettoyage le savon, lates pour lutter contre les petits

Au titre des types de problèmes rencontrés dans l'utilisation des pesticides et gestion des pestes :

les pesticides ne sont pas adaptés aux types de pestes.
Les qualités ne sont plus suffisantes pour lutter contre les pestes.

Au titre des suggestions et recommandations pour l'amélioration de la production dans les filières concernées :

faire des dotations de remences,
obtenir du matériel agricole (tracteur, machine à cultiver)
qui facilite les productions, sensibiliser les producteurs
à nous accompagner et disponibiliser les intrants, sigiliser
tous les producteurs, faire des banques de fonds débit
pour les agriculteurs de saison, etc.

La séance fut levée à 12h 30M

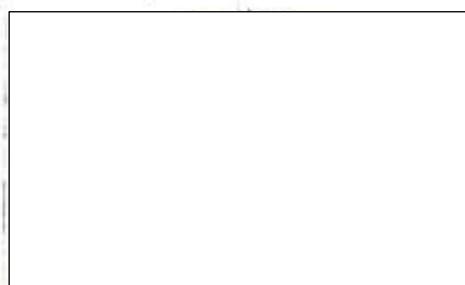
Fait à Yafo le 07/04/2025

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)



Pour l'Autorité (cachet)



Annexe 10 : Liste des personnes rencontrées dans la Région du Nord

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

Région : Nord

Province : Nassoé

Commune : Yabro

Burkina Faso
La Patrie ou la Mort nous Vaincrons

LISTE DES AUTORITÉS RENCONTRÉES

Objet : La bananeraise dans le bassin de l'Aïdjo (P.A.P) dans le cadre de la mise en œuvre du P.L.A.P. à Dafra

Date : du 23 au 27 Février 2025

Lieu : République du Cameroun, ville de Yaoundé

N°	NOM ET PRÉNOM(S)	SEXAGE		FONCTION	STRUCTURE	Téléphone	Email	SIGNATURE (date)
		H	F					
01			X	Chief SPP Passeur	D.PARAH Passeur	0522 123456	0522 123456	05/02/2025
02		X	X	chef d'AT D.PARAH Passeur				
03		X	X	Ventre à l'unité Ets Kumba échangé				
04			X	Président Pratiqueur Association Tambopanga et Poeruite	Union Tambopanga			

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE/AGE			FONCTION	STRUCTURE	Téléphone	Email	SIGNATURE (date)
		H	F	Moins de 35					
01		X		X	D2/État Ammount	DPEA - Ranc			
02		X		X	Agent DPEA	DPEA Rabone			
03		X		X	(GSD, plus Gamm et Forest/Janke et Janke)	SD des Éant et Forest/Janke			
04		X		X	Président Lagmbo- noma	Lagmbo- noma			
05									
06									
07									
08									
09									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23									
24									
25									
26									
27									
28									
29									
30									
31									
32									
33									
34									
35									
36									
37									
38									
39									
40									
41									
42									
43									
44									
45									
46									
47									
48									
49									
50									
51									
52									
53									
54									
55									
56									
57									
58									
59									
60									
61									
62									
63									
64									
65									
66									
67									
68									
69									
70									
71									
72									
73									
74									
75									
76									
77									
78									
79									
80									
81									
82									
83									
84									
85									
86									
87									
88									
89									
90									
91									
92									
93									
94									
95									
96									
97									
98									
99									
100									
101									
102									
103									
104									
105									
106									
107									
108									
109									
110									
111									
112									
113									
114									
115									
116									
117									
118									
119									
120									
121									
122									
123									
124									
125									
126									
127									
128									
129									
130									
131									
132									
133									
134									
135									
136									
137									
138									
139									
140									
141									
142									
143									
144									
145									
146									
147									
148									
149									
150									
151									
152									
153									
154									
155									
156									
157									
158									
159									
160									
161									
162									
163									
164									
165									
166									
167									
168									
169									
170									
171									
172									
173									
174									
175									
176									
177									
178									
179									
180									
181									
182									
183									
184									
185									
186									
187									
188									
189									
190									
191									
192									
193									
194									
195									
196									
197									
198									
199									
200									
201									
202									
203									
204									
205									
206									
207									
208									
209									
210									
211									
212									
213									
214									
215									
216									
217									
218									
219									
220									
221					</				

REGION HAUTS-BASSINS
PROVINCE HOLÉT.....
COMMUNE DE Bobo.....

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**PROJET D'URGENCE POUR LE RENFORCEMENT DE LA
PRODUCTION AGRICOLE AU BURKINA FASO (PURPA-BF)**

.....
PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'an deux mil vingt-cinq et le trois Février s'est tenue à partir de 08...h.18 mn, à la DRARAH - HBS sous la présidence de, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du *Plan de Gestion intégrée des Pesticides (PGP) dans le cadre de la mise en œuvre du PURPA-BF.*

Etaient présents à cette réunion :

.....
.....
.....

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- Présentation du projet.....
- Les atouts du projet.....
- Les attentes et préoccupations vis-à-vis du projet.....
- Les difficultés rencontrées dans la production.....
- Les informations sur l'utilisation et la gestion des pesticides.....
- Les problèmes rencontrés dans la gestion des pesticides.....
- Les suggestions et recommandations.....

Au titre des atouts :

- L'obtention en quantité des intrants agricoles
- Appui à la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles
- Le renforcement de l'aptitude de réseautage entre les producteurs et des agents

Les attentes et préoccupations vis-à-vis du projet :

- Organiser les sessions de renforcement des capacités des agents
- Former les agents en matière logistiques et bureaucratiques
- Prévoir des séances de formation sur la gestion des nuisibles aux cultures
- Former les producteurs sur la transformation et la commercialisation des produits

Au titre des difficultés rencontrées dans la production des spéculations :

- Manque en moyens volontant pour la surveillance
- Difficulté de maîtrise des techniques de la production de certains spéculations (fèves) pour encadrer les producteurs
- Les problèmes d'insécurité

Au titre des informations sur l'utilisation et la gestion des pesticides dans la ZIP :

- Il y a certains producteurs qui font usage des produits homologués et d'autres les produits non homologués
- Nous sensibilisons les producteurs sur l'utilisation et la gestion des denrées

Au titre des types de problèmes rencontrés dans l'utilisation des pesticides et gestion des pestes :

- Problèmes d'installations
- Brûlure des cultures dues au surdosage des produits
- La pollution des eaux par les emballages
- Le refus de certains producteurs d'appliquer les techniques de gestion des déchets

Au titre des suggestions et recommandations pour l'amélioration de la production dans les filières concernées :

- Disponibiliser les intrants et servir demandes à temps
 - Dotter les producteurs en équipements de production et de transformation
 - Doter les agents en logistiques pour l'appui conseil
 - Doter les services de l'agriculture en matériels informatiques et consommables
 - Organiser et multiplier les séances de rencontre et d'échange
- La séance fut levée à 10h20

Fait à ...Babou.....le.03/02/2025

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

Pour l'Autorité (cachet)

- 84 -



Page 3 of 3

Annexe 12 : Liste des personnes rencontrées dans la Région des Hauts-Bassins

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Région : HAUTS-BASSINS
Province : Bobo-Dioulasso

Commune : Bobo-Dioulasso

Burkina Faso
La Patrie ou la Mort nous Vaincrons

LISTE DES AUTORITÉS RENCONTRÉES

Nom E. S. D. Du P.C.P. de Burkina - RF

Date : 03/05/2014 Lieu : 14. Bobo-Dioulasso

N°	NOM ET PRÉNOM	SEXE	ÂGE	FONCTION	STRUCTURE	TÉLÉPHONE	EMAIL	SIGNATURE (date)
1	E. S. D.	F	Womé de 35 ans	X	Chief LEPV DRAEA-HBS		0310312017	0310312017
2					Provincial DRAEA-HBS			0310312015
3				X	DRAEA-HBS			
4				X	DRAEA-HBS			
5				X	Chief LEPV UNPAB			

N°	NOM ET PRENOM(S)	SEX/AGE		FONCTION	STRUCTURE	Téléphone	Email	SIGNATURE (date)
		M	F					
05	e	X		X	SG CRAHBS	CRAHBS		 03/02/25
06	s	X		X	DR	DREI HBS		
07	h	X		X	Chf Service SRPE	DREHBS		
08		X		X	Responsable Formation	SAPHYTO		
09		X		X	Chef de l'Unité Technique			
10		X		X	chef Agence et Bureau de la formation d'application	Septex		
11		X		X	Chf Recette l'application	SDPTEA		
12		X		X	PDS de Boma	Maurice		
13	-	X		X	CSPS Vallée du Kourou	Zabouebwa		
14		X		X	Infirmier	CSPS Vallée du Kourou		
15		X		X	Infirmière	CSPS Vallée du Kourou		

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE/AGE	FONCTION	STRUCTURE	Téléphone	Email	SIGNATURE (date)
		H F Moins de 35	35 et plus				
	Gué A.	X	X	Infirmier CSP5 BANZON	5 accueillir@gmail.com 05102795		
	Tison	X	X	police prévi. dcent service just rencon	Marie Banzon		
	Tinti	X	X	Chap de plaine	Naïve de Bawson		
	Sou	X	X	P'DG	DPMTH KUD		
	Kep F.	X	X	Président P.R.P.B	Scopera		
	Bo	X	X	P.D.G	Banvagone banvagone@gmail.com		

Annexe 13 : liste des pesticides autorisés par le comité sahélien des pesticides au Burkina Faso



Institut du Sahel

COMITE SAHELIEN DES PESTICIDES

10^{ème} session extraordinaire du Comité Sahélien des Pesticides

Bamako (Mali), du 10 au 15 février 2025

Liste Positive

Page 1 sur 6

Liste positive de la 10^{ème} session extraordinaire du Comité Sahélien des Pesticides

N°	Spécialités commerciales	Firme	N° Dossier	Décision du CSP
1.	ACCELERATE 500 WG	AF-CHEM SOFACO	1568	APV
2.	ACETA FORCE® 20% SP	JUBAILI AGROTEC GROUP - JAG S.A.L (OFF SHORE)	1482	APV sous toxicovigilance
3.	AKTIC PLUS 48 EC	PARUAT-MALI-SA	1581	APV
4.	AMINOFORCE 720 SL	JUBAILI AGROTEC GROUP - JAG S.A.L (OFF SHORE)	1403	APV sous toxicovigilance
5.	ANGEL 320 SC	SAVANA	1551	APV
6.	BRULEUR TOTAL 757 WG	BURKINA SEMENCES SARL	1533	APV
7.	ENFARSATE SUPER 480 SL	COSTA SARL	1593	APV
8.	ENFOKE PLUS	SHANDONG WEIFANG RAINBOW CHEMICAL CO. LTD.	1491	APV sous toxicovigilance
9.	FALCOTON 50 EC	ETG INPUTS IVC LIMITED (EIHL)	1538	APV sous toxicovigilance
10.	FIVESTAR 325 SC	SHANDONG WEIFANG RAINBOW CHEMICAL CO. LTD.	1368	APV
11.	FLASHROLE PLUS	SHANDONG WEIFANG RAINBOW CHEMICAL CO. LTD.	1409	APV
12.	FORCE UP 75.7% WG	JUBAILI AGROTEC GROUP - JAG S.A.L (OFF SHORE)	1406	APV
13.	FORTENZA 600 FS	SYNGENTA CROP PROTECTION AG	1239	APV
14.	GLY ARAPHA 480 SL	ETABLISSEMENT COULIBALY ET FRERES	1507	APV
15.	GLYFASO 680 SG	AGRO SAHELien	1576	APV
16.	GLYPHONAFAMA 480 SL	ETS SAMA ET FRERES	1453	APV
17.	HERE 108 EC	ETG INPUTS IVC LIMITED (EIHL)	1540	APV sous toxicovigilance
18.	INSPIRE 150 EC	AF-CHEM SOFACO	1570	APV sous toxicovigilance
19.	JACOBIA SUPER 350 EC	AF-CHEM SOFACO	1572	APV sous toxicovigilance
20.	JAZZFIRE 500 WG	SAVANA	1549	APV
21.	KABA GALAN MASSA 40 SC	SOCIETE MALI SENE JIGI SARL	1426	APV
22.	KELEN 400 EC	SOCIETE A2P SARL / AFRIQUE PHYTO PLUS	1451	APV
23.	KEREKAN FOURA	SODRAF SARL	1523	APV
24.	LENOSET PLUS	SHANDONG WEIFANG RAINBOW CHEMICAL CO. LTD.	1441	APV sous toxicovigilance
25.	LEPIBACK SC	ELEPHANT VERT SA	1524	APV
26.	LYSA 225 OD	SAVANA	1542	APV
27.	NICOMEDE 500 WG	SOLEVO SUISSE SA	1603	APV
28.	PENDIMEX 500 EC	AGROPHARM	1461	APV
29.	PENDIPAX 455 CS	SHANDONG WEIFANG RAINBOW CHEMICAL CO. LTD.	1373	APV



Liste positive de la 10^{ème} session extraordinaire du Comité Sahélien des Pesticides

N°	Spécialités commerciales	Firme	N° Dossier	Décision du CSP
30.	PENDITOP 500 EC	TOPEX AGRO-ELEVAGE DEVELOPPEMENT SARL	1378	APV
31.	RIMASTER 54 OD	RMG SÉNÉGAL SA	1594	APV
32.	ROIICON 150 EC	ETG INPUTS IVC LIMITED (EIHL)	1539	APV sous toxicovigilance
33.	SPANVIC 480 SC	SHANDONG WEIFANG RAINBOW CHEMICAL CO. LTD.	1447	APV
34.	STRONG FORCE	JUBAILI AGROTEC GROUP - JAG S.A.L (OFF SHORE)	1486	APV sous toxicovigilance
35.	TASSOUMA 480 SL	SOPROCOPA	1595	APV
36.	TASSOUMA 757 WG	SOPROCOPA	1596	APV
37.	TERMEX 537.5 SE	SHANDONG WEIFANG RAINBOW CHEMICAL CO. LTD.	1388	APV
38.	TOP SAHO	GROUPE SAHO LIMITED	1346	APV
39.	VEGGIE FORCE 108 EC	JUBAILI AGROTEC GROUP - JAG S.A.L (OFF SHORE)	1474	APV
40.	ZENDEN	EASY WAY CORPORATION SARL	1600	APV
41.	AMAZONE 10 WP	ARYSTA LIFESCIENCE	856	Homologation accordée
42.	ANTOUKA 19 DP	SOLEVO SUISSE SA	804	Homologation accordée
43.	ENGEO 247 SC ALIKA 247 SC	SYNGENTA CROP PROTECTION AG	711	Homologation accordée
44.	FIST SUPER	UPL AFRICA SARL	979	Homologation accordée
45.	FONGITOP 50 WG	SAPHYTO	1134	Homologation accordée
46.	FONGSIN	SAVANA	1064	Homologation accordée
47.	GLYPHOBA EXTRA 360 SL	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BUSINESS AGRICOLES (SOGEBA-SARL)	996	Homologation accordée
48.	GLYPHOBA SUPER 450 SL	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BUSINESS AGRICOLES (SOGEBA-SARL)	995	Homologation accordée
49.	HEЛИТЕК SC	ELEPHANT VERT SA	964	Homologation accordée
50.	HERBICOTON 500 SC	SOLEVO SUISSE SA	315	Homologation accordée
51.	IBIS A 68 EC	SOLEVO SUISSE SA	969	Homologation accordée
52.	INDOXAN PRO	SAVANA	1123	Homologation accordée
53.	LIBERATOR 500 SC	BAYER WEST-CENTRAL AFRICA S.A	850	Homologation accordée
54.	SUN-DIURON 80 DF	WYNCA SUNSHINE MALI	1109	Homologation accordée
55.	SUNPURON 40 SC	WYNCA SUNSHINE MALI	1108	Homologation accordée
56.	TALO 720 SC	SAVANA	1063	Homologation accordée
57.	TARGET 24 EC	SAPHYTO	1132	Homologation accordée
58.	AMINESPRAY 720 SL	SHANDONG WEIFANG RAINBOW CHEMICAL CO. LTD.	1389	Extension d'usage accordée sur le maïs
59.	CRUISER 600 FS	SYNGENTA CROP PROTECTION AG	1238	Extension d'usage accordée sur le cotonnier

Liste positive de la 10^{ème} session extraordinaire du Comité Sahélien des Pesticides

N°	Spécialités commerciales	Firme	N° Dossier	Décision du CSP
60.	ESSEM	SAVANA	1110	Extension d'usage accordée sur la tomate
61.	GRASIDIM 240 EC	SHANDONG WEIFANG RAINBOW CHEMICAL CO. LTD.	1311	Extension d'usage accordée sur le cotonnier
62.	ORTIVA TOP	SYNGENTA CROP PROTECTION AG	812	Extension d'usage accordée sur la mangue
63.	COTTONFORCE PLUS 11 OD	JUBAILI AGROTEC GROUP -JAG S.A.L (OFF SHORE)	1429	Ajout de nom commercial « COTTONMAX 11 OD » accordé
64.	FORCEUP 48% SL	JUBAILI AGROTEC GROUP -JAG S.A.L (OFF SHORE)	1404	Ajout de nom commercial « MAXUP 48% SL » accordé
65.	GUARD FORCE 40 OD	JUBAILI AGROTEC GROUP -JAG S.A.L (OFF SHORE)	1407	Ajout de nom commercial « GUARDMAX 40 OD » accordé
66.	ROUNDUP 450 TURBO K	BAYER WEST-CENTRAL AFRICA S.A	618	Modification d'étiquette accordée
67.	IVORY 80 WP	ARYSTA LIFESCIENCE	951	Ajout de site de fabrication accordé
68.	ADUWMASTRA 480 SL	BANWALISTRA	1202	Renouvellement d'APV accordé à compter de décembre 2024
69.	AGIXA 172 EC	CORTEVA AGRISCIENCE	1296	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
70.	AKOCHINE 525 WG	TOP AGRO	1203	Renouvellement d'APV accordé à compter de décembre 2024
71.	ALPHA 80 WG	SAPHYTO	1211	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
72.	BB-PROTEC	ANDERMATT GROUP AG	1313	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
73.	CHIEF 11 OD	BARRY AGRO CHEM	1343	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
74.	COMBAT FORT	GROUP MOUSSA KIEMTORE INTERNATIONAL	1263	Renouvellement d'APV accordé à compter de décembre 2024
75.	CONCRET 500 EC	BARRY AGRO CHEM	1245	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
76.	CORIBIMBANA 108 EC	ETS GNISSIEN ET FRERES	1155	Renouvellement d'APV accordé à compter de décembre 2024
77.	CRUISER 600 FS	SYNGENTA CROP PROTECTION AG	1238	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
78.	DJANGO 72 WP	RMG SÉNÉGAL SA	1222	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
79.	DOUMA WORO 75	ETS GNISSIEN ET FRERES	1126	Renouvellement d'APV accordé à compter de décembre 2024
80.	EMAFEN 20 EC	FELENI AGRI	1348	Renouvellement d'APV accordé à compter de décembre 2024
81.	FATALA	FATALA-MALI SARL	1269	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
82.	GLYPHO SUPER DKT 480 SL	STS DIAKITE ET FRERES	1182	Renouvellement d'APV accordé à compter de décembre 2024
83.	GLYPHO SUPER DKT 757 SG	STS DIAKITE ET FRERES	1225	Renouvellement d'APV accordé à compter de décembre 2024

Liste positive de la 10^{ème} session extraordinaire du Comité Sahélien des Pesticides

N°	Spécialités commerciales	Firme	N° Dossier	Décision du CSP
84.	GLYPHOGNOMA 680 SG	SABABSONGO LEADER AGRO-PHYTO BURKINA	1140	Renouvellement d'APV accordé à compter de novembre 2023
85.	HALLOFEN SUPER 11 OD	FELENI AGRI	1277	Renouvellement d'APV accordé à compter de décembre 2024
86.	HORTIGO 325 SC	RMG SÉNÉGAL SA	1257	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
87.	INTEGRAL 75 WG	SAPHYTO	1332	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
88.	KABABIMBANA 40 SC	ETS GNISSIEN ET FRERES	1156	Renouvellement d'APV accordé à compter de décembre 2024
89.	KULICIDE SC10	CORE ENVIRONMENTAL PLC BF	1125	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
90.	MADEGUEMAX 40 SC	SOCIETE A2P SARL / AFRIQUE PHYTO PLUS	1304	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
91.	MANIF C 470 EC	AF-CHEM SOFACO	1312	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
92.	PENDIJAT 455 CS	PARIJAT-MALI-SA	1274	Renouvellement d'APV accordé à compter de décembre 2024
93.	SAPHIR RAMSES	SAVANA	881	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
94.	SCHOLAR 230 SC	SYNGENTA CROP PROTECTION AG	1177	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
95.	SECUR 108 EC	AF-CHEM SOFACO	1295	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
96.	SEGAL 360 SL	ACHAWA SERVICES	1290	Renouvellement d'APV accordé à compter de décembre 2024
97.	SERENADE ASO	BAYER WEST-CENTRAL AFRICA S.A.	1233	Renouvellement d'APV accordé à compter de décembre 2024
98.	THIEBALM 36 EC	ALM-INTERNATIONAL	1320	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
99.	TRIALM 100 EC	ALM-INTERNATIONAL	1319	Renouvellement d'APV accordé à compter de octobre 2025
100.	ZZ PAFF PLUS	ZELNOVA ZELTIA S.A.	729	Renouvellement d'APV accordé à compter de décembre 2024
101.	ALADIN	SAVANA	806	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de novembre 2025
102.	CYPERCAL P 720 EC	ARYSTA LIFESCIENCE	364	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de novembre 2025
103.	DIMILIN OF 6	ARYSTA LIFESCIENCE	58	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de novembre 2025
104.	DITHANE M 45	ARYSTA LIFESCIENCE	466	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de juin 2025
105.	GALLANT SUPER VERDICT	CORTEVA AGRISCIENCE	268	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de janvier 2025
106.	GLYPHOBAR 480 SL RAVAGE 480 SL	BARRY AGRO CHEM	770	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de novembre 2025

Liste positive de la 10^{ème} session extraordinaire du Comité Sahélien des Pesticides

N°	Spécialités commerciales	Firme	N° Dossier	Décision du CSP
107.	ICON 10 CS	SYNGENTA CROP PROTECTION AG	518	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de décembre 2025
108.	K-OTHRINE 250 WG	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE ZA (PTY) LTD	590	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de mai 2025
109.	LAGON 575 SC MERLIN COMBI 575 SC	BAYER WEST-CENTRAL AFRICA S.A	753	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de novembre 2025
110.	LASER 480 SC	CORTEVA AGRISCIENCE	265	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de janvier 2025
111.	NATIVO 300 SC	BAYER WEST-CENTRAL AFRICA S.A	822	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de novembre 2025
112.	POWER	SAVANA	835	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de novembre 2025
113.	RADIANT 120 SC EXALT	CORTEVA AGRISCIENCE	861	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de novembre 2025
114.	SEGAIBAANA 40 SC	BARRY AGRO CHEM	771	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de novembre 2025
115.	SOLITO 320 EC	SYNGENTA CROP PROTECTION AG	541	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de novembre 2025
116.	SPINTOR POUDRE	CORTEVA AGRISCIENCE	489	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de mai 2025
117.	SUNHALOTRIN 2.5% EC	WYNCA SUNSHINE MALI	808	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de novembre 2025
118.	SUNPYRIFOS 48 % EC	WYNCA SUNSHINE MALI	809	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de novembre 2025
119.	THUNDER 145 O-TEQ SOLOMON 145 O-TEQ	BAYER WEST-CENTRAL AFRICA S.A	492	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de novembre 2025
120.	TIHAN 175 O - TEQ MOVENTO TOTAL 175 O-TEQ	BAYER WEST-CENTRAL AFRICA S.A	552	Renouvellement d'Homologation accordé à compter de novembre 2025

Date : 19 février 2025

Le Président du Comité Sahélien des Pesticides

Professeur Gnissa KONATE

Annexe 14 : liste des participants à l'atelier national de validation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 078
« DÉVELOPPEMENT DURABLE DES
PRODUCTIONS AGRICOLES »
PROJET D'URGENCE POUR LE RENFORCEMENT
DE LA PRODUCTION AGRICOLE AU BURKINA
FASO (PURPA-BF)



BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

LISTE DE PRÉSENCES

Objet : Atelier national d'évaluation et de validation du rapport du Plan de Gestion intégrée des Pesticides (PGP) du Projet d'Urgence pour le Renforcement de la Production Agricole au Burkina Faso (PURPA-BF)

Projet N° P-BF-AA0-037

Date : 4 Juillet 2025

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXAGE				FONCTIONS / STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		H	F	≤35 ans	>35 ans			
1	[REDACTED]	X		X		CN PURPA-BF	[REDACTED]	[Signature]
2	[REDACTED]	X			X	Réprésentant BF PURPA-BURKINAFEL	[REDACTED]	[Signature]
3	[REDACTED]	X			X	Div/HV/Circulaire	[REDACTED]	[Signature]

Scanné avec CamScanner

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE			FONCTIONS / STRUCTURES	CONTACTS (tél, Email)	SIGNATURES
		H	F	≤35 ans			
4		X	X	X	DRARAH HDS		
5		X		X	DRARAH - CSD GP - PP		
6		X	X	X	DRARAH - DRARAH - CSD		
7		X			ANNE ET		
8		X	X	X	DRARAH - BRIH		
9		X	X	X	DRARAH - SQ		
10					CABINET DRARAH - CSD		
11					DRARAH - C.N		
12					DRARAH - C.N		

Scanné avec CamScanner

Annexe 15 : Photo de l'atelier national de validation



Table des matières

SOMMAIRE	ii
LISTE DES ACRONYMES	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
RÉSUMÉ EXECUTIF	viii
EXECUTIVE SUMMARY	ii
I. INTRODUCTION	1
1.1. Contexte et justification du projet	1
1.2. Objectif et les résultats attendus de l'étude.....	1
1.2.1. Objectifs du Plan de Gestion intégrée des Pesticides (PGP)	1
1.2.2. Résultats attendus	2
1.3. Approche méthodologique	3
1.3.1. Phase préparatoire	3
1.3.2. Phase d'exécution de la mission	3
1.3.3. Phase de finalisation	4
1.4. Difficultés rencontrées.....	5
1.5. Structuration du rapport.....	5
II. DESCRIPTION DU PROJET ET SA ZONE D'INTERVENTION	6
2.1. Objectif général et les objectifs spécifique du projet.....	6
2.2. Résultats attendus du projet	6
2.3. Zones d'intervention du Projet	6
2.4. Composante du projet	1
2.5. Description des activités du projet soumises à la lutte antiparasitaire ou vectorielle	3
III. APPERCU SYNTHETIQUE DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET.....	6
3.1. Milieu physique.....	6
3.2 Milieu biologique	7
3.3. Caractéristiques socio-économiques	7
3.4. Arrangement institutionnel de mise en œuvre du PGP	21
IV. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION DES PESTES	23
4.1. Cadre politique	23
4.2. Cadre juridique.....	26
4.2.1. Conventions/initiative Internationales relatives aux pesticides	27
4.2.2 Législations nationales.....	29

4.2.3. Sauvegardes Opérationnelles Environnementales et Sociales (E&S) de la BAD	31
4.3. Cadre institutionnel	33
4.3.1. Ministères impliqués dans la mise en œuvre du PGP	33
4.3.2. Collectivités territoriales	37
4.3.3. Chambres d'Agricultures, Organisations Faîtières et Organisations des Producteurs	38
4.3.4. La Commission Nationale de Gestion des Pesticides (CNGP)	38
4.3.5. Les acteurs privés	38
4.4. Analyse du système actuel de protection des végétaux et lutte contre les vecteurs	38
4.5. Contraintes institutionnelles dans la gestion des pestes	39
4.6. Pratiques existantes en matière de lutte biologique contre les vecteurs et de solutions basées sur la nature	40
4.7. Analyse de la capacité, aux niveaux national et local, à mettre en œuvre la Gestion Intégrée de la Production (GIP)	41
4.8. Promotion de la lutte antiparasitaire intégrée dans le contexte des pratiques actuelles de lutte antiparasitaire	42
V.APPROCHES ACTUELLES DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE DANS LE SECTEUR DES PROJETS DANS LE PAYS	45
5.1. Aperçu des cultures cibles et des problèmes de ravageurs associés	45
5.1.1. Types de ravageurs (parasites ou nuisibles)	45
5.1.2. Problèmes de ravageurs associés	46
5.2. Approches actuelles de la lutte antiparasitaire dans le secteur du projet et du pays	49
5.2.1. Stratégies de lutte préventive	49
5.2.2. Stratégies de lutte Curative	51
5.3. Expérience pratique de gestion intégrée dans le pays et dans le secteur d'activité	52
5.4. Problématique actuelle de l'utilisation et gestion des pesticides dans la zone du projet	53
5.4.1. Utilisation de pesticides au Burkina Faso	53
5.4.2. Production de pesticides	54
5.4.3. Contrôle de la distribution et de l'utilisation des pesticides	55
5.4.4. Capacité de gestion/élimination des pesticides obsolètes et des emballages	55
5.4.5. État de référence de la gestion intégrée des pestes	56
5.4.6. Impact attendu du projet sur la gestion des pesticides	57
VI. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS	58
6.1. Méthodologie d'identification et d'analyse des dangers et des risques	58

6.2. Identification et analyse des dangers et des risques	59
6.2.1. Activités sources de dangers et de menaces	60
6.2.2. Risques pour les utilisateurs de pesticides et engrais	61
6.2.3. Risques pour les consommateurs.....	61
6.2.4. Risques pour l'environnement.....	61
6.3. Identification des Impacts environnementaux et sociaux liés aux pesticides et engrais.....	69
6.3.1. Impacts positifs.....	69
6.3.2. Impacts négatifs	70
6.4. Analyse des impacts liés à l'utilisation des pesticides et engrais	71
VII. MESURES DE GESTION INTEGREE DES PESTES (MGIP) DANS LE CADRE DU PROJET	73
7.1. Activités pertinentes proposées pour la gestion intégrée des pestes/vecteurs	73
7.1.1. Synthèse des contraintes majeures dans l'utilisation et la gestion des pesticides	73
7.1.2. Mesures de gestion intégrée des pestes (MGIP)	75
7.2. Suivi, évaluation et rapportage de la mise en œuvre du Plan d'action (du MGIP)	77
7.2.1. Suivi « stratégique » par la coordination du Projet	77
7.2.2. La surveillance environnementale	79
7.2.3. Evaluation du plan	79
7.3. Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des pestes et des Pesticides.....	83
7.3.1. Formation des acteurs	83
7.3.2. Campagnes de sensibilisation sur la gestion des pesticides	83
7.3.3. Programme de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation des risques et impacts.....	84
7.4. Estimations de coûts de mise en œuvre du Plan d'action	88
7.4.1. Programme de gestion des risques	88
7.4.2. Programme de suivi et surveillance environnementale et sociale.....	89
7.4.3. Programme de renforcement de capacités	90
7.4.4. Synthèse du Budget prévisionnel global de mise en œuvre du PGP.....	91
7.5. Mécanisme de gestion des plaintes	92
VIII. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES.....	96
CONCLUSION.....	111
BIBLIOGRAPHIE	I
Annexes	III

